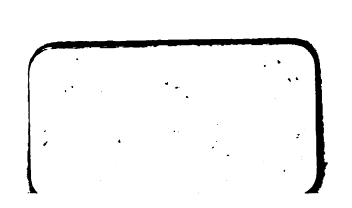



S. JOHN'S COLLEGE OXFORD





A LA HAYE, chez I. VAN DUREN.

JOURNAL LITERAIRE

DE L'ANNEE M. DCC. XXXIV.

TOME VINGT-DEUXIEME,

PREMIERE PARTIE.



A LA HAYE,

Chez JEAN VAN DUREN.

M. DCC. XXXIV.

LIVRES NOUVEAUX.

AVantures de *Telemaque*, par Mr. de *Fenelon*; nouvelle Edition conforme au Manuscrit original; orné de très-belles figures en taille douce, 4. 1734.

Avis Désinteressé sur les derniers Ecrits publiez par les Cours de *Madrid* & de *Vienne* au sujet de la Guerre présente; avec quelques observations de Droit sur l'Article cinquième de la Quadruple Alliance, 4. 1734.

Amusemens des Eaux de Spa, avec fig. 8. 2 vol. 1734.

Dictionaire Comique, Satyrique, Critique, Burlesque, Libre & Proverbial, par le Roux: Nouvelle Edition augmentée, 8. 1735.

Histoire critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise dans les *Gaules*; par l'Abbé *du Bos*, 12. 3 vol. 1735.

Journal du Siége de *Philipsbourg*, pris le 18. Juillet 1734. par l'Armée de S. M. T. C, commandée par le Maréchal d'*Asfeldt*. Avec le Plan de cette Ville, de ses Fortifications, des Attaques, des Retranchemens de l'Armée d'Observation, du Camp & des Aproches du Prince *Eugene*: gravé sur le dessein envoyé à *Versailles* par un Officier General, 4. 1734.

Lettres écrites de Londres sur les Anglois, & autres sujets, par M. *de Voltaire*, 8. 1735.

Memoires du B. de *Pöllnitz*, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages, & le caractere des Personnes qui composent les principales Cours de l'Europe, 3 vol. 12. 1734.

Recueil d'Actes, Memoires, & Traitez par le Sieur *Jean Rousset*, tom. 8. 1734.

Sermons du P. *Bourdaloue*: complets 14 vol. 8. 1734. Nouv. Edition.

Tablettes des Cours Souveraines de l'Europe; pour 1734. & 1735.

JOURNAL LITERAIRE DE L'ANNÉE M. DCC. XXXIV.

ARTICLE PREMIER.

Suite de l'Extrait (1) *du* Droit de la Nature & des Gens, par le Baron de PUFFENDORF.

DAns le précédent Extrait on ne s'est guères attaché qu'à la longue & savante Préface du Traducteur. On entreprend à présent de rendre compte de l'Ouvrage même. Le dessein en est grand & demande encore plus de vrai esprit, c'est à dire, de discernement & de goût, que d'érudition. L'exécution avec ces caracteres auroit été

(1) Le premier Extrait se trouve dans le Tome XXI. Part. II. pag. 305.

Défauts de ce Livre. été d'une utilité infinie. L'Auteur borné à son sujet n'auroit pas parlé de tout. Les principes clairs qu'il auroit établis n'auroient pas été obscurcis & absorbez par cette multitude prodigieuse de citations de Poëtes, Historiens, Orateurs, Déclamateurs, Philosophes, Sophistes, auxquels il paroît donner le même dégré d'autorité, à peu près comme celui que les Catholiques appellent *le Docteur Angelique*, lequel, après avoir cité le témoignage de *Jesus-Christ*, ajoute sérieusement, *sed contra est quod ait Aristoteles*.

Ce mélange de sacré, de prophane, de vrai, de faux, de sérieux, de comique, d'utile, d'inutile, d'antique, de moderne, de raisonnable, d'extravagant, dégoute, embarrasse le Lecteur intelligent; le jette dans le Pyrrhonisme; ou expose au danger d'un mauvais choix celui qui ne l'est pas; inconvéniens que les notes ajoutées au texte augmentent, au lieu de les diminuer. En traçant le plan de ce fameux Livre, il ne nous sera pas difficile d'y trouver des preuves des défauts que nous croions devoir y reprendre.

Division de Puffendorff. Il est divisé en huit parties. La premiere traite des Etres moraux & contient les préliminaires de la Science du Droit des Gens. La seconde parle de l'état de Nature, des fondemens généraux

raux *de* la Loi naturelle & des devoirs de l'Homme, par rapport à lui-même. La troisième explique les devoirs ab-*solus* des Hommes les uns envers les autres, & la nature des promesses ou des conventions en général. La quatrième traite de la nature du mensonge, du serment, du droit de propriété & des différentes espèces d'acquisitions. Dans la cinquième, il s'agit du prix des choses, des contracts, des différentes manières dont on est dégagé d'une obligation, de l'interprétation des Conventions & des Loix, & de la manière de vuider les différens dans l'état de Nature. Dans la sixième, il est traité du mariage, du pouvoir paternel, & des droits d'un Maitre sur ses Domestiques. La septième comprend l'origine & la constitution des Sociétez civiles, les droits & les engagemens du Souverain, les diverses sortes de Gouvernemens, & les différentes manières d'acquerir la Souveraineté. Enfin, la huitième & derniere traite des principales parties de la Souveraineté, des Contracts & des Traitez tant publics que particuliers des Puissances souveraines; des différentes manières dont les Citoiens cessent d'être Membres d'un Etat, & des divers changemens ou de la destruction même des Sociétez civiles.

Ce plan est magnifique & il seroit

ſans comparaiſon mieux exécuté, ſi on n'avoit pas voulu faire un gros Ouvrage. Ce n'eſt que par une abondance ſuperflue qu'il peche. Ce qu'on peut dire de bon ſur ces matières s'y trouve. Mais il eſt mêlé avec le mauvais, & preſque défiguré, de ſorte qu'un abrégé de ce Livre, où il ne reſteroit que ce qu'il a de bon & de néceſſaire, vaudroit beaucoup mieux & ſeroit bien plus d'uſage que le Livre même. Il faut qu'un Auteur ſoit ſavant; mais il ne faut pas qu'il le paroiſſe plus que ſon ſujet ne le comporte. Il faut qu'il ait de la lecture; mais il n'eſt point du tout néceſſaire que, pour le prouver, il entaſſe citations ſur citations. Dûſſai-je être ſifflé par les amateurs d'*in folio*, je dirai que ſans balancer je donne la préférence au médiocre *in octavo* de Monſieur *Vitriarius* ſur les deux gros *in quarto*, augmentez par Monſieur de *Barbeyrac*.

Qualitez d'un Auteur.

Les bornes d'un Extrait ne permettent pas un certain détail. Je parcourrai pourtant chacune de ces huit parties, en n'inſiſtant que ſur ce qui me paroitra eſſentiel. Le premier Livre traite fort au long de la moralité des actions, moralité qui ne peut être ſans liberté, c'eſt à dire, qu'il n'y a ni vice ni vertu ſans liberté. Au nombre des choſes qui ôtent la liberté, ou qui la lient

lient tellement qu'elles excluent la moralité de ce qu'on fait & de ce qu'on souffre, la contrainte tient le premier rang. „ Alors, dit Monsieur de *Puffendorf* (1), on regarde, à parler mora- (1) Pag. 83. 84.
„ lement, comme unique auteur de l'action celui d'où provient la contrainte. L'autre qui souffre l'action, ou qui l'exécute, ne tient lieu que d'objet ou d'instrument purement physique. Or, on présume qu'il y a de la contrainte, non seulement lorsque malgré la répugnance & la résistance de quelqu'un ses membres sont employez à faire ou à souffrir quelque chose par un effet de la violence d'une autre personne en qui réside le principe du mouvement, mais encore lorsqu'en menaçant quelqu'un de la mort ou de quelque autre grand mal, on le porte à exécuter une action pour laquelle il a d'ailleurs beaucoup d'aversion, & dont il ne prétend pas être réputé l'Auteur, la mettant tout sur le compte de celui qui le réduit à cette fâcheuse extrémité. La première sorte de *contrainte* a lieu, lors par exemple qu'un homme plus fort que nous vient à nous pousser rudement contre quelque autre, ou à lui donner un soufflet de notre main. Il en est de même d'une femme qui a le malheur

 „ d'ê-

„ d'être violée, sans avoir en rien
„ contribué par sa faute à allumer la
„ passion criminelle du Galant. L'au-
„ tre sorte de contrainte se voit dans
„ l'exemple d'un Officier qui a reçu
„ ordre sur peine de la vie de faire
„ mourir une personne dont il connoît
„ l'innocence. . . . Il faut pourtant
„ avouer qu'il y a des choses dont la
„ seule exécution est de si grande con-
„ séquence, ou si pleine d'infamie,
„ qu'on tient pour une acte de généro-
„ sité d'aimer mieux mourir que de ser-
„ vir d'instrument à de pareils forfaits,
„ quoique la faute en doive retomber
„ uniquement sur autrui. Tel est le
„ cas où se trouve un fils à qui on or-
„ donne de coucher avec sa mere, ac-
„ tion si horrible qu'Oedipe, ayant eu
„ le malheur de le commettre par une
„ ignorance invincible, se creva les
„ yeux de désespoir, dès qu'il s'en fut
„ apperçu. Lors donc qu'Aristote al-
„ legue ici l'exemple d'un Tyran, qui,
„ ayant en son pouvoir les parens ou
„ les enfans de quelqu'un, le voudroit
„ obliger à commettre quelque action
„ honteuse, lui promettant de les sau-
„ ver s'il la commettoit, le menaçant
„ au contraire de les faire mourir s'il
„ refusoit de la commettre, dans cet
„ exemple, dit Monsieur *Puffendorf*,
„ d'une action forcée, il faut bien
„ pren-

„ prendre garde de ne pas étendre le „ terme de honteux à quelque chose „ qui approche du cas que nous venons „ d'indiquer ".

Quelle Morale! Qu'on avouë donc que la Raison ne suffit pas pour nous conduire, & qu'il est des obligations autres que celles que la Raison impose. Le Traducteur & le Commentateur ne sont pas de ce sentiment. Mais le dernier s'exprime trop foiblement & il semble qu'il craigne de se déclarer. „ Il n'est pas absolument, dit il, au „ dessus de la fermeté de l'esprit hu„ main de se résoudre à mourir plûtôt „ que de manquer à son devoir ". Il devoit dire que tout homme est obligé de mourir plûtôt que de manquer à son devoir. Ce qu'il ajoute qu'il est de l'intérêt de la société humaine qu'on donne dans le cas dont il s'agit des exemples d'une constance à toute épreuve ne prouve pas l'obligation de les donner. Je ne puis m'empêcher d'observer que la réflexion de l'Auteur & la citation du Traducteur sont hors d'œuvre. Je voudrois bien qu'on m'apprît quel rapport peut avoir au Droit de la Nature & des Gens, le songe de *César* qui crut, en dormant, être couché avec sa mere, & les songes de *Byblis* sur ses amours incestueux. Qui doute qu'on n'est point coupable & par conséquent digne de pu-

La raison ne suffit pas pour nous conduire.

 nition

nition pour avoir violé une Loi positive qu'on ignoroit? Pourquoi donc insister là-dessus & citer (1) Ciceron, non seulement en *François* dans le texte, mais encore en *Latin* dans les Notes? Pourquoi rapporter toutes les impertinences des Anciens. „ Ces raisonnemens: si *Scipion* n'eût pas donné „ en mariage sa fille à *Gracchus*, il n'eût „ pas été grand-pere des deux *Gracchus*, „ & il n'y auroit pas eu de si grandes „ séditions (2). *Néron* n'a point commis de crime en faisant tuer sa mere, „ qui avoit donné la vie au plus méchant des hommes. Tu merites la „ mort, parce qu'on a fait mourir un „ tel qu'on a cru faussement t'avoir „ tué “. Ces raisonnemens, dis-je, méritent-ils d'être réfutez? Pourquoi donc les rapporter? C'est ainsi que se fait un gros Livre.

(1) Pag. 161.

(2) Pag. 281.

Citations inutiles.

Ce que Monsieur *Puffendorf* dit de la Loi, se reduit à ceci: Toute Loi oblige; mais tout ce qui oblige n'est pas Loi. Les conventions obligent ceux qui les ont faites (3). Mes promesses, mes sermens m'obligent, quoiqu'ils ne soient pas des Loix, & même ils ne m'obligent que parce qu'il y a une Loi qui m'ordonne de garder les conventions à quoi j'ai consenti, de garder les promesses, les sermens que j'ai faits. Il n'est point de Loi qui ne suppose un Supérieur,

(3) Chap. VI. liv. I. pag. 100.

rieur, & la Loi proprement dite n'est rien autre chose que la volonté déclarée d'un Supérieur, qui ordonne de se conduire de telle ou de telle façon. Et peu importe de quelle maniere cette volonté soit déclarée. Ne le fût-elle que par la lumiere naturelle toute seule, elle n'en obligeroit pas moins. Obligation au reste, qui ne vient point de la chose commandée, mais uniquement de la volonté du Supérieur. De sorte que, comme il n'y a point de couleur sans la réflexion de la lumiere, aussi il n'y a ni justice, ni injustice, ni honnête, ni honteux que conséquemment à la Loi. De sorte encore par une conséquence ultérieure, que si quelqu'un vient à bout de se persuader qu'il n'est point de Supérieur qui, par une volonté libre & particuliére, lui ait prescrit ce qu'il faut qu'il fasse, ce quelqu'un ne reconnoitra ni juste, ni injuste, ni honnête, ni indécent, & n'aura point d'autre regle que son utilité & son plaisir. Quelle Morale encore un coup! Les sentimens de *Hobbes* & de ses semblables qu'on réfute ont-ils rien de plus dangereux ? Du moins, ces idées de Justice & de Bonté, indépendantes de toute volonté particuliére, font-elles une ressource contre la méconnoissance des Loix positives, elles forment une espèce de frein contre la violence des passions, elles tien-

L'injuste & le deshonnête indépendans du Legislateur.

tiennent même lieu de Religion. Il est bon d'observer que ce sentiment de Monsieur *Puffendorf* & de son Interprete a contre lui presque tous les Philosophes anciens & modernes.

Après avoir dit que la plûpart des Loix peuvent être revoquées, Monsieur *Puffendorf* ajoute (1). „ Il faut bien prendre „ garde pourtant de ne pas confondre „ la Loi positive elle même avec les „ Droits qui ont été acquis à son occa„ sion. La Loi peut être annullée par le „ Legislateur, mais les droits qu'on a„ voit acquis en vertu de cette Loi pen„ dant qu'elle subsistoit ne se perdent „ pas pour celà. En effet il y auroit „ une souveraine injustice à prétendre „ abolir avec la Loi tous les effets „ qu'elle a produits. Supposons par „ exemple que dans un Etat il y ait „ eu une Loi comme celle-ci établie „ depuis long-tems, *Chaque Pere de Fa„ mille disposera de ses biens par Testament „ comme il le trouvera bon.* Le Législa„ teur peut sans doute mettre quelques „ bornes à cette liberté de tester illi„ mitée. Mais il seroit injuste d'ôter les „ biens acquis à ceux qui auroient eu „ quelque héritage pendant que la pre„ miere Loi subsistoit. On s'est aussi „ mocqué avec raison du Pape *Boniface* „ VIII., qui par dépit contre *Philippe* „ *le Bel* Roi de *France*, annulla toutes „ les

(1) Ibid. pag. 103.

„ les indulgences que ses Prédécesseurs „ avoient accordées aux *François* ". J'avouë que je ne voi pas la liaison de cette réflexion sur le Pape *Boniface* avec le reste de l'Article que je viens de transcrire. Pour qu'il y en ait quelqu'une, il faudroit que ce Pape eût été aussi insensé que le seroit l'Evêque, qui prétendroit annuller toutes les absolutions que les Prêtres auroient données en vertu du pouvoir de ses Prédécesseurs.

En réfutant *Hobbes*, qui soutient que la puissance irrésistible de Dieu lui donne seule le droit d'imposer des Loix & que ce droit vient de la Nature, *Puffendorf* dit (1) que ce sentiment est absurde & inintelligible. *Car comment est-ce que Dieu pourroit recevoir quelque chose de la Nature, puisqu'elle n'est autre chose que Dieu lui-même?* Si *Dieu* & la *Nature* sont des termes synonymes, tout ce que réfute *Hobbes* est plus solide que ce qu'il avance. Il n'est pas rare aujourd'hui que ceux qui parlent le plus de Dieu, n'en reconnoissent point, ou que ce qu'ils reconnoissent sous cette auguste qualité ne puisse être l'objet d'un véritable amour, ou d'une véritable crainte. Si Dieu n'est pas un Etre singulier distingué de chaque Etre en particulier & de la collection de tous les Etres en général, ou plûtôt si Dieu n'est

(1) Ibid. pag. 106. 107. 108.

Definition de Dieu.

n'est pas un Esprit singulier infini en tout genre de perfection, il n'y en a point. Tout ce qu'on en dit n'est qu'une illusion qu'on se fait à soi-même & aux autres. Toutes les regles des mœurs qu'on donne n'ont rien de solide, ce qu'on débite du Droit de la Nature & des Gens n'a pas de vrais principes, & ceux-là raisonnent le mieux qui de l'utilité particulière de chacun font la regle de sa conduite. Je ne fais aucun doute que l'illustre *Puffendorf* & son savant Traducteur n'adorent Dieu en esprit & en vérité, & que ce ne soit sincerement qu'ils réfutent les doctrines opposées. Mais je croi pouvoir leur reprocher qu'ils ne s'expliquent pas assez ouvertement, ni assez clairement, sur ce principe fondamental des instructions qu'ils entreprennent de donner à l'Univers, que faute de cette clarté, il y a dans leur livre une certaine obscurité qui fait peine, & même des contradictions apparentes qui rendent leur sentiment incertain & leur doctrine chancelante.

Aiant refuté plusieurs maniéres de découvrir les principes du Droit Naturel, *Puffendorf* dit: (1) " pour moi, je ,, ne trouve point de voie plus abré- ,, gée ni plus commode pour décou- ,, vrir les principes du Droit Naturel ,, que de considérer avec soin la na- ,, ture,

(1) Liv. II. c. 3. p. 220.

„ ture, la constitution & les inclinations „ de l'Homme ; car soit que la Loi „ naturelle lui ait été donnée pour le „ rendre plus heureux ou pour empê- „ cher que sa malice ne lui devint fu- „ neste à lui-même, le meilleur moyen „ de connoitre cette Loi, c'est de voir „ en quoi il a besoin ou de secours ou „ de frein ". Or c'est la Raison, la Nature intelligente, qui découvre ces secours & ce frein. C'est donc la Raison qui porte la Loi, qui est le Législateur; & ce qu'elle dicte pour procurer les secours & mettre le frein dont on a besoin, ce sont les Loix Naturelles. Ainsi l'Homme est à lui-même sa regle, si on le considere entant qu'il est capable de connoître ce qui lui convient & ce qui ne lui convient pas : d'où il suit que son utilité est sa Loi. Pourquoi donc réfuter si amplement *Hobbes* & *Spinosa*, qui au fonds ne disent que la même chose?

„ De ce frein & de ces secours, dont „ l'Homme connoît qu'il a besoin, se „ forme cette Loi générale qui ren- „ ferme toutes les Loix particulieres, „ en quoi consiste la Loi naturelle. „ *Chacun doit être disposé à former & en-* „ *tretenir, autant qu'il dépend de lui, une* „ *société paisible avec tous les autres, con-* „ *formément à la constitution & au but* „ *de tout le genre humain sans exception.*

„ Et

„ Et comme tout ce qui oblige à une „ certaine fin oblige en même tems „ aux moyens sans quoi on ne sauroit „ l'obtenir, il s'ensuit de là que tout „ ce qui contribue nécessairement à „ cette sociabilité universelle *doit être* „ *tenu pour prescrit par le Droit Natu-* „ *rel, & tout ce qui la trouble doit au* „ *contraire être censé défendu par le même* „ *droit* ".

La nature ne porte pas à vivre avec tous les hommes en société.

J'avoüe mon insuffisance. Je comprend que le besoin que j'ai de secours doit me disposer à vivre en société, que ce même besoin doit me déterminer à mettre moi-même & à souffrir qu'on mette un frein à mes inclinations, qui me rendroient inutile le secours que je cherche dans la société. Mais je ne voi point du tout comment ce besoin de secours & de frein m'oblige à être disposé à entrer en société avec tous les hommes sans exception. Il me semble au contraire que je dois tellement m'attacher à la société, que j'ai choisie, ou dans laquelle je me trouve engagé, que toutes les autres me soient indifférentes. En effet, que m'importe que les Chinois, avec qui je n'ai aucun rapport soient sages, ou insensez, qu'ils soient en paix, ou en guerre? Sur quoi fondé croirai-je que la coutume qui, dans le païs où je suis, n'a point de mauvais effets, est mauvaise, parce qu'elle en au-

auroit ailleurs ? Suivant le principe établi, tout ce qui m'est bon m'est permis. En vain veut-on le restraindre, effrayé des conséquences qu'il peut avoir. Je m'attache au principe & je rejette les restrictions qui ne naissent pas de ce principe & qui ne sont qu'arbitraires.

Suivant le principe établi, que chacun doit être disposé ou porté à entrer en *société* avec tous les hommes, ces excursions de Peuples, qui cherchoient à s'établir en des terres plus fertiles, étoient contre la Loi naturelle. Presque tous les Peuples de l'*Europe*, qui se sont fait des établissemens dans le nouveau Monde, ont violé cette Loi. Suivant ce principe, l'étude essentielle de tous les hommes doit être celle des langues, car elle seroit un des moiens qui contribueroit le plus à cette sociabilité universelle.

L'Etat de nature qu'on distingue ici(1) de l'Etat civil, est une chimere, du moins par rapport à l'Europe, & toutes les leçons qu'on donne par rapport à cet Etat ne peuvent servir qu'aux Sauvages. Je ne sai même si cet Etat de nature, suivant les principes établis par *Puffendorf*, ne seroit pas contre la nature. Car si l'Homme doit être porté à former & entretenir autant qu'il dépend de lui une société paisible, il va contre

(1) Ibid. c. 5. p. 296. &c.

Il n'est point d'Etat de nature.

ce

ce devoir, s'il n'eſt pas en ſociété. Or il eſt impoſſible qu'une ſociété ſubſiſte ſans quelques Loix particulieres, qui preſcrivent certains devoirs qu'on ne puiſſe violer impunément, & ces Loix particulieres, dont la transgreſſion eſt punie, ſuppoſent néceſſairement une ſociété civile. Donc l'Etat de nature diſtingué de l'Etat civil eſt chimérique, &, s'il exiſtoit, il ſeroit contre la nature. Et certe, s'ils a jamais exiſté, c'eſt dans les premiers tems du Monde, où les Peuples commençoient à ſe former, & où il n'y avoit point d'autre ſociété que celle des Peres & des Enfans. L'hiſtoire de *Judas*, qui prononce contre *Thamar* ſa bru une ſentence de mort, parce qu'elle ſe trouvoit enceinte, ſans être mariée, prouve que ces ſociétez avoient des Loix particulieres. Par conſéquent elles étoient des ſociétez civiles.

Quand on ne veut ſuivre que la Raiſon, on eſt bien embarraſſé. Dans l'Etat de nature, dit *Puffendorf*, on eſt obligé de defendre ſa vie, mais dans l'Etat civil, on n'en a qu'une permiſſion. Voici ſes paroles. „ Les Citoyens ne doivent avoir recours à la
„ force pour ſe défendre contre leurs
„ Concitoyens, que quand les circon-
„ ſtances du tems & du lieu ne leur
„ per-

„ permettent pas d'implorer le ſecours
„ du Magiſtrat contre une inſulte qui
„ expoſe à un danger preſſant leur vie
„ ou quelque autre bien équivalent ou
„ irréparable. Et en ce cas-là même
„ tout le privilege qu'ils ont ſe réduit
„ à une ſimple permiſſion de repouſſer
„ par eux-mêmes le danger préſent".

Le Traducteur s'embarraſſe auſſi dans ſes Notes (1). Pour prouver ce que je dis, il ſuffit que je rapporte celle qu'il fait ſur l'endroit de *Puffendorf* que je viens de citer. Il faut bien remarquer, dit Monſieur de *Barbeyrac*, ces deux conditions ; „ car de là dépend la déci-
„ ſion de quelques cas, dont l'Auteur
„ ne parle point. Tel eſt celui d'une
„ perſonne attaquée par ſon Prince.
„ Sur quoi voici, à mon avis, ce qu'il
„ faut penſer. Je ſuppoſe que celui qui
„ ſe défend voit jour à ſe ſauver en re-
„ pouſſant l'injuſte Aggreſſeur juſqu'à
„ le tuer ; autrement il vaudroit mieux
„ pour lui de ſe laiſſer tuer alors que
„ de s'expoſer à périr par la main d'un
„ Bourreau & à ſouffrir de cruels ſup-
„ plices. Celà étant, le Prince qui veut
„ me tuer, le fait, ou malicieuſement,
„ ou de propos délibéré, ou par l'effet
„ d'un mouvement dont il n'eſt pas le
„ maître. Dans le premier cas, je puis
„ me défendre contre lui tout de mê-
„ me que ſi j'avois à faire à mon égal.

(1) Ibid. c. 5. p. 296. &c.

„ Dans l'autre je dois l'épargner & sa-
„ crifier ma vie plûtôt que de lui ôter
„ la sienne. Bien entendû qu'il n'y ait
„ pas de sa faute de ce qu'il se trouve
„ dans un état où il n'est pas maître
„ de lui-même; car si un Prince se con-
„ noissant sujet à des emportemens fu-
„ rieux de colere, ou sachant qu'il a
„ un vin de Lion, s'abandonnoit sans
„ retenuë à son tempérament ou au
„ plaisir de boire, il ne mériteroit pas
„ qu'on eût aucun égard pour lui & on
„ pourroit le repousser comme s'il a-
„ gissoit de sang froid. Il y auroit en
„ lui un dessein de nuire, sinon formel,
„ du moins interprétatif. Et bien loin
„ que l'intérêt de la Société demande
„ que l'on se laisse impunément égor-
„ ger par de tels Souverains, elle a tout
„ à craindre d'eux. La considération de
„ leur caractère ne demande ici autre
„ chose, si ce n'est un grand soin d'é-
„ viter les moindres occasions où l'on
„ pourroit être innocemment exposé à
„ la nécessité de se défendre contre eux:
„ dequoi on peut se dispenser par rap-
„ port aux simples Particuliers. Après
„ tout, il n'y a rien de plus facile aux
„ Princes, pour peu qu'ils soient hon-
„ nêtes gens, que de ne se pas porter
„ à de tels excès; & les Hommes trou-
„ veront toûjours assez de Maîtres. Si
„ la Société perd quelques-fois aux chan-

Matieres qu'on ne doit point traiter.

„ gemens,

„ gemens, elle y gagne aussi quelques-„ fois ; & peut-être qu'elle s'en trou-„ veroit mieux, si on ne laissoit pas aux „ Souverains une si grande liberté de „ satisfaire leurs passions & si les suc-„ cesseurs avoient devant leurs yeux de „ tristes exemples du malheureux sort „ que leurs Prédécesseurs se sont atti-„ ré, en se croyant tout permis. A „ plus forte raison, ce que je viens de „ dire a-t-il lieu par rapport aux Mi-„ nistres du Prince & aux Magistrats „ subalternes, pour qui l'on doit sans „ doute avoir beaucoup moins de con-„ sidération que pour la personne mê-„ me du Souverain. Monsieur *Gund-„ ling* Professeur à *Hall* en *Saxe* sou-„ tient l'affirmative sur l'un & l'autre „ cas sans admettre aucune distinction, „ selon le Droit rigoureux ".

Je ne parle point de la longueur énorme de cette Note, dont l'essentiel pourroit être réduit à sept ou huit lignes. Mais je dis que ces décisions ne paroissent pas s'accorder. Car l'unique raison qui puisse m'empêcher de tuër un Prince dans le second cas, c'est la considération que je dois avoir pour son caractère. Or la volonté coupable du Prince dans le premier cas ne lui ôte pas son caractere. Je dois donc avoir la même considération, d'autant plus que selon le principe de *Grotius*, que le

Traducteur admet, „ le droit de se „ défendre ne vient pas principalement „ & immédiatement de l'injustice ou „ du crime de l'Aggresseur, mais de la „ Nature même qui inspire à chacun le „ soin de sa propre conservation & nous „ porte invinciblement à faire tous nos „ efforts pour nous garantir d'où que „ vienne le danger ". Je dis encore qu'il est aussi avantageux à la Société de la délivrer d'un furieux, que d'un méchant. Je dis que les supplices destinez à celui qui auroit tué son Souverain, même en son corps défendant, supposent qu'il y a une défense de le tuer, sous quelque prétexte que ce puisse être. Par conséquent, en décidant qu'on peut le tuer malgré cette Loi, pourvû qu'on ne s'expose pas à ses rigueurs, on détruit cette maxime raisonnable de l'Auteur qu'on explique: *Pour rendre innocente la défense de soi-même, il suffit que l'Aggresseur n'ait aucun droit de nous attaquer ou de nous tuer, & que rien ne nous impose d'ailleurs l'obligation de souffrir la mort sans aucune resistance.* Je dis qu'il est contre le bon ordre & contre le bien de la Société d'agiter ces sortes de questions, & que ces maximes *que les hommes trouveront toûjours assez de Maitres, que si la Société perd quelques fois au changement de Souverain, elle y gagne aussi quelques fois*, sont des maximes dangereuses,

ſes, propres à exciter & qui pis eſt à juſtifier la révolte & la ſédition. J'ajoute que, quand il ſeroit vrai qu'un fils peut tuer ſon Pere, comme le dit ailleurs Monſieur *de Barbeyrac* (1), il ne ſuivroit nullement qu'un Particulier eût droit de tuer ſon Roi. Enfin, je penſe que le ſentiment du Profeſſeur de *Saxe*, quoique je ne l'approuve point du tout, eſt plus raiſonnable, c'eſt à dire, qu'il ne ſe contredit point.

(1) Ibid. p. 312.

Puffendorf (2) prétend que tous les Hommes ſont naturellement égaux & indépendans. La Société, pour laquelle l'Homme eſt né, ſuppoſe pourtant néceſſairement de la dépendance & de la ſubordination. D'ailleurs la dépendance des Enfans à l'égard de leurs Parens eſt elle donc l'effet de quelque établiſſement humain ! Pour ce qui regarde les autres eſpèces de Gouvernement qui conſtituent un Peuple, aucun n'eſt naturel. Mais autant qu'il eſt naturel à l'Homme d'être en Société, autant eſt-il naturel qu'il ſoit ſujet à quelque eſpèce de Gouvernement.

(2) Liv. III. Ch. 2. p. 357.

Pour ce qui eſt de l'égalité, elle n'eſt pas plus réelle que leur indépendance. A la vérité, tous les Hommes ſont Hommes, ils ſont compris ſous la même dénomination, & repréſentez ſelon ce qu'ils ont de commun par la même idée. Mais ſi cette identité de définition & d'idée

d'idée suppose l'égalité, tous les êtres, tous les Arbres par exemple seront égaux. Mais au contraire, cette idée, cette définition ne les comprenant tous que parce qu'elle les considere selon ce qu'ils ont de commun, il suit qu'ils aient du particulier. Or il est visible que ce particulier, qu'ils ont, ôte l'égalité, & ce qui est vrai de chaque espèce à l'égard du genre universel est vrai à l'égard des individus de chaque espèce. Et quoique tous les Arbres soient Arbres, que tous les Chevaux soient Chevaux, il en est qui valent mieux les uns que les autres & qui doivent être préférez par rapport à l'usage à quoi ils sont destinez. Peut-on dire qu'il n'en soit pas de même des Hommes ? Un homme qui a l'esprit pénétrant, qui a de la sagesse, du courage, de la fermeté, de la générosité, ne vaut-il pas mieux que ceux qui manquent de ces qualitez, ne doit il pas leur être préféré ? Et comme je méprise un arbre & un cheval qui ne sont d'aucun usage, n'a-t-on pas droit de mépriser un homme, qui, manque de talens, ne peut être d'aucune utilité à la Société ? *Thersite* étoit Homme comme *Achille*. Il étoit comme lui Animal raisonnable. *Thersite* pour cela étoit-il égal à *Achille* ? Avoit-il les mêmes droits ? Soit donc qu'on considére les Hommes en eux-mêmes, soit qu'on les consi-

Les Hommes ne sont point naturellement égaux.

considere par rapport à la société pour laquelle ils sont nez, on doit reconnoître que naturellement les uns sont préférables aux autres & que l'égalité qu'on suppose entre eux, n'est pas plus réelle que celle qu'on supposeroit entre tous les arbres. *Puffendorf* le reconnoit lui-même lorsqu'il dit : „ J'avouë
„ qu'il y a des gens d'un naturel si heu-
„ reux qu'il les rend capables, non seu-
„ lement de se conduire eux mêmes,
„ mais encore de conduire les autres :
„ au lieu que d'autres ont naturelle-
„ ment l'esprit si bouché & si stupide
„ qu'ils sont incapables de se gouver-
„ ner eux mêmes, & qu'ils ne peuvent
„ même rien faire, du moins passable-
„ blement bien, s'ils ne sont poussez
„ & dirigez par quelqu'un . . . . . de
„ sorte que quand il s'agit d'établir,
„ d'un commun accord, une forme de
„ gouvernement, parmi une multitude
„ composée de ces deux ordres de gens,
„ il est très-conforme à la nature que
„ les premiers soient revêtus de l'au-
„ torité de commander, & que les der-
„ niers soient soumis à la nécessité d'o-
„ béir ".

Puffendorf ajoute qu'il seroit absurde de s'imaginer que la Nature elle-même donne d'abord actuellement aux plus sages & aux plus éclairez la conduite des autres, ou du moins le droit de les

obliger malgré eux à s'y soumettre; car l'établissement de toute autorité parmi les Hommes suppose quelque acte humain. S'il est naturel à l'Homme de former une société, il est naturel que quelques-uns obéïssent & que d'autres commandent. Ainsi l'autorité & la soumission qui lui est due sont ordonnées par la Loi naturelle & ne supposent d'établissement humain que pour l'exercice, non pour l'obligation de reconnoitre cette autorité & de s'y soumettre. Or s'il est naturel que quelques-uns commandent & que d'autres obéïssent, pourquoi seroit-il absurde de penser que la Nature ordonne à ceux qui ne sont faits que pour obéïr, de se soumettre à ceux qui ont les talens nécessaires pour bien commander?

Tout n'est ni ordonné, ni defendu.

Le chapitre suivant contient de grands raisonnemens de *Puffendorf* & quantité de Notes de Monsieur *Barbeyrac* sur le passage des Marchandises dans les Païs étrangers, sur les Doüanes, sur les Péages. Surquoi je croi devoir remarquer que la Loi naturelle, comme la Loi écrite, ne regle & ne dirige pas toutes les actions des hommes; qu'elle en laisse plusieurs à leur liberté; par conséquent que c'est une entreprise aussi vaine qu'impossible que de vouloir trouver, dans les principes de la Loi naturelle, surquoi régler toutes ses démarches.

On

On peut admettre les Etrangers dans un Etat, on peut les en exclure, on peut souffrir sur ses terres le passage de leurs Marchandises, on peut le défendre, faire paier pour le passage ou ne le faire pas, & le tout sans observer ni violer la Loi naturelle, qui ne prescrit & ne défend rien à ces égards. Ce chapitre contient trente-trois grandes pages. *Puffendorf* le finit par une réfléxion fort importante. " Les Savans, dit-il, " disputent si on doit donner action en " justice contre un ingrat. Seneque le " nie pour trois raisons entr'autres. La " premiere qu'on perdroit tout le mé" rite du bienfait, la seconde que les " actes de reconnoissance les plus beaux " cesseroient de l'être, la troisiéme que " tous les tribunaux du monde ne suf" firoient pas pour connoître des pro" cès que produiroit cette Loi. Pour " moi, ajoute Monsieur *Puffendorf*, je " me contente de remarquer, que par " celà seul qu'une action est contre la " Loi naturelle, le Droit naturel n'au" torise pas à contraindre ou à punir " ceux qui s'en rendent coupables ". Cependant Monsieur *Barbeyrac* remarque que cette Loi a été en usage chez les *Perses* & les *Athéniens*.

Après avoir expliqué (1) la nature des conventions & des promesses, *Puffendorf* décide qu'on ne sauroit s'engager

(1) Ibid. c. 7.

validement à une chose illicite en elle-même; sur quoi Monsieur de *Barbeyrac* fait une Note, ou plûtôt une Dissertation. Il établit pour principe que pourvû que la chose, à quoi on s'engage, soit innocente en elle-même, c'est-à-dire, permise & par le Droit naturel & par les Loix civiles, il n'importe que l'un ou l'autre des Contractans, ou tous les deux ensemble pechent à certains égards; l'engagement à ne considérer que les parties n'en est pas moins suivi de tous les effets de Droit. Ce principe établi, le savant Professeur distingue entre ce qui est contraire au Droit naturel, & ce qui n'est défendu qu'à cause des Loix civiles. Pour la première espèce, il prescrit trois règles: Si celui qui s'est engagé ne veut pas tenir son engagement, il ne peut y être contraint. Si le crime est commis avant qu'on lui ait payé ce qu'on lui avoit promis, on n'est point obligé de le faire. Si on l'a payé avant le crime commis, on n'a pas droit de lui faire rendre ce qu'on lui a donné.

La recompense promise même pour un crime est dûë.

La première regle est hors de doute, de même que la dernière. Il n'en est pas de même de la seconde & les raisons dont Monsieur de *Barbeyrac* tâche de l'appuier, ne paroissent pas fort concluantes. Ce seroit, dit-il, récompenser le crime, & porter par-là, non seulement

ſement celui qui a violé la Loi, mais encore les autres à la violer par un ſemblable motif. D'autre côté, celui à *qui* on a promis pouvoit & devoit ſa-*voir* qu'il comptoit ſur une choſe à quoi perſonne n'eſt cenſé s'engager avec une mûre délibération ; & s'il prétendoit jouïr ſûrement du ſalaire de ſon crime, il étoit bien ſot de ſe fier à une ſimple parole. Ce n'eſt point récompenſer précifément le crime, mais un ſervice ou un plaiſir reçu. Ces ſortes de conventions ſont ſecrettes, & il n'y a point de danger qu'elles portent au mal le Prochain. Dire que toutes ces promeſſes ſe font ſans une mûre délibération, c'eſt exclure la mûre délibération de tout péché. L'imprudence de celui qui ne ſe fait pas paier d'avance n'eſt pas une raiſon de lui refuſer la récompenſe qu'on lui a promiſe. Ce qu'on ajoute, que le ſeul fondement raiſonnable des eſpérances de l'accompliſſement d'une promeſſe, c'eſt la probité du promettant, n'eſt pas plus ſolide. Un Vindicatif & un Adultere ne ceſſent pas pour cela d'avoir ce qu'on appelle communément dans le monde de l'honneur & de la probité. Pour moi, je penſe qu'un homme dans ces circonſtances eſt obligé de tenir ſa promeſſe, & que celui à qui elle a été faite, peut, ſans faire un nouveau peché, ſe paier

par

par ses mains, s'il en trouve l'occasion.

La parole est le lien & l'ame de la Société, qui ne peut être à moins qu'on ne se communique ses pensées. *Puffendorf* (1) s'étend fort pour expliquer l'utilité de la parole, sa nécessité, son origine. Monsieur de *Barbeyrac* le fait remarquer par une note beaucoup plus longue à proportion, & pour le moins aussi inutile que le texte.

(1) Liv. III. ch. 1.

Selon cette doctrine le mensonge est très-rare.

La Société ne pouvant être sans la communication des pensées, l'usage de la parole qui les communique n'a point d'autre regle que la nature & l'intérêt de la Société. Si en ne communiquant pas mes pensées, en n'en communiquant qu'une partie, en trompant même positivement à cet égard, je ne viole point la nature de la Société & ne lui nuis point, je puis en parlant m'écarter de la fin pour laquelle la parole a été instituée. C'est à quoi se réduit tout ce que les deux Auteurs, dont je parle, disent en trente pages, dont il y en a au moins le tiers pour une seule note. Cette doctrine est commode & ôte presque le mensonge du monde. En effet, selon ce principe, le mensonge n'est coupable que lorsqu'il cause ou qu'il est proféré pour causer du dommage. Ce principe si favorable n'a pas paru suffire & avoir assez d'étenduë

tenduë à Monsieur de *Barbeyrac*. Il y en joint un autre. Quand les devoirs de la sociabilité & ceux de l'amour de soi-même sont comme en équilibre, les derniers doivent l'emporter, & en ce cas-là on peut légitimement user de la parole d'une maniere qui tourne à notre avantage plûtôt qu'à celui d'autrui. De plus, le mensonge, qui fait tort, n'est point peché, quand on a droit de faire tort. Donc la plûpart des mensonges des enfans, des domestiques, des ouvriers, des femmes, des maris à l'égard l'un de l'autre, des marchands, de ceux qui achetent, sont innocens, puisqu'ils sont dictez par l'amour de soi-même & qu'ils ne nuisent point à la Société. Cela supposé, je ne voi pas pourquoi *Puffendorff* (1) attribuë aux Souverains & aux Supérieurs le droit de mentir plûtôt qu'aux Particuliers. Je ne voi pas surquoi fondé il décide qu'un Historien (2), qui écrit la moindre chose qu'il ne croit pas véritable, peche contre l'obligation où chacun est de procurer, autant qu'il dépend de lui, l'avantage des autres hommes, ce qu'il ne peut faire qu'en disant la vérité.

(1) Ibid. p. 520.

(2) Ibid. p. 508.

La définition, ou plûtôt la description que fait du mensonge Monsieur de *Puffendorf* est conforme à ses principes: „ La vérité, dit-il, consiste à faire en„ sorte

„ ſorte que les ſignes extérieurs dont „ on ſe ſert, & ſur tout les paroles, re- „ préſentent fidèlement nos penſées à „ ceux qui ont droit de les connoitre, „ & auxquels nous ſommes tenus de „ les découvrir en vertu d'une obliga- „ tion ou parfaite, ou imparfaite: & „ celà ſoit pour leur procurer quelque „ avantage qui leur eſt dû, ſoit pour „ ne pas leur cauſer injuſtement du „ dommage. A quoi il ajoute un peu „ plus bas; Quand on dit vrai, ſans y „ être obligé & ſans que perſonne ait „ droit de l'exiger, c'eſt plûtôt un vain „ babil, qu'un acte de cette vertu mo- „ rale qui nous ordonne de dire la vé- „ rité “. Tout ceci ſuppoſe qu'il n'y a point de loi poſitive qui défende le menſonge; mais doit-on le ſuppoſer? La ſincérité, la confiance qu'on doit entretenir les uns avec les autres, ne ſeroient-elles pas plus parfaites & plus à couvert, ſi on diſoit qu'il n'eſt permis de mentir que lorſqu'on ne peut garder la Loi qui défend le menſonge, ſans en violer quelque autre plus eſſentielle? Par exemple, quelqu'un me cherche pour me tuer, &, ne me connoiſſant pas, il me demande à moi-même ſi je ne ſuis pas tel. L'amour que je me dois à moi-même m'oblige à lui répondre que non. Mais celà même que je dis ſuppoſe auſſi qu'il n'y a point de Loi poſitive à cet

cet égard, ou que s'il y en a une, le Législateur a prétendu l'assujettir à certaines exceptions. Tant il est vrai que la raison seule ne suffit pas pour décider ces questions.

Le chapitre troisième contient de grands discours, qui tendent à prouver qu'on ne fait point de tort à un poulet de le tuer & de s'en nourrir. Assurément ce chapitre ne méritoit point de notes. Cependant Monsieur de *Barbeyrac* y en a fait & de fort longues. En voici une qui est d'un goût bien singulier (1).

„ Les Bêtes que l'on tuë mourroient „ d'elles-même peu d'années après, &, „ quand elles meurent, leur ame meurt „ aussi bien que leur corps. De sorte „ qu'elles ne perdent rien par la mort. „ Il y a certainement de la cruauté à „ priver un Etre qui a du sentiment „ d'une chose dont il se sent dépouillé „ & dont la perte peut lui causer de la „ douleur, mais non pas à détruire un „ Etre qui ne conserve plus de senti- „ ment après sa destruction. Ainsi on „ a raison de traiter de cruel un hom- „ me qui en tue un autre, parce que „ les ames humaines survivant aux „ corps, peuvent se trouver dans un „ tel état qu'elles soient fâchées d'avoir „ été dépouillées de la vie. Mais les „ Bêtes étant une fois mortes, ne sentent „ plus rien, parce que leur ame périt „ en

(1) Pag. 569.

Citation inutile.

„ en même tems de quelque maniere
„ que celà se fasse. C'est être cruel
„ que de séparer du corps d'un Animal
„ une nature qui a du sentiment, & qui
„ est utile à autrui pendant qu'elle est
„ unie au corps, comme celà arrive
„ quand on tue un Homme, dont la
„ perte fait du tort à la société humai-
„ ne, dont il étoit membre. Mais il
„ n'y a point de cruauté à tuer un Ani-
„ mal qui ne sert de rien aux autres
„ que quand il est mort, & qui même
„ leur feroit du mal, s'il vivoit. Car il
„ est certain que si on ne tuoit point
„ de Bêtes, leur grand nombre ne pour-
„ roit qu'être funeste au genre humain.
„ Tous ces raisonnemens prouvent in-
„ vinciblement que les Hommes ne
„ font aucun tort aux Bêtes en les
„ tuant & en les mangeant. Il ne sera pas
„ inutile de faire voir aussi que les Bê-
„ tes ne peuvent point se plaindre de
„ ce qu'elles ont été destinées par le
„ Créateur à servir de pâture aux Hom-
„ mes. Dieu ne leur a donné la vie
„ que sous cette condition, elles ne
„ l'auroient pas euë sans celà. Elles
„ devroient donc si elles en étoient ca-
„ pables louër le Créateur, de qui el-
„ les la tiennent: car encore vaut-il
„ mieux avoir pour quelque tems la
„ vie & le sentiment que d'être tou-
„ jours une matiere aveugle & desti-
„ tuée

„ tuée de toute connoissance. Outre „ que les Bêtes jouïssent tranquil„ lement du présent, sans se souve„ nir du passé ni s'inquiéter de l'ave„ nir; & après tout elles souffrent „ moins lorsqu'on les tuë que si elles „ mouroient de maladie ou de vieil„ lesse ".

Ces réflexions ne sont pas de Monsieur de *Barbeyrac*, mais dès qu'il les cite, il en est garand. Qu'y a-t-il donc de beau & d'utile dans ces passages, pour que ce savant se soit donné la peine de les transcrire.

Le cinquiéme Livre traite de matiéres fort épineuses & à quoi il est difficile d'appliquer sûrement les principes du Droit naturel. En effet, Messieurs de *Puffendorf* & de *Barbeyrac*, pour les décider, ont plus souvent recours à l'autorité qu'à la raison. En parlant du prix ou de la valeur des choses, on cite *Grotius* qui dit que *la mesure la plus naturelle de la valeur de chaque chose est le besoin qu'on en a*. Cette maxime reçuë autoriseroit, je ne dis pas l'usure, car Monsieur de *Barbeyrac* n'en reconnoît point & la regarde comme un reste du Papisme, mais l'avidité, l'inhumanité & le brigandage. Cette maxime par conséquent auroit dû être réfutée. *Puffendorf* (1) se contente de dire que celà se pratique d'ordinaire, mais qu'il ne peut ac-

(1) Tom. II. p. 3.

accorder que ce soit la regle naturelle du prix. Monsieur de *Barbeyrac* si fécond en *Notes* n'en a point fait sur ce passage. En récompense, il nous apprend en général que les privileges accordez presque par toutes les nations aux biens consacrez à la Religion, doivent leur origine à une fraude pieuse des Prêtres intéressez, sur laquelle les Ministres Ecclésiastiques, depuis le Christianisme, ont encore rencheri.

Sentiment qui méritait d'être combattu.

A l'occasion de certaines actions qui n'ont point de prix, *Puffendorf* (2) s'exprime ainsi : „ un Juge qui vend la justice; „ une Belle qui se fait païer de ses faveurs; „ un Patron ou un Avocat qui se fait „ payer de ses Clients ou de ses Parties ; „ un Assassin ou un Empoisonneur qui „ trafiquent de la vie du prochain ; un „ Ecrivain qui pour un bas intérêt em„ ploye sa plume & son savoir à pu„ blier des mensonges préjudiciables à „ quelqu'un ; un homme qui par de „ faux sermens ou de faux témoignages „ achetez à beaux deniers comptans fait „ gagner une méchante cause, ou en „ fait perdre une bonne ; tous ces gens„ là & autres de même caractere tirent „ un gain deshonnête des choses que „ l'on doit, ou exercer gratuitement, ou „ que l'on ne doit point faire du tout ".
Une Note sur cet endroit qui confond des professions honorables avec les crimes

(2) Ibid. p. 5.

crimes les plus honteux, qui contient une décision si fausse, auroit *été* fort utile. Monsieur de *Barbeyrac* y étoit personnellement intéressé, aussi bien que quantité d'honnêtes gens. Car si ce que *Puffendorf* dit des Avocats, étoit fondé, on pourroit l'appliquer aux Médecins, aux Professeurs, sur tout aux Professeurs en Droit, dont les emplois sont si lucratifs. On pourroit même l'appliquer aux gens de guerre, aux Magistrats, & dire de toutes ces personnes si utiles & si respectables qu'elles tirent un gain deshonnête de choses qu'on doit, ou exercer gratuitement, ou ne point faire du tout. On se contente de remarquer (1) que le Droit *Romain* n'accorde aux *Poëtes*, ni immunitez, ni privilèges, ni gages. (1) Ibid p. 6.

Monsieur *Barbeyrac* décide (2) que lorsqu'il s'est glissé de la fausse monnoie dans le commerce, les Particuliers n'en doivent pas souffrir, & qu'il faut que l'Etat la leur prenne sur le pié qu'ils l'ont reçue. Cette décision n'est assurément point appuiée sur le droit naturel, & quand un Etat se seroit imposé à lui-même cette obligation, il ne suivroit nullement que les autres y fussent sujets. C'est à chaque Particulier à veiller à cet égard, & à ne point recevoir de mauvaise monnoie ou qui n'a pas son poids. J'aimerois presqu'au- (2) Ibid. p. 14. *Décision singuliere.*

qu'autant dire que c'est à l'Etat à dédommager les Particuliers qu'on trompe en leur vendant de mauvaises marchandises, ou, si elles sont bonnes, en les vendant à faux poids, ou à fausses mesures.

Pour décider qu'un Marchand de blé, qui par sa diligence a prévenu les autres pour en porter dans un Païs où il a manqué, n'est point obligé d'avertir que bien-tôt il en arrivera une grande quantité, on cite en *François* dans le texte, & en *Latin* dans les notes un long passage de *Ciceron*. Cette question pouvoit être décidée en deux mots. Il n'y avoit qu'à dire qu'un Marchand est obligé de ne tromper, ni sur la qualité, ni sur la quantité de sa marchandise; mais on vouloit écrire un gros Livre & faire montre de son érudition.

Je pourrois dire la même chose de l'obligation qu'a celui qui emprunte de rendre ce qu'on lui a prêté, ou en especes, ou en valeur, quand il le peut. Outre l'impossibilité, un seul cas me paroît en dispenser. C'est si la chose eût péri chez le prêteur comme elle a péri chez l'emprunteur. Dans un pillage par exemple, votre cheval, votre gobelet d'argent, auroit été pris chez vous comme il l'a été chez moi; je ne vous dois rien. En voyageant ensemble,

ble, vous me prêtez quelque argent; on nous vole. Si vous aviez eu sur vous ce que vous m'aviez prêté, on vous l'auroit pris, comme on me l'a pris sur moi. Je ne vous dois rien que la reconnoissance du plaisir que vous avez voulu me faire. *Puffendorf*, contre son ordinaire, est assez court sur cet article. Monsieur *Barbeyrac* a voulu dédommager le Public. Il y a fait la valeur de sept ou huit pages de notes.

A l'occasion de l'intérêt qu'on retire de l'argent qu'on prête, Monsieur *Barbeyrac* (1) s'emporte violemment contre ceux des *Protestans*, qui osent soutenir que cette espece de profit n'est pas légitime, ou qu'il ne l'est du moins qu'à certaines conditions & dans certaines circonstances. Il prétend qu'en celà ils prennent l'intérêt des Peres. Ils ont beau faire, ajoute-t il avec beaucoup d'énergie, toutes leurs déclamations & tous leurs emportemens ne servent qu'à faire voir que la lecture des *Peres* est capable de gâter le cœur & l'esprit; sur tout lorsqu'on se trouve d'un tempérament bilieux, & qu'on a pris soin de cultiver sa mémoire plûtôt que son jugement. Il est fâcheux que ce Professeur, qui s'est acquis une si grande réputation, soit ainsi ferû contre les Peres; c'est une espece de maladie, aussi pitoyable que ces aversions des

(1) Ibid. pag. 93.

Invectives contre les Peres pleines d'indécence.

des Courtisans pour les Gens de robbe, ou d'autres personnes contre les Médecins. Non, les Peres n'ont pas été infaillibles, & c'est avec justice qu'on leur reproche des erreurs. Mais ils avoient de l'esprit, ils avoient de la science & de la piété, & assûrément leur autorité en fait de mœurs vaut bien celle d'*Horace*, d'*Ovide*, de *Lucrece*, de *Diogene*, de *Zénon*, d'*Epicure* & de tant d'autres. Ces bonnes gens, moins hardis & moins décisifs que Monsieur de *Barbeyrac*, ont cru que les paroles de *Jesus Christ* défendoient de tirer du profit d'un simple prêt. On veut qu'ils se soient trompez, qu'ils aient mal raisonné. Faut-il pour celà leur faire leur procès & les traiter de corrupteurs des cœurs & des esprits? Cette censure-là n'est-elle pas trop dure, &, si on la rétorquoit contre Monsieur de *Barbeyrac*, seroit-il content? Je ne puis pourtant m'abstenir de dire que la longueur énorme & l'inutilité de ses notes, que le soin perpétuel qu'il a de se louër & de se citer lui même en toute occasion, que son ton décisif m'auroient aussi fortement prévenu contre les Jurisconsultes, qu'il l'est lui-même contre les Peres, si je n'étois bien persuadé que ces préventions générales sont injustes, & qu'elles marquent beaucoup plus de foiblesse que de force d'esprit.

Je

Je n'en dirai pas davantage, de crainte qu'on ne m'accuse d'avoir lû les Peres, qui sans doute, s'ils vivoient, seroient fâchez qu'on les ait jugez indignes d'être citez dans un Ouvrage de l'importance de celui de Monsieur de *Barbeyrac*, où il cite si souvent Messieurs *Bayle*, *la Placette*, *le Clerc*, *de Beauval*, *des Preaux*, *Locke*, *Wollaston*, *Hobbes*, *Montagne*, *la Bruiere*, *Hertius*, *Cumberland*, *Cudworth*, *Derham*, *Gundeling*, *Scharrock*, *Winckler*, *Ziegler*, *Schneider*. Sans doute ces noms ornent bien plus un Livre que les noms usez d'*Augustin*, de *Jerôme*, & ce qu'on cite de ces Auteurs a bien un autre poids sur l'esprit d'un Lecteur intelligent que ne pourroit avoir toute autre citation.

Le Mariage est un sujet extrêmement délicat, & vouloir s'en tenir à la Loi naturelle, pour régler tout ce qui concerne cette matiere, c'est s'exposer à donner dans de grands égaremens. Cette Loi ne défend point bien des choses que presque tous les hommes se sont accordez à regarder avec abomination, & elles paroissent défendre ce qu'on croit communément permis. Ces sentimens de honte & de pudeur ne viennent point de la nature, selon *Puffendorf*. Ils viennent uniquement de l'éducation. Si cette éducation avoit fait

sur moi des impressions moins fortes, je ne serois apparemment pas choqué de la longue dissertation & des notes proportionnées par où ces Messieurs prétendent qu'épouser sa mere, son pere, son frere, sa sœur, ne seroit point violer les droits de la nature, & que, sans l'accoutumance contraire, l'homme & la femme n'auroient pas plus de honte de paroitre nuds, & de donner leurs amours en spectacle, que n'en ont les bêtes. Tous les Animaux ont un instinct. Pourquoi n'en admettre pas dans l'Homme & ne pas convenir qu'il doit le suivre préférablement à la raison trop subtilisée? L'instinct qui nous lie à nos peres & nos meres n'est-il aussi que l'effet de l'éducation, & ces raisonnemens, par où on prouve que nous n'avons point d'obligation de notre naissance à nos parens, autorisent-ils à manquer aux respectueux sentimens qui leur sont dûs? *Puffendorf* dit pourtant que ceux qui les premiers donnèrent l'exemple de marcher nuds commirent un fort grand peché.

Le Mariage n'étant que pour la multiplication du genre humain, il paroît qu'il ne devroit être permis qu'à ceux qui peuvent contribuer à cette multiplication, & qu'on devroit l'interdire à ceux qui sont disgraciez de la Nature, qui sont petits, mal faits, sans ef-

esprit, mal sains. *Puffendorf* (1) cite avec éloge *Lycurgue* qui se mocquoit de ses Prédécesseurs qui avoient permis le mariage indifféremment, tandis qu'ils cherchoient les meilleurs étalons & les meilleurs taureaux pour leurs cavales & pour leurs genisses. Il penche pourtant à croire que tous doivent se marier. Si celà est, la Polygamie n'a jamais dû être permise; car cette permission seroit incompatible avec l'obligation.

Liv. VI. pag. 208. & suiv.

Citation qui devoit être omise.

Le Mariage de sa nature n'est point perpétuel & indissoluble, il n'y a pas de Loi divine qui l'ait ainsi ordonné, cette perpetuité, cette indissolubilité du Mariage vient de la tyrannie des Papes. Un des deux conjoints manquant aux engagemens essentiels, l'autre devroit être censé libre. Et il l'est au tribunal de la Raison & de la Religion, disent Messieurs *Puffendorf* & *Barbeyrac*. C'est quelque chose d'affreux que la tyrannie. Même en la détruisant, on court risque d'en ressentir long-tems les effets. L'*Angleterre*, la *Suéde*, le *Dannemarc*, se sont soustraits à la tyrannie de *Rome*, & le Mariage a continué d'être perpétuel & indissoluble comme dans les Païs Catholiques. L'amour du bon ordre fait espérer que cet usage durera encore long-tems & que l'ancienne pratique prévaudra à la nouvelle

Définition du Mariage. doctrine de ces Messieurs. Ainsi le Mariage pourroit être défini la tradition mutuelle & légitime que les deux contractans font l'un à l'autre de leur corps, de sorte que, quand ils viendroient à pouvoir se les refuser, ils ne pourroient les donner à un autre, jusques à ce que la mort de l'un eut mis l'autre en liberté.

On examine ensuite plusieurs autres questions curieuses, savoir à qui des deux du pere & de la mere appartiennent les enfans? Si la jalousie est conforme à la Loi naturelle, ou si c'est un sentiment déraisonnable? Si celui qui s'empare ou se charge d'un enfant abandonné a sur lui les mêmes droits qu'avoient ses pere & mere? Si les parens doivent nourrir leurs enfans, jusqu'à ce qu'ils les aient mis en état de se nourrir eux mêmes? Si les enfans doivent nourrir & assister leurs parens? Si les parens peuvent vendre leurs enfans? On trouve par tout la même abondance & la même érudition.

Le domaine & la servitude sont quelque chose d'aussi naturel à la Société que la Société même (1). Toute Société suppose de la subordination & de la dépendance. Subordination & dépendance qui ne peuvent être sans le droit de commander & sans l'obligation d'obéir. Mais de ces principes il ne suit nul-

(1) Ibid. pag. 254.

nullement que l'esclavage proprement dit soit de droit naturel, ou qu'il soit fondé sur les principes de ce droit, puisque la subordination & la dépendance peuvent être & sont effectivement dans toute l'*Europe* sans cet usage inhumain qui dégrade l'Homme & le réduit à la misérable condition des Bêtes. Le remede que Monsieur *Locke*, toûjours admiré par Monsieur *Barbeyrac*, donne contre ce malheur est digne de le fermeté *Angloise. Le captif ayant mérité de perdre la vie, dit ce Philosophe, on ne lui fait point de tort de le rendre esclave, &, s'il trouve l'esclavage plus insupportable que la vie n'est douce, il est en son pouvoir de s'attirer la mort en désobéissant à son maître.*

Si on fait attention à ce que dit l'Ecriture (1) de la maniere dont les Peuples se sont formez, on verra que les familles se sont insensiblement augmentées & que les sociétez civiles se sont formées d'elles mêmes par un enchainement naturel d'évenemens & de circonstances. De *Moab* sont venus les *Moabites*, d'*Ismaël* les *Ismaëlites*, de *Jacob* autrement *Israël*, les *Israëlites*, & on n'a aucune raison de penser qu'il n'en soit pas de même des autres Peuples. Ces faits renversent & rendent inutiles je ne sai combien de raisonnemens qu'on fait & qu'on rapporte. Le famille d'abord

(1) Liv. VII. p. 263. & suiv.

Origine des sociétez.

bord étant peu nombreuse, se gouvernoit aisément & sans beaucoup de loix. A mesure que le nombre augmentoit, il falloit augmenter l'application & multiplier les réglemens. Ainsi c'est l'autorité des peres & des meres sur leurs enfans, c'est le respect, la soumission des enfans pour leurs parens, la tendresse des freres & des sœurs, qui ont formé les Peuples, ou, ce qui revient au même, les Societez civiles.

Ce sentiment paroît être celui de (1) P. 271. Monsieur de *Barbeyrac* (1), si on en juge par la note suivante. „ Ceux qui „ rapportent l'origine & l'établissement „ de tous les Etats à un principe géné- „ ral & uniforme semblent supposer que „ dans les premiers siécles plusieurs „ peres de famille s'assemblèrent pour „ voir de quelle manière ils pourroient „ pourvoir le plus avantageusement à „ leur sûreté, & qu'après une mûre „ délibération, ils conclurent qu'il fal- „ loit former entr'eux une Société ci- „ vile. Or celà ne s'accorde guères, „ ni avec l'histoire, ni avec l'expérien- „ ce commune, qui font voir que „ tous les établissemens humains ont „ de petits commencemens, qu'ils sont „ d'abord informes & qu'ils ne parvien- „ nent à quelque dégré de perfection „ que peu à peu & par la longueur du „ tems. Quand même on trouveroit

„ dans

„ dans les monumens de l'Antiquité
„ quelques traces d'une telle assemblée,
„ il seroit bien difficile de s'imaginer
„ que ces peres de famille se fussent
„ d'abord formé l'idée d'une société
„ civile & qu'ils en eussent prévû &
„ balancé exactement les avantages &
„ les inconvéniens ". . .

Il est étonnant que Monsieur de *Barbeyrac* n'ait pas vû dans l'histoire de la Tour de *Babel* des traces d'une assemblée de peres de familles délibérant entre eux comment ils pourroient pourvoir à leur sûreté. Non seulement cette histoire en fournit des traces, mais elle la prouve distinctement. Tout ce qu'il y avoit alors d'hommes sur la terre parloient la même langue, ils étoient même réünis. Ils s'assemblent & déliberent sur les moïens de se précautionner contre un second déluge, car ils ne connoissoient point d'autre mal à craindre pour eux. Ils conviennent de bâtir une tour fort élevée, sans doute, pour s'y renfermer avec ce qui auroit été nécessaire pour leur subsistance, en cas que le malheur qu'ils craignoient arrivât. Dieu renversa leur dessein par un prodige & la multitude des langues qu'ils parlèrent les obligea de se séparer. Les hommes formèrent donc une espèce de société peu de tems après le déluge, société formée sur le modèle de celles qui a-

voient

voient été avant le déluge, & qui fut elle même le modèle de celles qui se formèrent depuis. Car il seroit ridicule de supposer que les nouvelles langues qu'ils avoient tout d'un coup apprises leur eussent fait perdre la mémoire de la manière dont jusqu'alors ils avoient vécu. Pourquoi tant de recherches, tant & de si profonds raisonnemens pour découvrir comment les societez se sont formées & les motifs qui y ont engagé les hommes? Ce n'est point la crainte, ce n'est point le besoin, c'est la nature & l'autorité qu'elle donne aux uns sur les autres, aussi bien que la tendresse & l'amitié qu'elle inspire aux uns pour les autres.

Les Loix du gouvernement des Etats ne sont point du ressort des Jurisconsultes.

Le reste de ce livre & le huitième qui le suit traite de matiéres si relevées & si peu susceptibles de regles que je croi aussi inutile d'en parler qu'il a été inutile d'en écrire. Les Rois, les Républiques n'ont pas besoin de ces sortes de leçons pour régler leur conduite. Tout ce qu'ils font est bien; s'il ne l'est pas, il est au dessus de la censure. Leur conservation, leur sureté, leur aggrandissement, ce sont là les grands mobiles de leurs entreprises. En vain prétendroit-on leur tracer leur devoir, ils n'ont & ne reconnoissent point de maître sur la terre, leurs volontez sont leurs loix & la présomption est toû-

jours

jours en leur faveur. Ainsi ces réglemens que de prétendus beaux génies tracent dans leur cabinet & qu'ils se donnent la liberté de rendre publics pour apprendre aux Peuples jusqu'où va & à quoi s'étend l'autorité de leur Maitre, ces réglemens sont inutiles, les choses iront leur train, on n'en fera ni plus, ni moins, chaque Peuple suivra ses usages. De plus ils sont témeraires. Ce qu'on dit fût-il démontré, il seroit peut-être plus à propos de le taire; car ces connoissances ne sont point nécessaires à la félicité & à la perfection des Peuples, & il est aisé que des esprits superficiels naturellement ennemis de l'ordre en abusent. Tant d'instructions pour ceux qui sont en place sont de vraies satyres & il seroit presque naturel de penser qu'on ne les publie ces satyres que pour les rendre odieux.

J'espere que Monsieur de *Barbeyrac* me pardonnera la liberté que j'ai prise de contredire quelques fois son sentiment. Sa réputation est trop bien établie pour que de legeres critiques lui fassent tort, d'autant plus que ces critiques n'empêchent point du tout qu'on ne publie que son ouvrage est *tout à la fois le fruit & la preuve d'une grande érudition.*

AR-

ARTICLE II.

HISTOIRE DES DECOUVERTES ET CONQUETES DES PORTUGAIS DANS LE NOUVEAU MONDE. *Avec des figures en taille douce. Par le Révérend Pére* FRANÇOIS JOSEPH LAFITEAU, *de la Compagnie de* JESUS. *A* Paris *chez* Saugrain pere, & Jean Baptiste Coignard fils. 1734. 12. *Tome I. pag.* 432. & 40. *pour la Préface. Tome II. pag.* 380. & *une Table de* 79. *Tome III. pag.* 512. *Tome IV. pag.* 388. & 144. *pour la Table. Ce Livre se trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren.

Caractere de cet Auteur.

LE nom du Pere *Lafiteau* n'est pas inconnu dans la République des Lettres. Une espèce d'Histoire du *Canada*, où il est fort parlé du Geng-seng, a déja paru sous ce nom. Ce premier Ouvrage étoit apparemment l'essai de celui que ce Révérend Pere vient de mettre au jour. Le sujet en est curieux, & par-là il doit intéresser ceux qui lisent pour s'occuper agréable-ment.

ment. Quoiqu'il ne soit pas traité avec un certain goût, je croi pourtant qu'on pourra y trouver quelque satisfaction. Plus de choix dans les faits, plus d'habileté à les enchaîner les uns avec les autres, plus d'art à les amener & y préparer l'esprit du Lecteur, plus de pureté & de vivacité d'expression auroient rendu l'Histoire des Conquêtes du *Portugal* un Livre fort amusant. J'ai fait ce que j'ai pû afin de la trouver telle; il m'a été impossible de réüssir. Il y a pourtant de l'ordre, de la clarté, & l'Auteur y fait de tems en tems des réflexions fort sensées. On ne peut guères douter à son langage qu'il ne soit *François*, mais il y manque un certain je ne sai quoi, semblable à ces personnes qui n'ont rien de difforme, dont les traits sont même réguliers, mais qui ne plaisent point, à cause d'un certain air froid & provincial. En un mot, si le nom du Pere *Lafiteau* n'étoit pas à la tête de cette Histoire, on auroit eu droit de l'attribuer à l'Historien des *Albigeois*, ou à un autre *Jésuite*, qui a écrit une nouvelle Histoire du *Japon*. La place importante que ce *Jésuite* occupe, & qui lui donne accès auprès d'un Sécrétaire d'Etat, comme il le dit dans sa Préface, pouvoit le dispenser d'écrire. Un honnête homme ne doit point

s'en mêler qu'il n'y soit obligé, ou qu'il ne soit assuré de le faire avec succès, & de n'être à charge, ni au Public, ni aux Imprimeurs. Autrefois il n'étoit point de *Jésuite* qui ne fit un Livre. Si cette espèce de manie alloit les reprendre! Le Pere *Lafiteau* semble nous menacer d'une Histoire de l'établissement du Christianisme dans les conquêtes des *Portugais*. Il faut supposer que son état & son caractere le rendent plus propre à parler de religion que de guerres & d'intrigues.

Défauts de son Livre.

Le grand défaut du livre dont on va donner l'extrait, c'est qu'il est rempli de faits particuliers. Ils convenoient peut-être dans les mémoires d'où on les a pris, mais ils ne conviennent point dans une Histoire générale. La multitude de différens Acteurs, qu'on introduit tout d'un coup sur la scène, sans qu'on les connoisse le moins du monde, & qu'on sache pourquoi ils paroissent, produit une confusion pénible, qui rend cette lecture presque tout à fait inutile à ceux qui voudroient s'instruire, & presque insupportable à ceux qui veulent se divertir.

L'ouvrage est divisé en quatorze livres sans sommaires à la tête, ni en marge. L'Auteur a bien fait de ne point entreprendre d'en mettre, il n'y auroit assûrément pas réüssi.

Les

Les découvertes commencèrent en mille quatre cent douze. L'Infant Don *Henry* en fut le promoteur. L'étude de la Géographie, quelques conversations avec les *Maures*, & sur tout le rapport de quelques *François* de la *Basse-Bretagne*, l'avoient puissamment excité à s'attacher à cette entreprise. „ Ce Prince, dit le Pere *Lafiteau* (1), „ pensant qu'il étoit plus obligé qu'un „ autre à soutenir la supériorité de son „ rang par la supériorité de son méri- „ te, joignit aux vertus chrétiennes & „ héroïques toute l'étude & l'applica- „ tion qui pouvoient enrichir un fonds „ déjà riche de lui-même, par les bel- „ les connoissances que donnent les „ Sciences & les Belles Lettres". Est-il vrai qu'un Prince soit obligé d'avoir un mérite supérieur à celui des autres hommes? Qu'est-ce que cette périphrase des *François de la Basse-Bretagne*? N'est-ce pas comme si on disoit un *Anglois* d'*Ecosse*? Pourquoi ne pas dire un *Bas-Breton*. Le portrait de ce Prince est un des meilleurs morceaux de cette Histoire.

(1) Tom. I. pag. 9.

„ Je ne puis m'empêcher, dit le Pe- „ re *Lafiteau* (2), de donner une idée „ plus étendue de ce Prince vraiment „ digne de l'immortalité, par l'assem- „ blage de toutes les qualitez naturelles „ & de toutes les vertus acquises qui „ font

(2) Ibid. pag. 36.

„ sont les grands Hommes & les bons
„ Princes. Il étoit d'une taille médio-
„ cre, mais bien prise, d'un tempéra-
„ ment fort & robuste. Il avoit le teint
„ d'un assez beau coloris, blanc &
„ vermeil, les cheveux blonds & un
„ peu frisez, l'air grave & sevère qui
„ interdisoit au premier abord; mais
„ cette sévérité apparente étoit corri-
„ gée par une bonté rare & une égali-
„ té d'ame parfaite, qui étoit l'effet
„ d'un riche naturel, de la candeur de
„ ses mœurs & de l'empire qu'il avoit
„ acquis sur ses passions. Cet empire
„ se manifestoit dans toute sa personne
„ par une piété solide, une pureté à
„ l'épreuve même du soupçon, un
„ grand ordre dans sa conduite & dans
„ celle de sa maison qui étoit réglée
„ comme un Monastère, une modestie
„ très-remarquable dans ses habits, sa
„ table & ses équipages. Avec celà il
„ pensoit en Grand, il étoit libéral jus-
„ qu'à la profusion, & faisoit une dé-
„ pense vraiement roiale dans tout ce
„ qui avoit pour objet l'avancement de
„ la Religion, la gloire de la Nation
„ & le bien de l'Etat. Amateur des
„ Sciences, & s'y distinguant lui-mê-
„ me autant que dans l'art militaire,
„ où il avoit souvent donné des preu-
„ ves de sa bravoure & de son habileté,
„ il répandit des trésors immenses qui
„ fu-

„ furent employez à attirer de toutes
„ parts des gens habiles qu'il entretenoit
„ ensuite par de grosses pensions, & à
„ fonder des Académies, à qui il aban-
„ donnoit ses propres palais & ses re-
„ venus les plus clairs ".

Dit-on bien *une pureté à l'épreuve du soupçon*? Le soupçon n'éprouve pas une vertu, c'est la tentation, c'est l'occasion. Il paroît qu'on auroit dû dire *au-dessus du soupçon*. Le Pere *Lafiteau* croit avoir dit tout ce qu'on peut dire de bien d'une maison, en la comparant, pour la régularité, à un Monastere, comme si les Monasteres étoient tous bien réglez. *Rem. d. J.*

Ce portrait est presque le seul qui soit dans ces quatre tomes. Ce n'étoit pas seulement le zèle pour la gloire de Dieu & de la Nation qui animoit les Rois de *Portugal* à la conquête du nouveau Monde. C'étoit aussi l'avantage qu'on commençoit à recueillir des nouvelles découvertes. Le Pere *Lafiteau* nous apprend que *Jean* II. étoit pleinement convaincu de leur utilité, „ parce qu'il avoit eu une par-
„ tie des revenus de sa cassette, dans
„ le tems qu'il n'étoit encore que Prin-
„ ce des *Algarves* & Héritier présom-
„ tif de la Couronne, fondez sur les
„ produits du commerce des Païs nou-
„ vellement découverts & établis ". J'i-

gnore absolument ce que c'est qu'un Païs nouvellement établi?

(1) Ibid. pag. 19. Le Pere *Lafiteau* nous apprend (1) que le Pape *Martin* cinquième donna aux Rois de *Portugal* toutes les terres qui seroient découvertes jusqu'aux *Indes* inclusivement, qu'il menaça d'excommunier comme des usurpateurs ceux qui troubleroient leurs conquêtes, & que ce don fut accordé en conséquence d'une requête présentée, où on disoit que la Nation *Portugaise* consacrant ses biens & exposant sa vie à tant de naufrages & d'autres perils, Sa Sainteté étoit priée de vouloir attribuer à la Couronne de *Portugal* toutes les terres qu'on découvriroit, puisqu'on devoit regarder comme des possesseurs injustes les Nations infidelles qui y étoient établies & dont on ne cherchoit que le salut. Le Pape *Clément* VI. suivit cet exemple, & érigea en Roiaume les Isles des *Canaries*, dont il fit présent à *Louis de la Cerda*, Comte de *Clermont*, à condition qu'il iroit les conquerir & y feroit prêcher la Foi. Autrement la donation devoit être nulle.

(2) Ibid. pag. 31. La description (2) de la surprise que causa aux *Negres* la vuë des *Portugais* & de leurs vaisseaux mérite d'être rapportée. „ Les *Negres*, qui n'avoient „ jamais vû d'*Européans* avant les *Portugais*, furent bien surpris à la pre-

„ mière

„ mière vuë de leurs vaiſſeaux; car
„ étonnez d'un ſpectacle ſi nouveau,
„ tantôt ils les prenoient pour des oi-
„ ſeaux ou pour des poiſſons, ſelon
„ qu'ils avoient les voiles hautes ou
„ carguées; tantôt meſurant l'eſpace
„ que ces vaiſſeaux avoient parcouru
„ durant une nuit, ils s'imaginoient
„ que c'étoient des Phantomes & des
„ Eſprits qui leur cauſoient ces illu-
„ ſions. La préſence des *Portugais* qui
„ avoient fait décente ſur leurs côtes
„ fut un nouveau ſújet d'admiration.
„ Ces hommes ſi différens d'eux, qui
„ étoient vêtus de fer, & portoient dans
„ leurs mains le foudre & le tonnerre,
„ augmentèrent leur terreur & leur
„ épouvante. D'un autre côté, ces
„ *Portugais*, qui n'entendoient pas leur
„ langue, & qui, ne pouvant ſe faire
„ entendre eux mêmes, employoient
„ vainement les careſſes pour les faire
„ revenir de leur premier étonnement,
„ ou ſe voyoient obligéz de recourir à la
„ violence pour en enlever quelques-
„ uns & en porter la montre en *Portu-*
„ *gal*, achevèrent de jetter parmi eux
„ l'effroi & la conſternation, ſur tout
„ quand ils faiſoient jouër leurs canons
„ & leurs arquebuſes, & que ces pau-
„ vres malheureux voyoient tomber
„ morts à leurs pieds leurs compa-
„ gnons, ſans rien appercevoir qui eût
„ pu les toucher & les offenſer ".

 Une

Rém. d. J. Une phrase de dix-sept lignes n'est-elle pas trop longue? Porter *la montre* d'un Peuple, n'est-ce pas une expression digne des précieuses ridicules. *Faire jouër les canons*, *les arquebuses* n'est assurément point d'un stile grave & sérieux. On dit faire jouër les eaux, les marionnetes. Ce défaut d'attention à s'exprimer est extrémement fréquent dans ce Livre. Il est peu de pages qui n'en fournissent quelque exemple. „ Le „ Roi *Alphonse* V. étoit monté sur le „ trône à l'âge de six ans. Sa mino- „ rité fut assez tranquile par la sagesse „ de l'Infant Don *Pedre*, son oncle, „ qui lui fit épouser sa fille. Ce ma- „ riage fut funeste à tous les deux. Il „ réveilla la jalousie de Don *Juan*, „ frere de Dom *Pedre*. Celui-ci eut „ beau remettre les rênes de l'Etat en- „ tre les mains de son Pupille. Sa re- „ traite fut pour lui un crime, & cet „ infortuné Prince, qui revenoit à la „ Cour pour se justifier, eut le mal- „ heur de périr les armes à la main „ contre son Roi & son gendre, dans „ un de ces coups fourrez qu'on ne „ peut ni prévoir ni parer".

Une énigme est-elle plus obscure? Ce Prince qui revient pour se justifier périt les armes à la main dans un coup fourré. Est-ce dans un coup ou par un coup que l'on périt?

Tout ce premier livre pouvoit être faci-

facilement réduit à quatre ou cinq pages, car les faits qu'on y raconte sont fort peu importans. C'est deux forts qu'on bâtit chacun en dix ou douze jours de tems & que cinquante hommes suffisent pour garder. On y joint une longue description de l'entrée magnifique qu'on fit à Lisbonne à un Chef de quelque misérable peuplade, & des cérémonies de son batême. Je ne puis m'empêcher d'y relever quelques phrases qui me paroissent nouvelles. *Le Roi s'accosta du thrône où il se tint debout. Bemoin, le Prince Maure, se prosterne aux pieds du Roi, faisant semblant d'en tirer de la terre avec ses mains, qu'il portoit ensuite sur sa tête. La foule qui le suivoit étoit si nombreuse qu'à peine se pouvoit-il faire jour.* Phrases nouvelles.

Parlant du batême du Roi de *Congo*, le Pere *Lafiteau* s'exprime de la sorte (1). (1) Ibid. pag. 76.
„ On ne sauroit exprimer quelle étoit „ l'impatience du Roi pour recevoir le „ batême. La Cour & le Peuple avoient „ le même empressement à l'imitation „ du Souverain. Il étoit cependant né„ cessaire d'éclairer & d'éprouver un „ peu ces Neophytes. Il falloit pou„ voir s'en donner le tems & les Mis„ sionaires n'y suffisoient pas. Un évé„ nement imprévû décida l'affaire & hâ„ ta leur bonheur. Quelques Insulai„ res situés dans un lac, qu'on prétend

„ être dans le cœur de l'*Afrique* & la
„ ſource des principales rivières qui l'ar-
„ roſent, avoient ſecoüé nouvellement
„ le joug du Roi de *Congo* & faiſoient
„ des courſes ſur ſes provinces. Ils
„ étoient redoutables, car on aſſure
„ qu'ils pouvoient mettre ſur pied juſ-
„ qu'à trente-mille Combatans. Le Roi
„ ſe voioit forcé d'aller en perſonne
„ pour s'oppoſer aux progrès de ces
„ Rebelles. Les riſques de la guerre
„ furent un motif plus que ſuffiſant
„ pour mettre tous les Guerriers au
„ nombre des ſoldats de *Jeſus-Chriſt*".

Des Inſulaires ſituez dans un lac qui peuvent mettre ſur pied trente-mille Combatans ſont aſſurément de ces prodiges que l'ignorance forme & que la crédulité publie.

„ Les premiers mouvemens d'une
„ trop grande ferveur ſont ſuivis pour
„ l'ordinaire d'un prompt repentir, con-
„ tinue l'Auteur (1). Cette nouvelle
„ Chrétienté formée un peu trop à la
„ hâte l'éprouva d'abord. Le Roi lui-
„ même qui avoit vieilli dans ſes habi-
„ tudes trouvoit plus d'obſtacles que les
„ autres à ſoutenir le nouveau perſon-
„ nage qu'il lui falloit faire, de ſorte
„ qu'en peu de tems il ſe forma une
„ Conſpiration contre la Religion naiſ-
„ ſante, compoſée des Infidéles qui reſ-
„ toient encore & à la tête deſquels

(1) Ibid. pag. 77.

„ étoit

„ étoit un des fils du Roi, qui avoit
„ refusé de se faire baptiser, & de ces
„ Chrétiens lâches qui étoient les pre-
„ miers à leur blâmer leur legereté...,
„ Dieu qui avoit pitié de ce Peuple op-
„ posa à ce torrent une digue qui l'ar-
„ rêta. Ce fut Don *Alphonse* le fils aî-
„ né du Roi. Ce Prince seul, fer-
„ vent & vrai Héros Chrétien, étoit
„ alors dans son apanage, où il faisoit
„ l'emploi d'Apôtre, en même-tems
„ qu'il étoit comme un mur impéné-
„ trable aux ennemis de l'Etat. Ayant
„ appris le danger que couroit la Reli-
„ gion, il agit si efficacement auprès
„ de son pere qu'il suspendit en lui les
„ impressions qu'avoit faites sa lâche-
„ té. . . . Mais *Alphonse* pensa être la
„ victime de son zèle. . . On le noir-
„ cit dans l'esprit du Roi par les ca-
„ lomnies les plus atroces & les plus
„ extravagantes. . . . Le Roi aimoit
„ Don *Alphonse*. Mais son esprit affoi-
„ bli par l'âge le fit donner dans ces
„ rêveries. Peut-être aussi qu'ayant
„ fait semblant d'y donner, pour céder
„ au tems, il entra en indignation con-
„ tre ce fils chéri, le priva de ses char-
„ ges; de ses honneurs & de ses reve-
„ nus. . .

„ Don *Alphonse* (1) étoit perdu sans
„ l'habileté de la Reine *Eleonor* sa me-
„ re. Cette Princesse sage laissa cou-

(1) Ibid. pag. 81.

„ ler

„ ler le tems jusqu'à ce que cette gran-
„ de émotion des esprits fut un peu cal-
„ mée. Alors elle mit en jeu les Sei-
„ gneurs de la Cour les plus respecta-
„ bles par leur âge & par leur pruden-
„ ce, qui, ayant persuadé adroitement
„ au Roi le tort qu'il se faisoit à lui-
„ même par le triste état, où il avoit
„ réduit un fils, qui avoit tant de fois
„ affermi sa couronne par sa valeur, le
„ mirent dans la défiance & dans le
„ goût d'approfondir si dans le fond ce
„ Prince n'avoit pas été calomnié. En
„ effet le Roi, rentrant en lui-même
„ & usant d'une profonde dissimulation,
„ fit des recherches secretes; &, ayant
„ découvert l'innocence de son fils,
„ il le rétablit dans ses premiers hon-
„ neurs".

Obscurité de l'Auteur. Est il vrai que la ferveur trop grande soit suivie ordinairement de repentir? *Relachement & repentir* seroient-ils des mots synonimes? Qu'est-ce que suspendre dans quelqu'un les impressions qu'auroit faites sa lâcheté? Ces passages sont remplis de tant de défauts que j'aurois presque envie de retracter ce que j'ai dit de cet Auteur, qu'on ne pouvoit guères douter qu'il ne fût *François*. J'en doute &, s'il est *François*, ce ne peut être qu'un *François* de *Gascogne*, ou du *Limousin*.

Dans le second livre les évenemens se

ſe multiplient & deviennent plus importans. Mais la maniere de les écrire eſt toûjours la même. Il eſt des perſonnes entre les mains de qui tout dépérit. Le Pere *Lafiteau* a voûlu s'égayer dans ce ſecond Livre, en décrivant (1) ce qui arriva à un Capitaine *Portugais*, qui avec ſes gens alloit ſe préſenter à un Roi Barbare. „ Il ſe trouva ſur le chemin deux Temples d'Idoles où il „ fallut entrer. Les *Portugais*, qui é- „ toient perſuadez que tous les Indiens „ étoient des Chrétiens, convertis an- „ ciennement à la Foi par Saint *Tho-* „ *mas*, les prirent pour des Egliſes. Ils „ furent confirmez dans leur idée par „ les *Brachmanes* rangez en haie à la „ porte, qui préſentèrent leurs eaux „ luſtrales, qu'ils crurent être de l'Eau „ Benite, avec laquelle ils firent ſur „ eux le ſigne de la croix très-dévôte- „ ment. On leur préſenta un peu de „ cendres faites de fiente de vaches „ qu'ils mirent ſur leurs têtes avec beau- „ coup d'humilité. Etant entrez dans „ les temples, ils ſe proſternèrent de- „ vant les Idoles. Il eſt vrai que les „ figures de ces Idoles leur donnèrent „ quelque ſoupçon. Mais ils furent „ raſſurez par une autre qui reſſembloit „ aſſez à la mere de Dieu tenant ſon „ fils. Quelques *Indiens* ayant même „ prononcé le nom de *Marian*, ils ſe

„ per-

(1) Ibid. pag. 141.

Endroit plaiſant.

„ persuadèrent en effet que c'étoit elle
„ & l'honorèrent avec toute la dévo-
„ tion qu'on sait être particuliere à la
„ Nation *Portugaise* pour la mere du Re-
„ dempteur. Un seul cependant plus
„ défiant que les autres s'écria, *qu'il*
„ *adoroit Dieu*, & *que, si c'étoit des Dia-*
„ *bles, il y renonçoit de tout son cœur.*
„ *Vasquez*, qui l'entendit, ne put s'em-
„ pêcher d'en rire; mais ni lui, ni les
„ autres, comme leur erreur faisoit
„ plaisir aux *Indiens*, n'en firent pas au-
„ trement semblant". Un Protestant malin auroit pu prendre plaisir à conter ce fait. Le Pere *Lafitau* n'y a point entendu finesse. Il n'y a trouvé que du plaisant &, comme il s'en est réjouï, il a cru qu'il auroit le même effet sur tous ceux à qui il en feroit part.

Ce livre, imprimé à *Paris*, qui est le centre du bon goût, du moins pour la langue *Françoise*, sorti d'une Communauté où certainement il y a de l'esprit & du discernement, confond presque mes idées. A force de m'y trouver arrêté, je commence presque à croire que j'ai tort & que j'ai oublié ma langue naturelle. Je ne puis pourtant m'empêcher de douter & je ne croi pas qu'on puisse trouver mauvais que je propose mes doutes au Révérend Pere *Lafiteau*, comme ce Gentilhomme *François de Basse-Bretagne* proposa autrefois ses

tes difficultez à l'Academie Françoise.

„ Rien n'étoit plus superbe pour Don „ *Manuel* que le coup d'œil qui se pré„ sentoit à lui & la figure qu'il faisoit „ alors dans le monde". Ainsi parle ce Reverend Pere (1). Il me paroît que *flateur* au lieu de superbe, & *point de vûë* au lieu de coup d'œil, auroient rendu cette phrase plus intelligible.

(1) Ibid. pag. 155.

„ Ce Prince ajouta ensuite à ses „ titres celui de Maître de la Naviga„ tion, Conquêtes & Commerce d'*A*„ *frique*, de *Perse* & des *Indes*. Il ne „ se contenta plus d'y envoyer quel„ ques Vaisseaux, mais il équipa des „ Flottes nombreuses en état de don„ ner la loi par tout où elles se pré„ senteroient". Peut-être y a-t-il là une faute d'impression.

„ La premiere flotte qu'il mit en mer „ étoit composée de treize vaisseaux & „ de quinze cent hommes d'Armes". Une flotte est composée de vaisseaux de ligne, de fregattes, de brulots. Mais on n'a jamais dit, une flotte composée de Dragons, de Mousquetaires. *Hommes d'armes* dans ces tems-là & longtems depuis signifioit un homme qui combattoit à cheval, & quinze cens hommes d'armes auroient fait plus de quatre mille chevaux.

Expressions peu exactes.

„ Le Général (2) de la Flotte étoit chargé

(2) Ibid. pag. 158.

„ chargé de faire ce qu'il pourroit pour „ s'attacher un certain Prince Maure; „ &, supposé que ce Prince se rendit „ rêtif à ses propositions, il devoit lui „ déclarer une guerre ouverte ". Je demanderois volontiers si on déclare quelques-fois une guerre secrète.

(1) Ibid. pag. 163.

Le Capitaine de cette Flotte découvrit le Bresil. „ Ce Commandant, dit le „ Pere *Lafiteau* (1), voyant un Peuple „ qui lui paroissoit bon & simple, mais „ chez qui il ne remarquoit aucun ves- „ tige de Religion, de Loix & de Gou- „ vernement civil, en eut une grande „ compassion. Il souhaita que le Pere „ *Henri*, Supérieur des Missionnaires, „ homme de mérite, qui fut depuis E- „ vêque de *Ceuta*, lui annonçât les vé- „ ritez de l'Evangile. Ce qu'il fit par „ un très-beau discours *Portugais*, au- „ quel les Sauvages, quoique très-atten- „ tifs, n'eurent garde de rien compren- „ dre. Mais le Missionnaire n'en eut „ pas moins de mérite devant Dieu, ni „ moins de gloire devant ceux de sa „ Nation, qui goutèrent fort son ser- „ mon, le trouvèrent très convaincant „ & approuvèrent fort son zèle ".

Ce trait burlesque n'enjolive gueres l'Histoire de la Conquête des *Indes*. Le Pere *Lafiteau* dit qu'un certain Roi ne parut que par la médiation de ses Ministres. *Médiation* à ce que je croi a une significa-

cation

tation toute différente de celle qu'on lui donne ici.

Le reste de l'ouvrage est du même goût & a les mêmes défauts, soit par rapport aux expressions & à la confusion des faits, soit par rapport aux réflexions.

Après avoir parlé d'un Capitaine *Portugais* nommé *Pacheco*, qui, malgré l'éclat de ses grandes actions, fut d'abord négligé, ensuite légerement récompensé, enfin opprimé & réduit à la mendicité, le Pere *Lafiteau* (1) finit par cette réflexion. „ Bel exemple du fond „ qu'il y a à faire sur les services qu'on „ rend aux hommes, & de la recon„ noissance qu'on en doit attendre si on „ n'a pas l'esprit de se conduire!

(1) Tom. 1. pag. 266.

Pour marquer l'activité des Portugais, le Pere *Lafiteau* s'exprime ainsi (2): „ La mêlée devint plus affreuse „ par la jonction d'un autre Capitaine, „ qui sauta dans ce vaisseau, suivi de „ ses gens avec tant d'impétuosité qu'ils „ tombèrent tous sur le nez.

(2) Ibid. pag. 425.

La description d'un combat fort vif finit par ces paroles remarquables (3). „ Le grand nombre de morts se „ trouva être de ceux qui, courant à „ l'envi au pillage, furent surpris & „ se virent obligez de céder à la force, „ *à laquelle rien ne peut résister* ".

(3) Tom. 2. pag. 18.

Cette Histoire est pleine de prodiges.

Les *Portugais*, pour relever la valeur de leur Nation, ont tellement outré les faits, qu'ils racontent, qu'ils les ont rendus incroïables. La plûpart des ennemis qu'ils lui font combattre, ont des troupes réglées & bien armées, une multitude prodigieuse d'artillerie, de sorte que dans une seule ville, on trouva disent-ils jusqu'à deux mille pieces de canon. Il y avoit aussi une quantité prodigieuse de grenades. Malgré tous ces secours, on voit à chaque instant une poignée de *Portugais* défaire des armées de trente, de soixante, de cent mille hommes & prendre des villes fortifiées, munies d'une nombreuse artillerie & défenduës par des garnisons sans comparaison plus fortes que la petite troupe qui les attaquoit.

Réflexion d. J.

Les mœurs des *Portugais*, leur avarice excessive, leur cruauté, leur perfidie, ne meritoient assurément pas que Dieu fit des prodiges en leur faveur. C'étoit beaucoup, si je puis parler de la sorte, qu'il ne favorisât pas leurs Ennemis. C'est donc à la surprise, à l'ignorance absolue de l'art militaire, au défaut d'armes suffisantes qu'il faut attribuer les conquêtes & les victoires des *Portugais*. Leur gloire n'est pas tant d'avoir vaincu que d'avoir assuré le fruit de leur victoire, par leur constance, par leur adresse à s'attacher une partie de ces Peuples & à

s'en

s'en servir pour les soumettre presque tous.

Pour peu qu'on ait d'humanité & qu'on sache ce que c'est que l'équité naturelle, il est difficile qu'on lise, sans horreur, ces terribles exécutions contre des Peuples avec qui l'*Europe* n'avoit rien à démêler. La Religion, qu'on a ôsé faire servir de prétexte à ces violences dénaturées, doit en augmenter le crime, loin de le diminuer, & rien n'est plus déshonorant pour ses Ministres que d'avoir autorisé ces excès & d'avoir parû les approuver.

ARTICLE III.

ALCIPHRON, *ou le* PETIT PHILOSOPHE, *en sept Dialogues, contenant une Apologie de la Religion Chrétienne contre ceux qu'on nomme Esprits-Forts. A* la Haye *chez* Benjamin Gibert. 1734. 12. *Tome I. pag.* 372. *Tome II. pag.* 351.

LE nom d'Esprits-Forts convient à plusieurs sortes d'Hommes. Les uns sont ceux qu'on appelle d'ordinaire Athées, d'autres sont Déïstes, d'autres *Diverses classes d'Esprits-Forts.*

ne sont proprement ni Athées, ni Déïstes, ce sont les Libertins. Ces trois Classes à leur tour diffèrent entre elles selon le tempérament & les connoissances de ceux qui les composent. Les uns pêtris de mélancolie & nez pour les spéculations les plus abstraites sont, ou Enthousiastes, ou Défenseurs de la Fatalité, c'est-à-dire, qu'ils substituent, ou la beauté intrinseque de la Vertu à la Religion, ou la nécessité des choses à la Providence. Ils couvrent ainsi d'un voile qui paroît respectable leurs desseins contre les choses sacrées. D'autres moins sombres, mais aussi moins savans & peut-être moins vertueux, saisissent avidement dans l'extérieur des Sectes religieuses tout ce qui est tant soit peu susceptible de ridicule, & tâchant de se faire ainsi accroire que toutes sont fausses, ou bien ils se jettent entre les bras du Pyrrhonisme, sorte de Philosophie d'autant plus commode pour ceux qui sans science veulent disputer de tout, qu'ils peuvent être vaincus sans qu'on puisse les forcer de se rendre. Tous sont de profession ennemis des Prêtres, & veulent les faire passer pour des Persécuteurs également cruels, avares, ambitieux, que le Magistrat favorise par politique.

Idée générale de ces Dialogues.

C'est à ces diverses espèces d'Esprits-Forts

Forts que Monsieur *Berkeley* s'adresse dans cet Ouvrage. Il l'a tourné en Dialogues dans le goût de ceux de *Platon*, je veux dire que ceux qui y plaident la bonne cause y emploient beaucoup les deux figures favorites de *Socrate*, l'ironie & l'interrogation, & que par là ils tirent de leurs Adversaires des aveux formels & des détails exacts de leurs idées, dont ils se servent pour réduire l'impiété aux absurditez les plus revoltantes. Les Interlocuteurs sont *Alciphron*, *Lysicles*, *Euphranor*, *Criton*, tous quatre gens d'esprit, aiant de la lecture, & du reste se ressemblant peu. *Alciphron*, qui est naturellement mélancolique, & qui l'est devenu encore d'avantage par la solitude, où le dégoût des plaisirs l'a jetté, fait voir dans ses raisonnemens plus de profondeur & de subtilité que *Lysicles*, & les thèses qu'il soutient sont plus spécieuses & plus obscures. C'est tout à la fois un Enthousiaste, un Métaphysicien, un Censeur des Ecclésiastiques, & dans le cours de la dispute il se rend aux démonstrations avec une sincérité, qui fait regretter & trouver étrange de ne le point voir enfin devenu Chrétien. *Lysicles* montre plus de vivacité & moins de savoir qu'*Alciphron*. Aussi ne lui donne-t on à défendre que les causes qui ne demandent pas une grande ap-

 plication

plication pour être comprises, ou défendues tant bien que mal. Voilà pour les *Petits Philosophes*, nom emprunté de *Cicéron*, qui parlant d'Esprits-Forts de son siècle, les appelle *minuti Philosophi*. Quant à *Euphranor* & à *Criton*, ils sont dans leur genre ce qu'*Alciphron* & *Lysicles* sont dans le leur, c'est-à-dire, que tous deux véritablement religieux, diffèrent en ce que le premier paroît plus savant, & le second plus enjoué.

Contenu du premier. Dans le premier Dialogue les Esprits-Forts se donnent pour uniques Protecteurs de la liberté de penser. Ils prétendent prouver que le Clergé les hait & les poursuit par cette raison. A les entendre, Ecclésiastiques & Magistrats sont intéressez & travaillent de concert à tromper le Peuple par le moien de la Religion, & les premiers fabriquent l'imposture que les seconds appuient de leur autorité & de leur puissance. Ils tracent ensuite la route qui conduit un Esprit-Fort à l'Athéïsme. Ils remarquent d'abord que le vrai est fixe, permanent, uniforme. Or les Sectes du Christianisme ne s'accordent que sur peu de points de la Religion qu'elles professent. On peut donc sûrement rejetter les autres & retenir ceux-là seuls dont ces Sectes conviennent entre elles. D'un Latitudinaire ainsi formé il est

aisé

aiſé de faire un Déïſte. Il ne faut que ſuivre la même manière de raiſonner & conclure que Juifs, Mahométans, Chrétiens, étant tous en diſcord, excepté ſur la croiance d'un Dieu, la foi d'un Homme ſage doit ſe borner à cette croiance. Mais les autres Peuples diffèrent, & des Chrétiens, & des Mahométans, & des Juifs, touchant la notion de Dieu. Que dis-je? Ils diffèrent auſſi les uns des autres ſur cet article & ſur les formes du culte. Donc la notion même de Dieu n'a aucun des caractères du vrai, & par conſéquent un Homme, qui a le courage & le ſens de ſuivre ſes principes, à quelques concluſions qu'ils le conduiſent, doit embraſſer de bonne foi l'Athéïſme. Qu'il eſt heureux quand il eſt parvenu là, continuent les Eſprits-Forts de Monſieur *Berkeley*! Ce n'eſt qu'alors qu'il commence à jouïr de la liberté. Il ne reconnoît pour vraies que les notions qui ſe trouvent originairement, uniformement, invariablement dans tous les Hommes. Il s'abandonne ſans ſcrupule à la conduite de la Nature, qui lui montre les appetits, les paſſions, les ſens, comme les ſources des ſeuls & vrais plaiſirs. Le mal eſt qu'on peut lui démontrer, & qu'effectivement on lui démontre ici, premièrement, que les plaiſirs les plus

naturels de l'Homme sont ceux qui ont leur source dans sa raison, & secondement qu'il y a des véritez qui ne se produisent point dans l'ame dès qu'elle commence à agir, ni dans toutes les ames. *Euphranor* finit ce Dialogue en prouvant que le bien général du Genre Humain est la regle & la mesure des véritez qui influent sur les actions morales des Hommes.

Analyse du second Dialogue. Le second Dialogue est destiné à réfuter la fameuse *Fable des Abeilles*, c'est-à-dire, à montrer que le Vice est pernicieux à la Société; que la doctrine contraire est dangereuse; que les richesses publiques, dont on prétend que la corruption des mœurs est la source, ne rendroient point les Etats heureux, quand même elles seroient aussi réelles qu'elles le sont peu; & que la vertu seule avec les plaisirs qu'elle approuve peut faire le bonheur des Etats.

Du troisième. Le troisième Dialogue contient une réfutation suivie de cette espèce de Quiétisme Philosophique, enseigné par un Lord *Anglois*, qui nous représente la beauté de la vertu, sans aucun mélange d'intérêt, comme un motif suffisant pour la faire aimer & pratiquer de quiconque a ce sens fin & délicat, qu'on appelle moral, & qui est, dit-on, par rapport à l'honnête ce qu'est le goût par rapport à des mets exquis. Il

faut l'avouer, rien de plus séduisant, de plus brillant, de plus éblouïssant & de plus flatteur pour une ame, qui se sent quelque noblesse de sentimens, qu'un dogme qui la montre à elle-même comme capable de faire le bien par le motif le plus généreux & le plus sublime qui puisse être, je veux dire par l'amour pur & désintéressé de la beauté de la vertu. Quel dommage, si ce n'étoit-là qu'une pompeuse chimère! Or c'est non-seulement ce qu'*Euphranor* & *Criton* établissent dans cet Entretien. Ils ajoutent encore avec beaucoup de bon sens que, quand même la doctrine de ces Philosophes seroit vraie, l'amour, dont ils veulent paroître transportez pour la Vertu, devroit leur faire souhaiter que les autres Hommes l'aimassent aussi, par quelque motif que ce pût être. Oui, continuent-ils, peu de gens ont cette sensation exquise & subtile de la beauté de la vertu, qui vous ravit. Elle est un don précieux qui n'est que pour un petit nombre d'ames excellentes & choisies. Souffrez-donc que nous autres, vils & grossiers Mortels, soions vertueux par des motifs proportionnez à notre imperfection; & qu'agissant conformément à notre nature, nous fassions le bien & évitions le mal par la vuë de nos intérêts. En un mot, contens d'aimer la vertu à vo-

tre manière, laiſſez nous la crainte des peines & l'eſpérance des récompenſes, & gardez pour vous une Morale qui n'eſt tout au plus bonne que pour vous.

Du quatrième. *Euphranor* & *Criton* prouvent dans le quatrième Dialogue, premièrement, qu'il y a un Dieu, & ſecondement que Dieu dans un ſens propre & intelligible, & à la rigueur des termes, eſt intelligent, ſage & bon. On y établit enſuite que cette intelligence, cette ſageſſe, cette bonté ne ſont rien moins qu'incompatibles avec le mal moral que nous voions, & on en donne cette raiſon, que, ſi notre Terre eſt peuplée de quelques Criminels, auſſi n'a-t-elle pas plus de proportion avec la Cité de Dieu remplie d'Intelligences qu'une Priſon n'en a avec un Roiaume. La preuve qu'un culte religieux eſt utile & raiſonnable termine ce Dialogue & conduit naturellement au cinquième.

Du cinquième. On s'y propoſe de montrer que le Culte preſcrit par l'Evangile convient à Dieu & à l'Homme, que la Religion Chrétienne ennoblit le Genre Humain & le rend heureux, pourvû qu'il la ſuive fidèlement, qu'aucune autre Religion n'a pû ni dû produire tant d'effets ſalutaires, que le Chriſtianiſme n'a été que le prétexte & non pas la cauſe des maux qu'on lui impute, qu'on lui a obligation de la renaiſſance des Arts & des

des Sciences, qu'il a extrémement adouci les mœurs des Hommes & épuré leur Morale, & qu'il eſt le ſeul fondement *inébranlable* de la Religion Naturelle.

Le ſixième & le ſeptième Dialogue renferment une défenſe de la Religion Chrétienne. On y prouve qu'une Révélation immédiate n'eſt ni abſurde, ni impoſſible, qu'elle eſt réelle, qu'elle eſt utile, que ſon obſcurité en quelques endroits ne fait rien contre elle, que la Tradition qui a conſervé cette Révélation eſt d'une autorité reſpectable, que les Livres qui contiennent cette même Révélation n'ont aucun caractere de fauſſeté. De là on décend dans des détails aſſez étendus ſur les principales objections que fourniſſent aux Eſprits-Forts contre le Chriſtianiſme la matière de la Grace, la croiance de la Trinité & des autres Myſtères, la nature de la Foi, la liberté de l'Homme, le ſyſtême de la Fatalité, & les ſophiſmes du Pyrrhoniſme. *Et des deux derniers.*

On a joint à cet Ouvrage un Traité ſur une nouvelle Théorie de la Viſion. Il eſt auſſi de Monſieur *Berkeley*, & on l'a placé ici parce qu'il peut ſervir à expliquer un endroit du quatrième Dialogue. Le but de ce ſpirituel Philoſophe dans ſa Théorie eſt de montrer comment, par le moien de la vue, nous appercevons la diſtance, la gran- *Nouvelle Theorie de la Viſion.*

deur,

deur, la situation des objets, comme aussi de considérer la différence qu'il y a entre les idées de vuë & d'attouchement, & s'il y a quelque idée commune à ces deux sens. Ce Traité contient beaucoup de choses aussi ingénieuses que nouvelles. Mais il faudroit, pour les expliquer, plus d'espace que ne nous en laissent les autres Livres, dont nous avons à parler, & peut-être même aurions nous besoin d'une planche pour nous faire entendre.

ARTICLE IV.

TRAITÉ DES BORNES DE LA PUISSANCE ECCLESIASTIQUE ET DE LA PUISSANCE CIVILE, *avec un Sommaire Chronologique des entreprises des Papes pour étendre la Puissance Spirituelle & des suites que ces entreprises ont eu, sur tout en* France, *comme aussi des faits concernant les disputes du tems. Par un* CONSEILLER DE GRAND'CHAMBRE, *in* 8: *A* Amsterdam *chez* François Changuion 1734. *& se trouve* à la Haye *chez* Jean van Duren.

Idée de ce Livre.

CE Livre tout petit qu'il est seroit capable de faire honneur au soi di-

disant Conseiller de la Grand-Chambre, qui s'en déclare Auteur, s'il n'étoit pas pris du livre de Monsieur *Talon*, autrefois Avocat Général du Parlement de *Paris*. En ceci fort inférieur à sa source, qu'il est plus serré & par conséquent moins clair. (1) Ce n'est que de la premiere partie que je parle; car on ne peut regarder le *Sommaire Chronologique* que comme un morceau ajoûté par quelque Ecrivain passionné.

Quoique cet Ouvrage ne soit qu'une compilation assez informe, cependant les matières qu'on y traite sont si importantes qu'il est digne de notre attention.

Il est divisé en deux parties. La première concerne les Faits qui prouvent que la Puissance Civile est intervenuë dans le Gouvernement Ecclésiastique. La seconde établit le Droit, c'est à dire, les Maximes qui autorisent & justifient les faits rapportez dans la première.

Peu d'exactitude de l'Auteur.

Ce Savant permettra de remarquer d'abord que son début n'est point du tout exact. L'Eglise n'est qu'un corps mystique & sacré, & elle n'est point un corps politique. Les Peuples, qui ont embrassé la foi de Jesus-Christ sont tout à

(1) Ce Livre de Monsieur *Talon* a pour titre *Droits du Roi sur l'Eglise & sur les Ecclésiastiques.*

„ convoqua le Concile universel, con-
„ tre *Macedonius*, sur la Divinité du
„ Saint Esprit. Il fit un édit pour éta-
„ blir la Foi Catholique dans ses Etats.
„ Il choisit *Nectarius* pour Evêque après
„ Saint *Gregoire*. Il décida de la foi en
„ faveur des Catholiques contre les *A-*
„ *riens* “. On convient de ces faits,
on ajoute même que cet Empereur ne
passoit point ses droits. Mais qu'il
ait décidé de la foi, c'est ce qu'aucun
Chrêtien n'avoûra, pas même ceux
qui reconnoissent leur Roi pour Chef
de leur Eglise.

Il en est de même de ce que dit cet
Ecrivain, que *Marcellin* Tribun de la
Milice (1) fut envoyé à la conférence
des Evêques d'*Afrique* sur le Schisme
des *Donatistes*, pour y prononcer au nom
de l'Empereur *Honorius*.

(1) Ibid.

„ *Martian*, ajoute-t-on, convoqua le
„ Concile de *Chalcedoine*. Il y fut pré-
„ sent avec l'Impératrice sa sœur “.

Erreur de fait.

Pulcherie sœur de *Théodose* le jeune
étoit épouse de *Marcian*, non sa sœur.
Je suis fâché que cette bévûe ait échap-
pé à ce Savant. Elle peut former quel-
que préjugé contre son érudition, ou
du moins contre son exactitude.

Finissons ce qui regarde les Empe-
reurs *Romains* par ce qu'il dit de *Justi-*
nien. „ Il s'est beaucoup mêlé de la
„ Foi & de la Discipline Ecclésiastique.
„ Il

„ Il a mis la main à tout, excepté à „ l'encensoir. Il a convoqué des Con- „ ciles généraux & particuliers, bâti „ des Temples, ordonné du nombre de „ leurs Ministres. Il a fait des Loix „ sur la vie & les mœurs des Ecclésias- „ tiques, leurs privilèges, leur juris- „ diction, l'usage & la forme de l'or- „ dination des Prêtres, des Diacres & „ autres Ministres, la vêture, la pro- „ fession des Moines, & en enjoignant „ aux Metropolitains, aux Evêques & „ à tous les Ecclésiastiques l'observa- „ tion de ces Loix, il ajoûta: *sous peine* „ *aux Contrevenans d'être déposez & dé-* „ *gradez de l'ordre de Prêtrise* ".

Qu'est-ce donc que mettre la main à l'encensoir, si cet Empereur ne l'y a pas mise, en s'ingérant de régler la forme de l'ordination? Monsieur le Conseiller nous feroit plaisir de nous l'apprendre.

On croit devoir observer que la plûpart de ces *faits*, ou plûtôt de ces passages, tirez d'Auteurs (*) qui ne sont assurément pas infaillibles, ou ne prouvent rien, ou prouvent trop & même au delà de ce que prétend notre Jurisconsulte.

(*) Socrate, Sozomene.

Les passages de *Gregoire de Tours*, Historien bien suspect, prouvent encore moins. „ Enfin la Providence divine „ nous a trouvé un Arbitre pour déci-

„ der nos différens; car le choix que
„ vous faites pour vous de notre Foi,
„ est un jugement par lequel vous dé-
„ cidez que tous vos Peuples la doi-
„ vent recevoir “.

Raisonnement pas solide.

Un compliment flatteur est-il décisif? Si ces paroles l'étoient, il suivroit en bonne Logique que, si *Clovis* avoit rejetté la Foi, il auroit décidé que tous ses Peuples ne devoient pas la recevoir.

„ Saint *Remi* écrivant à des Evêques
„ & parlant de *Clovis*, l'appelle *Prédi-*
„ *cateur & Défenseur de la Foi.* Et dans
„ un autre endroit il dit. Vous m'é-
„ crivez que ce qu'on m'a commandé
„ n'est pas canonique. . . . . C'est le
„ Prélat du Royaume qui me l'a com-
„ mandé “. Quelle conclusion tirer de ces passages? Monsieur le Conseiller ne l'indique pas. Cette maniére d'écrire si vague & si superficielle dans un sujet si important me rend le titre de ce Livre suspect, & me feroit presque croire que c'est une adresse du Libraire pour le faire débiter. Un Conseiller de Grand' Chambre est un Homme d'honneur, qui n'écrit point, ou qui le feroit plus solidement, s'il entreprenoit de le faire.

L'Auteur n'est point ce qu'il se dit.

„ *Pélage*, continue-t-on, étant soup-
„ çonné d'hérésie, *Childebert* lui de-
„ manda sa Profession de Foi. Ce Pa-
„ pe

„ pe dit : nous devons confesser notre
„ Foi pour obéïr aux Rois, à qui nous
„ sommes soumis selon la Doctrine de
„ l'Ecriture ". *Childebert* étoit-il maître de *Rome*, ou bien est-ce que les Papes doivent obéïr à tous les Rois ?

„ *Cherebert* un des fils de *Clotaire*, aiant
„ appris que *Léon*, Métropolitain de
„ *Bourdeaux*, avoit assemblé un Concile
„ à *Xaintes*, dans lequel il avoit déposé
„ *Emeric*, pourvû par *Clotaire*, & qu'il
„ avoit fait élire *Heraclius* à sa place, ...
„ lequel étant venu rendre compte au
„ Roi de son élection, le Roi le fit
„ mettre dans une charette pleine d'épi-
„ nes & l'envoia en exil avec ces paro-
„ les. *Penses-tu que* Clotaire *soit si mal-*
„ *heureux qu'il n'ait pas laissé d'enfans ca-*
„ *pables de soutenir & de faire exécuter*
„ *ses volontez après sa mort* ?

Cette charette *pleine d'épines* doit rendre le fait suspect. Un Tyran agiroit de la sorte. Le pouvoir arbitraire n'étoit pas alors établi. Ce Concile, assemblé sans la permission du Prince, suppose dans lui une autorité bien foible, ou une conduite insensée dans les Evêques. *Fait suspect.*

Ce Compilateur de faits ne mesure point du tout l'étenduë des conséquences, qu'on peut tirer de ce qu'il rapporte.

„ Quoique *Sigebert*, dit-il (1), ne (1) P. 17.

 „ vê-

„ vêcut pas long-tems, nous voions „ cependant des marques de son autorité dans les Lettres de *Gregoire le* „ *Grand*. Ce saint Pape déposant par „ toute la Chrétienté des Evêques promus à l'Episcopat par simonie, re„ connut qu'il n'avoit pas droit d'en „ user ainsi en *France*, & que c'étoit au „ Roi d'y donner ordre.

Peu d'attention de l'Auteur. Un Ecrivain au fait auroit remarqué que ce prétendu droit du Pape n'étoit pas mieux fondé par rapport aux autres Païs que par rapport à la *France*. Car si ce droit appartenoit aux Papes en qualité de Chefs de l'Eglise & de Vicaires de *Jesus-Christ*, comment la *France* n'y seroit-elle pas soumise?

„ *Chilperic*, poursuit l'Auteur, convoqua à *Paris* un Concile où fut ju„ gé le procès contre *Pretextat*, Evê„ que, dans lequel *Gregoire de Tours* „ dit au Roi: Sire, si quelqu'un de „ nous passe les bornes de la justice, „ vous avez le pouvoir de le corriger. „ Mais si vous les passez vous-même, „ qui vous reprendra? Nous vous par„ lons & nous écoutons quand il vous „ plait. Mais si vous ne voulez pas „ nous entendre, qui vous condamne„ ra, si non celui qui s'est nommé lui„ même la justice?

Conséquences outrées. De ces paroles il suivroit que le Prince est Juge des Evêques en quelque ma-

matiere que ce soit, & qu'il n'est point du tout soumis à la Jurisdiction de l'Eglise; conséquences également fausses & absurdes.

„ Sur la fin de la premiére race, de-
„ puis six cent soixante, les guerres
„ causèrent tant de confusion & d'igno-
„ rance qu'on ne savoit presque plus
„ ce que c'étoit de Police Ecclésiasti-
„ que. *Gregoire* II. envoia un Légat
„ en *Allemagne* & ensuite en *France*.
„ Mais il faut observer, dit le Conseiller
„ supposé, que ce Légat obtint la per-
„ mission de *Charles Martel*, & que le
„ Pape avoit limité son pouvoir en
„ *France*, au droit d'y prêcher, par ces
„ mots : *pour exercer nos fonctions & no-*
„ *tre vicariat par la Prédication qui nous*
„ *est enjointe* “.

Il falloit encore remarquer, que ce droit même de prêcher pouvoit & devoit être contesté, puisqu'il appartient essentiellement à chaque Evêque, indépendamment du Pape qui n'a pas plus de droit de faire prêcher dans leurs Diocèses qu'ils n'en ont de faire prêcher dans le sien. Rép. d. J.

Il auroit fallu aussi observer que l'Histoire est fort embarrassée par rapport aux Conciles, que les lieux où on prétend qu'ils ont été tenus, sont absolument inconnus, qu'il est très-vraisemblable que plusieurs de ces Conciles

n'ont point été distinguez de l'Assemblée des Etats, où les Evêques se trouvoient, & qu'on publioit à part les Réglemens Ecclésiastiques qui s'y faisoient de concert avec eux.

„ Il y avoit, dit *Hincmar* cité par „ l'Auteur, dans la Maison de *Charlemagne* deux Officiers, qui avoient „ soin sous lui de tout le Spirituel & „ de tout le Temporel.

C'est-à-dire, qu'il avoit deux Sécrétaires d'Etat, dont l'un étoit chargé des affaires ecclésiastiques & l'autre des affaires séculieres. Que veut-on conclure de là? *Charlemagne* étoit-il le Chef de l'Eglise? Est-il un Ultramontain, quelque outré qu'il puisse être, qui ait jamais nié qu'un Prince ne puisse & ne doive même intervenir dans les affaires ecclésiastiques? A quoi donc peut servir cette multitude de faits & de passages qui ne prouvent rien autre chose?

Faits inutiles.

Outre ces défauts d'attention pour le fond des choses, il y a peu d'exactitude dans le stile, qui d'ailleurs ne sent point du tout le Conseiller de Grand' Chambre.

La troisiéme Race fournit des exemples plus certains que les précédens, mais qui ne prouvent pas davantage; & l'Auteur en les rapportant, n'est ni plus exact, ni plus attentif.

Saint

Saint *Louis*, dit-il (1), fit une Ordonnance, par laquelle il enjoignit aux Juges de contraindre par saisie les Excommuniez à se faire absoudre : sur quoi il cite un passage de *Joinville*, où il est dit que ce Prince avoit résolu de ne point donner cette Loi qu'avec la restriction que les Juges trouvassent que l'Excommunication étoit juste, & que les Evêques refusèrent cette Loi ainsi modifiée, prétendant que ce n'étoit pas aux Laïques à connoître de la justice ou de l'injustice des Excommunications. Ce saint Roi, ajoute-t-il (2), fit revivre par la Pragmatique Sanction la plûpart des Libertez de l'Eglise Gallicane presque éteintes sous ses Prédecesseurs.

(1) P. 32.

(2) P. 33.

Cet Auteur parle de la Pragmatique attribuée à Saint *Louis*, comme d'un monument incontestable. Apparemment qu'il n'a pas lû ce qu'en dit le savant *Hardouin* (3) dans ses Oeuvres diverses, publiées l'année passée. On ne sera pas fâché que nous le rapportions en abrégé. Dans cette Pragmatique, dit ce Savant, on exagere les exactions de la Cour de *Rome*, qui avoient réduit le Royaume à la dernière misere. Ces exagérations sont absurdes & ridicules. Pourquoi le Royaume de *France* plûtôt que les autres Etats Chrétiens auroit-il été épuisé par la Cour *Romaine* ? Jamais

(3) Hard. Op. Var. pag. 640.

ce Prince ne s'est plaint ailleurs de ces exactions. Si son Roiaume étoit appauvri jusqu'à la misere, où avoit-il pris tant de millions qu'il emporta avec lui à la guerre sainte? On ne voit point que les Papes aient réclamé contre cette Pragmatique, au lieu qu'ils se sont soulevez contre celle de *Charles* VII., dès qu'elle parut, & qu'ils n'ont cessé de l'attaquer que quand elle a cessé d'être en vigueur. Si ce Prince avoit été l'auteur de cette Pragmatique, *Rome* l'auroit-elle mis au nombre des Saints, sans qu'aucun des quatre Papes, sous lesquels s'est fait le procès de sa Canonisation, pas même *Boniface* VIII. s'y soit opposé? Est-il possible que, dans l'Assemblée de *Bourges*, on n'eût point parlé de la Pragmatique de Saint *Louis*, s'il y en eût eu véritablement une? Il n'y auroit eu pourtant rien de plus fort pour autoriser cette Assemblée. Pourquoi, si elle avoit existé, ne l'auroit-on pas citée dans les longs & violens démêlez de *Philippe le Bel* avec *Boniface* VIII.? D'ailleurs, ajoute ce Savant, Saint *Louis* n'a rien eu à démêler avec les Papes de son tems. Par conséquent, il n'a eu, ni raison, ni occasion, de vouloir les mortifier.

Le Pere *Hardouin* cite différens Auteurs qui ont pensé comme lui, entr'autres

tres le fameux *Thomassin* (1), qui fait mention de la Pragmatique de Saint *Louis* & qui remarque que les plus savans doutent de son autenticité par le silence qu'on a gardé à son égard pendant près de deux siècles. Ce ne fut qu'en mille quatre cent soixante & un, qu'elle fut citée pour la première fois dans les Remontrances du Parlement à *Louis* XI.

(1) Thom. part. 2. veteris & novæ discip. lib. 2. cap. 32.

Il ne faut pas oublier une remarque de l'Auteur. C'est que le mot de *pragmatique* vient de *pragmatica*, qui en *Espagnol* signifie ordonnance. C'est à peu près comme si on disoit que *Dialectique* vient de *Dialectica*. *Pragmatica* vient de πραγματικὸς, qui a pour racine πρᾶγμα. Le Pere *Hardouin* prétend que ce mot dérivé est nouveau & forgé, & d'une signification fort incertaine.

Le reste des faits alléguez prouvent que les Papes & les Rois ont eu souvent des différens; mais ils ne peuvent servir à établir des bornes fixes entre ces deux Puissances. Pour les établir ces bornes, il falloit examiner à fonds la nature de l'une & de l'autre & marquer sur quoi on dispute. Mais c'est ce que les exemples & les passages citez n'apprennent point. Peut-être que Monsieur le Conseiller aura mieux réüssi en traitant le *Droit*, c'est ce que nous allons examiner. Cette seconde Partie est divisée

en cinq Dissertations, dont voici les titres. De la conduite de l'Eglise en général & de son partage entre les Puissances temporelles & spirituelles. De l'autorité du Roi touchant l'administration de la Foi. De l'autorité du Roi dans la discipline qui concerne le Culte de l'Eglise. De l'autorité du Roi touchant les Personnes Ecclésiastiques. De l'autorité du Roi touchant l'administration des biens de l'Eglise.

Peu de justesse de l'Auteur.

La premiére Dissertation se réduit à prouver que le Souverain a droit sur l'Eglise, & entant qu'elle est un corps politique, & entant qu'elle est un corps mystique. Dans le second sens il la protege; dans le premier il la gouverne. Nous avons déjà remarqué que l'Eglise n'est point un corps politique, & qu'un Roi Chrétien, en gouvernant ses Sujets, ne gouverne point l'Eglise, mais seulement ceux qui en qualité de Chretiens sont soumis à l'Eglise. Non seulement il ne la gouverne pas, mais il est lui-même soumis à ses reglemens, à ses usages. En un mot, le Souverain d'un Etat Chrétien n'a perdu aucun de ses droits sur ses Sujets que ceux qui sont incompatibles avec le Christianisme, & en exerçant ses droits, il ne fait que ce que faisoient ses prédécesseurs avant l'établissement du Christianisme, & il est tout à fait absurde de

dire,

dire, qu'un Prince gouverne l'Eglise, parce qu'il gouverne ceux qui sont soumis à l'Eglise. Tout ce qu'il peut ordonner qui paroît avoir rapport au gouvernement de l'Eglise, il le pourroit faire, quand même il ne suivroit pas la doctrine de l'Eglise, par exemple régler le tems & le lieu des Assemblées ecclésiastiques, empêcher que des Etrangers ne fussent élevez aux Dignitez de l'Eglise, défendre le transport d'argent hors de ses Etats, prescrire l'âge & les qualitez nécessaires pour être admis aux Fonctions ecclésiastiques.

Par rapport à la protection, ce n'est que par abus qu'on peut l'appeller un *Droit*. C'est une véritable obligation & un devoir que le Souverain a à remplir. Obligation qui ne donne aucune autorité sur l'Eglise, mais seulement sur les Particuliers qui sont de l'Eglise; car cette protection que le Souverain doit à l'Eglise, consiste à la défendre contre ses ennemis & à faire observer ses réglemens, ce qu'il ne peut faire sans exercer sa puissance coactive.

De ces remarques il suit que le titre même de cette Dissertation est défectueux, & qu'il n'est pas vrai que l'Eglise soit partagée entre les Puissances temporelle & spirituelle. Ce n'est point sur l'Eglise que le Magistrat a droit. C'est sur ses Sujets, sur qui il auroit les mêmes

Le Titre même n'est pas exact.

mes droits de quelque religion qu'ils fussent, & on ôse avancer que c'est-là l'unique principe à suivre pour fixer les bornes de l'une & l'autre Puissance.

Comparaison outrée. La comparaison, par où cet Ecrivain finit cette dissertation, détruit absolument ce qu'il a dit au commencement de son Ouvrage, que deux Puissances Souveraines étoient associées au Gouvernement de l'Eglise. Selon lui, l'Eglise est un Navire, commis à la conduite d'un Pilote pour présider à la navigation, & d'un Capitaine pour veiller à la défense & à la sureté du vaisseau. C'est au Capitaine à se servir de la terreur de la discipline pour contenir dans leur devoir les Matelots & le Pilote, & par conséquent, selon lui, le Capitaine est l'unique Souverain du vaisseau. Il devoit du moins ajouter que le Pilote, en cas que le Capitaine s'écartât de son devoir, avoit aussi droit de le reprendre & de le corriger.

La seconde Dissertation traite de la Doctrine, du Culte, des Ministres & des Biens de l'Eglise. Le droit du Prince d'intervenir dans ces différens points, ne vient pas de la part qu'il a au Gouvernement de l'Eglise, mais uniquement de l'autorité qu'il a sur ses Sujets, de quelque religion qu'ils puissent être. Ainsi il n'y intervient que comme il interviendroit aux affaires de la Religion

des

des *Turcs*, ou des *Chinois*, s'il étoit leur Souverain.

La qualité de Protecteur ne peut autoriser à faire de nouveaux reglemens. Ainsi l'Auteur nous permettra de douter que *Louis le Debonnaire* ne passât pas ses droits en ordonnant la traduction de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire. Ce n'est pas que la chose ne puisse être ordonnée; mais c'est à l'Eglise seule à le faire. Et certainement si, comme l'Auteur le dit lui-même, le Roi n'a pas droit de rien prescrire par rapport à la maniere dont la priere doit être faite, à genoux, ou debout, à plus forte raison n'a-t-il pas droit de rien prescrire par rapport à la lecture de l'Ecriture Sainte.

La troisiéme Dissertation distingue trois sortes de culte, celui de la priere ou de la parole, celui des actions, celui des choses. On ignore sur quoi fondé, l'Auteur décide qu'il appartient uniquement à l'Eglise de décider s'il est à propos de bâtir un temple & de l'enrichir. Sans doute qu'il pense aussi que c'est à l'Eglise seule qu'appartient d'ériger un nouvel Evêché.

Dans la quatrième Dissertation, qui est du droit du Magistrat sur les personnes ecclésiastiques, l'Auteur prétend que ce droit est double, à cause qu'ils sont Sujets & que le Magistrat est Protecteur

tecteur de l'Eglise. Le premier de ces droits est seul réel, & ce n'est que par sa qualité de Souverain qu'il est obligé de protéger l'Eglise, sans quoi il ne pourroit maintenir l'ordre & la paix. En effet la qualité seule de Sujet qu'ont tous les Ecclésiastiques suffit pour fonder leur dépendance par rapport au Souverain, dépendance qui ne peut être modifiée & restrainte que par son consentement, & c'est une doctrine insoutenable que de dire, que le Sacerdoce par lui-même & de sa nature exempte quelqu'un de la jurisdiction de son Souverain. Au reste il n'y a point ici de distinction à faire. Rien ne peut soustraire à l'autorité que ce qui ôte la qualité de Sujet : Or l'Episcopat, la Prêtrise, le Cardinalat même n'ôte pas la qualité de Sujet.

Enfin la dernière Dissertation traite des biens ecclésiastiques. Il est vrai que les Eglises particulieres, qui ne sont rien autre chose que des Communautez, n'ont pû en acquerir que par la permission & sous l'autorité des Souverains. Mais il est vrai aussi que ces biens étant une fois donnez & acquis, ne peuvent plus être ôtez, à raison de ce que c'est à Dieu, non aux Hommes qu'ils ont été donnez ; ce qui n'empêche pas que le Magistrat n'ait sur ces biens, pour la défense & la conserva-

tion

tion de l'Etat, les mêmes droits qu'il a sur tous les autres.

On ne voit pas à quoi sert pour prouver la dépendance des biens de l'Eglise, ce passage de Saint *Augustin* cité par l'Auteur. „ Otez le droit des Prin„ ces temporels, qui osera dire cette „ maison, ce fonds est à moi. Prenez „ donc garde de ne point dire, qu'ai-je „ à faire ou qu'ai-je de commun avec „ les Rois? Car c'est par le droit des „ Rois que vous tenez vos posses„ sions ".

Les biens ecclésiastiques sont partagez entre les Ministres de l'Eglise, & ces différentes portions sont autant de Bénéfices. Ce que l'Auteur dit sur cette matière est bon. Aussi est-il pris des meilleurs Auteurs. Mais quel rapport a cette compilation aux bornes de la Puissance Ecclésiastique & de la Puissance Civile? A parler en général, le défaut de ce Livre est d'être superficiel; de ne point établir distinctement les questions à décider, de supposer que les droits qui n'appartiennent point au Pape, appartiennent au Souverain, comme si les Evêques n'en avoient aucun.

Ce sujet bien traité seroit d'une grande utilité. Il en naitroit une Jurisprudence certaine, capable d'empêcher & de réformer les abus. La puissance du Pape définie, celle des Evêques établie fourniroit les principes & les lumieres nécessaires. *Idée d'un bon Traité sur cette matière.*

cessaires. Car la Puissance Séculiere n'a point varié, & elle doit nécessairement être ce qu'elle étoit avant l'établissement du Christianisme. Il faudroit encore observer que la plûpart des faits en cette matiere comme en toutes les autres sont insuffisans pour établir le droit & qu'ils prouvent seulement l'usage & la possession, qui ne tiennent lieu de droit, que parce qu'en effet il n'y en a point de clair, ou de certain, ou qu'il y auroit plus d'inconvéniens à les changer & à les interrompre qu'il n'y en auroit à les laisser en vigueur.

Le début du Sommaire Chronologique est un lieu commun usé contre les richesses de l'Eglise, car ce qu'on dit du Pape peut être appliqué à proportion aux Evêques & aux Abbez. La science, la piété, l'humilité ne sont point incompatibles avec l'éclat & l'autorité extérieure. Sans celà il faudroit tourner en assertion le doute de Tertullien sur l'incompatibilité de la Roiauté avec le Christianisme. De ce que *Jesus-Christ* s'est soumis à la puissance temporelle, il ne s'ensuit pas que le Pape devenu Souverain doive s'y soumettre. Reconnoître les Papes pour Vicaires de *Jesus Christ*, & demander de quel droit ils aspirent à l'indépendance, c'est une question indécente, à moins qu'on n'ait développé en quel

sens

sens ils portent cette respectable qualité, si on l'entend du spirituel, & une question vaine si on l'entend du temporel.

L'Auteur regarde comme un fait constant les donations de *Pepin* & de *Charlemagne*. Les vrais Savans les jugent aussi douteuses que celles de *Constantin*. Les Médailles prouvent invinciblement que ces Princes n'ont régné que dans une très-petite partie des *Gaules*, par conséquent qu'ils n'étoient point du tout en état de faire des conquêtes si importantes, & qu'ils auroient donné plus qu'ils n'avoient eux-mêmes. Il est même incertain s'ils ne regnoient pas dépendamment de l'autorité du Peuple *Romain*. Mais ceci est inutile pour découvrir les bornes des deux Puissances.

Le prétendu Conseiller de Grand-Chambre ajoute qu'on sera bien-aise de voir un long tissu de faits, comme il va le donner sur ces matières. Or ce long tissu consiste en cinq ou six faits dont plusieurs ne prouvent point. Le reste de ce sommaire chronologique des Papes est contre les *Jésuites* & en faveur des *Jansenistes*.

L'impartialité dont nous faisons profession exige que nous fassions quelques remarques. Ce sommaire contient soixante & cinq pages. Dès la quatriè-

me l'Auteur abandonne son dessein principal & met les *Jésuites* sur la scene.

(1) P. 132. „ *Lainés* & *Salmeron*, dit-il (1), Députez des *Jésuites* au Concile de *Trente*. Ils y étoient en qualité de Théologiens du Pape, & ils n'avoient point droit d'envoier des Députez à ce Concile.

Il est vrai que la doctrine de *Molina* (2) eut beaucoup d'ennemis. Mais elle eut aussi beaucoup d'approbateurs.

(2) P. 135.

Mauvaise foi de l'Auteur.

C'est une injustice que d'attribuer aux *Jésuites* la funeste doctrine qui permet de tuer un Tyran, & c'est une prévarication que de dissimuler le témoignage de *Jean Châtel*, qui proteste que les *Jésuites* n'avoient aucune part à son attentat.

(3) P. 138. L'assassinat de *Henri III.* (3), commis par le Frere *Clement Dominicain*, avoit autant de rapport au traité des bornes de la Puissance Ecclésiastique, que celui de *Henri IV.* commis par *Ravaillac*. Le motif qui fit agir ce dernier est demeuré inconnu, au lieu qu'il consté que le Moine avoit été séduit sous un faux prétexte de zèle. Le supplice de son Prieur, écartelé à *Tours*, en est la preuve.

L'Histoire des *Jésuites* & celle des *Dominicains* de la Congrégation *de Auxiliis* se rendent mutuellement suspectes. Pourquoi donc ne s'attacher qu'à celle des *Dominicains*? Il

Il est faux que le *Jésuite Bastida* (1) ait refusé de reconnoître que Dieu a la même puissance sur les volontez des Hommes qu'il a sur toutes les autres créatures. Mais il est vrai qu'il a soutenu que Dieu ordinairement ne s'en sert pas pour les conduire. (1) P.137.

C'est une contradiction manifeste que d'exalter si fort les Bulles projettées contre la doctrine de *Molina*, & de mépriser celles qui ont été publiées contre les *Jansenistes*.

Il est vrai que les *Jésuites* (2) ont été accusez d'avoir eu part à la Conjuration des Poudres. Mais on défie l'Auteur quel qu'il soit de prouver qu'ils en aient été convaincus. (2) P.138.

Les *Ariens* auroient pû faire un Journal semblable à celui qu'on fait ici en faveur des *Jansenistes*. Les auroit-il justifiez ? Tout est-il fait, quand on a dit que c'est cabale, que c'est persécution ? Sur ce pied-là la preuve la plus sûre de la vérité d'une doctrine seroit qu'elle ait contre elle l'autorité publique.

Tout ce qu'on dit (3) sur la Paix de *Clement* IX. est démenti par l'Histoire des cinq Propositions, à laquelle on n'a point répondu. (3) P.145.

Le *Jésuite*, Auteur de la Fourberie de *Douay*, étoit le Pere *le Tellier*, dans la suite Confesseur de *Louis* XIV. Il est étonnant qu'un Conseiller de Grand' Chambre l'ait ignoré.

La variation des Docteurs de *Sorbonne* (1) ne peut leur faire honneur. Des hommes de ce caractère devoient s'exposer à tout plûtôt que de faire même semblant de consentir à ce qu'ils jugeoient contraire à la Foi. Quand on est si susceptible de crainte, on peut être soupçonné de se laisser gagner par l'esperance.

(1) P. 157.

Il est vrai que les *Jésuites* (2) ont un peu imité les *Jansenistes*, par rapport à la condamnation des Cérémonies de la *Chine*. Il est encore vrai que les *Jésuites* se sont trop mêlez du *Jansenisme*, qu'ils en ont fait leur affaire particuliere, & que la haine qu'on a pour eux a beaucoup augmenté le nombre de ses partisans.

(2) P. 150.

Le Conseiller de Grand' Chambre a ignoré qu'à la sollicitation des *Jésuites*, le Roi d'*Espagne* écrivit au Duc d'*Orleans*, pour l'engager à confier la feuille des Bénéfices au Pere de *Liniere*, Confesseur de *Louis* XV. Il a encore oublié qu'ils avoient eu grande part à l'accommodement, dont ensuite les deux partis ont été également mécontens.

L'endroit honteux de ce Livre (3), si on peut parler de la sorte, c'est la mention des miracles de l'Abbé *Paris*. Tout *Paris* a rougi d'avoir été la dupe des farces qui se sont faites sur le tombeau de ce prétendu Saint. En faisant men-

(3) P. 176.

mention de la déclaration d'*Anne le Franc*, l'équité demandoit qu'on parlât aussi de la déclaration de son frere, si je ne me trompe Bachelier de *Sorbonne*; la seconde paroît prouver le faux de la premiere.

ARTICLE V.

HISTOIRE DES REVOLUTIONS D'ESPAGNE *depuis la destruction de l'Empire des* Goths *jusqu'à l'entiere & parfaite rëunion des Royaumes de* Castille *& d'*Arragon *en une seule Monarchie. Par le Pere* JOSEPH D'ORLEANS *de la Compagnie de* JESUS. *Revue & publiée par les PP.* ROUILLÉ *&* BRUMOY *de la même Compagnie. A* Paris *chez* Rollin-Fils *& se trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren. *in* 4. *Tome I. pag.* 579. *sans compter* 26. *pour la Préface & les Sommaires &* 35. *pour la Table. Tom. II. pag.* 644. *en Table & Sommaire* 40. *Tom. III. pag.* 655. *non compris* 24. *pour la Table &* 7. *pour les Sommaires.*

ON a déja prévenu le Public en faveur de cet Ouvrage (1). Les noms

(1) Tom. XXI p 473.

noms qu'il porte feroient capables de faire la fortune d'un Livre médiocre. Le Pere d'*Orleans* si connu par les révolutions d'*Angleterre* & par les vies des Bien-heureux *Stanislas* & *Gonzague*. Le Pere *Brumoy* fameux par son *Théâtre des Grecs* encore plus que par ses leçons de Mathematique. Voilà des Savans qui ne peuvent assurément produire rien que d'achevé pour le tour & l'élocution. Quelle idée n'en doit-on point avoir pour l'exactitude, puisque le Pere *Rouillé*, si fertile en notes sur l'Histoire Romaine, a trouvé du tems pour revoir celle dont on va donner l'extrait!

Eloge magnifique de ce Livre.

Pour être convaincu du mérite de cette Histoire, on n'a qu'à lire l'Avertissement du Libraire. Il en fait le portrait le plus avantageux. Elle n'a selon lui aucun des défauts qu'ont si souvent les Ouvrages posthumes, qui souvent, dit-il, ne sont que des avortons informes d'une vieillesse avancée, ou de l'extrême jeunesse d'un Auteur de réputation, qui les avoit lui-même condamnez à l'oubli. L'Histoire des Révolutions n'est point selon lui de ces essais d'un Esprit qui, prenant plaisir à se donner l'essai sur des matiéres délicates, veut tenter jusqu'où peut aller son génie, en épousant des sentimens que la chaleur de la composition lui fait d'abord aimer & que la réflexion fait

ensuite

ensuite abandonnées pour toûjours. Elle n'est pas non plus de ces folies savantes enfantées par l'imagination, soutenues par l'entêtement, propres à exciter la curiosité avant que d'être connues, & capables de faire tort à la mémoire des Auteurs morts, quand on vient à les dévoiler. Elle n'a aucun défaut. Le Pere *Rouillé* en a corrigé les négligences qui échappent aux meilleurs Ecrivains. On y trouvera les mêmes graces, la même naïveté dans le fil des narrations, le même pinceau dans les portraits, la même exactitude dans l'ordre des faits, même justesse dans les réflexions, même discernement dans la critique, même élégance & même énergie dans la diction, qu'on a trouvé dans les Révolutions d'*Angleterre*, avec cette différence que les évenemens y sont plus variez, que sans cesse on y rappelle son Lecteur par la nouveauté & par la rapidité des objets & par l'ingénieuse fécondité des dénoüemens. Du reste, l'Histoire est aussi sûre qu'elle est belle: la partialité n'y a point de part. Elle dit tout ce qu'il faut dire & ne dit précisément que ce qu'il faut dire, & on a sacrifié tous les petits hors d'œuvres (*que ce mot est joli pour un Libraire.*) capables de rendre les faits moins attachans.

Pour louer les deux Continuateurs,

on dit simplement que, s'il arrive qu'on ne soit pas mécontent des continuations, il ne sera plus permis de se refuser aux instances de plusieurs personnes respectables, qui, après la lecture de cet Ouvrage en manuscrit, ont souhaité des deux Editeurs l'Histoire des regnes posterieurs à la réünion de toutes les couronnes d'*Espagne* jusqu'à nos jours.

Ref. d. J. Puisque ce Libraire se mêle d'écrire, on croit devoir lui faire observer que l'Historien doit écrire les faits comme ils se sont passez; qu'il n'a point du tout besoin d'une ingénieuse fécondité à trouver des dénouëmens, & que cette qualité, louable dans un Poëte, ou dans un faiseur de Roman, seroit blâmée dans un Historien & rendroit justement sa fidélité suspecte.

Un Auteur ne doit pas se louër. Du reste, comme ce qui est permis à un Libraire par rapport aux louanges qu'il prodigue aux Auteurs du Livre qu'il débite, seroit d'une grande indécence dans les Auteurs mêmes, un mot des Peres *Roüillé* & *Brumoi*, par où ils auroient assuré qu'ils n'ont point de part à cet Avertissement, qui sert de Préface à leur Edition, auroit été à sa place.

Titre peu exact. Cette Histoire sous le titre de Révolutions est une vraie Histoire d'*Espagne* qui commence à l'an sept cent onze. On pourroit sous un pareil titre écrire

l'Histoire de *France* jusques sous le Regne de *Louis XIII.* Tout changement qui arrive dans un Etat n'est point ce qu'on appelle Révolution. Les guerres ordinaires, c'est à dire avec les Rois voisins, les conquêtes qui se font dans ces guerres, les réunions par mariage, par succession, ne peuvent avoir ce nom que fort improprement. La perte de la *Normandie*, de la *Guienne*, la succession de l'*Angleterre* échuë aux Rois d'*Ecosse*, sont des évenemens, non des Révolutions. L'invasion d'une Nation étrangere, des guerres civiles qui ôtent la couronne à ceux qui la portent & la font passer sur la tête de leurs ennemis & de leurs concurrens, les changemens de Religion, les renversemens des Loix anciennes que la violence a coutume de produire, sont des morceaux détachez d'une Histoire générale, qui méritent seul le titre particulier de Révolution. Ainsi, à parler exactement, il n'y a que l'invasion des *Sarrasins* & quelques guerres civiles, où il s'agissoit d'enlever ou de retenir la couronne, à quoi ce titre convienne; les conquêtes sur les *Maures* remirent les choses dans l'état où elles devoient être.

Mais que ce soit l'Histoire d'*Espagne* ou celle des Révolutions de cette Monarchie, elle est écrite avec beaucoup d'élegance & de pureté. Ceux qui n'ont

qu'une notion confuse de l'*Espagne* verront avec quelque sorte d'étonnement qu'il n'est point de païs dans l'*Europe* où la guerre ait regné plus long-tems. Ce n'est que siéges, que combats, on passe si rapidement d'un évenement à l'autre qu'on a peine à les distinguer, bien plus encore à les retenir. La plû-part des Princes qui ont regné dans ces contrées belliqueuses étoient des Héros. Au reste les Armées étoient fort nombreuses, & l'*Espagne* alors, sans comparaison plus fertile, ou mieux cultivée qu'elle ne l'est aujourd'hui, suffisoit pour les entretenir. Le merveilleux s'y trouve fort souvent & ôte à bien des faits une certaine vrai-semblance, que rien ne remplace dans l'esprit d'un Lecteur judicieux. Ce que nous disons regarde particulierement les commencemens de cette Histoire & les rend aussi incertains que ceux de tous les autres Peuples.

Vrai-semblance caractére essentiel de l'Histoire.

(1) Tom. I. pag. 5.

Source des Révolutions d'Espagne.

L'incontinence d'un Roi nommé *Rodrigue* fut la source fatale des malheurs de l'*Espagne* & l'occasion des guerres sanglantes qui l'ont désolée depuis sept cent onze, jusqu'à la prise de *Grenade* par *Ferdinand le Catholique*. Ce Prince aima la fille d'un Comte nommé *Julien*. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour s'en faire aimer, & résolut d'avoir par force ce que cette vertueuse fille

lui

lui avoit toûjours refusé. „ Comme „ elle étoit élevée dans le palais auprès „ de la Reine, dit l'Historien, ce Prin- „ ce brutal trouva aisément moien de „ lui faire violence. Ce fut une nou- „ velle *Lucrece*. En celà plus sage „ que la *Romaine*, qu'elle ne vangea „ point comme celle-ci le crime d'au- „ trui sur soi-même, mais en cela aussi „ moins heureuse qu'elle attira sur sa „ Patrie, sur sa Nation, sur sa Reli- „ gion une vangeance que *Lucrece* ne „ fit ressentir qu'aux coupables ".

Caba, c'est le nom de la fille deshonorée, écrivit son malheur à son Pere. Sa lettre est un chef d'œuvre. La voici telle que le Pere d'*Orleans* l'a transcrite. „ Plût à Dieu que la „ terre m'eût engloutie & que je ne „ fusse pas obligée de vous donner le „ cruel avis dont ma gloire & la vô- „ tre m'engagent à troubler un repos „ qui m'est cher! Vous concevrez as- „ sez par mes larmes, qui effacent „ presque mes mots, à mesure que je „ les écris, le triste état où est mon „ cœur. Mais si je me tais, vous me „ croirez coupable, & je demeurerai „ accablée de tout le poids de mon „ malheur, sans espérance de soulage- „ ment. Attendrai-je que le tems dé- „ couvre un secret qui ne peut éclater „ qu'à ma honte & à la vôtre, si nous

„ ne

„ ne nous mettons en devoir de la „ prévenir par une vangeance qui mar- „ que que nous y sommes sensibles ? „ La peine que je sens à parler est „ égale à la nécessité où je me trou- „ ve de ne me pas taire. En un mot, „ votre fille, votre sang, celui de nos „ Rois mêlé avec le vôtre, a souffert „ la plus honteuse violence par leur „ indigne Successeur. C'est à vous & „ à vos amis, si leur courage les rend „ dignes de l'être, à expier un atten- „ tat, qui ne peut demeurer impuni „ sans rendre notre maison infame à „ toute la posterité ". Quelques mots dérangez, si je puis parler de la sorte, auroient mieux exprimé sa douleur, que cette lettre si ingénieuse. Par exemple : *Le Roi m'a fait violence ; je suis au desespoir, je meurs si vous ne me vengez.* Mais un Auteur se croiroit deshonoré, s'il ne faisoit pas parler & écrire ceux qu'il représente, en Acteurs de Tragédie. Comme si tous ceux qui ont été la cause ou l'occasion des grands évenemens avoient eu le talent de bien parler & de bien écrire.

Le Pere entra dans le ressentiment de sa fille. Il sollicita ses Amis & les Ennemis de son Roi à vanger son injure & les leurs. Il engagea les *Sarazins* à conquerir l'*Espagne.* Il sut engager le Prince qu'il vouloit perdre à éloigner

ses

ses Troupes. Il fut d'abord foiblement secouru. Les *Sarazins* ne lui confièrent que cent chevaux & quatre cens hommes de pied. Voiant que c'étoit tout de bon, ils envoïèrent une Armée de douze mille hommes, sous la conduite d'un nommé *Tarif*, Capitaine de réputation. Le Roi *Rodrigue*, qui avoit éloigné ses troupes, leva de nouvelles armées, il fut battu & ne parut plus, de même que le Comte *Julien*, sa femme, sa fille, & les principaux Seigneurs de son parti. Ainsi les *Sarazins* conquirent l'*Espagne*. Tout ceci a assez l'air d'une tragédie, après laquelle tous les Acteurs disparoissent. Les troupes que le Roi avoit éloignées de sa capitale, n'avoit-il pas eu le tems de les rassembler ? Avoient-elles pris parti avec ses Ennemis ? Il falloit au moins le dire. Est-il possible que ce Prince n'eût rien sû de cette conspiration ? Les premieres hostilitez ne l'avoient-elles pas averti ? Est-ce les nouveaux évenemens qui ont changé les noms ? Ou plûtôt n'est-ce point les noms anciens qui ont servi de fondement à la fiction des évenemens ou de leurs causes ? Nous ne voions point que les *Romains*, que les *Normans* aient changé les noms de villes qu'ils ont conquises. „ *Gibraltar*, dit-on, autrefois *Calpé*, „ fut nommée ainsi du mot Arabe *Ge-*

Narration peu probable.

„ *bal*,

„ *bal*, qui signifie Mont, & de la pre-
„ miere syllabe du nom de *Tarif*. Pour
„ ce qui est de *Tarifa*, autrefois *Tartes-*
„ *se*, il est visible que le Conquérant
„ *Tarif* lui donna son nom ".

La description du premier combat mérite d'être rapportée. „ Comme ce
„ Prince ne manquoit ni de cœur, ni
„ de résolution, il fit lever le plûtôt
„ qu'il pût une petite Armée, dont il
„ donna le commandement à un de ses
„ parens nommé *Sanche*, qui marcha à
„ la rencontre des Confédérez. *Sanche*
„ fit tout ce qu'on pouvoit attendre
„ d'un homme de cœur, mais peut-
„ être qu'il passa les bornes de la pru-
„ dence militaire. L'Armée qu'il con-
„ duisoit avoit été levée à la hâte &
„ tumultuairement. Elle n'étoit com-
„ posée que de mauvais soldats, mal
„ armez, sans discipline, sans expérien-
„ ce de la guerre, amollis par l'oisiveté,
„ accoutumez à l'abondance, aisez à
„ rebuter par les fatigues & par les in-
„ commoditez d'un métier qui deman-
„ de des corps endurcis & un courage
„ déterminé à souffrir la faim & la soif,
„ les veilles, le travail, l'ardeur du
„ soleil. Avec de semblables troupes
„ l'art de temporiser & de se montrer
„ sans combatre, étoit ce semble de
„ saison. Mais soit que *Sanche* ne le
„ fût pas, soit qu'il ne le crût pas pra-
„ ticable

„ ticable avec des gens, qui savoient
„ peut-être encore moins se retrancher
„ que combattre, il prit le parti d'en
„ venir aux mains. Il alla droit à l'En-
„ nemi, qui ne se fit pas long-tems
„ chercher. Après quelques legeres
„ escarmouches, la bataille insensible-
„ ment s'engagea. *Sanche* la perdit a-
„ vec la vie. L'Armée des *Goths* fut
„ taillée en piéces, & ce qui s'en put
„ sauver par la fuite se dissipa tellement
„ qu'il n'en parut plus aucuns vestiges
„ que dans les morts qui couvroient la
„ plaine où l'Action s'étoit passée.

„ La seconde Armée que *Rodrigue*
„ commanda lui-même, étoit de plus
„ de cent mille hommes. Leur nom-
„ bre leur donnoit cette présomption
„ qu'ont des Bourgeois en sortant de
„ leurs villes; mais ils n'étoient pas de
„ ces hommes aguerris, dont la valeur
„ croît à mesure que le peril appro-
„ che. . . . . *Rodrigue*, selon la cou-
„ tume des Rois des *Goths*, parut à la
„ tête de ses troupes, vêtu d'un habit
„ tout brillant d'or, monté sur un char
„ d'yvoire, d'où il harangua ainsi ses
„ Soldats.

„ Je me réjouis avec vous, leur dit-
„ il, que ce jour heureux soit venu
„ qui nous donne une si belle occasion
„ de vanger notre Religion, notre Na-
„ tion, notre Patrie des injures que

„ leur

„ leur ont faites un tas de Rebelles „ sans foi, & de Barbares sans huma- „ nité. Vous ne pouvez douter de la „ raison qui porte les Infidèles à nous „ faire la guerre. Ils ont formé le des- „ sein de nous imposer le joug hon- „ teux, sous lequel nous voions gé- „ mir tant de Nations Chrétiennes sou- „ mises à leurs loix, de s'emparer de „ nos biens, de renverser nos autels, „ de nous réduire à l'esclavage. Ce „ qu'ils ont déjà fait montre ce qu'ils „ ont envie de faire. Les ruines de „ nos villes dans les Provinces que les „ Traitres leur ont livrées, ont fait un „ bruit qui nous avertit de ce que „ nous avons à craindre de leur fureur. „ Il faut qu'ils apprennent aujourd'hui „ qu'on n'assujettit pas les *Goths* avec „ la même facilité qu'on assujettit des „ *Asiatiques* & des *Africains*, sans valeur. „ Les *Maures* défirent l'an passé une „ petite poignée de nos troupes. Ce „ leger avantage les a aveuglez. Si „ nous savons nous servir du nôtre, ils „ se sont avancez en des lieux d'où ils „ ne peuvent nous échaper. Ainsi la „ Justice divine qui les poursuit pour „ punir leurs crimes, les a livrez entre „ nos mains. Autrefois nous allions „ attaquer ces Barbares jusques dans „ leurs païs, nous repoussions les „ *François* de nos Frontieres, aujour-

„ d'hui

„ d'hui nos ennemis nous insultent jusques dans le cœur de nos Etats. „ Telle est l'inconstance de la Fortune; „ mais c'est en même tems une occasion de montrer notre vertu. J'ai „ fait pour nous mettre en état de „ vaincre tout ce qui a dépendu de moi. „ J'ai mis sur pied une armée qu'à peine cette vaste plaine peut contenir. „ J'ai choisi de bons chefs, j'ai donné „ de bons ordres, j'ai imaginé des „ moyens de nous rendre les plus forts, „ dont l'effet vous apprendra le secret: „ le reste dépend de vous. Osez vaincre & je vous répond de la victoire. „ Pensez que vous combattez pour votre gloire, pour celle de vos Ancêtres, pour le sang des *Goths*, dont „ les Barbares sont depuis si long-tems „ altérez, pour le nom Chrétien, & „ pour la sûreté de toutes les Nations „ qui le portent, dont le sort est entre „ vos mains, leur salut dépend du succès de ce jour ".

Il manque à cette harangue une description pathétique de Vierges publiquement deshonorées, de Matrones indignement traitées, d'Enfans écrasez, de Vieillards tremblans égorgez aux pieds des Autels, des fleuves de sang qui inondoient les campagnes & faisoient changer de couleur aux rivieres. La scene n'eût été ni complette, ni assez *Rem. d. J.*

fez belle, si *Tarif* n'avoit pas harangué de son côté. Il n'eut garde d'y manquer. Il le fit dans un autre genre d'éloquence, mais qu'on trouvera peut-être plus beau. „ De tous côtez, dit-„ il, nous sommes entourez de la mer; „ il ne s'agit plus ici de la gloire ni de „ faire des conquêtes; mais il y va de „ nos vies & de notre salut. Nous „ n'avons point de retraite à espérer; „ nous ne saurions éviter la mort que „ par la victoire; ce jour nous rendra „ maîtres de l'*Europe*, ou nous ense-„ velira en *Espagne*. La mort mettra fin „ à nos maux, si la victoire ne comble „ pas nos triomphes. Vainqueurs de „ l'*Asie* & de l'*Afrique*, pourriez vous „ trouver un obstacle au cours heureux „ de tant de succès dans l'*Espagne* seu-„ le, déja demi vaincuë, défenduë par „ le ramas confus d'un peuple timide, „ assemblé en tumulte, dépourvû d'ex-„ périence & d'art, la plûpart sans dis-„ cipline & sans cœur? La meilleure „ partie des *Goths* combat pour nous, „ ou a péri par nos armes. Le reste, „ nombreux à la verité, mais d'autant „ plus aisé à mettre en désordre, peut-„ il échapper à votre valeur? Je voi „ dans vos yeux une ardeur qui me „ répond de la victoire; suivez-la. „ Dieu & son Prophete donneront une „ nouvelle force à vos bras. Le moin-

„ dre

„ dre fruit de vos efforts ſera de chan-
„ ger les arides Déſerts de l'*Afrique*
„ que vous habitez, pour les belles &
„ fertiles campagnes que vous avez de-
„ vant les yeux ".

Le dénouëment de cette tragédie eſt le mariage de la Reine veuve de *Rodrigue* avec le fils d'un des Conquérans. Cette Princeſſe d'abord parla le même langage que les Héroïnes des *Romans*.
„ *J'ai été Reine*, dit-elle, *je ſuis cap-*
„ *tive, eſt-il un plus triſte état?* Votre
„ générosité ſeule peut en adoucir la
„ rigueur. Reſpectez le ſang des Rois.
„ Accordez à mes larmes ce qu'un
„ auſſi grand Capitaine que vous ne
„ peut me refuſer ſans flêtrir ſa gloire.
„ Conſervez-moi ce qui me reſte de la
„ mienne; c'eſt tout ce que je déſire
„ de vous. A celà près tout m'eſt bon
„ & quoique vous puiſſiez ajoûter de
„ mauvais traitemens à mes chaînes, je
„ vous regarde toujours comme mon
„ Bienfaiteur ". Cet héroïſme de ſentiment ſe termina par le mariage; mais, remarque le Pere d'*Orleans*, que ne peut point ſur le Sexe foible l'aſſiduité & la flatterie?

L'incontinence d'un Capitaine *Maure* fut auſſi l'occaſion d'une autre Révolution, qui commença dès ſept cent ſeize, mais qui ne finit que ſept cent ſoixante & quinze ans après, par la priſe de *Gre-*

nade, dont la capitulation fut ſignée le vingt-cinq de Novembre mille quatre cent quatre-vingt onze. *Pelage*, reſté preſque ſeul des Princes de la Maiſon Roiale, avoit une ſœur. *Munaza*, Chrétien, mais attaché aux *Mahométans*, l'aima avec tant d'excès qu'il l'enleva pendant l'abſence de ſon frere, & fit tant que la fille timide, qui ſe voioit ſans défenſe à la diſcrétion d'un Barbare, donna un conſentement forcé à un mariage qu'elle abhorroit. *Pelage* outré de cet affront donna le ſignal du ſoulevement contre le nouveau joug. Il aſſembla ſes amis & tout ce qu'il put trouver de gens en âge de porter les armes, & voiant qu'ils trembloient encore au nom des *Sarazins*, il leur parla pour les raſſurer. Ce diſcours eſt du même goût que ceux que nous avons rapportez, c'eſt-à-dire, plein de feu & d'élevation, capable en un mot d'attirer des applaudiſſemens à un Orateur de profeſſion. „ A meſure que *Pelage* parloit, „ dit le Pere d'*Orleans*, il voioit inſen- „ ſiblement la crainte ſe diſſiper dans „ les cœurs de ceux qui en avoient le „ plus témoigné; on avoit vû leur ab- „ batement ſur leur viſage & dans leur „ maintien lorſqu'il avoit commencé „ ſon diſcours; il y fut même inter- „ rompu par de profonds gémiſſemens: „ mais la force de ſes paroles, l'air vif „ dont

„ dont il les prononça, dissipèrent
„ bien-tôt ces nuages, & il n'eût pas
„ cessé de parler que chacun lui prêta
„ le serment d'une fidélité sans reser-
„ ve & le reconnut pour Roi ". Il
n'y avoit plus qu'à ajouter que la sa-
gesse l'inspiroit & que la douce persua-
sion couloit de ses levres, pour imiter
ce que dit Monsieur de *Cambrai* des dis-
cours de *Telemaque*.

Le succès de la harangue de *Pelage* fut suivi de prodiges éclatans. Pour ne pas laisser rallentir l'ardeur de sa petite troupe, il commença le plûtôt qu'il put à exercer des hostilitez sur les terres des *Sarazins*. Il eut bien-tôt une grosse Armée sur les bras. Il choisit mille de ses gens, avec lesquels il s'alla enfermer dans un antre. „ Le Géné-
„ ral *Maure* ne perdit point de tems,
„ dit le Pere d'*Orleans*. Il fit avancer
„ vers la caverne les premiers de ses
„ Bataillons, & aussi-tôt qu'ils furent
„ à portée, il ordonna d'attaquer ceux
„ des *Goths* qui se présenteroient les pre-
„ miers. On fit pleuvoir sur eux une
„ grêle de pierres & de traits, dont ils
„ auroient été accablez, si par un mi-
„ racle, dont toute l'Histoire fait foi,
„ ces fleches n'eussent été relancées
„ contre ceux qui les décochoient, &
„ celà par une main invisible dont les
„ *Maures* seuls ressentirent les coups.

Miracles entassez.

„ Plusieurs en furent tuez, d'autres „ blessez. La terreur se mit dans leur „ armée, &, à mesure qu'ils s'ef„ fraioient, *Pelage* & les siens se sen„ toient animez d'une nouvelle ardeur. „ Ils sortirent de leurs cavernes com„ me des lions en furie, & chargèrent „ les Infidèles avec tant de valeur & „ de succès qu'ils en laissèrent plus de „ vingt mille étendus sur le champ de „ bataille. Le Général y demeura.... „ Les fugitifs ne purent échapper, les „ uns furent passez au fil de l'épée, les „ autres poussez jusqu'au bord de la ri„ viere de *Deva*. S'étant engagez dans „ le défilé d'un rocher escarpé sur le „ bord du fleuve, la terre s'écroula „ tout à coup & les ensevelit dans ses „ eaux ".

(1) T. 1. pag. 47. *Rem. d. J.*

On doit observer (1) que le Général *Maure*, nommé *Alcaman*, resté avec vingt mille des siens sur le champ de bataille en sept cent seize, se trouve vivant en sept cent vingt-deux. Du moins le Pere *d'Orleans* parle ainsi: „ Les troubles qui se renouvellèrent à „ *Cordoue* par l'ambition & par la ja„ lousie des chefs, empêchèrent qu'on „ n'envoiât à *Alcaman* les secours né„ cessaires pour faire tête à *Pelage*, qui „ s'y fortifioit cependant, & augmen„ toit tous les jours son domaine ". Les *Sarazins* pénétrèrent dans les

Gaules

Gaules avec une armée de quatre cent mille hommes. *Charles Martel* qui n'en avoit que trente mille, les défit & leur tua trois cent soixante & quinze mille hommes. Ce qui mit le comble au bonheur de *Charles Martel*, dit le Pere d'*Orleans*, c'est qu'une action si glorieuse ne couta que quinze cens hommes aux Chrétiens. Ce grand évenement avoit été précédé d'intrigues, entre *Munus*, Gouverneur *Sarazin* du *Languedoc*, & *Eudes*, Duc d'*Aquitaine*. Cette intrigue finit par un mariage aussi capable d'attendrir que ceux dont on parle si souvent dans les Romans & même dans les *Contes des Fées*. „ Comme ces deux hommes, dit „ le Pere d'*Orleans*, ne faisoient la paix „ que pour entreprendre bien tôt d'au- „ tres guerres, où ils avoient besoin „ l'un de l'autre, non seulement ils „ traitèrent ensemble, mais ils se vi- „ rent & dans les visites mutuelles qu'ils „ se rendirent, le hazard leur fit naître „ un moien de s'unir encore plus étroi- „ tement. *Eudés* avoit avec lui sa fille, „ dont *Munus* devint amoureux, & sa „ passion fut si forte qu'il résolut de la „ demander en mariage au Duc son „ pere. *Munus* étoit le plus laid des „ hommes, sans naissance, Mahomé- „ tan, célebre par les persécutions qu'il „ avoit suscitées aux Chrétiens. La Prin- „ cesse étoit la personne la plus accom-

 „ plie

„ plie de son tems, d'une grande jeu-
„ nesse, d'une beauté rare, & encore
„ plus recommandable par son zèle
„ pour la Religion. Elle avoit horreur
„ par tant de raisons d'un mariage si
„ monstrueux; mais l'intérêt de l'Etat
„ l'emporte sur tous les autres".

Tout est merveilleux dans cette Histoire.

Comment se peut-il faire que presque tout soit extraordinaire & miraculeux dans cette Histoire? Est-ce que les tems passez étoient plus féconds en grands évenemens que les nôtres? Non, assûrément. Mais c'est que les Historiens se sont faussement persuadez, qu'ils ne plairoient qu'autant que ce qu'ils raconteroient seroit admirable. A ce défaut leurs Successeurs en ont joint un autre. Ils ont banni de leur stile le naturel, avec autant d'affectation que leurs prédecesseurs l'ont banni des évenemens, de maniere que la plûpart des Histoires ont dégénéré en Romans, ou pour le fonds des choses, ou par la façon de les traiter.

Le stile en est peu naturel.

A *Pelage*, premier Restaurateur de la Monarchie d'*Espagne*, succéda *Alphonse*, qui, avec une poignée de Soldats, gagna aussi une Bataille contre les *Maures*, où il en tua jusqu'à cinquante quatre mille. Ce fut environ ce tems-là que l'Apôtre Saint *Jacques* se fit le Protecteur des *Espagnols*, & parut à la tête de leurs Armées. „ *Alphonse*, dit „ le

Prodige incroyable.

„ le Pere d'*Orleans*, termina son regne „ & sa vie l'an huit cent quarante-cinq, „ âgé de plus de quatrevingts ans, avec „ la consolation de laisser à ses Sujets „ un bon Roi, & à toute l'*Espagne* „ Chrétienne le secours d'un grand A- „ pôtre, qui s'étoit déclaré sous son „ regne, par beaucoup de signes sensi- „ bles, Protecteur de ses Païs ". L'Histoire du successeur d'*Alphonse* en est une preuve authentique. Il avoit été mal-mené par les *Maures* dans un combat & s'étoit retiré seul dans sa tente, où il s'étoit assoupi. Il eut un songe où il crut voir l'Apôtre Patron de l'*Espagne*, qui sembla lui dire ces mots. „ Prince, rappellez votre va- „ leur, demain vous vaincrez; le Ciel „ est pour vous. Mettez votre espé- „ rance en Dieu & retournez sans „ crainte au combat ". *Ramire* s'é- veillant à ces paroles, se trouva plein d'une nouvelle ardeur qui aida à le per- suader de la vérité de l'apparition. Il se leve, & aiant fait venir les Evêques & ses principaux Officiers: „ Vous „ voyez, leur dit-il, aussi-bien que moi „ en quel état nous sommes ici. De- „ mi vaincus, nous n'avons évité une „ entiere défaite qu'à la faveur de la „ nuit. . . . . Humainement parlant, „ nous ne sommes point en état, ni de „ combattre, ni de faire une retraite

„ honorable, encore moins de subsister
„ en ce poste. Malgré cette extrémi-
„ té, je répond de la victoire, si nous
„ retournons au combat, & j'en ai le
„ Ciel pour garant. Ce n'est point une
„ rêverie que je vai vous déclarer.
„ L'Apôtre Protecteur s'est fait voir
„ à moi cette nuit. Il m'a promis que
„ nous vaincrons. Ne nous rendons pas
„ par notre défiance indignes de sa
„ Protection? . . . *Ramire* étoit d'un caractere à n'être pas pris parmi les siens pour un fourbe ou pour un visionnaire. On le crut, &, chacun plein d'un nouveau courage aiant repris les armes, on retourna aux ennemis, en criant *Saint Jacques*. L'Armée *Sarazine*, effraiée de voir tant de résolution en des gens qu'ils croioient vaincus, soutint à peine leurs regards, depuis sur tout que les *Espagnols* crurent voir leur Saint Protecteur, portant devant eux un étendard blanc avec une croix rouge au milieu. Les Infidèles prirent la fuite, mais ils furent si vigoureusement poursuivis qu'on en tua soixante mille.

(1) Ibid. pag. 96.

Continuation de Miracles.

Autre miracle encore (1). L'Evêque de *Compostelle* avoit été accusé d'un crime, & appellé à la Cour pour être jugé. Il obéït tard, & quand il fut venu, il se présenta au Palais, la mître en tête & revêtu de ses habits pontificaux. Sa len-

lenteur à comparoitre avoit prévenu le Prince contre sa conduite, & la maniere dont il comparut l'irrita contre sa personne. Sans autre examen, il fit lâcher un Taureau contre le Prélat. On le croioit perdu, lorsqu'on vit à ses pieds l'animal, doux & traitable comme un Agneau, dans une posture, où on eût dit qu'il révéroit en lui la vertu & l'innocence calomniée.

Peu à peu les Rois d'*Asturie*, de *Leon*, de *Navarre* avoient par leurs conquêtes affoibli l'Empire des *Maures*. Enfin en l'an mille quatre-vingt quatre *Alphonse*, Roi de *Castille*, entreprit le siege de *Tolede*, grande & importante ville. Elle fut attaquée & défenduë avec toute la vigueur possible. Les Assiégeans & les Assiégez souffroient presque également. Ceux-ci pensoient à se rendre, ceux-là pensoient à se retirer. Une apparition de Saint *Isidore* fixa le sort des uns & des autres. L'Evêque de *Leon* vint dire au Roi que ce Saint lui avoit apparu & l'avoit assuré que, si dans quinze jours le siége n'étoit pas levé, la ville seroit renduë. Le recit (1) de cette apparition produisit parmi les Soldats un effet merveilleux; les troupes reprirent une nouvelle ardeur & redoublérent à l'envi leurs attaques, & la ville se rendit au tems marqué par la vision.

(1) Ibid. pag. 207.

On y rétablit le Siége épiscopal. On entre-

entreprit en même-tems d'abolir l'ancienne Liturgie établie par Saint *Isidore*, pour mettre à sa place l'Office *Romain*. Cette affaire souffrit de grandes difficultez. Comme on ne put s'accorder,

Histoire plaisante.

„ on fut obligé, dit le Pere d'*Orleans*, „ d'en venir à des moyens de décision, „ qui nous paroitroient incroyables, s'ils „ n'étoient attestez par des Auteurs „ graves. . . . Les Guerriers opinèrent „ que la querelle devoit être finie à la „ pointe de l'épée. Deux Champions „ se présentèrent, l'un pour conserver „ l'Office *Muzarabe*, ou de Saint *Isidore*, „ l'autre pour lui substituer l'Office „ *Romain*. L'expédient fut jugé raison- „ nable. *Jean Ruys de Matança* com- „ batit pour le *Muzarabe*, & le bonheur „ qu'il eut de vaincre eût décidé contre „ le *Romain*, si la Reine n'eût repré- „ senté qu'il étoit honteux que la dé- „ cision d'une affaire de cette nature „ dépendît du succès d'un combat. Le „ Roi entra dans des sentimens si jus- „ tes. On eut donc recours à l'épreu- „ ve du feu & il fut arrêté que, de deux „ livres qui contenoient les deux Li- „ turgies, celui qui résisteroit aux flam- „ mes auroit la préférence dans les „ Offices divins. Cette épreuve du feu „ étoit si fréquente alors & toutes les „ Histoires en racontent tant de choses „ que l'on ne doit pas trop s'étonner

„ de

„ de celui que l'on rapporte dans la „ conjoncture présente. *Rodrigue de* „ *Tolede* assure que le livre de l'Office „ Romain fut réduit en cendres & que „ celui du *Muzarabe* demeura entier au „ milieu des flammes. *Mariana* qui s'en „ tient à la narration de cet Auteur, „ s'est mépris dans le sens qu'il lui „ donne. En effet *Rodrigue de Tolede* „ ne dit point, comme *Mariana* le pré- „ tend, que le livre Romain sauta hors „ du brasier, quoiqu'un peu entamé par „ l'impression du feu. *Rodrigue* rap- „ porte ce prodige à l'avantage de l'Of- „ fice *Muzarabe*, qui non seulement „ demeura entier, mais qui s'éleva au- „ dessus des flammes ". Gare l'*Indicé* ou la Sainte Inquisition. *Papebrock* en avoit bien moins dit contre la vénérable antiquité des *Carmes*. Comment est-ce que les Peres d'*Orleans*, *Rouillé*, *Brumoy* ne se sont pas apperçus que l'erreur, qu'ils reprochent à leur confrere *Mariana*, est une erreur affectée, pour ne pas s'attirer les tribunaux redoutables dont on vient de parler?

Matiere pour l'Inquisition.

Les Miracles se faisoient, non seulement dans les guerres, que le zèle de Religion faisoit entreprendre, mais aussi dans celles dont l'ambition & la politique étoient le seul motif. „ Dom *Pedre* Roi d'*Arragon* assiégeoit *Huesca*. „ Les *Castillans*, conjointement avec le „ Roi

Miracles communs aux bonnes & aux mauvaises causes.

„ Roi *Maure* de *Saragosse*, vinrent avec „ cent mille hommes pour lui faire le- „ ver le siége. A peine en avoit il „ trente mille. Mais se confiant au „ secours d'enhaut, il fit apporter de „ *Roda* le corps de Saint *Victorien* dans „ son camp. Il marcha contre ses en- „ mis, les tailla en pièces & en laissa „ sur la place plus de quarante mille. „ On raconte deux choses extraordinai- „ res de cette journée. L'une qu'on y „ vit un Cavalier d'une figure au-des- „ sus de l'homme combattant pour le „ Roi d'*Arragon* & portant la victoire „ par tout où il paroissoit. On croit „ que c'étoit Saint *George* & la dévo- „ tion des *Navarrois* envers ce Saint „ qu'ils reconnoissoient pour leur Pa- „ tron s'accrédita notablement. L'autre „ qu'un nommé *Moncada*, *Espagnol*, „ qui avoit suivi en *Asie* le fameux *Go-* „ *defroi de Bouillon*, fut enlevé de de- „ vant *Antioche* dans le tems que les „ Croisez l'affiégeoient, & se trouva „ sans savoir comment à la bataille „ d'*Alcaraz* “.

Fable pitoyable. *Alphonse* premier Roi de *Portugal* fut encore plus favorisé du Ciel que les *Espagnols*. *Jesus-Christ* même lui apparut, l'anima au combat & lui prédit la grandeur future de sa race & de sa Nation. Il le déclara Roi & lui dit qu'il avoit choisi le Royaume de *Portugal* pour

pour étendre le ſien dans le nouveau Monde, lui donnant pour armes la figure de ſes cinq plaies.

La deſcription de ce combat, à quoi *Jeſus-Chriſt* avoit animé ce Prince, qu'il venoit de déclarer Roi, prouve ce que le Libraire a dit dans ſon avertiſſement de la rapidité avec laquelle les plus grands objets ſont repréſentez. „ Il „ s'avance, dit le Pere d'*Orleans* (1), & „ ayant paſſé la riviere de *Palma*, qui „ traverſe la plaine, il marche aux en„ nemis, les attaque, couvre la plaine „ de leurs morts, pourſuit avec vi„ gueur les fuyards & retourne au champ „ de bataille couvert de pouſſiere & de „ ſang “.

(1) Ibid. Pag. 279.

L'équité demande que nous obſervions que le Pere d'*Orleans* veut tout à la fois paroître douter de la vérité des prodiges qu'il raconte & paroître les croire (2). „ Je rapporte, dit-il, ces „ viſions ſans les garantir, & quand „ je les garantirois, je vis dans un ſiécle „ où la pieuſe crédulité, qui regnoit a„ lors & qui portoit la Religion de nos „ Peres quelquefois au delà de ſon ob„ jet, ne trouve pas dans les eſprits „ la même docilité “.

(2) Ibid. Pag. 280.

Le ſtile des Continuateurs eſt à peu près le même que celui du Pere d'*Orleans*, c'eſt-à-dire, vif, ſerré, ingénieux, rapide. Comme lui, ils mettent aſſez

ſou-

ſouvent ſur la ſcene Saint *George* & Saint *Jacques*. Comme lui ils rapportent des évenemens incroiables. Le Pere *Arthuys* parlant de *Jacques* premier Roi d'*Arragon* dit: „ il fit cette excur-
„ ſion avec ſi peu de monde que l'éve-
„ nement ſeul a pu faire donner la
„ louange,que mérite la vraie valeur, à
„ des actions qu'une iſſûë malheureuſe
„ auroit flêtries de tout le blâme qu'at-
„ tire la témérité. Il partit de *Daroca*,
„ n'ayant avec lui qu'un Camp volant
„ de Cavalerie compoſé d'environ cent
„ Maitres, faiſant conduire devant lui
„ un convoi de vivres pour *Eneſe*, où
„ il arriva, après avoir paſſé à la vûë
„ de l'armée ennemie, qui s'étant raſ-
„ ſemblée au bruit de ſa marche l'at-
„ tendoit & n'ôſa l'attaquer. Tant la
„ renommée rend redoutable le nom
„ d'un Homme que la Fortune a ſou-
„ vent rendu victorieux ".

Les Editeurs ſouffriront, s'il leur plaît, qu'on obſerve, que dès qu'on parle d'un Camp volant (1), on entend de la Cavalerie, & que cent Maîtres ſont une Garde, tout au plus une Eſcorte, non un *Camp-Volant*.

(1) Ibid. Pag. 489.

Le Portrait de *Ferdinand*, Roi de *Caſtille*, mis au nombre des Saints par *Clement X*. eſt un morceau achevé. Quelque malin dira peut-être qu'il eſt dans le ſtile de *Litanies*. Le voici, on en juge-

jugera. „ Un Roi grand, heureux,
„ conquérant, vainqueur de tous ses
„ ennemis, continent, modéré, mo-
„ deste, n'agissant que pour la gloire
„ du Seigneur, pour le bien de l'Egli-
„ se, pour le repos de ses Sujets, ne
„ recevant les hommages des hommes
„ que pour les rapporter à Dieu, ne
„ connoissant de Politique que celle
„ qui s'accorde avec la sagesse chrê-
„ tienne, assidu aux autels, pratiquant
„ exactement tous les exercices de la
„ Religion, zélé pour la foi, ennemi
„ juré de toutes les erreurs qui l'atta-
„ quent, juge sévere des Grands op-
„ presseurs du Peuple, l'azile des Petits
„ opprimez, charitable envers les Pau-
„ vres, magnifique dans la décoration
„ des temples du Seigneur. Tel fut le
„ caractère de *Ferdinand III.* dit le Saint,
„ Roi de *Castille*, dont le nom écrit au
„ livre de vie sera éternellement con-
„ sacré sur la terre par le culte reli-
„ gieux que lui rend toute l'*Espagne* ".

Le Pere *Brumoy* (1) Auteur du troi- *Eloge du P. Brumoy.*
siéme Tome, à l'exception des deux
cent vingt-cinq premieres pages, quoi-
que naturellement Poëte & Mathéma-
ticien de profession, écrit d'une manié-
re qui n'est, ni excessivement fleurie &
recherchée comme celle des Poëtes, ni
maigre & seche comme celle des Ma-
thématiciens.

ARTICLE VI.

HISTOIRE CRITIQUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANÇOISE DANS LES GAULES, *par Monsieur l'Abbé* DU BOS, *l'un des Quarante & Secretaire perpétuel de l'Académie Françoise. A Amsterdam chez* François Changuion 1734. *& se trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren, *in* 4. *Tom. I. pag.* 536. *sans compter* 29. *pour la table des matieres &* 65. *pour un discours préliminaire. Tom. II. pag.* 612. *Tom. III. pag.* 552.

Idée de ce Livre.

CEux qui veulent s'amuser dans la lecture n'auront pas grand goût pour cet ouvrage du Sécrétaire perpétuel de l'Académie Françoise. Mais ceux qui veulent s'instruire le liront avec avidité. Ils y apprendront je ne sai combien de choses importantes, par exemple que la Monarchie *Françoise* s'est formée, non aux dépens de l'Empire Romain, mais à ceux des Peuples qui l'avoient détruit, ou extrêmement affoibli. Que les Empereurs d'*Orient* gouvernoient l'*Occident*, après qu'il eut

eut cessé d'être Empire. Que les premiers Rois François furent très-foibles. Que tous les *Saliens* furent batisez avec *Clovis* & qu'ils n'étoient que trois mille, sans compter toutefois les femmes ni les enfans. Que la grande puissance de ce Prince vint de la dignité de Consul que lui conféra un Empereur *Grec*. On y apprendra encore l'origine des *Goths*, des *Visigoths*, des *Ostrogoths*, des *Alains*. On y verra aussi l'ordre que les Empereurs avoient établi dans leurs Armées, dans leurs Finances, dans l'administration de la Justice, dans le pouvoir & la jurisdiction de leurs Officiers, & ce qui est encore bien plus satisfaisant, on y apprendra à connoitre les Auteurs, leur mérite, & on remarquera que la plûpart des *François*, qui ont écrit après *Gregoire de Tours*, se sont trompez, pour ne l'avoir pas bien entendu. Enfin on apprendra que l'Histoire des commencemens de la Monarchie *Françoise* est très-obscure, très-incertaine, que cependant à force de recherches, de travaux & de veilles, on peut venir à bout de dissiper les nuages & les ténébres qui l'enveloppent.

„ Une pareille tâche est bien rebu-
„ tante pour un Auteur, dit Monsieur
„ l'Abbé *du Bos*, sur-tout quand il ne
„ la regarde que comme le commence-

„ ment de ſon travail, parce qu'il a
„ entrepris de donner une Hiſtoire de
„ *France* complette. Il prend donc le
„ parti de ſe contenter de mettre en
„ ſon ſtile l'Hiſtoire de *Clodion*, de *Mé-*
„ *rovée*, de *Childeric* & de *Clovis*, tel-
„ le qu'elle ſe trouve dans les livres
„ de ſes Devanciers, afin de paſſer le
„ plûtôt qu'il lui ſera poſſible à la par-
„ tie de nos Annales moins difficile à
„ compoſer. C'eſt ainſi qu'un Voya-
„ geur, obligé à traverſer les *Alpes*
„ pour ſe rendre à *Milan*, ſe hâte de
„ ſortir d'une contrée ſi déſagréable,
„ pour entrer plûtôt dans les plaines
„ riantes de la *Lombardie*. Ce n'a été
„ peut-être qu'en vûe de s'épargner le
„ travail dont il eſt ici queſtion, que
„ le Pere *Daniel* a voulu que les Rois,
„ prédéceſſeurs de *Clovis*, n'euſſent
„ point conſervé aucune des acquiſi-
„ tions qu'ils avoient faites dans les
„ *Gaules*, & que ç'ait été ce Prince le-
„ quel y ait jetté les premiers fonde-
„ mens de la Monarchie *Françoiſe*. Il
„ eſt toûjours certain que cet agréable
„ Hiſtorien s'eſt épargné bien des diſ-
„ cuſſions en prenant le parti qu'il a
„ pris ".

Quelque reſpect qu'on ait pour un Sécretaire de l'Académie Françoiſe, on ne peut s'empêcher de dire que le terme d'*agréable Hiſtorien* ne convient point

Rem. d. J.

du

du tout au Pere *Daniel*. Il eſt grave, il eſt ſenſé, il eſt judicieux, mais agréable, il ne l'eſt point, & cette épithete ne lui convient guères mieux que celle de *joli* au grand *Corneille*.

Ce Monſieur, ſans doute en qualité de membre diſtingüé d'une Académie fondée par le Cardinal de *Richelieu*, qui a rendu abſolument deſpotique le pouvoir des Rois de *France*, ſe plaint fort qu'on ſe faſſe une fauſſe idée de la conſtitution du Royaume des *Francs* ſous les Rois *Merovingiens*, & que ces erreurs paſſent aujourd'hui des grandes Hiſtoires dans les abrégez deſtinez à être mis entre les mains des enfans, à qui on veut donner une premiére teinture de l'Hiſtoire de leur Patrie. C'eſt un tour aſſez adroit pour juſtifier la mémoire de l'impérieux Cardinal & pour effacer de l'eſprit des *François* juſqu'au ſouvenir de la Liberté. On doit donc s'attendre que la nouvelle Hiſtoire de *France*, que Monſieur *du Bos* promet, ſera d'un goût nouveau & bien différente de celle de *Mezerai*, qui à marqué aſſez exactement les divers dégrez, par où la puiſſance des Rois de *France* eſt devenuë telle que les *François* l'éprouvent aujourd'hui. La manière dont ce Savant s'exprime prouve que ce qu'on vient de dire n'eſt pas une ſimple conjecture.

Motif des plaintes de l'Auteur.

(1) Disc. prél. p. 49. 50. 51.

„ On est disposé à croire tout ce qu'il „ a plu à quelques Auteurs d'imaginer „ sur les Loix fondamentales suivant les- „ quelles cet Etat étoit alors gouverné. „ On est donc porté à leur ajouter foi, „ lorsqu'ils débitent qu'après la con- „ quête des *Gaules* les *Francs* reparti- „ rent entr'eux le païs subjugué & que „ chacun d'eux y exerçoit arbitraire- „ ment sur les *Romains* du district qui „ lui étoit échû la jurisdiction & les „ droits qui appartiennent aujourd'hui „ aux Seigneurs Hauts Justiciers. Que „ d'un autre côté, les *Francs* ne „ payoient rien au Prince. Qu'ils n'é- „ toient justiciables que de la Nation & „ ne dépendoient guères plus de la vo- „ lonté du Prince que les Etats qui „ composent le corps *Germanique* dé- „ pendent de la volonté de l'Empereur „ depuis la paix de *Westphalie*. Qu'en- „ fin le Gouvernement du Royaume „ des *Francs* a été dans son origine plû- „ tôt un Gouvernement aristocratique „ qu'un Gouvernement monarchique.

„ Tous les décrets qui nous restent „ des Rois *Merovingiens* & mille faits „ qui se lisent dans notre Histoire, „ montrent que ces prétenduës Loix „ fondamentales n'existèrent jamais que „ dans l'imagination de ceux qui ont „ eu la confiance de les alléguer avec „ autant de hardiesse que si elles se trou-

„ voient

„ voient parmi les capitulaires ". Ce Monsieur pense aussi avantageusement des *Capitulaires* qu'on faisoit autrefois des *Decretales*.

„ La constitution du Royaume des „ *Francs* ayant été sous les Princes de „ la seconde race à peu près la même „ qu'elle avoit été sous les Princes de „ la premiere . . . cette erreur conduit „ à croire que *Hugues Capet* & ses suc„ cesseurs ont dû laisser les Seigneurs de „ leur tems décendus des *Francs*, compa„ gnons d'armes de *Clovis*, en paisible „ possession de tous les droits qu'ils a„ voient durant l'onziéme siécle dans „ leurs fiefs, puisque l'institution de ces „ fiefs étoit aussi ancienne que la Loi de „ succession, & que leur érection n'a„ voit pas été l'ouvrage du Roi, mais „ celui de la Nation encore libre. . . .

„ On regarde donc après celà com„ me des Tyrans *Louis le Gros*, *Philippe* „ *Auguste* & les plus grands Rois de „ la troisiéme race, bien qu'ils n'ayent „ fait autre chose que de revendiquer „ les droits imprescriptibles de la Cou„ ronne & les droits du Peuple sur les „ Usurpateurs. En effet ces Princes, „ loin de donner atteinte à l'ancienne „ constitution du Royaume, en recou„ vrant une partie de leurs droits, n'ont „ fait que rétablir, autant qu'ils le pou„ voient, l'ancien ordre ".

Impossibilité de débrouiller les commencemens de l'Histoire de France.

Ce livre à parler en général est plein d'une érudition laborieuse, qui prouve mieux que tout ce qu'on pourroit dire l'impossibilité de répandre un jour certain sur les obscuritez qu'ont produit la négligence, l'ignorance peut être & la contrariété des Auteurs qui doivent servir de guides. Quelque habile qu'on puisse être à arranger des conjectures, quelque sagacité qu'on ait à en former, on ne réüssira jamais à faire un systême qui se soutienne également. Monsieur l'Abbé *du Bos* croit qu'on ne peut lui reprocher d'avoir bâti sur le sable, dès-là qu'il n'avance aucun fait comme certain, sans être fondé sur l'autorité d'un Auteur contemporain, ou presque contemporain. Mais si les Auteurs sur qui il s'appuie sont justement suspects, s'ils sont contredits & même formellement démentis par des monumens incontestables, l'édifice appuié sur leur témoignage peut-il être solide? Si ce Savant avoit vû les *Opera Varia* du Pere *Hardouin* & qu'il eût fait attention à ce que ce hardi Critique dit des Rois de la premiere & de la seconde race & des Auteurs dont on a tiré leur Histoire, peut-être eût-il suspendu son travail & il n'auroit pas regardé comme infaillibles *Gregoire de Tours* & les autres qu'il se fait gloire de citer & de suivre.

Depuis la pag. 549. jusqu'à la fin.

Comme ce livre est encore nouveau &

& qu'apparemment il aura peine à pénétrer en *France*, nous croions faire plaisir de donner ici en abrégé les principes de ce Jésuite sur la matière en question.

Abregé des découvertes du Pere Hardouin.

En premier lieu, dit-il, ce sont de pures fables que ce qu'on dit communément de l'origine des *Francs*. *Libre* & *Franc* sont des termes synonymes. La *France* représentée sur une médaille du siécle des *Constantins* signifie la partie du *Palatinat*, appellée aujourd'hui le *Duché des Deux-Ponts*. Dans la *Narbonnoise* & la premiere *Lionnoise* il n'y avoit point d'Esclaves. Ceux qui gouvernoient ces deux Provinces avec le titre de Roi pouvoient s'appeller Rois des *Francs*. On donnoit encore ce nom aux Peuples qui n'étoient ni alliez, ni tributaires des *Romains*. Ainsi le nom de *Franc* n'est point un nom de Nation, mais il exprime une espèce de prérogative & de privilège, &, pour parler exactement, il faudroit dire le Royaume des *Francs*, non le Royaume des *François*. Un édit de *Louis X*. est la preuve de ce sentiment singulier. En voici le précis.

„ *Loys* par la graçe de Dieu Roi de
„ *France* & de *Navarre*, à nos amez &
„ feaux Mestre *Jance de Chaumont*, &
„ Mestre *Nicole de Braye*, salut & di-
„ lection. Comme selon le droit de

„ nature chacun doit naiſtre *franc*, &
„ par aucuns uſages ou coutumes qui de
„ grande ancienneté ont été introdui-
„ tes & gardées juſques-ci en notre
„ Royaume & par avanture par le mef-
„ fait de leurs prédeceſſeurs, moult de
„ perſonnes de notre commun Peuple
„ ſoient enchûs en lien de ſervitude,
„ qui moult nous deſplet: nous conſi-
„ derant que notre Royaume eſt nom-
„ mé *le Royaume des Francs*, & veuillant
„ que la choſe ſoit accordante au nom
„ & que la condition des gens amende
„ de nous en la venuë de notre nouvel
„ Gouvernement; par déliberation de
„ notre Grant-Conſeil avons ordené &
„ ordenons que generaument par tout
„ notre Royaume, de tant comme il
„ puet appartenir à nous & à nos ſuc-
„ ceſſeurs, telles ſervitutes ſoient ra-
„ menées FRANCHISES. Donné
„ à Paris le tiers de Juillet l'an de gra-
„ ce treize-cent quinze". Aſſurément, dit le Pere *Hardouin*, cet édit a été inconnu à ceux qui font décendre les *François* de *Francus*, ou qui prétendent qu'ils ſont ſortis de la *Pannonie*, ou de quelque autre Province. Il ſuit encore que tous les actes, où, avant *Pepin*, ſe trouve ce titre *Roi des Francs*, *Rex Francorum*, ſont des actes faux & ſuppoſez, puiſque *Pepin* eſt le premier à qui les médailles donnent ce titre.

Secon-

Secondement les noms des Rois qui ne se trouvent point sur les médailles sont des noms inventez à plaisir. On a même altéré ceux qu'on y a pris pour donner un air d'antiquité aux écrits qui en parlent. Ainsi on a écrit *Merovechus*, *Chlodovechus* pour *Meroveus*, *Clodoveus*. La suite de ces Rois, leur généalogie, le partage de leurs Etats, sont imaginez, comme plusieurs de leurs noms. Ces partages, continue ce Critique, sont quelque chose d'inouï par rapport au reste du monde. Les *Juifs*, les *Perses*, les *Macédoniens*, les *Syriens*, les *Egyptiens*, les *Espagnols*, les *Anglois* n'ont rien fait de semblable. Les Auteurs de ces fictions croioient apparemment qu'il étoit ordonné par la Loi naturelle que ceux que leur naissance rendoit égaux fussent partagez également.

En troisième lieu, il conste par l'inspection des médailles que rien n'est plus fabuleux que les annales de *France*, quoiqu'elles aient pour Auteurs *Gregoire de Tours*, *Sigebert*, *Aimoin* & autres. Ce qui paroît être sur les médailles des noms de villes, de châteaux, des Maîtres de la Monnoie, ce sont des inscriptions, dont chaque mot est exprimé par sa lettre initiale, & c'est l'assemblage de ces lettres initiales mal entendu, ou plûtôt absolument ignoré,

ré, qui a servi de fondement à *Gregoire de Tours* & à ses semblables. En effet la plûpart de ces noms qu'on prétend signifier des villes, des peuples, sont horriblement défigurez, & aujourd'hui on cherche en vain la trace de plusieurs. Ces lettres initiales signifient que les Marchands, ou les Bourgeois, ou les Ouvriers, ont donné au Prince dont la médaille porte l'empreinte, le don gratuit en or, les tributs ordinaires, ou qu'ils les ont imposez & qu'ils en ont ordonné la levée. Par exemple, autour d'une médaille de *Clovis*, on voit ces espéces de mots PARISIN CIV. c'est à dire. *Persolverunt Augustodunenses Restitutori Imperii Sexagesimam: Indixere Negotiatores Chlodoveo invicto vicesimam*, c'est-à-dire en François; *les Habitans de la ville d'Autun ont payé au restaurateur de l'Empire le soixantiéme denier: les Négocians ont assigné le vingtiéme à l'invincible Clovis.* Au revers de cette médaille est une croix qui paroît partager en deux ce mot *Eligi.* C'est sur cette médaille & quelques autres qu'on a fabriqué le nom, la vie, la profession de Saint *Eloi*, & qu'on l'a fait Evêque de *Tournay*, après avoir supposé qu'il étoit tout à la fois le plus habile Orfévre, & un des plus grands Seigneurs du Royaume. Cette espèce de mot comme le précédent signifie. *Edui quinquagesimam*

gesimam illicò gratissimè indixerunt. Les Peuples de l'Autunois ont ordonné sur le champ de très-bon cœur la levée du cinquantième denier.

En quatriéme lieu, selon les médailles, les Rois qu'on suppose avoir réüni sous leur domination tant de Peuples divers, n'ont eu d'autorité que dans la *Narbonoise* & dans la premiére *Lionnoise*. Tout ce qu'on raconte des expéditions de *Charlemagne* en *Saxe*, en *Bavière*, en *Italie*, en *Espagne*, est aussi fabuleux que sa conquête de *Jérusalem* & son retour de la *Palestine* en ses Etats par *Constantinople*.

Cinquièmement, il y a dans la plûpart des Chartres, des Diplomes & des autres monumens, comme tombeaux, épitaphes, peintures, statues, des marques si visibles de supposition & de nouveauté qu'il faut s'aveugler pour ne les pas voir, dit ce *Jésuite*. Il en apporte une foule d'exemples, dont certainement plusieurs sont capables de faire quelque impression sur des esprits raisonnables, qui avouënt sans trop de peine s'être trompez eux-mêmes, ou s'être laissé tromper en s'abandonnant à des guides qu'ils croioient fidéles.

Il faudroit copier presque entièrement l'Ouvrage de Monsieur l'Abbé *du Bos*, si on vouloit rapporter les remarques savantes & curieuses qu'il y fait. On se

fe contentera d'en rapporter quelques-unes des plus singulieres. Par exemple, parlant des *Goths*, il dit (1) : „ Tous „ les peuples de cette nation n'étoient „ pas également braves & gens d'honneur. Les Auteurs du cinquième „ siècle ne parlent point avantageusement du courage & des mœurs du „ Peuple appellé les *Vandales*. Suivant „ le rapport de ces Ecrivains, il n'y „ avoit point de Peuple barbare dont „ on fit moins de cas. Celle de ses „ tribus qui subsiste encore aujourd'hui dans les Etats du Roi de *Prusse* „ en forme d'un Peuple particulier, est „ aussi distinguée du reste des habitans „ des païs où elle demeure, que les „ *Juifs* le sont des *Chrétiens* en *Italie*, „ & y a la même réputation que les „ *Vandales* avoient dans l'Empire d'*Occident* au tems dont nous parlons ici. „ Voici le portrait des *Vandales* modernes, tel que le fit *Fréderic Guillaume*, „ Electeur de *Brandebourg*, & grand-pere du Roi de *Prusse*, aujourd'hui „ regnant (2), en s'entretenant avec „ Monsieur *Tollius*, personne connuë „ dans la République des Lettres, & „ qui traversoit les Etats de ce Prince (3)

„ C'est un Peuple leger, séditieux & „ perfide, qui n'habite que dans des „ bourgades, dont véritablement il y a en

(1) Tom. 1. pag. 210.

(2) en 1687.

(3) *Jac. Tollii, iter Hungar.* pag. 42.

„ en a de cinq ou six cent feux. Ces *Vandales* reconnoissent en secret un Roi de leur nation. Mais ce Roi ne se donne à connoître qu'à ses Sujets, qui lui paient chaque année une redevance d'un écu par tête; on sait même qu'il garde dans sa maison un sceptre & une couronne. Le hazard, ajoutoit l'Electeur, me fit voir une fois le Roi des *Vandales*. C'étoit un jeune homme, qui avoit l'air robuste & la mine haute. Un des plus considérables de la nation s'étant apperçu que je regardois fixement ce jeune homme, il le fit retirer à coups de bâton, comptant bien qu'il me donneroit le change par là, & que je ne pourrois jamais penser qu'un homme, qu'il traitoit de la sorte, fût son Roi. J'ai fait traduire en leur langue la Bible & le Catéchisme de *Heidelberg*, mais je n'ai point encore érigé d'écoles publiques dans la contrée qu'ils occupent. J'ai craint le caractere de ce Peuple, qui d'ailleurs habite un païs où il est facile de se cantonner. Ces *Vandales* qui ne manquent pas de vûës ont même déjà trouvé moien d'avoir quelques piéces d'artillerie qu'ils cachent avec soin. Un jour que je traversois leur païs, ils s'attroupèrent jusqu'au nombre de cinq à six mille, dans le dessein de m'enlever, & quoique j'eusse

„ une

„ une escorte de huit cent Grenadiers,
„ ce ne fut pas sans peine que je sortis
„ d'embarras.

„ Ces Nations féroces qui ravagè-
„ rent l'*Europe*, venoient de la *Scythie*,
„ ou, ce qui revient au même, de la
„ *Tartarie*. La preuve c'est que tout
„ ce que les Ecrivains du moien âge
„ rapportent de la Nation *Scythique* nous
„ la représente entièrement semblable
„ aux *Tartares*, qui habitent aujourd'hui
„ son ancienne Patrie. Ces Ecrivains
„ donnent à la Nation *Scythique* les
„ mœurs & les usages qui distinguent
„ les *Tartares* des autres Peuples, parce
„ qu'ils leur sont particuliers. Enfin
„ la différence particuliere que nos E-
„ crivains mettent entre les *Huns*, les
„ *Alains* & les *Téifales* est encore celle
„ qui se trouve entre les *Tartares* de la
„ *Crimée*, les *Tartares Calmucs* & les
„ autres hordes ou tribus de cette na-
„ tion.

„ Quand *Jornandès* fait le portrait
„ d'*Attila*, c'est un *Tartare* qu'il peint.
„ Ce Prince, dit-il, étoit petit de tail-
„ le, il avoit la poitrine large, la tête
„ grosse, les yeux très-petits, le nez
„ écrasé, & le teint plombé. Il n'a-
„ voit que quelques cheveux sur sa tê-
„ te & peu de barbe. En un mot tou-
„ te sa personne faisoit deviner d'abord
„ de quelle nation il étoit.

„ *Sidonius Apollinaris* aiant occasion
„ dans

„ dans le Panégyrique d'*Anthemius* de
„ parler de ces *Scythes*, il fait un por-
„ trait semblable à celui qu'on vient de
„ voir. Leur crâne, dit-il, se termine
„ en pointe, on apperçoit à peine leurs
„ yeux, tant ils sont enfoncez dans la
„ tête. Au reste, ces hommes sont
„ bien proportionnez, ils n'ont pres-
„ que point de ventre, & ils ont au
„ contraire la poitrine quarrée & les
„ épaules larges.

„ Un des usages particuliers aux *Tar-*
„ *tares*, c'est celui de saigner, quand
„ ils ont faim, leurs chevaux, & d'en
„ avaler le sang tel qu'il est sorti de la
„ veine pour se sustenter. Les *Huns*
„ faisoient la même chose.

„ Tout le monde a entendu parler
„ de la vîtesse singuliere des chevaux
„ *Tartares*, qui tout rosses qu'ils parois-
„ sent, font néanmoins des courses
„ qui seroient impossibles aux meilleurs
„ chevaux des autres païs. *Vopiscus* ra-
„ conte qu'on présenta un jour à *Pro-*
„ *bus* un cheval, pris à la guerre des
„ *Alains*, ou sur quelque autre Nation
„ du païs, où ce Prince faisoit alors la
„ campagne, & que les captifs assu-
„ roient que cet animal assez chetif en
„ apparence faisoit cent milles ou tren-
„ te-cinq lieuës par jour, & qu'il pou-
„ voit faire chaque jour la même trai-
„ te durant six journées consécutives.

„ *Probus* n'en voulut point, en disant
„ que ce cheval étoit mieux le fait
„ d'un homme qui vouloit s'enfuir que
„ d'un homme qui vouloit combattre.
„ Si les *Tartares* sont bons hommes
„ de cheval, les *Huns* paroissoient des
„ Centaures. Ils tiroient de l'arc étant
„ à cheval avec autant de justesse que
„ s'ils avoient eu les deux pieds sur la
„ terre, & c'est ce qui les rendoit la
„ terreur des *Goths*, qui presque tous
„ étoient fantassins & dont les princi-
„ pales armes étoient l'épée & un ja-
„ velot, qu'ils ne savoient point lancer
„ étant à cheval. Un endroit des plus
„ curieux de la guerre de *Justinien* con-
„ tre les *Ostrogoths*, c'est celui où *Pro-*
„ *cope* raconte un combat qui se donna
„ dans le champ de *Mars*, qui étoit en-
„ core alors hors des murs de *Rome*,
„ entre ces Barbares & les troupes de
„ l'Empereur. Voici celle des circon-
„ stances de cette action de guerre qui
„ fait à notre sujet. *Procope*, après
„ avoir dit que *Constantin*, qui com-
„ mandoit les *Romains*, débanda des
„ Archers *Huns* sur un corps d'*Ostro-*
„ *goths*, ajoute en appellant *Massagetes*
„ ceux qu'il venoit de nommer *Huns*,
„ les ennemis tournèrent le dos; mais
„ les *Massagetes* ne laissèrent point d'en
„ percer un grand nombre à coups de
„ fleches, qu'ils tirent avec une justesse
„ sur-

„ surprenante, même en courant à
„ toute bride.

„ Ainsi que les *Tartares* le pratiquent
„ encore aujourd'hui, les *Huns* fai-
„ soient quelquefois semblant de fuïr;
„ afin que les escadrons ennemis se dé-
„ bandassent pour les suivre & qu'ils
„ pussent alors, en revenant à la char-
„ ge, les trouver en désordre & les
„ attaquer avec avantage. Lorsqu'*A-*
„ *gathias* raconte que *Narsès*, qui com-
„ mandoit pour *Justinien* en *Italie*, mit
„ en œuvre ce stratagême, il dit que
„ le Général *Romain* se servit d'une des
„ ruses de guerre que les *Huns* prati-
„ quent. Enfin les Auteurs du moien
„ âge reprochent aux Nations *Scythiques*
„ les vices les plus infames dont on ac-
„ cuse aujourd'hui les *Tartares* ".

A la vérité, ces observations n'ont *Réfl. t. Jn*
guères de rapport à l'Histoire de *France*. Mais à quoi serviroit l'érudition, si on se renfermoit scrupuleusement dans son sujet, & qu'on en écartât tout ce qui ne lui appartient point. Comment sauroit-on autrement qu'un Auteur a beaucoup de lecture? Comment feroit-on de gros Livres? Monsieur l'Abbé *du Bos* se plaint que beaucoup d'années & beaucoup de peine ne lui aient produit que quelques volumes d'une grosseur médiocre. Que seroit-ce donc, s'il n'y avoit mis que ce qui étoit nécessaire à son sujet?

Narration peu probable. Quoiqu'on lui sache gré de son érudition & des peines qu'il a prises pour donner au Public des remarques curieuses, on ne peut s'empêcher d'observer que l'anecdote des *Vandales* de *Prusse* a un certain air qui lui mériteroit place dans des voiages de l'autre monde. Un Roi à qui on paie un tribut, qui a dans sa maison un sceptre & une couronne, un Roi qu'on traite à coups de bâton pour le rendre méconnoissable, un Roi qui ramasse de l'artillerie & la cache, qui fait assembler cinq ou six mille hommes pour enlever le Souverain de l'Etat où il est caché, ce Roi connu par ce Souverain & souffert tranquilement, est assurément quelque chose de bien extraordinaire, & si cette narration ne venoit pas d'une bouche si respectable, rien ne seroit plus naturel & plus raisonnable ce semble que de la traiter de fabuleuse. L'équité demande cependant que nous apportions un exemple sûr qui confirme ce que ce Savant dit des *Vandales* demeurant en *Prusse*, & y faisant un corps distingué, à l'exception du Roi traité à coups de bâton, de l'artillerie & de l'attentat contre le Souverain.

Fait singulier. *Saint Omer*, ville d'*Artois*, a un fauxbourg nommé le *Haut Pont*. Ceux qui l'habitent en tirent leur nom & s'appellent les *Haut-Ponnois*. Le terrain qu'ils habitent est arrosé par différens ruis-

ruisseaux qui le partagent. Aussi sont-ils presque tous Jardiniers, & c'est eux qui fournissent la ville de légumes. Ces bonnes gens ont leurs loix & leurs coutumes particulières, personne n'entend leur langue. Ils s'allient entre eux, & l'Evêque de *Saint Omer* a un pouvoir particulier du Pape pour leur accorder toutes les dispenses nécessaires. Ils ont leurs Juges particuliers, & il est inouï que leurs différens aient été portez à d'autres Tribunaux. Quiconque ne meurt pas dans leur territoire perd tous les droits qu'il pouvoit y avoir, & les enfans qu'il a eus ailleurs ne peuvent prétendre à ce qui lui appartenoit. Mais aussi il a été réglé que les biens qu'il auroit acquis ailleurs ne reviendroient point aux *Hautponnois*. Ils ont aussi conservé leur ancienne maniere de s'habiller. On ignore dans le païs, & ils ignorent eux-mêmes leur origine & le tems de leur habitation. Si quelque Savant daigne s'appliquer à ce qui les regarde, il les fera venir pour le moins du Mont *Caucase*, & les prendra pour une preuve subsistante de la transmigration des Nations.

Comme ce sujet a exercé beaucoup de Savans & que ce genre d'érudition est encore aujourd'hui fort à la mode, nous osons hazarder quelques réflexions générales, que la lecture de ces

Ouvrages nous a donné occasion de faire. Pourquoi faut-il que la plûpart des Peuples qui habitent aujourd'hui l'*Europe* soient venus des autres païs? Le Genre Humain s'est multiplié peu à peu, & ce n'est qu'en se multipliant qu'il a rempli la terre. La *Mesopotamie* a été sa source, si on peut parler de la sorte, & c'est de là comme de leur centre qu'ils se sont écartez vers la circonférence. La nécessité, la mésintelligence les ont forcez de s'éloigner, & le hazard les a conduits dans des lieux où ils n'auroient apparemment pas choisi d'aller. Il est aussi raisonnable que naturel de penser que les meilleures terres situées sous un climat plus doux, ont été d'abord occupées, que la terre ferme a été habitée avant les Isles. Celà supposé, l'*Espagne*, la *France*, la *Flandre*, l'*Allemagne* ont été habitées & peuplées avant les païs du Nord. S'ils l'ont été plûtôt, ils l'ont été davantage, les arts parmi eux étoient plus cultivez, & ils étoient plus en état de se défendre que les Peuples moins anciens & moins nombreux ne l'étoient de les attaquer.

Réflexion sur l'origine des peuples & leurs transmigrations.

Ces transmigrations entières de Peuples d'un païs à un autre étoient alors, comme elles le sont aujourd'hui, impraticables & impossibles. C'est peut-être la transmigration des enfans d'*Israël*

raël qui a donné occasion de les feindre. Mais les difficultez qui l'accompagnèrent, & qui ne furent surmontées que par une suite de prodiges éclatans auroit dû en empêcher. Et certes les difficultez qui s'opposent à ces entreprises sont si grandes qu'on peut dire que les surmonter sans miracles, ce seroit le plus grand des miracles. Un Peuple entier marche-t-il comme une armée? Quel amas de vivres ne faut-il pas, sans compter tant d'autres équipages nécessaires? Ces Peuples qui sortoient de concert de leurs anciennes demeures, venoient-ils tout d'un coup fondre sur leurs voisins comme des nuées de sauterelles? Ces Nations dont ils venoient envahir les terres, n'étoient-elles pas averties de leur marche, ne se préparoient elles pas à leur résister, à leur disputer les passages des rivieres, des montagnes, n'avoient-elles point de places fortes & de châteaux où retirer les vivres? Falloit-il autre chose pour détruire ces multitudes confuses que la disette, à quoi il étoit si facile de les réduire? Ces raisons forment une démonstration, à quoi il est difficile de répondre. Il est vrai qu'il n'y a point de démonstration contre les faits avérez; mais ces faits le sont-ils? L'embarras, l'opposition des Historiens qui les rapportent, leur stile fabuleux ne doit-il

pas les rendre au moins incertains? Et comme il n'est point de raison qui puisse faire nier un fait averé, de même il n'est point d'autorité humaine qui puisse faire croire un fait que la raison démontre être impossible. D'ailleurs le goût de ces transmigrations a passé avec ceux qui en ont parlé. Les mêmes Peuples n'ont-ils plus eu les mêmes raisons, leur païs est-il devenu plus fertile, plus agréable, leur fécondité est-elle diminuée? Est-il possible que ce qui s'est fait tant de fois selon ces Auteurs, n'ait pas été tenté une seule fois depuis eux? On conçoit des Peuples conquerant de proche en proche & s'assujettissant d'autres Nations. Les *Medes*, les *Perses*, les *Grecs*, les *Romains* en font des exemples sans replique. Mais ces transmigrations de Peuples entiers, on ose assurer qu'il est impossible d'en concevoir. Un certain nombre d'hommes bien conduits peuvent faire de grandes choses; un Peuple entier ne peut que périr dans ces sortes d'entreprises.

L'Auteur que nous parcourons a senti ces difficultez; mais une preuve qu'il ne les a point assez senties, c'est qu'il prétend (1) s'en débarrasser & qu'elles ne lui font rien perdre de la grande confiance qu'il a dans les Guides qu'il a choisis. Voici comme il parle

(1) Ibid. pag. 223.

le à l'occasion des *Vandales* & des *Alains*.
„ Nous sommes si peu instruits du dé-
„ tail des grands évenemens du cinquié-
„ me siécle, que nous ignorons par
„ quelle fatalité il est arrivé que les
„ Barbares soient parvenus jusqu'au
„ pied des *Pyrenées* peu de mois après
„ avoir passé le *Rhin*. Ces montagnes
„ furent la seule digue capable d'arrê-
„ ter l'impétuosité du torrent. Les é-
„ crits de ce tems-là parlent bien de
„ quelques villes prises; mais ils ne
„ nous apprennent pas s'il n'y eut point
„ d'action de guerre en rase campa-
„ pagne, si personne ne se mit plus en
„ état de faire tête à ces Barbares, dès
„ qu'ils eurent une fois passé le *Rhin*,
„ ou si les armées qu'on rassembla pour
„ les leur opposer furent battues.

„ Suivant les apparences, & il nous
„ est permis ici de conjecturer, les
„ Barbares ne seront point parvenus,
„ pour user de cette expression, sans
„ coup férir, jusqu'aux *Pyrenées*. On se
„ sera rallié après avoir été battu. Tan-
„ dis que les Barbares campoient de-
„ vant une place, les troupes des Peu-
„ ples attaquez campoient sous une
„ autre. Les gens du païs auront dres-
„ sé des embuches à ces Etrangers, &
„ les Etrangers sont ordinairement bat-
„ tus dans les rencontres par les Habi-
„ tans du païs où la guerre se fait, mê-

„ me lorſque ces Habitans ont accoû-
„ tumé d'avoir du deſſous dans les ba-
„ tailles rangées.

„ Cependant nous ne ſavons rien des
„ batailles & des combats qui ſe ſont
„ donnez dans les *Gaules*. Qu'on juge
„ par-là des lacunes qui ſe trouvent
„ dans l'hiſtoire du cinquiéme ſiécle &
„ qu'on voie s'il doit être permis d'al-
„ léguer contre la vérité des faits, dont
„ il reſte quelque trace dans les Poë-
„ tes, ou dans les Orateurs contempo-
„ rains, une objection fondée ſur le
„ ſilence de ceux des livres d'Hiſtoire
„ qui ont été écrits dans ce tems-là &
„ qui ſont venus juſqu'à nous “.

Si ces omiſſions peuvent s'appeller des *lacunes*, c'en ſont du moins de terribles & qui convainquent les Auteurs d'une négligence inexcuſable. Ce n'eſt pas tant les circonſtances qui manquent que le fond des choſes qui n'a aucune probabilité. Le ſilence des Hiſtoriens ne prouve point abſolument contre les Poëtes & les Orateurs; mais le témoignage de ceux-ci ne peut ſuppléer au ſilence de ceux-là, quand les évenemens qu'ils développent ſont tout à fait hors de la vraiſemblance.

On croiroit faire tort au Public, ſi on ne lui faiſoit part d'une remarque importante du Pere *Hardouin*. La plûpart des noms des Empereurs qu'on

croit

croit avoir regné en *Orient* ou en *Occident* se trouvent sur les médailles. Mais comme on a ignoré que ces Empereurs étoient amovibles, pour ainsi dire, que le Sénat *Romain* avoit droit de les changer, ceux qui ont composé ces histoires, ne sachant qu'en faire, les ont fait égorger, & pour le faire avec quelque probabilité, il a falu mettre toute la terre en mouvement. De plus, comme ils ont confondu les noms de famille avec des titres d'honneur, ils leur ont supposé telle naissance qu'il leur a plû. Ainsi *Dioclétien* est un *Sarmate*. *Marcien* & plusieurs autres sont des gens de fortune & de la naissance la plus basse & la plus obscure. De plus, comme ils ont ignoré la signification des légendes, ils ont fait des villes qui n'ont jamais existé, & ont placé les Empereurs dans des lieux qu'ils n'ont jamais vûs.

Du reste, l'ouvrage de Monsieur l'Abbé *de Bos* est curieux & savant, & si le stile en est un peu sec, la matière qu'il a choisie & le tour qu'il a jugé à propos de lui donner ne comportoit point la facilité & l'élégance qui sont aujourd'hui si à la mode.

Les remarques que nous venons de faire contre le nouveau systême historique ne sont que générales. Nous en ferons de particuliéres dans le Journal suivant.

AR-

ARTICLE VII.

CONSIDERATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE. *A* Amsterdam *chez* Jaques Desbordes 1734. *in* 8. *pag.* 277. *Et se trouve à* la Haie *chez* J. van Duren.

Eloge de cet Ouvrage. SAint *Evremond*, l'Abbé de *Saint Réal*, *Amelot de la Houssaye*, parmi les *François*, ont traité diverses parties de l'Histoire Romaine, considérée par rapport à la Politique & au Gouvernement. Mais nous n'avions rien d'aussi complet ni d'aussi suivi que le Traité que nous annonçons. On l'attribue au spirituel Ecrivain des *Lettres Persannes*. Certainement il est digne de celui à qui on l'attribue.

Analyse. On y fait voir en premier lieu que la constitution des *Romains* sous les Rois ne pouvoit pas être de longue durée, que leur nouvel établissement rendoit la guerre nécessaire aux deux ordres de la République, que la perpétuité de la guerre dut leur procurer une profonde connoissance de l'art militaire, qu'ils ne purent que le perfectionner en em-

pruntant

pruntant comme ils firent les usages des autres Peuples, que par leur principe de ne faire jamais la paix que vainqueurs, la constance & la valeur devinrent pour eux des vertus nécessaires & ensuite des qualitez naturelles, & que les mœurs & le gouvernement des autres Peuples de l'*Italie*, c'est-à-dire, des *Grecs*, des *Toscans* & des *Gaulois*, devoient à la fin les faire tomber sous le joug de *Rome*. Ce Chapitre, qui est le premier du livre, frappera plusieurs personnes, moins par les endroits que je viens d'indiquer que par l'idée qu'on y donne de *Tarquin le Superbe*, idée pourtant qui paroît bien conforme à l'Histoire. Le nom de ce Prince n'a échappé à aucun des Orateurs qui ont eu à parler contre les Tyrans. Neanmoins „ sa conduite avant „ son malheur que l'on voit qu'il prévoioit, sa douceur pour les Peuples „ vaincus, sa libéralité envers les Soldats, cet art qu'il eut d'intéresser „ tant de gens à sa conservation, ses „ ouvrages publics, son courage à la „ guerre, sa constance dans son malheur, une guerre de vingt ans „ qu'il fit ou fit faire au Peuple *Romain*, sans Roiaume & sans biens, „ ses continuelles ressources, font bien „ voir que ce n'étoit pas un homme „ méprisable ".

Portrait de Tarquin.

Je

Je passe le second Chapitre, où il s'agit de l'art de la guerre chez les *Romains*, parce qu'on ne peut l'abréger, & je viens au troisième qui roule sur la cause de leur aggrandissement. Il est prodigieux. Que dis-je? Du premier coup d'œil il paroît inconcevable. Il est impossible aujourd'hui à un petit Etat de s'aggrandir, & un Prince qui a un million de Sujets peut à peine entretenir dix mille hommes de troupes. Que fit donc *Rome* pour subjuguer ses Voisins, & d'où lui vinrent des armées si nombreuses? D'elle-même, répond-on. Les terres y étoient également partagées entre les Citoiens. Tous par conséquent avoient un intérêt égal & un fort grand intérêt à défendre leur Patrie. D'ailleurs de huit d'entre eux un au moins étoit Soldat, au lieu qu'à présent la proportion des Soldats au reste du Peuple est comme d'un à cent; voilà les pepinières des armées *Romaines* & ce qui les rendoit invincibles.

Les guerres des *Gaulois*, celle de *Pyrrhus*, les guerres *Puniques*, font la matière du quatrième Chapitre. Entre autres remarques curieuses, je ne puis m'empêcher de transcrire les suivantes.

Si Annibal *auroit dû assieger* Rome.

„ Il y a des choses que tout le monde „ dit, parce qu'elles ont été dites une „ fois. On croit qu'*Annibal* fit une „ faute insigne de n'avoir point été as-

„ siéger

„ siéger *Rome* après la bataille de *Cannes*. Il est vrai que d'abord la fraieur „ y fut extrême. Mais il n'en est pas „ de la consternation d'un Peuple belliqueux, qui se tourne toûjours en „ courage, comme de celle d'une vile „ Populace, qui ne sent que sa foiblesse. Une preuve qu'*Annibal* n'auroit „ pas réüssi, c'est que les *Romains* se „ trouvèrent encore en état d'envoier „ par tout du secours". Cette pensée est aussi juste que nouvelle, & une preuve qu'elle est vraie, c'est ce que le Consul *Æmilius* dit après la bataille à *Lentulus*, Tribun d'une Légion, qui l'exhortoit à se sauver. „ Partez, dit-„ il, avertissez le Sénat de fortifier „ *Rome*, & d'en redoubler la garnison, „ avant qu'*Annibal* arrive ". Ce sage & courageux Guerrier jugeoit donc que tout n'étoit pas perdu pour avoir été défait à *Cannes*, & que *Rome* vaincue avoit encore assez de constance & de valeur pour repousser les Vainqueurs de ses murs.

S'il fit une faute de mener ses troupes à Capouë.

„ On dit encore qu'*Annibal* fit une „ grande faute de mener son armée à „ *Capouë* où elle s'amollit. On ne re-„ monte pas à la vraie cause. Les Sol-„ dats de cette armée devenus riches „ après tant de victoires, n'auroient-„ ils pas trouvé par tout *Capouë*? . . . „ Ce furent les conquêtes mêmes

„ d'*An*-

„ d'*Annibal* qui commencèrent à chan-
„ ger la fortune de cette guerre. . . .
„ Pendant qu'il resta avec son armée
„ il battit les *Romains*. Mais lorsqu'il
„ fallut qu'il mît des garnisons dans les
„ villes, qu'il défendît ses Alliez, qu'il
„ assiégeât des places, ou qu'il les em-
„ pêchât d'être assiégées, ses forces se
„ trouvèrent trop petites. Les conquê-
„ tes sont aisées à faire, parce qu'on
„ les fait avec toutes ses forces; elles
„ sont difficiles à conserver, parce
„ qu'on ne les défend qu'avec une par-
„ tie de ses troupes ".

C'est ainsi que les *Romains* triomphèrent à leur tour des *Carthaginois* & détruisirent enfin leur Empire. Ils tournèrent enfin leurs armes contre d'autres Peuples. Les Républiques *Grecques*, la *Macédoine*, l'*Illyrie*, la *Syrie*, l'*Egypte*, la *Bithynie*, le *Pont*, furent successivement domptées. Monsieur de M. . . . décrit à cette occasion la constitution de chacun de ces Etats, & la conduite que *Rome* tint pour les soumettre. Rien de plus sage que cette politique. Mais tandis qu'elle étendoit ses conquêtes, une guerre civile la déchiroit au dedans de ses murailles. On sent que je veux parler des animositez éternelles qui armoient sans cesse les *Patriciens* & les *Plébéiens* les uns contre les autres. On verra ici par

quels

quels moiens la République sût empêcher pendant plusieurs siécles qu'elles ne lui devinssent funestes.

Malheureusement ils ne purent empêcher qu'elle ne pérît par d'autres endroits. *Rome* n'avoit d'abord eu dans son sein que des hommes qui étoient tout à la fois Citoiens & Soldats: Dans *Rome* devenue Souveraine de tant de Peuples, les uns furent simplement Citoiens & les autres purement Soldats. *Rome* travaillant à s'aggrandir ne contenoit dans son sein qu'un seul Peuple intéressé à la défendre & assez brave pour ne lui laisser rien à craindre: *Rome* aggrandie fut habitée par divers Peuples, & la ville déchirée ne forma plus un tout animé du même courage & du même esprit. La corruption des mœurs, suite de ce mêlange pernicieux, fut plus pernicieuse encore. Elle éteignit l'amour de la patrie, elle fit disparoître la probité austere, elle affoiblit les sentimens de la Religion, elle décria la pauvreté & la frugalité si respectées par les premiers *Romains*, l'ambition la plus effrénée prit la place des vertus antiques, il n'en resta qu'une valeur héroïque & une constante application aux affaires de la guerre, & ce qui n'est peut-être arrivé jamais à aucune nation du monde, les *Romains* conservèrent ces qualitez au milieu des richesses & des plaisirs.

Causes de la décadence de Rome.

Sylla, *Marius*, *Pompée*, *César*, *Marc-Antoine* & *Lepide* vinrent ensuite. Chacun d'eux eut part à sa manière à la destruction de sa patrie. *Auguste* & *Tibere* lui portèrent les derniers coups. C'est dommage que nous ne puissions indiquer les Observations de Monsieur de M. . . sur cette matière. Mille gens croient savoir l'Histoire *Romaine*, ou la savent effectivement, à qui, malgré leur justesse, elles ne sont jamais venues dans l'esprit. Mais elles sont si liées les unes aux autres, & en même tems conçuës avec tant de précision qu'on ne peut, ni les détacher, ni les abréger, sans leur faire tort.

Etat & décadence de l'Empire **Romain.**

Telle est la matière des quatorze premiers Chapitres. Il s'agit dans les neuf derniers, premierement de l'Empire *Romain* depuis que sa forme fut fixée, c'est-à-dire, depuis *Caligula*, jusqu'à sa division en Empire d'*Orient* & en Empire d'*Occident*, & secondement de la destinée de ces deux Empires. Il est étonnant que celui de *Rome* ait subsisté tant de tems. Les vices énormes de la plûpart des Empereurs, leurs fautes grossières, l'étrange avilissement des *Romains* de tout ordre, le pouvoir excessif des armées, les abus crians qu'elles en faisoient, tout menaçoit *Rome* d'une ruine totale. Tout ce que pouvoient faire par leur sagesse, par leur modération, par leurs victoires, les

Vef-

Vespasiens, les *Trajans*, les *Antonins*, les *Séveres*, les *Probus*, c'étoit de reculer le moment fatal, & cependant peut-être l'auroient-ils éloigné pour long tems, d'autant plus que *Dioclétien* venu après eux avoit trouvé le moien, en partageant l'Empire & les armées entre quatre personnes, d'assurer la vie des Empereurs & de diminuer la puissance des Soldats. Tout à coup une foule innombrable de Barbares quitte les retraites lointaines qui les cachoient aux *Romains*, ils fondent sur l'Empire comme des torrens rapides, ils l'ébranlent, ils le fatiguent, même par leurs défaites. *Constantin* d'une autre part affoiblit *Rome* & l'*Italie*, en transportant le siége de l'Empire à *Byzance*. Il retire en même tems les Légions de-dessus les frontières & fait par-là deux maux tout à la fois à l'Empire: Il en ouvre les chemins aux Barbares & amollit dans les plaisirs du Cirque & du Théâtre les Soldats qui auroient pû le défendre. Pour comble de malheur, la lâcheté des Princes qui lui succèdent, la foiblesse des autres, la fausse politique de quelques-uns les portent à acheter la paix des Barbares, à leur accorder des terres dans l'Empire, à les en déclarer Alliez, à prendre parmi eux des Généraux, des Préfets du Prétoire, des Consuls. Voilà en général comme l'Em-

pire d'*Occident* tomba. Les particularitez de cette chûte méritent extrêmement qu'on les lise dans le Livre même.

Causes de la ruïne de celui d'Orient.

Quant à l'Empire d'*Orient*, Monsieur de M. . . prétend que sa décadence commença dès *Justinien*, & que la mauvaise conduite de ce Prince, ses profusions, ses vexations, ses rapines, sa fureur de bâtir, de changer, de reformer, son inconstance dans ses desseins, un Regne dur & foible, devenu plus incommode par une longue vieillesse, furent des malheurs réels, mêlez à des succès inutiles & une gloire vaine. Il ajoute qu'il commit des cruautez & des injustices sans nombre. Selon lui cependant, ce ne fut là qu'une petite partie du tort qu'il fit à l'Empire, & il lui nuisit infiniment d'avantage par le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même opinion sur les matieres de religion, dans des circonstances qui rendoient son zéle entièrement indiscret.

Ce fut encore pis sous les Regnes qui suivirent. Les *Perses* d'un côté, les *Avares* de l'autre, ensuite les *Arabes*, après eux d'autres Peuples, puis les *Latins*, en dernier lieu les *Turcs*, tels furent ceux qui attaquèrent les armes à la main l'Empire *Grec*. Ses propres Sujets furent pour lui des ennemis encore plus dangereux. La fidélité duë

duë au Souverain sembloit leur être inconnuë, & on alloit à l'Empire par les Soldats, par le Clergé, par le Sénat, par les Habitans de la campagne, par le Peuple de *Constantinople*, par les Provinces. Une bigotterie universelle obscurcissoit les esprits & engourdissoit les courages. Des disputes sur quelques matières de Religion devinrent de sérieuses affaires d'Etat. Les Conseils furent remplis de Moines, & souvent le Prince lui-même agit plus en Moine qu'en Prince. Souvent des controverses théologiques occupoient entièrement les Ministres, tandis qu'il s'agissoit de sauver l'Etat. En même tems l'ancienne valeur & la discipline militaire des *Romains* s'étoient peu à peu anéanties, &, dès le tems de *Justinien*, *Belisaire* disoit à ses troupes que les Barbares n'avoient sur elles que l'avantage de la discipline. Quelle prodigieuse différence entre les *Romains* & ces *Grecs* qui en prenoient ridiculement le nom! Toutefois ils se soutinrent pendant plusieurs siécles entre les ruines de leur Empire, & Monsieur de M. . . . en donne des raisons fondées sur l'Histoire. On ne sera pas fâché je croi de les avoir cherchées dans le Livre même. Aussi bien est il écrit d'une maniere à se faire lire avec beaucoup de plaisir.

ARTICLE VIII.

ESSAIS DE THEODICÉE *sur la bonté de Dieu, la liberté de l'Homme & l'origine du Mal, par Monsieur* LEIBNITZ. *Nouvelle édition, augmentée de l'Histoire de la Vie & des Ouvrages de l'Auteur.* 12. *Tom. I. pag.* 394. *sans compter la Préface qui est de* 44. *Tom. II. pag.* 375. *y compris des réflexions sur l'ouvrage de Monsieur* HOBBES *de la liberté, de la nécessité & du hazard, & un Discours* Latin *qui a pour titre*, CAUSA DEI ASSERTA PER JUSTITIAM EJUS. *A* Amsterdam *chez* François Changuion, 1734. *& se trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren.

LE nom seul de l'Auteur fait l'éloge de ce Livre. Monsieur de *Leibnitz* a été un des plus distinguez parmi les Savans de son tems, & jamais personne n'a eu & n'a mérité une plus grande réputation. Aucun genre d'érudition ne lui est échappé, &, contre ce qui arrive

ve d'ordinaire, il s'est distingué dans chacun, comme s'il en avoit fait sa principale étude. Il savoit presque toutes les Langues. Les Mathématiques, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire, la Jurisprudence n'ont rien eu d'obscur & d'embarrassé, qu'il n'ait pénétré & développé, & on peut dire qu'il n'est aucune de ces Sciences, où il n'ait fait d'heureuses découvertes. Outre le grand nombre de lettres que ses liaisons avec les beaux Esprits de son siécle l'obligèrent d'écrire, on voit par sa Vie, qui est fort bien faite, qu'il publia beaucoup d'Ouvrages. La liste (1) en est si longue qu'on a peine à croire qu'ils soient sortis de la même plume. Celui dont nous allons donner l'Extrait est un des derniers qu'il ait fait, & peut-être le plus considérable de tous par l'importance de la matière.

Comme tout ce qui vient des grands Hommes est digne d'attention, nous donnerons avant tout une idée de la Préface de Monsieur *Leibnitz*. Nous parlerons ensuite de son Discours sur la conformité de la Foi avec la Raison. Enfin nous ferons un abrégé de ses Essais sur la bonté de Dieu & sur la liberté de l'Homme, reservant le second Tome pour le volume suivant de ce Journal.

La

(1) On la trouvera à la fin du premier Tome, elle contient 147. Articles.

La Préface est parfaitement bien écrite, &, par la doctrine non commune dont elle est remplie, elle ne peut que prévenir fort avantageusement sur les Ouvrages à quoi elle sert d'introduction. Monsieur *Leibnitz* commence par faire remarquer que le commun des Hommes a mis de tout tems la dévotion dans les formalitez; mais que la piété solide, c'est-à-dire, la lumière & la vertu, n'a jamais été le partage du grand nombre; parce que, dit-il, nous sommes frappez par l'extérieur & que l'interne demande une discussion, dont peu de gens se rendent capables. Les formalitez reviennent aux cérémonies & aux formulaires de croiance. Les cérémonies religieuses, la discipline ecclésiastique, les loix humaines seroient louables, si elles étoient toujours comme une haie à la Loi divine pour nous éloigner des approches du vice, nous accoutumer au bien & pour nous rendre justes. Il en est de même des formulaires de croiance. Ils seroient passables, s'il n'y avoit rien qui ne fût conforme à la vérité salutaire. Mais il n'arrive que trop souvent que la dévotion est étouffée par des façons & que la lumiere divine est obscurcie par les opinions des hommes.

Définition de la vraie piété.

Les Hébreux sont les premiers qui aient eu une Religion.

„ De tous les anciens Peuples, continue le savant *Leibnitz*, on ne con-
„ noît

„ noît que les *Hébreux* qui ayent eu
„ des dogmes publics de leur Religion.
„ Ils parlent de Dieu d'une maniére
„ très-digne de la souveraine substan-
„ ce, & on est surpris de voir des Ha-
„ bitans d'un petit canton de la terre
„ plus éclairez que le reste du Genre-
„ Humain. . . . . Cependant *Moïse*
„ n'avoit point fait entrer dans ses
„ Loix la doctrine de l'immortalité
„ des Ames. *Jesus-Christ* leva le voile,
„ & sans avoir la force en main, en-
„ seigna avec toute la force d'un Lé-
„ gislateur que les Ames immortelles
„ passent dans une autre vie, où elles
„ doivent recevoir le salaire de leurs
„ actions. . . . . Je n'entre point ici
„ dans les autres points de la Doctrine
„ Chretienne, & je fais seulement voir
„ comment *Jésus-Christ* acheva de faire
„ passer la Religion naturelle en Loi
„ & de lui donner l'autorité d'un Dog-
„ me public, & fit lui seul ce que tant
„ de Philosophes avoient en vain tâché
„ de faire . . . Et les Chrétiens aiant
„ enfin eu le dessus dans l'Empire *Ro-
„ main*, maitre de la meilleure partie de
„ la terre connue, la Religion des Sages
„ devint celle des Peuples. *Mahomet* de-
„ puis, ne s'écarta point de ces grands
„ dogmes de la Théologie naturelle.
„ Ses Sectateurs mêmes les répandirent

„ parmi les Nations les plus reculées
„ de l'*Asie* & de l'*Afrique*, où le Chris-
„ tianisme n'avoit point été porté ; &
„ ils abolirent en bien des païs les su-
„ perstitions Païennes, contraires à la
„ véritable doctrine de l'unité de Dieu
„ & de l'immortalité des Ames.

„ On voit que *Jesus-Christ*, achevant
„ ce que *Moïse* avoit commencé, a
„ voulu que la Divinité fût l'objet,
„ non seulement de notre crainte & de
„ notre vénération, mais encore de
„ notre amour & de notre tendresse....
„ Il s'ensuit manifestement que la vé-
„ ritable piété consiste dans l'amour de
„ Dieu, mais dans un amour éclairé....
„ car on ne sauroit aimer Dieu sans en
„ connoitre les perfections. . . . Et il
„ faut que les perfections de l'entende-
„ ment donnent l'accomplissement à cel-
„ les de la volonté. . . . Mais je ne
„ sais comment il est arrivé que la dé-
„ votion a été ramenée aux cérémonies
„ & que la doctrine a été chargée de for-
„ mules. Bien souvent ces cérémonies
„ n'ont pas été fort propres à entrete-
„ nir l'exercice de la vertu, & les for-
„ mules quelques fois n'ont pas été
„ bien lumineuses. . . . Plusieurs sie-
„ cles se sont écoulez sans que le Pu-
„ blic se soit apperçu de ce défaut, &
„ il y a encore de grands restes du re-
„ gne des ténebres. . . . On connoît
„ mal

„ mal la bonté & la justice du Souve-
„ rain de l'Univers. . . . Ces er-
„ reurs dangereuses sont appuiées par-
„ ticulierement sur des notions embar-
„ rassées, qu'on s'est formées touchant
„ la liberté, la nécessité & le destin.
„ C'est ce que j'ai entrepris d'éclaircir
„ dans les *Essais* que je donne *sur la*
„ *bonté de Dieu*, *l'origine du mal & la*
„ *liberté de l'homme*.

„ L'idée mal-entenduë de la nécessité,
„ employée dans la pratique, a fait naî-
„ tre ce que j'appelle *Fatum Mahume-*
„ *tanum*, le destin à la *Turque*, car on
„ attribuë aux *Turcs* de ne pas éviter
„ les dangers, sous prétexte que l'ave-
„ nir est nécessaire. Car ce qu'on ap-
„ pelle *Fatum Stoicum* n'étoit pas si noir
„ qu'on le fait. Il ne détournoit pas
„ les hommes du soin de leurs affaires;
„ mais il tendoit à leur donner de la
„ tranquillité à l'égard des évenemens
„ par la considération de la nécessité
„ qui rend nos soucis & nos chagrins
„ inutiles. . . . *Jesus-Christ* a été plus
„ loin & ce qu'il nous a appris à cet
„ égard se réduit à ceci; faites votre
„ devoir & soiez content de ce qui en
„ arrivera, non seulement parce que
„ vous ne sauriez résister à la providen-
„ ce divine, ou à la nature des choses,
„ mais encore parce que vous avez af-
„ faire à un bon Maitre, & c'est ce
„ qu'on

„ qu'on peut appeller *Fatum Christianum*.

„ On abuse sur tout de cette prétenduë nécessité, lorsqu'on s'en sert „ pour excuser le vice. . . . Mais il „ est faux que l'évenement arrive quoi-„ qu'on fasse. Il arrivera, parce qu'on „ fait ce qui y mène, & si l'évenement „ est écrit, la cause qui la fera arriver „ est écrite aussi. Ainsi la liaison des „ effets & des causes, bien loin d'éta-„ blir la doctrine d'une nécessité préju-„ diciable à la pratique, sert à la dé-„ truire ".

Monsieur *Leibnitz* marque en général les difficultez de la matière qu'il entreprend de traiter. „ On espere, „ ajoute-t-il, de les lever. On fera „ voir que la nécessité absoluë, qu'on „ appelle aussi Logique & Métaphysi-„ que & quelques fois Géometrique, & „ qui seroit seule à craindre, ne se „ trouve point dans les actions libres ; „ & qu'ainsi la liberté est exempte, non „ seulement de la contrainte, mais en-„ core de la vraie nécessité. On fera „ voir que Dieu même, quoiqu'il choi-„ sisse toujours le meilleur, n'agit point „ par une nécessité absoluë ; & que les „ loix, que la nature de Dieu lui a pres-„ crites, tiennent le milieu entre les „ véritez géométriques absolument né-„ cessaires, & les decrets arbitraires.

„ On

„ On fera voir aussi qu'il y a une in-
„ différence dans la liberté, parce qu'il
„ n'y a point de nécessité absoluë pour
„ l'une ou pour l'autre part ; mais qu'il
„ n'y a pourtant jamais une indifféren-
„ ce de parfait équilibre. On montre
„ trera aussi qu'il y a dans les actions
„ libres une parfaite spontanéïté au delà
„ de tout ce qu'on en a conçu jusqu'i-
„ ci. Enfin on fera sentir que la né-
„ cessité hypothetique & la nécessité
„ morale qui restent dans les actions
„ libres, n'ont point d'inconvénient, &
„ que la raison paresseuse, c'est-à-dire
„ que le raisonnement appuié sur la
„ prétenduë nécessité de l'avenir n'est
„ qu'un sophisme.

„ Quant à l'origine du mal, par rap-
„ port à Dieu, on fait une apologie
„ de ses perfections, qui ne relevent
„ pas moins sa sainteté, sa justice &
„ sa bonté, que sa grandeur, sa puis-
„ sance & son indépendance.

„ Quant à la matière de la Grace &
„ de la Prédestination, on justifie les
„ expressions les plus ordinaires, par
„ exemple, que nous ne sommes con-
„ vertis que par la grace prévenante de
„ Dieu, & que nous ne saurions faire
„ le bien que par son assistance. Que
„ Dieu veut le salut de tous les Hom-
„ mes. . . . Que Dieu a destiné les
„ Elus au salut, parce qu'il a prévû
„ qu'ils

„ qu'ils s'attacheroient à la doctrine de
„ *Jesus-Christ* par la foi vive, quoiqu'il
„ soit vrai que cette élection n'est pas
„ la derniere raison, & que cette pro-
„ vision même est encore une suite de
„ son Decret antécédent, d'autant que
„ la foi est un don de Dieu, & qu'il
„ les a prédestinez à avoir la foi par
„ des raisons d'un Decret supérieur,
„ qui dispense les graces & les circon-
„ stances suivant la profondeur de sa
„ suprême sagesse ".

La conversion est l'ouvrage de Dieu seul.

Dans le reste de la Préface, l'Auteur parle beaucoup de lui-même, de ses découvertes, de ses disputes avec Monsieur *Bayle*. Il se plaint à la fin qu'on se soit mépris en représentant ses sentimens. Ce qui fait, ajoute-t-il, que je trouve à propos de remarquer que, lorsque j'ai dit quelque part que l'Homme s'aide du secours de la Grace dans la Conversion, j'entens seulement qu'il en profite par la cessation de la résistance surmontée, mais sans aucune coöpération de sa part, tout comme il n'y a point de coöpération dans la glace lorsqu'elle est rompuë. Car la conversion est le pur ouvrage de la grace de Dieu, où l'homme ne concourt qu'en n'y resistant point.

Docilité de Monsieur Leibnitz.

Du reste, Monsieur *Leibnitz* nous assure qu'il a tâché de tout rapporter à l'édification, & que, s'il a donné quel-

que

que chose à la curiosité, c'est qu'il a crû qu'il falloit égaier une matière dont le sérieux pouvoit rebuter; & que si quelque erreur s'est glissée dans ses sentimens, il sera des premiers à les corriger, après avoir été mieux informé; aïant, dit-il, donné ailleurs de telles preuves de son amour pour la vérité, qu'il espere qu'on ne prendra pas cette déclaration pour un compliment. Il ajoute qu'il a écrit en *François*, afin que son Ouvrage fût entendu par ceux à qui il voudroit être utile. Sans doute qu'il entend ceux dout la dévotion a été ramenée aux cérémonies & dont la doctrine a été chargée de formules. Les *François* doivent savoir gré à cet Auteur de ce qu'il les a préférez aux *Espagnols* & aux autres Nations qui sont dans le même cas.

On veut bien ne point douter des bonnes intentions & du zéle même de Monsieur *Leibnitz*. Mais on croit être obligé de remarquer que ses principes ne s'y accordent guéres. Selon lui, la différence de *Jesus-Christ* & de *Moïse* consiste en ce que *Jesus-Christ a enseigné distinctement l'immortalité des ames, & qu'il a développé les conséquences que* Moïse *n'avoit point tirées de la grandeur & de la bonté de Dieu.* En ce qu'il *a achevé de faire passer la Religion naturelle en Loi, & de lui donner l'autorité d'un dogme*

dogme public. Selon lui, le distinctif de *Jesus Christ*, c'est d'avoir *fait lui seul ce que tant de Philosophes avoient en vain tâché de faire & d'avoir fait que la Religion des Savans soit devenue celle des Peuples*. Selon lui, Mahomet *ne s'est point écarté des grands dogmes de la Théologie*, c'est à dire, de la Religion *naturelle*, *& il a établi la véritable doctrine de l'unité de Dieu & de l'immortalité des ames*. Par conséquent, comme *Jesus Christ*, il l'a fait passer en Loi, & lui a donné l'autorité d'un dogme public, d'où il suit que *Mahomet*, en qualité de Législateur, n'est inférieur à *Jesus Christ* que parce que c'est de lui qu'il a appris ces dogmes en quoi consiste la Religion naturelle. Selon Monsieur *Leibnitz*, *Dieu est la suprême raison des choses. Selon lui, la providence divine ou la nature des choses* sont des termes synonymes. Selon lui, l'homme pecheur ne *contribue pas plus à sa conversion que la glace à* sa séparation ou à sa liquefaction.

Ref. d. J. On n'insistera point sur les conséquences qu'on peut tirer de ces principes. On se contentera de les indiquer. Si l'*homme ne contribue pas plus à sa conversion que la glace*, comment prouvera-t-on qu'il ait plus de part à sa persévérance dans le bien? Si la Religion de *Jesus-Christ* n'est rien autre chose *que la Religion naturelle*, tous les Chre-

Chrétiens, excepté le petit nombre de ceux qui pensent comme Monsieur *Leibnitz*, sont encore *sous le regne des ténebres, & la lumiere n'est point leur partage*. Si *Mahomet ne s'est point écarté des grands dogmes*, c'est-à dire des dogmes essentiels de la Religion naturelle, le Mahometisme n'est pas mauvais, & il est digne qu'on le tolere. Si plusieurs Philosophes *ont tâché de faire ce que Jesus-Christ a fait* avec succès, ils étoient aussi éclairez que lui; ils ne différoient que du plus au moins. Si Dieu est *la suprême raison*, la vérité, la raison universelle, car tous ces termes sont synonymes, la Divinité de *Jesus-Christ* n'est point *secundum esse*, elle n'est que *secundum dici*. *Socrate* & d'autres Philosophes pourroient avoir part à cette dénomination, qui ne seroit fondée que sur la connoissance & l'amour de la vérité. Ce qu'il y a de certain, c'est que Monsieur *Leibnitz* s'exprime & paroît penser comme les fameux Auteurs que le savant *Hardouin* a publiquement accusez d'athéïsme.

Ce soupçon qu'on donne ici n'est pas nouveau. L'Auteur de sa vie le confirme, en rapportant ce qu'on disoit communément en *Allemagne*, LEIBNITZ GLAVBT NITZ, c'est à-dire, *Leibnitz ne croit rien*. Quelques Savans ont même prétendu que sa

La Religion de Monsieur Leibnitz *suspecte*.

Théodicée n'étoit qu'un jeu d'esprit. Au reste, nous nous en tenons au soupçon, & nous ne parlons de la sorte que parce que nous sommes persuadez que ce seroit détruire le Christianisme que de n'en faire qu'une espece de Philosophie, que la raison seule puisse enseigner.

Si la Religion Chrétienne n'est que la Religion des Sages qui ont été avant *Jesus-Christ*, si c'est la Religion naturelle passée en Loi avec l'autorité d'un dogme public, il est manifeste qu'il doit y avoir de la conformité entre la Foi & la Raison, & il paroît qu'un long discours sur ce sujet est bien inutile, à moins qu'il n'ait pour but de prouver cette identité.

Le but du Discours que nous examinons est de prouver que la Raison ne peut faire d'objections invincibles contre les véritez révélées d'une manière extraordinaire, c'est-à-dire, contre la foi. Elles peuvent le paroître, mais elles ne le sont pas. Et peutêtre ne le paroissent-elles qu'à ceux pour qui la doctrine a été changée en formules.

Définition defectueuse. La Raison, dit Monsieur *Leibnitz*, est l'*enchainement des véritez où l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumieres de la Foi.* Il est visible que cette définition substitue l'objet à la puissance, à peu près comme si

si on disoit que la volonté est la convenance ou la disconvenance d'un objet ou d'une action. Mais après tout chacun est maitre de définir les termes.

„ Ces véritez sont de deux sortes ;
„ les unes sont ce qu'on appelle *les véritez éternelles*, qui sont absolument
„ nécessaires, ensorte que l'opposé implique contradiction. . . . Il y en
„ a d'autres qu'on peut appeller positives, parce qu'elles sont les Loix
„ qu'il a plû à Dieu de donner à la
„ Nature, ou parce qu'elles en dépendent. Les premiéres sont immuables,
„ les autres ne le sont pas. La Foi ne
„ peut être opposée aux premiéres,
„ mais elle peut l'être aux secondes ".
Cette division est ingénieuse & solide, mais elle est de peu d'usage ; car elle ne sauve, si je puis ainsi parler, la Foi de son opposition à la Raison que par rapport aux miracles, c'est-à-dire, aux faits arrivez contre les Loix qu'il a plû à Dieu de donner à la Nature. Les véritez spéculatives, la Trinité, l'Incarnation, le peché originel & ses suites, l'accord de la liberté avec la grace restent dans le même embarras, & suivant les principes établis, l'Homme a droit d'en juger par les véritez éternelles, ou pour parler le langage de Monsieur *Leibnitz*, par l'enchainement des Rém. de M.

véritez où l'esprit humain peut atteindre sans être aidé des lumiéres de la Foi. De sorte que, selon ces mêmes principes, celui là est excusable qui, persuadé que tel ou tel article de Foi est contraire à quelqu'une de ces véritez éternelles, ne captive point son entendement sous le joug de la Foi, ou se donne la liberté de les expliquer de maniére à n'être plus mysterieux que par le langage dont on les exprime. Un exemple éclaircira cette comparaison. Le dogme de la Trinité rassemble les qualitez incompatibles d'unité & de multiplicité réelle, c'est-à-dire, une doctrine absolument indépendante de notre maniére de concevoir. Trois, qui chacun en particulier sont Dieu, ne font qu'un Dieu, qui n'a rien de plus que ce qu'a chacun des trois. C'est là le dogme. Or non seulement on ne peut l'accorder avec cette vérité éternelle: *il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas*; mais on conçoit qu'on ne peut le faire. Saint *Augustin* a prétendu lever cette incompatibilité, en disant que l'Etre en général est le *Pere*, que l'union de l'Etre avec la forme est le Fils, & que la constance de cette union est le Saint Esprit. Mais est-ce là la Trinité? Monsieur *Leibnitz* l'explique ainsi. „ Lorsqu'on dit que le „ Pere est Dieu, que le Fils est Dieu,

Conséquences fâcheuses.

„ que

„ que le Saint Esprit est Dieu, & que „ cependant il n'y a qu'un Dieu, il „ faut juger que ce mot *Dieu* n'a pas „ la même signification au commence- „ ment & à la fin de cette expression. „ En effet il signifie tantôt la substance „ divine, tantôt une personne de la di- „ vinité, & l'on peut dire généralement „ qu'il faut prendre garde de ne jamais „ abandonner les véritez nécessaires & „ éternelles, pour soutenir les mysteres, „ de peur que les ennemis de la Reli- „ gion ne prennent droit là dessus de „ décrier la Religion & les mysteres". Cette explication ne satisfait point. Car ce qui a la divinité est Dieu. Ainsi la difficulté revient, & ces expressions, *le Pere est une personne de la divinité, & cependant il n'y a qu'une substance divine*, équivalent à la formule commune qu'on trouve équivoque, où il faut dire que chacune de ces trois personnes de la Divinité n'est point une substance.

La plus grande partie de ce Discours est emploiée à réfuter ou à expliquer Monsieur *Bayle*, qui a prétendu que quelques mysteres de la Foi ont contre eux des objections insolubles. Monsieur *Leibnitz* soutient que deux véritez ne peuvent être opposées, que deux lumiéres qui viennent également de Dieu ne peuvent se détruire, & que les véritez de la Foi cesseroient d'être telles,

Réflexion importante.

si la Raison pouvoit les attaquer démonstrativement, ou ce qui revient au même, par des difficultez insolubles. Deux chemins qui paroissent opposez se réünissent quelques fois. Qu'on joigne ces sentimens, ils formeront les prémisses, d'où suivra la conclusion, qu'ils paroissoient rejetter. Tout ce qui a contre soi des difficultez insurmontables, dit Monsieur *Leibnitz*, ne peut être vrai. Or, dit Monsieur *Bayle*, il est des véritez de la Foi qui ont contre elle des difficultez insurmontables. Donc. . . . .

Les essais de la bonté de Dieu & la liberté de l'Homme sont d'une subtilité, je puis même dire d'une obscurité presque impénétrable, & s'il faut pour n'être plus sous le regne des ténebres, c'est l'expression de Monsieur *Leibnitz* (1), philosopher de la sorte, la plûpart des hommes y resteront. La subtilité consiste dans le tour abstrait & dans la longueur des raisonnemens. L'obscurité vient du sens particulier qu'on attribuë aux termes communs.

Difficultez contre la liberté.

On commence par proposer les difficultez qui combattent & la bonté de Dieu & la liberté de l'Homme. La liberté est combattue par la détermination,

(1) Pag. xi. de la Préf. où il dit qu'*il y a encore de grands restes du regne des ténebres.*

tion, ou par la certitude quelle qu'elle soit. La préscience de Dieu rend l'avenir certain, & sa providence fait bien plus ; car Dieu n'est pas comme un Homme qui peut regarder les évenemens avec indifférence & qui peut suspendre son jugement, puisque rien n'existe qu'ensuite des decrets de sa volonté & que par l'action de sa puissance. Et quand même on feroit abstraction du concours de Dieu, tout est parfaitement dans l'ordre des choses, puisque rien ne sauroit arriver, sans qu'il y ait une cause disposée comme il faut à produire l'effet, ce qui n'a pas moins lieu dans les actions volontaires que dans toutes les autres. Après quoi il paroît que l'Homme est déterminé à faire le bien & le mal qu'il fait, & par conséquent qu'il n'en mérite, ni récompense, ni châtiment, ce qui détruit la moralité des actions & choque la justice divine & humaine.

Contre la bonté de Dieu.

Toute la réalité & ce qu'on appelle la substance de l'acte dans le peché même est une production de Dieu, puisque toutes les créatures & toutes leurs actions tiennent de lui ce qu'elles ont de réel. D'où on peut inférer, non seulement qu'il est la cause physique du peché, mais aussi qu'il en est la cause morale, puisqu'il agit très-librement & qu'il ne fait rien sans une parfaite

connoissance de la chose & des suites qu'elle peut avoir. En vain diroit-on que Dieu s'est fait une loi de concourir avec les volontez de l'Homme. On trouvera étrange que Dieu se soit fait une telle loi, dont il n'ignoroit pas les suites, & il paroît que la mauvaise volonté même ne sauroit exister sans un concours, & même sans quelque prédetermination de sa part qui contribuë à faire naître cette volonté dans l'Homme. De plus, suivant le sentiment commun des Philosophes & des Théologiens, la conservation étant une création continuelle, on dira que l'Homme est continuellement créé corrompu & péchant. Outre qu'il y a des *Cartesiens* modernes (1) qui prétendent que Dieu est le seul agent, dont les Créatures ne sont que les organes purement passifs.

Quand Dieu ne concourroit aux actions que d'un concours général, ou même point du tout par rapport aux mauvaises, c'est assez pour l'imputation & pour le rendre cause morale que rien n'arrive sans sa permission. Il connoît tout ce qui arrivera, s'il met l'Homme dans telles & telles circonstances, après l'avoir créé, & il ne laisse pas de l'y mettre.

(1) *Mallebranche*, *Regis*, *le Grand*, *du Guay* dans son Livre de l'Action de Dieu sur la Créature.

mettre. N'est-il pas responsable de toutes les suites par rapport à la vie présente?

C'est bien pis, quand on considere la vie à venir, puisqu'il n'y aura qu'un petit nombre d'hommes qui seront sauvez, tandis que tous les autres périront éternellement. . . . Car quoiqu'on dise dans le systême le plus mitigé que Dieu a voulu sauver tous les hommes, & qu'on convienne encore dans les autres qui sont communément reçus, qu'il a fait prendre la nature humaine à son fils pour expier leurs péchez, il demeure toujours vrai que la Foi vive & finale, par laquelle seule ils peuvent être sauvez, est un don de Dieu, qu'il faut qu'une grace prévenante excite jusqu'à notre volonté & que Dieu nous donne le vouloir & le faire.

Les réponses moins claires que les objections.

Il s'en faut beaucoup que les réponses soient aussi claires & aussi précises. Est-ce de la matière même ou de l'Auteur que vient cette différence? N'auroit-on répondu que pour faire voir qu'il est impossible de répondre? Semblables à ceux qui, voulant faire prendre un parti, exagerent tellement les difficultez & les embarras des autres, qu'on est presque nécessairement déterminé à faire ce qu'ils souhaitent. Peut-être aussi que les objections ne paroissent si fortes que parce qu'on n'a pas une idée



diſtincte de la doctrine qu'elles attaquent. Par exemple, ſi la liberté conſiſte dans la contingence, c'eſt-à-dire, ſi l'action n'eſt pas néceſſaire d'une néceſſité métaphyſique & abſoluë, ſi on eſt libre dès qu'on n'eſt point contraint & qu'on veut véritablement ce qu'on fait, ſi enfin les Damnez dans l'enfer & les Bienheureux dans le ciel continuent de mériter, ceux-ci des récompenſes & ceux-là des ſupplices, les objections qu'on fait contre la liberté tombent d'elles-mêmes & ne peuvent avoir de force que contre la liberté d'indifférence, ou, ce qui revient au même, exempte de néceſſité.

Langage équivoque.

Il en eſt de même par rapport à la bonté de Dieu, & à ce terme de *meilleur* qu'on prétend que Dieu fait toûjours, non par une néceſſité métaphyſique, mais par une néceſſité de raiſon & de ſageſſe. Si par *bonté* on entend un ſentiment, une inclination qui porte à faire du bien plûtôt que du mal, à pardonner plûtôt qu'à punir, à emploier ſa ſageſſe, ſa puiſſance à rendre ceux qu'on gouverne heureux, à éloigner d'eux les occaſions qui pourroient les rendre malheureux, les objections ont toute leur force, ſur tout la liberté d'indifférence étant excluë. Mais ſi par bonté on n'entend point ce ſentiment, cette inclination, mais la réalité, la

véri-

vérité, ou quelque autre chose semblable, les difficultez qu'on y oppose s'évanouissent & deviennent un langage tout à fait ridicule.

Il faut aussi qu'il y ait quelque équivoque sous ces mots de *meilleur*, de *bien*, de *mal*; sans celà, l'argument qui prouve que Dieu n'a pas fait le meilleur est aussi évident par la seule pénétration des termes que celui-ci, *je pense: donc je suis.* Le monde où il n'y auroit ni mal physique, ni mal moral, seroit meilleur que celui où l'un & l'autre se trouvent. Or Dieu pouvoit créer un monde, où il n'y eût, ni mal physique, ni mal moral. Donc le monde où il y en a n'est pas le meilleur. Si *bon* est opposé au mal, *meilleur* signifie certainement ce qui est accompagné de moins de mal, & *très bon* ce qui exclut tout mal. Cet argument est sans replique, à moins qu'on n'entende que tout ce qui existe est très-bon, c'est-à-dire, très réel & meilleur que tout ce qui peut seulement exister. Et certes, je ne puis m'empêcher de le dire, Monsieur *Leibnitz* insulte à la pénétration de ses Lecteurs, quand laissant aux termes de *très bon* & de *meilleur* leur signification ordinaire, il répond à cet argument d'une manière aussi vague & aussi superficielle qu'il le fait. Est-ce répondre que de dire qu'il se peut faire

que

que le mal soit accompagné d'un plus grand bien? Comme si ce mal étoit la cause nécessaire de ce plus grand bien! Sans doute qu'un Général d'Armée aimera mieux une grande victoire avec une legère blessure, qu'un choc sans blessure & sans victoire; mais il est évident qu'il aimeroit encore mieux une grande victoire sans aucune blessure. On peut tirer le bien du mal. Mais si ce mal n'est que la cause occasionelle du bien, ne seroit-il pas mieux qu'il n'y eût point de mal? L'Incarnation ne pouvoit elle être sans le péché d'*Adam*? Un monde où Dieu auroit agi d'une maniere extraordinaire pour permettre le péché n'auroit-il pas été plus parfait que celui où il ne peut l'empêcher sans agir d'une manière extraordinaire? C'est à dire qu'un arrangement de causes & d'effets, qui auroient exclu le péché aussi nécessairement que celui, qui est établi, le suppose & l'admet, seroit préférable.

Les réponses aux autres objections ne sont ni plus solides ni plus précises. Il est impossible que Monsieur *Leibnitz* n'ait pas vû ce défaut, pénétrant comme il étoit, & on a peine à croire qu'il n'ait pas eu dessein de détruire en faisant semblant de défendre. La seule objection, à laquelle il réponde précisément & solidement, selon ses principes, est celle qui attaque la punition

du

du Péché. La voici. „ Tout ce qui „ est prédéterminé, c'est à dire indé- „ pendant de l'élection, est nécessaire, „ tout ce qui est nécessaire ne peut être „ justement puni. Or le péché est né- „ cessaire & aussi nécessaire dans l'éta- „ blissement présent que les autres ef- „ fets qui suivent de l'arrangement des „ causes. Donc le péché ne peut être „ justement puni ". Le savant *Leibnitz* répond que la seule nécessité, qui feroit que le châtiment feroit injuste, est une nécessité insurmontable, qui rendroit toute opposition inutile, quand même on voudroit de tout son cœur éviter l'action nécessaire. Or il est manifeste que celà n'est point applicable aux actions volontaires; puisqu'on ne les feroit point si on ne le vouloit.... La nécessité, qui détruit la moralité & qui rend le châtiment injuste & la récompense inutile, est dans les choses qui seront quoi qu'on fasse & quoi qu'on veuille faire, en un mot dans ce qui est essentiel, & c'est ce qu'on appelle une nécessité absoluë. Les défenses ou les commandemens sont inutiles à l'égard de ce qui est ainsi nécessaire, au lieu que dans les actions volontaires, ils ne le sont pas, parce qu'ils sont compris dans l'ordre des causes qui font exister l'action. Pour justifier la punition du péché, qui se produit comme tout le reste

Reponse extrêmement foible.

reste par l'arrangement des causes & par la nature des agens. Monsieur *Leibnitz* dit fort sérieusement qu'il est permis de tuer un furieux, quand on ne peut s'en défendre autrement. Qu'on a droit de détruire des animaux venimeux, quoiqu'ils ne soient pas tels par leur faute. Qu'on inflige des peines à une bête quoique destituée de raison, quand on juge que celà peut servir à la corriger. C'est ainsi qu'on punit les chiens & les chevaux avec beaucoup de succès. . . . On infligeroit encore aux bêtes des peines capitales, si cette peine pouvoit servir d'exemple & donner de la terreur aux autres. Sur quoi il cite un Auteur qui rapporte qu'on crucifioit les lions en *Afrique* & qu'il avoit remarqué en passant par le païs de Juliers qu'on y pendoit les loups. Cette comparaison de la punition de l'Homme avec celle des Bêtes ne nous est guères honorable & nous rendroit presque semblables à elles. En effet, si elles ne sont pas des machines, comme Monsieur *Leibnitz* le pense, il est difficile qu'il leur refuse la spontanéité, en quoi seule il fait consister notre liberté. . . .

Comparaison odieuse & scandaleuse.

AR-

ARTICLE IX.

Suite de l'Extrait (1) *des* Mémoires pour servir à l'Histoire de la Grande-Bretagne.

NOus nous étions proposé de donner un long extrait de ces Mémoires. Mais comme nous apprenons qu'ils doivent paroitre incessamment dans leur langue originale à *Rotterdam* chez *T. Johnson* & en *François* à *la Haye* chez *J. Neaulme*, nous nous bornerons à en prendre ce qui convient le mieux à un Journal Litteraire comme le nôtre. C'est la Vie de l'Historien.

Le Docteur *Gilbert Burnet* naquit à *Edimbourg* le dixhuit Septembre mille six cent quarante-trois. *Guillaume Burnet*, son pere, cadet d'une famille ancienne & accréditée dans la Comté d'*Aberdeen*, fit une figure moins brillante, qu'il ne convenoit à sa naissance & à ses talens. On le reconnoissoit pour grand Jurisconsulte, pour Avocat desinteressé, pour Homme intégre, pour un Chrêtien d'une morale rigide & d'une vie exemplaire. Mais sa modestie & sa modé-

Vie du Docteur Burnet.

(1) Voiez le commencement au Tom. XXI. Part. II. de ce Journal à la page 484.

modération s'oppofèrent à fon avancement. La première le détourna de fe produire, & la feconde fit qu'Epifcopal fincere, il déplut aux Epifcopaux, dont il défapprouvoit les violences, fans plaire aux Presbytériens, parce qu'il ne pouvoit approuver leur conduite outrée & dure. Il avoit époufé une Presbytérienne ardente. Elle étoit fœur du Chevalier *Archibald Johnftoun* célèbre fous le nom de Lord *Warriftoun*.

Ses études. De retour dans fa Patrie, d'où il avoit été trois fois obligé de fortir, pour n'avoir pas voulu figner le *Convenant*, il fe retira dans fes terres, où il donna fes foins avec beaucoup de fuccès à l'éducation de fon jeune fils. *Gilbert Burnet* à l'âge de dix ans favoit le Latin en maitre & entendoit affez bien le Grec. Il acheva de s'y perfectionner dans le College d'*Aberdeen* & y fit enfuite fon cours de Philofophie. Maitre ès Arts dès fa quatorzième année, il s'appliqua au Droit Civil & Féodal. De là il paffa à l'étude de la Théologie & des Controverfes, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne trouvât encore du tems pour donner à l'Hiftoire. On peut juger des progrès rapides qu'il fit, puifqu'à l'âge de dix-huit ans il ofa s'expofer à l'examen difficile, que doivent fubir en Ecoffe ceux qui fe préfentent pour le Miniftere, & qu'il en fortit comblé de louanges. Ce

Ce fut vers ce tems-là qu'il rechercha & qu'il obtint l'amitié des Ecclésiastiques les plus savans & les plus vertueux de l'*Ecosse*, de l'Evêque *Leightoun*, de *Charteris*, de *Nairn*. L'exemple & les conseils du dernier lui valurent l'heureuse facilité qu'il eut dans la suite de prêcher sur le champ & sans préparation. On ne sauroit croire combien ce talent est utile, quand il se trouve dans un Prédicateur qui possede les matières avec une expression correcte & une éloquence naturelle. Outre que par là il épargne pour ses études un tems considérable, ses sermons n'étant point l'ouvrage de la méditation & du travail, ils persuadent & touchent d'autant plus, qu'ils paroissent par là même ne venir que d'une vive conviction & d'un cœur touché. *Amis qu'il se fait.*

On lui avoit offert divers Bénéfices depuis son admission au Ministère, & il les avoit refusez. Il aima mieux s'instruire par quelques voiages. Il vit d'abord l'*Angleterre* & y prit les leçons & les conseils de tout ce qui s'y trouvoit alors de Théologiens distinguez par leur modération & par leurs lumieres. Après avoir parcouru la *Hollande*, il fixa son séjour à *Amsterdam*, où il se donna pour Maitre dans l'Hébreu un savant Rabbin, & ce fut là aussi que, dans la fréquentation des Chefs des sec- *Ses voyages.*

tes qu'on y tolere, il prit cette charité universelle, qui devroit être commune à tous les hommes, ou du moins ne manquer qu'aux ignorans. Il passa ensuite en *Flandre* & de là en *France*. A son retour, la Société Roiale de *Londres* le mit au nombre de ses Membres, & peu de tems après, il accepta dans sa patrie le Bénéfice de *Saltoun*.

Rem. d. J. Le Docteur *Jean Cockburn*, dans un livre intitulé, *A specimen of some free and impartial Remarks on publick affairs and particular persons, especially relating to Scotland*, nous représente *Gilbert Burnet* en ce tems-là comme un jeune homme indiscret & plein de lui même. La chose pourroit être, quoique cet Ecrivain avouë lui même qu'il fit cette observation dans son enfance. Mais qu'en peut on conclure contre celui qu'elle regarde? A une jeunesse aussi brillante que celle du Docteur *Burnet* un peu de vanité étoit pardonnable, & on ne prouve point qu'il l'ait conservée dans un âge plus mûr.

Sa conduite dans son bénéfice. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il fut devenu Pasteur (1), & pendant cinq années qu'il demeura dans cette Paroisse, il remplit ses devoirs avec une vigilance peu commune. Il prêchoit deux fois le dimanche & une fois dans les jours de la semaine. Trois fois par semaine il catéchisoit les Enfans. Trois fois par an

(1) En 1665.

an il examinoit chacun de ses Paroissiens tant jeunes que vieux. Il parcouroit sa Cure de maison en maison, instruisant les uns; exhortant ou consolant les autres, soulageant par ses conseils ou par ses bienfaits ceux qui en avoient besoin, & il avoit principalement des attentions tendres & vraiment pastorales pour les malades.

C'est dans ce tems-là que lui arriva l'avanture, que nous avons racontée dans le Journal précédent. C'est aussi à cette époque que se rapporte la lettre circulaire aux Prélats d'*Ecosse*, dont il parle dans ses Mémoires. Son Historien touche cet endroit avec une délicatesse louable dans un fils. La vérité est, selon le Docteur *Cockburn*, qu'il s'abandonna trop à l'ardeur inconsidérée & téméraire de la jeunesse, qu'il ne convenoit ni à son âge ni à son rang de censurer ses supérieurs, qu'il leur intenta diverses accusations, dont les unes étoient frivoles & les autres fausses, & qu'il acheva de se faire tort, en répandant parmi les Presbytériens des copies de sa lettre, même avant que les Evêques eussent pu la recevoir, quoiqu'il leur protestât dans cette lettre même qu'il l'avoit écrite de sa propre main, sans en communiquer avec personne, afin qu'eux seuls pussent la voir. Aussi essuia-t-il de dures réprimandes &

Autre remarque Historique.

il eut le déplaisir de passer, chez les uns, pour un ambitieux qui vouloit à tout prix se faire connoitre, & chez les autres, pour un esprit turbulent & dangereux. On l'auroit même déposé, si *Scougall* Evêque d'*Aberdeen* n'avoit inspiré des sentimens plus doux à ses Confreres. On se contenta de lui faire une grave censure & d'exiger qu'il confessât sa faute & en demandât pardon.

Il devient Professeur en Théologie.

Cette mortification lui fit prendre le parti de mener une vie retirée. Il partagea uniquement son tems entre l'étude & les soins d'un Pasteur, & ces travaux n'empêchèrent point qu'il ne se condamnât à une diette aussi austere & à des jeûnes aussi rigoureux que ceux des Solitaires de l'ancienne Eglise. Cette pénitence, qui gâtoit son tempérament, l'avoit mis deux fois à la veille de mourir, lorsque l'Université de *Glascow* lui offrit de son propre mouvement la chaire de Professeur en Théologie (1). Je ne dois point passer sous silence l'ordre qu'il se fit pour former de bons Ecclesiastiques. Le lundi, chacun de ses Disciples à son tour expliquoit quelque point de Théologie & proposoit plusieurs theses, qu'il devoit soutenir contre le reste de l'Ecole, après quoi le Professeur décidoit la question par un discours Latin. Le mardi, il donnoit une leçon de

(1) En 1699.

de Théologie. Le mecredi étoit destiné à une espece d'homelie critique sur l'Evangile de Saint *Mathieu*. Les jeudis, ou bien il expliquoit un Pseaume Hebreu, en le comparant avec les septante, la vulgate & la version *Angloise*, ou bien, prenant pour texte les canons Apostoliques, il enseignoit quelles avoient été la constitution & la discipline de la primitive Eglise. Le vendredi, sur un texte qu'il assignoit, chaque Etudiant devoit faire une courte prédication, & le Professeur en marquoit ensuite les défauts & montroit comment il auroit fallu traiter la matiere. Ce ne sont encore là que les occupations du matin. Les après midi de chaque jour étoient emploiez, après la priere, à la lecture de quelques versets de l'Ecriture, sur lesquels le Professeur prononçoit un discours, & cet exercice étoit suivi des questions que le Maitre faisoit aux Etudians pour connoitre leurs progrès, ou de celles qu'ils lui faisoient eux mêmes touchant leurs études. Chaque jour il se préparoit à ses fonctions par une étude assidue depuis quatre heures du matin jusqu'à dix.

Néanmoins il trouva encore du loisir pour composer divers ouvrages, dont quelques-uns n'entroient rien moins que dans le plan de ses études ordinaires. Il lui en restoit même pour les nom-

breuses visites qu'il recevoit des Ecclésiastiques, qui avoient besoin de son crédit, & pour faire sa cour aux Ducs d'*Hamilton* & de *Lauderdale*, dont on le regardoit comme un espèce de Favori. Il ne faut que bien user du tems pour n'en pas manquer.

Son mariage. Ce fut dans ces entrefaites-là qu'il épousa *Marguerite Kennedy*, fille du Comte de *Cassilis*. Quoique Presbytérienne, elle avoit trop de piété & de lumieres pour donner dans les excès des zélez de sa Communion. Une modération si rare fit passer le Docteur *Burnet* sur l'âge un peu avancé de cette Dame, & cependant, comme cette disparité d'âge pouvoit faire soupçonner son mariage d'être moins dû à l'inclination qu'à des vuës intéressées ou ambitieuses, il renonça la veille de ses noces par un écrit solemnel à toutes prétentions sur les biens de sa fiancée, qui étoient fort considérables.

Addition d. J. Il ne laissa pas d'être fort blâmé dans le monde à ce sujet-là. Mylady *Kennedy* demeuroit chez la Duchesse d'*Hamilton*, dont elle étoit l'amie intime, & le Duc s'étoit flatté que, cette Dame n'étant plus d'âge à se marier, elle lui laisseroit ses biens, ou à quelcun de ses enfans. Elle craignit peut-être les éclats que son mariage lui attireroit de la part de cette famille. Peut être aussi

fut

fut-ce le Docteur *Burnet* qui les redouta. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se marièrent secrettement, avec une permission écrite de la propre main du Docteur *Young*, Evêque d'*Edimbourg*, que cette affaire demeura long-tems cachée, qu'elle fit perdre au Docteur *Burnet* les bonnes graces de la maison d'*Hamilton*, & qu'on l'accusa d'avoir violé à cet égard les droits de l'hospitalité & de l'amitié.

On ne trouva pas moins à dire sur sa conduite envers le Duc de *Lauderdale*. Ce Seigneur s'étoit déclaré son Patron & l'avoit présenté à *Charles II.* comme un Ecclésiastique qu'il considéroit. On dit qu'il se servit de ces termes, *Sire, voilà un Homme qui n'a jamais rien oublié*, & que le Roi lui répondit, *prenons donc bien garde à ce que nous dirons devant lui ou à lui même* Le Docteur *Burnet* étant retourné à *Londres*, quelques années après (1), toûjours protégé du Duc, il eut par son moïen un grand accès auprès du Roi & du Duc d'*York*, & il fut fait Chapelain de la Cour. Ces obligations ne l'empêchèrent pas de paroitre parmi les Accusateurs de *Lauderdale*, lorsqu'il fut accusé par les Communes d'*Angleterre*. Il est vrai qu'il ne le fit que sur l'ordre exprès qu'elles lui donnèrent. Mais il avoit donné lieu à cet ordre par les discours, qu'il avoit tenus

Autre addition.

(1) En 1673.

nus dans le monde ſur l'adminiſtration du Duc, dont il ſe diſoit inſtruit à fonds, & d'ailleurs on prétendoit en *Ecoſſe*, que comme *Ecoſſois*, il auroit pû ſe diſpenſer de répondre devant un Parlement *Anglois*. Joignez à ces raiſons ce qu'il y a, je ne dis point de criminel, mais d'odieux & de révoltant à manquer à ce qu'exige l'amitié, lors même qu'on ne le fait que pour le bien de ſa patrie.

Cette démarche lui fit perdre pluſieurs amis & le réduiſit à quitter la chaire de *Glaſcow*, qu'il avoit occupée quatre ans & demi, pour ſe retirer à *Londres* (1) & ſe dérober à la vengeance du Duc de *Lauderdale*. On a lu dans la premiere partie de ſes Mémoires quelle part il eut dans ce nouveau ſéjour aux intrigues des Grands, auſſi bien qu'à la faveur & à la haine de la Cour. On ſait auſſi que le Roi lui offrit dans ce temslà un Evêché, que le Docteur le refuſa, content d'être Aumônier de la Chapelle des Rolles & Lecteur d'une Paroiſſe, qu'il écrivit alors ſa belle Hiſtoire de la Réformation d'*Angleterre*, que le Roi lui fit perdre à la fin (2) les bénéfices, qu'il avoit à *Londres*, & que ce Prince étant mort peu de tems après, le Docteur *Burnet* avec la permiſſion de *Jacques II.* quitta l'*Angleterre* pour voïager. Les mêmes Mémoires & ſes Voïages

(1) En 1674.

Il fixe ſon ſéjour en Angleterre.

(2) A la fin de 1684

ges ont appris au Public ce qu'il fit à *Paris*, à *Geneve*, en *Italie*, en *Hollande*, jusqu'à la Révolution, à laquelle il ne contribua pas peu.

Guillaume III., à son avenement, lui conféra l'Evêché de *Salisbury*, que le Docteur postuloit pour son ancien & illustre Ami *Lloyd*, alors Evêque de *Saint Asaph*. Il est remarquable qu'il avoit en diverses occasions refusé des bénéfices, & toûjours par des vuës louables. Il s'étoit défendu en *Ecosse* d'accepter un Evêché, parce qu'il se croioit trop jeune & qu'il craignoit qu'on ne l'empêchât de faire dans son Diocèse le bien qu'il avoit en vuë. Lorsqu'il étoit venu s'établir à *Londres*, on lui avoit offert une Paroisse, qui auroit bien convenu au mauvais état de ses affaires; il n'en voulut point, parce qu'il sut qu'elle avoit d'abord été destinée à un autre Homme de mérite. Il en avoit rejetté d'autres, parce qu'on stipuloit avec lui qu'il n'y résideroit pas. Il en avoit agi de même, lorsque *Charles II.* lui avoit présenté l'Evêché de *Chester*, sous cette condition, qu'il se donneroit à lui & demeureroit attaché à ses intérêts. Il craignit que cette promesse ne l'engageât à faire quelque chose contre son devoir. *Fait Evêque de Salisbury.*

Avec des dispositions si ecclésiastiques, un Homme, qui avoit d'ailleurs de *Vie exemplaire qu'il mene dans son Evêché.*

de si beaux talens, ne pouvoit qu'être un digne Prélat. Aussi peut on le proposer en exemple. Ce ne fut plus ce Ministre, que dès ses premieres démarches dans le monde, beaucoup de gens sages avoient consideré comme un esprit ardent, extrême, inquiet, hardi jusqu'à la témérité, intrigant & entreprenant fort au delà de ce qu'il convenoit à son état. Excepté le tems que sa dignité l'obligeoit de passer à *Londres* pour assister au Parlement, & celui qu'un ordre exprès de *Guillaume* l'obligea ensuite de donner à l'éducation du Duc de *Glocester*, il se renfermoit dans *Salisbury*, uniquement occupé des soins que demandoit son Diocèse. Il l'avoit partagé en trois tournées & en visitoit une par an, sans préjudice de la visite générale de trois en trois années. Alors il examinoit attentivement la conduite & la doctrine des Ministres, il conféroit avec eux sur les principaux points de la Théologie, il prêchoit souvent, il catéchisoit les Enfans, il les encourageoit par des présens de bons livres à étudier la Religion, & il confirmoit ceux qui lui paroissoient assez instruits. C'étoit la même chose quand il se trouvoit dans sa ville episcopale.

Il examinoit lui même avec la derniere exactitude ceux qui se présentoient aux Ordres, ou à qui on donnoit quelque

que bénéfice de son Diocèse. Un de ceux-ci, cadet d'une maison noble, fut présenté par le Grand-Chancelier à une Cure, qui étoit à la nomination de la Couronne. L'Evêque refusa de l'installer, à cause de son ignorance. Le Ministere menaça le Prélat d'un procès, il tint bon, la Cour fut obligée de se rendre, & alors il dit au jeune Bénéficier que, *comme il n'avoit eu aucun dessein de le chagriner personnellement, s'il pouvoit gagner sur ses Amis qu'ils laissassent vaquer le bénéfice, lui Burnet se chargeroit de le préparer par l'étude à le posséder dignement.* Le jeune Homme obtint cette grace & l'Evêque le mit en quelques mois en état de subir un examen honorable. Par une suite du même zèle, il entretenoit à *Salisbury* un Seminaire. Il étoit composé de dix jeunes Théologiens, à chacun desquels il faisoit une pension de trente pièces. Il ne se passoit pas de jour qu'il ne leur donnât lui même une leçon de plus d'une heure, soit sur la Théologie, ou sur les devoirs des Pasteurs, & quand il étoit absent, le savant Docteur *Whitby* remplissoit sa place.

Il étoit naturel avec ces sentimens-là qu'il eût en horreur la pluralité des bénéfices & la non-résidence des Ministres. Il ne l'étoit pas moins qu'il déplorât l'indigence à laquelle tant de Bé-

Bénéficiers sont réduits en *Angleterre*. Un Ecclésiastique chargé de deux Cures peut-il résider dans toutes deux, & cependant il doit en répondre. Quant à la pauvreté des bénéfices, le chagrin qu'il en avoit n'est pas moins fondé. Où trouver des Ecclésiastiques de mérite, qui veuillent bien se confiner dans des Paroisses, où pressez par l'indigence, ils n'auroient, ni le courage, ni le loisir de veiller à l'instruction de leur Troupeau? C'est ce qui faisoit qu'il déclamoit sans cesse contre la non-résidence & qu'il emploïoit jusqu'à ses revenus pour faire des pensions aux Curez pauvres de son Evêché. Il avoit même imaginé un projet pour procurer une certaine aisance à tous ceux du Roïaume. C'étoit d'engager la Couronne à se dépouiller en leur faveur des prémices & des dîmes qu'on lui avoit cédées sous le regne d'*Henry VIII*. Malheureusement il n'eut pas lieu.

Sa tolérance. Deux autres choses sont remarquables dans sa Vie. L'une est sa charité tendre & active pour ceux qui étoient d'une autre Communion que lui. En voici des preuves. Monsieur *Martin*, Ministre de *Compton Chamberlein*, aiant refusé de prêter serment au Roi *Guillaume*, avoit perdu une Prébende de *Salisbury* qu'il avoit. Il n'y perdit rien. Le charitable Prélat lui en paia de son

propre

propre bien la valeur tant qu'il vêcut. Un autre exemple, c'est celui du Docteur *Guillaume Beach*, Ministre Non-Jureur de *Salisbury*, qui avoit été condamné aux diverses peines prescrites par la Loi, pour avoir prononcé un sermon séditieux. Le Docteur *Burnet* sollicita & obtint la grace de ce malheureux, & il lui épargna jusqu'à la honte d'une retractation publique. Tant de tolérance lui fait d'autant plus d'honneur qu'il l'a toûjours conservée malgré les chagrins fréquens qu'elle lui attira.

La seconde chose que j'ai voulu remarquer est sa libéralité envers les Pauvres. Outre les aumônes secrettes qu'il faisoit, il y en avoit qu'il ne pouvoit dérober à la connoissance de ses gens d'affaires. On sait qu'elles montoient par an à cinq cent livres sterling, & que, pendant quelque tems, elles ont été à plus de deux mille, soit en pensions qu'il païoit à de pauvres Prêtres, à de jeunes Etudians, à des familles industrieuses & indigentes, soit en collectes publiques, soit en argent qu'il donnoit pour l'entretien des Ecoles de charité & pour faire apprendre des mêtiers à de jeunes gens, ou enfin en présens pour la réparation des Eglises & des Presbyteres. *Sa charité.*

Cet Homme illustre mourut dans de grands sentimens de piété, le vingt sept *Sa mort.*

Mars

Mars mille sept cent quinze, âgé de soixante douze ans, après avoir eu la joïe de voir sur le Thrône en la personne de *George I.* la Maison d'*Hanover*, qu'il avoit proposé le premier d'y appeller. Il avoit eu trois Femmes, *Marguerite Kennedy*, *Marie Scott* & . . . *Berkeley*, toutes trois d'un mérite peu commun. De trois fils qu'il a laissez & qui se distinguoient avantageusement, je croi qu'il ne reste plus que celui qui a écrit sa Vie. En récompense, nous avons ses Ouvrages. Ils sont au nombre de vingt-cinq, dont on peut voir la Liste après sa Vie. Mais apparemment celui qu'on recherchera le plus après son Histoire de la Réformation d'*Angleterre*, ce seront ses Mémoires. Peu d'autres auroient pû découvrir tant de particularitez curieuses & auroient eu, ou assez de hardiesse pour les écrire, ou assez d'autorité pour les faire croire.

Eloge de ses Mémoires.



AR-

ARTICLE X.

CATALOGUE DE LIVRES NOUVEAUX, ACCOMPAGNE' DE QUELQUES REMARQUES.

THÉOLOGIE.

I.

Expoſition de la Doctrine Orthodoxe ſur le myſtere de la Trinité. Avec un court examen du nouveau ſyſtême de Monſieur MATI. *A* Amſterdam *chez* Pierre Humbert 1734. *in* 8. *En tout pag.* 198. *Et ſe trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren.

On s'eſt propoſé deux choſes dans cet Ouvrage, l'une d'expoſer fidèlement la doctrine des Orthodoxes touchant la Sainte Trinité, en diſcutant les objections que Monſieur *Mati* leur oppoſe & qui ſervent comme de baſe au nouveau ſyſtême, & l'autre d'examiner ce ſy-
ſtême

ſtême en lui même, pour voir de quelles difficultez à ſon tour il eſt ſuſceptible. On écarte pour cet effet beaucoup de remarques, qu'on auroit pû faire ſur le paradoxe d'une création éternelle adopté par Monſieur *Mati*, ſur la nature de l'ame humaine de Jeſus-Chriſt, ſur l'alternative de deux ou de trois Intelligences unies dans ſa Perſonne, ſur l'éternité de la génération du Fils, ſur la ſubordination entre les Perſonnes divines. On va droit au but, & après avoir montré comment des véritez incompréhenſibles peuvent être l'objet de la Foi, on fait voir que celle des Chrêtiens par rapport à la Trinité, Foi qui conſiſte à croire la diſtinction réelle de trois qui ne font qu'un Dieu, eſt conforme à la Raiſon & à l'Ecriture. En effet, toutes deux nient unanimement, par rapport à la Divinité, la diſtinction des ſubſtances, puiſque toutes deux nous diſent qu'il n'y a qu'un Dieu, c'eſt à dire, une ſubſtance unique. D'autre part, l'Ecriture admettant une diſtinction de pluſieurs qui ſont Dieu, il faut, ſur ſon témoignage, reconnoître en Dieu des diſtinctions qui ne ſoient pas de ſubſtance à ſubſtance. Or la Raiſon ne rejette point ces diſtinctions-là comme oppoſées à ſes lumieres. Il eſt même impoſſible qu'elles lui paroiſſent telles, puiſque n'en aiant aucune idée &

ne

ne connoiſſant que fort imparfaitement l'eſſence divine, il eſt impoſſible qu'elle nous faſſe voir que cette eſſence répugne à ces diſtinctions. Voilà donc la créance orthodoxe d'accord avec la Raiſon & l'Ecriture.

Cependant Monſieur *Mati* prétend que l'une & l'autre lui ſont contraires, à moins qu'on n'admette une diſtinction de ſubſtances. Son premier argument eſt pris de ce que les termes, que l'Ecriture emploie, en parlant de la Trinité, ſont fixez par l'uſage à ſignifier cette ſorte de diſtinction & ne ſont intelligibles que dans ce ſens. On lui répond que les Ecrivains Sacrez aiant à annoncer des choſes nouvelles, inconnues aux Hommes, ſupérieures à la Raiſon, ils ont pu & dû ſe ſervir d'expreſſions uſitées & connues, qui euſſent quelque analogie avec les choſes qu'ils vouloient exprimer; & qu'ils n'ont fait à cet égard que ce que ſont obligez de faire tous ceux qui veulent communiquer aux Hommes des idées nouvelles. On ne les entendroit point, s'ils n'emploïoient des manières de parler acceptées par l'uſage, & chacun ſait bien qu'il faut prendre ces termes dans un ſens un peu différent de celui qu'ils ont d'ordinaire. On marque enſuite en quoi différent la créance des Orthodoxes & celle des *Sabelliens*. C'eſt que les premiers reconnoiſſent entre les Perſonnes

divines une distinction réelle, & que les seconds n'en admettent qu'une *à parte mentis*. On prouve dans le chapitre suivant contre Monsieur *Mati* que les Personnes divines sont de vrais modes, & que ces modes ne dérogent, ni à la simplicité, ni à l'immutabilité & à l'infinité de Dieu. On passe de là à l'examen & à la réfutation du nouveau systême. Ceux qui liront bien ce Livre avoueront que Monsieur *Mati* a trouvé dans le Savant qui en est l'Auteur un adversaire digne de lui. C'est une force de raisonnement, une netteté, une clarté telles qu'il falloit pour lui répondre, & on y trouve en même tems un fort beau stile avec beaucoup de modération.

II.

HISTOIRE.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE, *contenant, Les Elemens de la Chronologie. Un petit Traité de la Sphere & du Globe Terrestre, pour servir d'introduction à la Géographie, accompagné de la division Géographique & Historique de l'Empire Romain en ses Provinces. L'Abrégé de la vie des meilleurs Historiens avec un jugement sur leurs Ouvrages. Quelques réflexions sur l'usage de l'Histoire. Une idée générale du Gouvernement des principaux*

cipaux Etats de l'Europe anciens & modernes. Par M. DE JUVENEL. *A* Paris *chez* Barthelemy Alix 1733. *in* 12. *En tout pag.* 247. *Et se trouve à* la Haye *chez* J. van Duren.

On a vû par le titre que cet Ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la premiere Monsieur de *Juvenel* fait d'abord connoitre l'année solaire des *Egyptiens*, des *Hébreux* & des *Romains*; la correction du Calendrier par *César*; celle que fit *Gregoire XIII*; la maniere de compter les heures & les jours du mois chez les Anciens; l'année lunaire des *Grecs* & des *Juifs*; la Période Julienne & les années du Monde. Il parcourt ensuite les différentes Eres selon l'ordre des tems. Il finit par quelques observations sur l'Histoire d'*Egypte* & d'*Assyrie* & sur la Chronologie *Grecque*. La seconde partie est subdivisée en deux sections, dont la premiere, tirée en partie de *Cluvier* & d'*Ozanam*, peut faciliter beaucoup l'usage des Mappemondes, & la seconde marque d'après les Anciens en quel tems chaque Province a été unie à l'Empire *Romain*, quelles villes considérables composoient chaque Province & quelles révolutions remarquables ont changé leur gouvernement. Il est inutile de rien dire des deux parties suivantes. Le

titre du Livre apprénd en quoi elles consistent, & ceux qui voudront savoir comment on les a traitées ne se repentiront probablement pas de les avoir parcourues.

III.

HENRICI CANNEGIETERI DISSERTATIO *de Brittenburgo, Matribus Brittis, Britannica Herba, Brittia Procopio memorata, Britannorumque antiquissimis per Galliam & Germaniam sedibus*, c'est à dire, DISSERTATION *sur* Brittenburg, *les* Meres Brittes, *la Plante nommée* Britannique, *la* Brittie *de* Procope & *les anciens établissemens des* Bretons *dans la* Germanie & *dans les* Gaules, *avec des Remarques sur la Dissertation de* Munting *touchant la* Britannique. *Par Monsieur* HENRY CANNEGIETER. *A* la Haye *chez* P. de Hondt 1734. *in* 4. *pag.* 179. *sans compter l'Epitre dédicatoire, la Préface & les Tables. Et se trouve chez* Jean van Duren.

Monsieur *van Loon*, à qui le Public est redevable de la belle & exacte Histoire métallique de *Hollande*, dont il a été parlé dans ce Journal, & qui s'est appliqué depuis à débrouiller les origines & les antiquitez de sa Patrie, est le

le même qui nous procure cette ſavante Diſſertation. Ce n'étoit d'abord qu'une lettre, par laquelle Monſieur *Cannegieter* lui répondoit touchant quelques queſtions ſur *Brittenburg*, auſſi-bien que ſur les *Brittes*, ou *Bretons*, anciens habitans de l'extrémité de l'iſle des *Bataves*, ou du *Rhinland.* Monſieur *van Loon* l'a exhorté à la publier & a rendu par là un nouveau ſervice à la République des Lettres.

On ſait communément que *Brittenburg*, ou *'t Huis te Britten*, eſt un ancien édifice, qui étoit ſur un des bords du *Rhin*, près de ſon embouchure, vis-à-vis *Catwyk*, & qu'il a été depuis longtems ſubmergé par la mer, qui le découvre de tems en tems. Il s'agit de ſavoir enſuite d'où lui vient le nom qu'il porte, quand, par qui, à quel uſage il a été bâti, ce qui s'y eſt paſſé, en quel tems il eſt péri. Monſieur *Cannegieter* fait voir, en premier lieu, que cet endroit a été ainſi nommé des deux mots *Britten* Bretons, & *Burg* Citadelle, parce que c'étoit une Citadelle, ſituée dans un lieu habité par des *Bretons*. En ſecond lieu, que ce fut l'Empereur *Claude* qui la fit bâtir, & qu'aiant été démolie par *Brinion*, qui commandoit les *Caninefates* alliez de *Civilis*, *Septimius Severe* la rétablit. De plus qu'elle ſervoit de quartier d'hiver aux Légions, que les

Empereurs envoioient chez les *Bataves*. Qu'on a eu tort d'en faire un de leurs Arsenaux en ce païs-ci, & que c'est *Romburg* qui étoit destiné à cet usage. Et enfin que la mer l'avoit environnée de ses eaux, long-tems avant *Charlemagne*, & qu'elle l'en couvrit entierement, du tems de *Hungerl*, onzième Evêque d'*Utrecht*, c'est à dire vers l'an huit cent cinquante.

On peut bien deviner qu'à l'occasion de ces éclaircissemens un Antiquaire tel que Monsieur *Cannegieter*, aiant à répondre à un Historien curieux & éclairé comme Monsieur *van Loon*, ne se sera pas scrupuleusement renfermé dans les bornes étroites de son sujet. Aussi son Ouvrage est-il plein de choses nouvelles, j'oserois presque dire démontrées, touchant les origines les plus anciennes des *Bataves*, des *Bretons*, des *Caninefates*, des *Frisons*, des *Gaulois* & des *Germains*. Il fixe le tems de l'arrivée des *Bretons* dans l'isle des *Bataves*, il y montre leur situation, il indique les vestiges qu'ils y ont laissez, il décrit leurs mœurs, leur Religion, leur Gouvernement, il les suit dans leurs migrations en diverses parties de la *Germanie* & des *Gaules*. Il rapporte & explique plusieurs médailles, inscriptions, pierres gravées & autres monumens des anciens *Romains*, qui ont rapport aux *Bataves*. Il nous fait

fait connoître diverses Divinitez Topiques des *Gaulois* & des *Germains*, dont les Savans ne savent presque que le nom, comme *Belenus* & *Hercules Macusanus*; les Déesses *Fana*, *Hludana*, *Nehalennia*; les Déesses *Malvisæ*, *Quadriviæ*, *Sylvea*; celles qu'on appelloit meres, ou matrones, qui prenoient leurs noms des lieux où on les adoroit, comme *Matres Aufaniæ*, *Brittæ*, *Frisavæ*, *Quadriburgenses*, *Treviræ*, *Augustæ*, *Vusionenses*; & les *Matronæ Vediantiæ* & *Vacallinehæ*. La Géographie ancienne de la *Germanie* inférieure gagne aussi aux observations de Monsieur *Cannegieter*, & il releve ou éclaircit sur ce sujet nombre d'Ecrivains anciens & modernes. Il n'y a pas jusqu'à la Botanique qui ne profite de ce travail. Un homme vraiment savant est comme un grand fleuve, qui se répand hors de son lit & qui va au loin fertiliser des terres arides.

IV.

ESSAIS SUR LA NOBLESSE DE FRANCE, *contenant une Dissertation sur son origine & abaissement, par feu M. le* C. DE BOULAINVILLIERS; *avec des notes Historiques, Critiques & Politiques; un projet de Dissertation sur les premiers* François *& leurs Colonies; & un Supplément aux notes par forme*

de Dictionnaire pour la Noblesse. A Amsterdam 1732. *in* 8. *en tout pag.* 494. *Ce livre se trouve aussi à* la Haye *chez* J. van Duren.

Cet Ouvrage-ci n'est simplement que la Préface de deux volumes que le Comte de *Boulainvilliers* a laissez à ses Enfans sur l'Histoire de leur Maison. Ce savant Gentilhomme n'avoit garde de n'y pas ramener ce systême qu'il chérissoit d'autant plus qu'il en étoit l'inventeur, ce systême qu'il a établi avec tant d'efforts dans ses divers écrits sur le Gouvernement de *France*, systême, qui consiste à représenter la Noblesse *Françoise* comme ne devant ses prééminences & ses droits qu'à son origine & ne les tenant point des Rois. Pour juger s'il est bien fondé, il n'y a qu'à lire attentivement le nouveau livre de Monsieur l'Abbé *du Bos* sur l'établissement de la Monarchie *Françoise* dans les *Gaules*. Rien de plus opposé que les principes de ces deux Savans. Du reste, la question, qu'ils traitent, nous paroît moins utile que curieuse. Que les premiers *François* aient tous été libres, égaux, indépendans, exempts des charges onéreuses de l'Etat; qu'ils aient eu sur les *Gaulois* la même autorité qu'un Maitre a sur ses Esclaves; qu'ils aient possédé leurs biens meubles

&

& immeubles en vertu uniquement du droit de conquête; qu'ils tinssent de leur naissance seule le droit de juger leurs pareils & de n'être jugez que par eux; qu'ils pussent légitimement défendre ou revendiquer par les armes leurs personnes, leurs biens, leurs amis; enfin qu'ils eussent ces privilèges & qu'ils n'en fussent redevables qu'à leur naissance; ou qu'il n'y ait rien de vrai dans ces prétentions, toûjours est-il certain que la Noblesse *Françoise* d'aujourd'hui auroit assez mauvaise grace à répéter ces prétendus droits. En premier lieu fort peu d'entre elle ont des preuves qu'ils décendent de ces *Francs* qui conquirent les *Gaules*. En second lieu il est constant que la plûpart des familles nobles d'aujourd'hui ne sont telles que par la faveur des Rois. En troisième lieu il est certain qu'elles n'ont point reçu avec le titre de Noblesse les distinctions qu'on attribue aux anciens Nobles *François*. Elles n'ont donc aucun droit de réclamer ces prérogatives des Nobles, auxquels on les a aggrégées ou fait succéder. A quoi bon par conséquent les en instruire avec tant de soin? Du reste, comme nous l'avons déja dit, cet Ouvrage est curieux, & l'Editeur y a joint des dissertations & des notes, qui sans être fort savantes, ni fort recherchées,

ne laissent pas d'avoir leur utilité & leur agrément.

V.

CONJURATION DE NICOLAS GABRINI DIT DE RIENZI, *Tyran de* Rome *en* MCCCXLVII. *Ouvrage posthume du* R. P. DU CERCEAU, *de la Compagnie de* Jesus. *Avec quelques nouvelles Poësies du même Auteur. A* Amsterdam *aux dépens de la Compagnie.* 1734. 12. *En tout pag.* 525. *Et se trouve à la* Haie *chez* J. van Duren.

Le Pere *Jean Antoine du Cerceau*, Jésuite, né à *Paris* en mille six cent septante, & mort subitement en mille sept cent trente, se distingua de bonne heure par des Poemes, dont les Connoisseurs admirèrent la latinité & la versification. Tels furent *les Papillons*, *les Poules*, *Balthazar* & l'*Enfant Prodigue*. Il quitta bien-tôt les Muses *Latines*, pour suivre son génie qui le portoit à une Poésie familière sans bassesse, naïve avec esprit, négligée en apparence & travaillée en effet, délicate & piquante, qui retient quelques termes anciens de *Marot*, & qui copie plus exactement sa manière de penser que son langage. Il ne se borna pas à cette sorte de travail. Les *Lettres d'un Abbé à Eudoxe sur l'A-*

pologie

pologie des Provinciales, la *Critique de l'Histoire des Flagellans*, les *Factums* pour ses Confreres de *Brest*, l'*Histoire de la dernière Révolution de Perse*, divers Extraits qu'on lit dans les Mémoires de *Trevoux*, des Harangues, des Comédies, nombre de Pièces commencées sur toutes sortes de sujets, sont autant de preuves qu'il avoit un de ces esprits heureux & faciles, qui savent, sans demeurer au-dessous d'eux-mêmes, passer de la Poésie à la Prose, du stile enjoué & délicat au stile sublime & fort, des Ouvrages dont l'agrément fait le prix à ceux qui demandent beaucoup de méditation & d'exactitude, & des matières les plus gaies & les plus riantes aux matières les plus sérieuses & les plus abstraites. C'est dommage seulement qu'il n'eût pas assez de constance pour achever les Ouvrages qui étoient de longue haleine.

Il y paroît à cette Histoire-ci, puisque, l'aiant presque finie vingt-cinq ans avant sa mort, il n'y avoit pas mis la dernière main, & qu'il a fallu qu'on y ajoûtât beaucoup de choses qui manquoient au commencement & à la fin, & qu'on en remaniât beaucoup d'autres. Cependant le Public n'y perd rien, graces au soin que le Pere *Brumoy* a pris de cette production négligée & abandonnée. Aussi en valoit-elle bien

la

la peine. „Les conjurations paroissent „ toutes formées sur le même modéle, „ dit ce sensé & élegant Ecrivain. La „ hardiesse, l'ambition, le méconten- „ tement les font entreprendre; la fu- „ reur & l'intérêt les lient; le secret „ & l'activité les conduisent; & les „ conjonctures jointes aux mesures „ bien ou mal prises les font ordinai- „ rement échouër ou réüssir. . . . . . „ D'ailleurs il faut de longues menées „ pour sapper les fondemens de l'au- „ torité légitime, & enfin cette autori- „ té ne s'écroule ou ne se raffermit que „ par l'opération sécrette d'une infi- „ nité de causes presque imperceptí- „ bles, qui amenent les choses au point „ d'un renversement total, ou d'un „ parfait rétablissement. . . . . . . Il „ n'en est pas ainsi de la conjuration „ de *Rienzi*. Le secret y eut peu de „ part; l'adresse en eut encore moins; „ l'effet en fut prompt & subit; une „ chimère devint tout à coup une réa- „ lité; le succès fut heureux pour le „ Coupable, heureux même durant un „ tems pour le Souverain; &, ce qui „ est étonnant, ce crime devint dans „ la suite en quelque façon nécessaire „ à ceux dont il attaquoit l'autorité; „ de sorte qu'ils se crurent obligez de „ le tolérer, de le maintenir, de réta- „ blir même la Tyrannie & de se ser-

„ vir

„ vir du Tyran pour en punir d'autres
„ qui l'étoient à son exemple “.

On peut juger par cet exposé, & de la matière de cette Histoire, & de la manière dont on l'a traitée, & nous présumons que ce jugement sera fort avantageux à l'Historien & à l'Editeur. Il ne nous semble pas qu'il en doive être de même des Poésies qui sont à la suite de cette Histoire.

La première de ces Piéces est une Comédie intitulée *les incommoditez de la Grandeur*. Elle a pour sujet l'histoire si connue de ce Païsan ivre que *Philippe le Bon*, Duc de *Bourgogne*, fit transporter dans son Palais, & à qui on fit accroire à son réveil qu'il étoit le Souverain de la Province, après quoi enivré de nouveau, on le remit dans le bourbier d'où on l'avoit enlevé. Il n'y a ni bien ni mal à dire de cette Piéce. Des suivantes celle qui porte pour titre, *Reponse pour Monsieur Etienne* n'est point du Pere *du Cerceau*, & il n'y a rien qui n'y paroisse. Celles qui viennent après, quoique de lui, ne sont pas beaucoup meilleures, excepté pourtant l'Epitre à un Chien nommé *Myrtil*, & peut-être aussi sa Lettre sur les chagrins que certains Ecrivains lui causèrent.

VI.

LA VIE DE PHILIPPE II. *Roi d'Espagne. Traduite de l'Italien de* GREGORIO LETI. *A* Amsterdam *chez* Pierre Mortier. 1734. 12. *Tome I. pag.* 543. *Tome II. pag.* 534. *Tome III. pag.* 562. *Tome IV. pag.* 586. *Tome V. pag.* 581. *Tome VI. pag.* 446. *Sans compter la table générale qui en tient* 102. *Ce Livre se trouve aussi à* la Haie *chez* J. van Duren.

Ceux qui sont accoutumez à la manière de *Leti* savent combien ce que nous allons dire est vrai. Il remontoit jusqu'à la première origine des choses ou des personnes dont il vouloit parler. Il compiloit tout ce qu'il en avoit pû découvrir. Etoit-il arrivé à son sujet, il se répandoit à droit & à gauche, un leger rapport à son sujet lui suffisoit pour y amener force choses éloignées, il les copioit sans beaucoup de choix, il ne se faisoit pas même scrupule d'y mêler du sien. C'est ainsi que ses Histoires grossissoient à son avantage, & il faut avouër aussi que c'étoit à la satisfaction de ceux qui font le grand nombre parmi les personnes qui lisent. Telle est son Histoire de *Philippe* II. On n'y trouvera pas toûjours beaucoup de

de critique. Mais en récompense c'est une espece d'Histoire universelle dès avant la naissance de *Charles quint* jusqu'à la mort de *Philippe* II. & c'est une Histoire fort amusante. Nous ne parlons point de l'exactitude ni du stile du Traducteur. Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'il seroit à souhaiter pour le Livre que ce fût l'Auteur de l'Epitre Dédicatoire qui l'eût traduit.

VII.

HET LEVEN VAN DEN RIDDER ROBERT WALPOLE, *uit het Engelsch vertaalt*, c'est-à-dire, *la Vie du Chevalier* Robert Walpole. *Traduit de l'*Anglois. *A* Delft *chez* Reinier Boitet. 1734. 8. *En tout pag.* 190. *Et se trouve à* la Haie *chez* J. van Duren.

Ecrire l'Histoire d'un Général, d'un Ministre, d'un Prince, lorsqu'ils sont encore pleins de vie, la faire imprimer dès lors, la publier dans les lieux mêmes où ils ont le suprême pouvoir en main, c'est s'y prendre d'assez bonne heure, & donner lieu de soupçonner qu'on ne veut pas perdre le fruit de ses veilles. Du moins court on le désagréable risque de passer chez bien des

des gens pour avoir ſacrifié une partie de la vérité à une complaiſance utile, ou pour avoir diſſimulé par crainte des particularitez délicates. Un tel Hiſtorien doit ſe croire bienheureux, s'il en eſt quitte pour s'entendre dire qu'un peu plus de tems lui auroit peut-être révélé bien des ſecrets importans, & qu'enfin

- - - - - - *Ultima ſemper*
Expectanda dies Homini eſt, dicique beatus
Ante obitum nemo ſupremaque funera debet.

Ces raiſons n'ont pû arrêter le zéle impatient de l'Ecrivain dont nous parlons. Peut-être ſe croit-il aſſez autoriſé par les exemples de ces Vies précoces, que lui avoient donnez en *France* l'Hiſtorien de *Charles* XII., en *Hollande* celui du Cardinal *Alberoni*, & en *Angleterre* celui du Duc de *Marlborough* & du Prince *Eugene*.

Son Ouvrage eſt précédé d'une Préface, dont peut être la modeſtie du Chevalier *Walpole* aura autant souffert que la haine de ſes Ennemis. Il entre enſuite en matière, & nous donne une Hiſtoire abrégée des Grands Thréſoriers d'*Angleterre*. Ce morceau eſt ſuivi de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon *Walpole* depuis la Conquête juſqu'à préſent. Les quarante dernières pages contiennent une ou deux circonſtances

çonſtances de l'Hiſtoire de ce grand Miniſtre.

VIII.

De drie 't zamenſpraeken tuſſchen Waermondt en Gaergoedt over de op- en ondergang van Flora, C'eſt à dire, *Entretiens ſur l'aggrandiſſement & ſur la ruine du commerce des fleurs. Avec des Poëmes ſur les Dévots inſenſez de* Flore, *une Lettre de conſolation ſur la mort de cette Déeſſe, & un Catalogue avec les prix des Hyacinthes qui ſont aujourd'hui les plus eſtimées. Seconde Edition augmentée & corrigée. A* Harlem *chez* Jean Marſhoorn 1734. *in* 8. *pag.* 208. *Et ſe trouve à* la Haye *chez* Jean van Duren.

La Bruyere s'eſt plû à peindre un Fleuriſte. „ Le Fleuriſte a un jardin dans „ un fauxbourg. Il y court au lever „ du ſoleil & il en revient à ſon cou- „ cher. Vous le voiez planté & qui a „ pris racine au milieu de ſes Tulipes „ & devant *la Solitaire*. Il ouvre de „ grands yeux, il frotte ſes mains, il „ ſe baiſſe, il la voit de plus près, il ne „ l'a jamais vue ſi belle, il a le cœur „ épanoui de joïe. Il la quitte pour „ l'*Orientale*, de là il va à *la Veuve*, il „ paſſe au *Drap d'or*, de celle-ci à l'*A- „ gathe*, d'où il revient enfin à *la Soli- „ taire*, où il ſe fixe, où il ſe laſſe, où „ il s'aſſied, où il oublie de dîner.

„ Aussi est elle nuancée, bordée, huilée, à pièces emportées, elle a un „ beau vase ou un beau calice. Il la „ contemple, il l'admire, Dieu & la „ Nature font en tout celà ce qu'il n'admire point, il ne va pas plus loin que „ l'oignon de sa Tulipe, qu'il ne livreroit pas pour mille écus & qu'il „ donnera pour rien, quand les Tulipes seront négligées & que les Oeillets auront prévalu ".

Ces traits divers conviennent aux Hollandois, quand ils sont simplement amateurs des fleurs. Mais il y a parmi eux, une autre sorte de Fleuristes, qui, peu sensibles à la beauté de ces productions de la Nature, ne les cultivent avec soin que pour les vendre avantageusement & mettre à profit la folie des Fleuristes curieux. Les uns & les autres sont communs en Hollande & principalement à Harlem depuis environ un siécle. C'est une chose incroiable que l'excès où les premiers portèrent dès lors (1) leur passion, & les seconds leur avare adresse pour tirer parti de cette passion. Une fleur, à qui on avoit donné le beau nom de *Semper Augustus*, fut vendue quatre mille six cent florins en argent, & l'Acheteur donna de surplus un beau carosse neuf & deux chevaux de prix avec leurs harnois. Un autre paia la valeur de treize mille florins pour une fleur du même genre. Un autre céda

(1) En 1636.

avec elles l'heureuse conformité d'être moral, touchant, agréablement écrit. La Philosophie la plus austere approuve des Romans de cette espèce.

XI.

LE PAÏSAN PARVENU, *ou les Mémoires de* M***. *Par M.* DE MARIVAUX. *A* la Haye *chez* C. Rogissart *&* *Sœurs* 1734. *in* 8. *pag.* 312. *pour les trois parties.*

Si le nom de Monsieur de *Marivaux* ne paroissoit pas au-devant de ces Mémoires, on les prendroit pour un Ouvrage posthume de du *Freny*. C'est la même manière de conter, vive, legere, gaie; des expressions emploiées d'une manière nouvelle, mais agréable; le même art d'amener la Morale & de la faire goûter; des réflexions justes & fines sur les mœurs du siécle; des portraits bien frappez. Les amis de Monsieur *de Voltaire* disoient que son Histoire de *Charles XII.* étoit une belle Tragédie, & ils croioient la louer, comme si un Historien étoit maitre de sa matière, jusqu'à pouvoir la disposer à son gré, changer l'ordre des téms, altérer la nature des faits, & qu'enfin il eût la même liberté qu'on a dans un Poëme ou dans un Roman. Nous aurions plus de raison de dire que le *Païsan parvenu* est une fort bonne Comédie. Il en a du moins la principale ver-

tu, qui est de réjouir & d'instruire par la censure du Vice. On en jugera par ce portrait d'une Dame. „ C'étoit une
„ femme qui alloit aux spectacles, sou-
„ poit en ville, se couchoit à quatre
„ heures du matin, se levoit à une heu-
„ re après midi; qui avoit des Amans,
„ qui les recevoit à sa toilette, qui y
„ lisoit les billets doux qu'on lui en-
„ voioit, & puis les laissoit trainer par
„ tout; les lisoit qui vouloit. . . . . .
„ Madame chez elle ne passoit point pour
„ coquette, elle ne l'étoit point non plus,
„ car elle l'étoit sans réflexion, sans le
„ savoir, & une femme ne se dit point
„ qu'elle est coquette, quand elle ne sait
„ point qu'elle l'est, & qu'elle vit dans sa
„ coquetterie comme on vivroit dans
„ l'état le plus décent & le plus ordi-
„ naire. . . . Du reste, elle étoit bon-
„ ne, généreuse, ne se formalisant de
„ rien, familiere avec ses domestiques,
„ abrégeant les respects des uns & les
„ révérences des autres; la franchise
„ avec elle tenoit lieu de politesse. En-
„ fin c'étoit un caractère sans façon.
„ Avec elle, on ne faisoit point de fau-
„ tes capitales, il n'y avoit point de
„ reprimandes à essuier, elle aimoit
„ mieux qu'une chose allât mal, que de
„ se donner la peine de dire qu'on la
„ fit bien. Aimant de tout son cœur
„ la vertu, sans inimitié pour le vice;
„ elle ne blâmoit rien, pas même la
„ ma-

céda douze arpens de terre pour un oignon de Tulipe. Un autre retira en quatre mois soixante mille florins du louage d'un jardin, qui étoit fameux par la qualité des fleurs qu'il y avoit plantées. Les choses allérent si loin que dans l'espace de trois années le trafic des fleurs en une seule ville de *Hollande* montoit à dix millions, & que l'Etat fut obligé de réprimer par un Placart ce pernicieux & infidèle commerce. Cette ordonnance renversa la fortune & les espérances des Vendeurs, dont la plûpart étoient des Ouvriers du dernier ordre, qui, attirez par l'idée flatteuse d'un gain considérable, avoient quitté leurs boutiques pour des jardins & fondoient déjà sur leurs profits une dépense fort au dessus de leur condition & des vues encore plus grandes que leur dépense. C'étoient les *Missisipiens* de ce tems-là.

Voilà les Gens sur lesquels roulent ces entretiens, qui sont fort agréables en *Flamand*. On vient de les renouveller par une seconde Edition. Ce qui nous fait croire qu'on a bien fait, c'est le prix des Hyacinthes qu'on a vendues publiquement l'année passée & cette année-ci. On en a mis ici une liste, selon laquelle les moindres de ces fleurs ont été vendues des dix, douze, quinze florins, tandis qu'il y en a eu telles qui ont couté jusqu'à deux mille florins. Une

fureur aussi dommageable mérite bien qu'on la combatte.

IX.

ROMANS.

Les Cent Nouvelles nouvelles de Madame DE GOMEZ. *A* la Haye *chez* Pierre de Hondt 1734. *in* 12. *Tom. III. pag.* 384. *Tom. IV. pag.* 328. *Et se trouve chez* J. van Duren.

Tant d'Ouvrages que Madame *de Gomez* a écrits n'ont pu épuiser la fécondité de son imagination. Bien loin de là, les deux volumes, que nous annonçons, nous semblent fort au-dessus des deux précédens, & les deux, qui vont incessamment paroitre dans ce païs-ci, sont du même goût. Ceux qui lisent pour s'amuser ne sauroient mieux faire que de les lire. Du moins ils s'amuseront utilement.

X.

HISTOIRE D'OSMAN *Premier du nom, XIX. Empereur des* Turcs *& de l'Impératrice* Aphendina Ashada. *Par Madame* DE GOMEZ. *A* Amsterdam *aux dépens de la* Compagnie 1734. *in* 12. *Tom. I. pag.* 346. *Tom. II. pag.* 292. *Et se trouve à la* Haye *chez* Jean van Duren.

Ce Roman de Madame *de Gomez* differe de ses *Cent Nouvelles nouvelles*, en ce qu'il est historique. Du reste il a

avec

ſçavance pour le défendre. Il n'avoit pas beſoin d'excuſe, & l'excuſe qu'on lui prête n'eſt pas trop bonne. Si on a voulu faire un poéme en proſe, ce ſtile eſt à peu près comme il le falloit; & ſi on n'a pas eu cette intention, il n'y avoit qu'à ne pas faire parler un Philoſophe *Indien*. Je viens donc à la concluſion de Monſieur de *Caſtera*. Je confeſſe que je ne voi point dans ſon livre les avantures du quinziéme ſiécle & preſque auſſi peu y voi-je des noms *Grecs* & *Latins* qui puiſſent me conduire au ſecret de ce Roman. Que ſignifient par exemple *Roſamidor*, *Sacriſius*, *Libandre*, *Salvora*, *Tomilas*, *Armozinde*, *Gildor* & une infinité d'autres ſemblables?

Au reſte je ſerois bien fâché que cette critique dégoutât Monſieur *Caſtera*. Je ſai qu'il étoit fort jeune quand il travailloit à cet ouvrage, & cet ouvrage même prouve qu'il peut faire quelque choſe de beaucoup meilleur.

XIII.

HISTOIRE D'ESTEVANILLE GONZALEZ, *ſurnommé le Garçon de bonne humeur*, *tiré de l'*Eſpagnol *par Monſieur* LE SAGE. *A* Amſterdam *aux dépens de la Compagnie* 1734. *in* 12. *Tome I. pag.* 381. *Et ſe trouve à* la Haye *chez* Jean van Duren.

On doit ſavoir gré aux Libraires d'*Amſterdam* d'avoir réimprimé cet Ouvrage. Ce n'eſt point qu'il ſoit égal au *Diable Boiteux*, ni à *Gil-Blas*. Il ſeroit difficile à Monſieur *le Sage* lui même de faire encore un Roman

de

de cette force. Je croi même voir une faute dans le surnom de *Garçon de bonne humeur* qu'il attribue à son Héros. Du moins je ne trouve rien dans son Histoire qui lui mérite ce titre par excellence. Mais un Roman peut être fort bon, sans être aussi bon que les deux que j'ai nommez, & celui-ci en est une preuve.

Monsieur *le Sage* dit qu'il l'a tiré, en partie, des avantures de *Gonzalez* écrites par lui même & imprimées à *Anvers* vers le milieu du siécle passé (1), & en partie des *Relaciones de la vida del Escudero Marcos de Obregon*. „ Qu'il ne doit pas être agréable par la nouveauté seulement. Que ce n'est point un tissu de fictions à pure perte pour les mœurs. Qu'on y trouve des caracteres & des leçons de Morale cachées sous des images riantes. Enfin qu'il est parsemé de traits gais & de censures vives, dont toutes les Nations peuvent profiter ".

(1) En 1646.

Je souscris à ce jugement, quoique Monsieur *le Sage* l'ait prononcé dans sa propre cause. Peutêtre les volumes qui doivent suivre m'obligeront-ils d'en porter un plus favorable encore.

Le manque de place nous oblige de reserver pour le volume suivant ce que nous avions dit de quelques Livres nouveaux & d'y renvoier en même tems les Nouvelles Littéraires.

„ malice de ceux qu'elle entendoit blâ-
„ mer les autres. Vous ne pouviez
„ manquer de trouver éloge ou grace
„ auprès d'elle. Je ne lui ai jamais vû
„ haïr que le crime, qu'elle haïssoit
„ peutêtre plus fortement que person-
„ ne. Au demeurant, amie de tout le
„ monde, & sur tout, de toutes les
„ foiblesses qu'elle pouvoit vous con-
„ noître". De ces femmes-là ceux qui connoissent la *France* savent qu'elle en est remplie, & que le sexe y sait joindre l'apparence & même les principes du désordre avec l'horreur de la réalité. C'est dans elles mollesse, indolence, défaut de réflexion, respect pour la mode, effet de l'éducation. Mais le vice s'offre-t-il à elles sous des traits qui empêchent de le méconnoître, l'amour de la religion & de la vertu les rappelle à elles mêmes & les retient. On n'avoit pas encore travaillé que je sache à ce portrait-là.

XII.

LE THEATRE DES PASSIONS ET DE LA FORTUNE, *ou les Avantures surprenantes de* Rosamidor *&* *de* Théoglaphyre. *Histoire Australe.* *A* Paris *chez* Saugrain 1734. *in* 12 *pag.* 352.

Monsieur *de Castera* reconnoit dès la Préface de ses *Avantures* qu'il n'a pas crû être obligé de se soumettre, en les

décrivant, à des loix fixes & immuables, & il allegue pour sa justification le titre même qu'il leur a donné, *Théâtre des Passions & de la Fortune*. Il dit qu'il s'est proposé pour unique regle de peindre les mouvemens qui agitent le cœur de l'Homme, & les accidens où ses foiblesses l'entrainent. Il s'excuse ensuite de ce que son style est un peu trop poétique sur ce que c'est un Philosophe *Indien* qu'il fait parler, & que les expressions figurées sont naturelles aux *Orientaux*. Il finit en déclarant que sous des noms *Grecs* & *Latins* il a rapporté des faits qui appartiennent à l'Histoire anecdote du quinzième Siécle.

Ce qu'il avoue des licences qu'il s'est données est véritable, s'il a voulu composer un Poëme Epique. La raison qu'il en apporte est elle juste? A ce compte-là, tout Poëte Epique, tout Homme qui fait des Romans, tout autre qui compose des Comédies, seroient dispensez des regles, ils décrivent comme Monsieur *de Castera* les effets des passions & de la fortune. Il ajoute qu'il n'a eu d'autre vue que de dépeindre les passions humaines & les vicissitudes fâcheuses où souvent elles nous réduisent, & sans doute il a voulu prouver par là que son titre convient à son Ouvrage. Il conviendroit du moins tout aussi-bien à quelque autre Roman que ce soit. Je ne parle point du stile, ni de ce qu'on

TABLE DES ARTICLES DE CETTE *PREMIERE PARTIE* DU TOME XXII.

1. Expo-

TABLE DES ARTICLES.

JOURNAL LITERAIRE

DE L'ANNÉE

M. DCC. XXXV.

TOME VINGT-DEUXIEME,

SECONDE PARTIE.



A LA HAYE,

Chez JEAN VAN DUREN.

M. DCC. XXXV.

TABLE DES ARTICLES DE CETTE *SECONDE PARTIE* DU TOME XXII.

XI.

TABLE DES ARTICLES.

FIN.

JOURNAL LITERAIRE DE L'ANNÉE M. DCC. XXXV.

ARTICLE PREMIER.

Elementa Physica conscripta in usus Academicos a PETRO VAN MUSSCHENBROEK, c'est-à-dire, ELEMENS DE PHYSIQUE *à l'usage des Etudians par* PIERRE DE MUSSCHENBROEK. *A* Leyde *chez* Samuel Luchtmans 1734. *grand octavo pag.* 495. *sans compter la Dédicace, la Préface, l'Errata, & la Table des Chapitres qui en contiennent dix. Ce Livre se trouve aussi à* la Haie *chez* Jean van Duren.

CEt Ouvrage va enfin convaincre le Public que pour être bon Philoso- *Reflexions generales sur ce Livre.*

 phe,

phe, il n'est point du tout nécessaire d'être *Cartésien*. On y entre dans les détails les plus instructifs & les plus amusans, quoiqu'on n'y suppose aucun des Principes de *Descartes* & que même on y en combatte directement plusieurs. La prévention où nous sommes en *France* empêchera peutêtre qu'un tel livre n'y soit d'abord goûté autant qu'il mérite de l'être. Mais il faut espérer que peu à peu on y reviendra de ses préjugez. Le sérieux & la bonne foi de Monsieur de *Musschenbroek*, qui exclut un vain babil, qui ne veut point qu'on se croie plus savant qu'on n'est en effet, qui défend d'abord de rien conclure d'une hypothese, quand la cause des effets qu'on lui attribue n'est pas prouvée, mais seulement supposée, ce sérieux dis-je & cette bonne foi déplairont à bien des gens. On sera sur tout revolté, lorsqu'on verra rétablies dans ce Livre les opinions proscrites des *Peripateciens* sur l'extension & sur le lieu ou l'espace. Pourra-t-on même s'empêcher de rire, en voiant l'Auteur de ces Elemens s'appliquer à prouver en forme que ce qu'on appelloit autrefois Espaces imaginaires est aussi réel que les Corps mêmes qui y sont placez; que Dieu est le Créateur de l'un comme des autres, & que ces paroles de la Genese, *Creavit Deus Cœlum & Terram*, doivent être ainsi expliquées: *Dieu a créé l'Espace ou le Lieu*, *&*

Pag. 5.

& la Terre qui en occupe une partie ? Car, selon Monsieur *de Musschenbroek*, l'Espace n'est pas rempli ; s'il l'étoit, le mouvement seroit impossible. C'est ainsi que les opinions se succédent les unes aux autres & se renouvellent par une espece de circulation, dont il seroit pour le moins aussi difficile d'expliquer la cause, que de l'apparition subite & de la longue absence des Cometes.

Quoique les Principes généraux soient assez inutiles pour ce qu'on appelle la Physique proprement dite, qui n'est rien autre chose qu'une Science expérimentale, & que dans un sens il soit même impossible de les connoitre & de les pénétrer parfaitement, je ne puis m'empêcher de faire quelques observations sur l'idée de l'Extension & du Lieu, que Monsieur *de Musschenbroek* veut établir sur les ruines de celles que *Descartes* nous en a données.

Les Philosophes, dit-il, ont recherché avec beaucoup de soin en quoi consiste l'essence du Corps. Ils appellent essence ce qui fait que le Corps est ou n'est pas. Pour la trouver cette essence, en formant des idées abstraites, ils ont essaié lesquelles ils pourroient rejetter sans cesser pourtant d'avoir l'idée du Corps, & croiant avoir trouvé qu'ils pouvoient le concevoir sans aucune autre propriété que l'étendue, ils ont prononcé qu'elle seule faisoit

Pag. 7. Idée de l'Auteur sur l'extension & le lieu.

faisoit l'essence du Corps, puisqu'il se trouve là où elle est & qu'il ne se trouve point là où elle n'est pas.

Je ne puis, continue-t-il, être de leur sentiment pour plusieurs raisons, prémiérement, parce que de cette attention, qui se fait à un seul attribut par l'abstraction qu'on fait de tous les autres, il ne suit point du tout que les autres ne puissent être sans lui & qu'il ne puisse être sans les autres. Par cette méthode je pourrai trouver un autre attribut, où je m'arrêterai, comme ces Messieurs se sont arrêtez à l'extension. Qu'on me mette sur la main une sphere pesante. Par abstraction je pourrai concevoir que sa pesanteur est toute dans son centre & je ne m'arrêterai qu'à l'idée de ce centre. Pourrai-je conclure de là que l'essence du Corps consiste dans sa gravité?

En second lieu, nous ne pouvons pas encore démontrer que tout ce qui est dans le Corps nous est connu. Nous ne savons point ce qui le constitue. Quoique je trouve huit attributs dans le Corps, il ne s'ensuit pas que le Corps n'en ait point d'autres, sans lesquels son existence ne soit pas plus possible que sans les huit que je connois. Supposez qu'une chose doive avoir cent attributs inséparables l'un de l'autre, prenez en dix, aurez vous pour celà la chose qui doit en avoir cent? Non sans doute, &, quoique vous con-

ceviez

ceviez ces dix attributs réünis, la chose qui doit en avoir cent existera-t-elle pour celà ? Ces dix attributs feront une chose, mais non celle qui doit en avoir cent. Or il en est de même du Corps. Il n'est point qu'il n'ait tous les attributs qu'il doit avoir. Nous ne les connoissons pas tous, du moins nous ne sommes pas sûrs de les connoitre. Nous ne connoissons donc point la nature du Corps.

En troisieme lieu, si l'extension est l'essence du Corps, il faut qu'elle contienne toutes ses propriétez & qu'on puisse les en déduire, comme on déduit toutes les propriétez du Cercle & du Triangle de leur nature. Mais comment la solidité, la résistance au mouvement, la mobilité, la gravité sont-elles contenuës dans l'idée de l'extension ? Qu'on la médite, qu'on la développe tant qu'on voudra, on ne trouvera aucune connexion entre elle & les autres propriétez du Corps. Enfin je demontrerai qu'il y a un Espace étendu qui n'est point corporel & qui est tout à fait distingué du Corps. Or il est impossible que deux choses tout à fait différentes aient la même nature.

Par ces raisonnemens de Monsieur *Musschenbroek*, toutes les idées claires de *Descartes* & des *Cartesiens* sont anéanties. Il n'est plus vrai que ce qu'on conçoit clairement & distinctement appartenir à l'essence d'une chose, lui appartien- *Reflexions d. J. sur cette idée.*

ne en effet: Car cette prétendue clarté se dissiperoit peutêtre, si on connoissoit distinctement tous ses attributs, puisqu'il pourroit s'en trouver qui fussent incompatibles avec ceux qu'on croit y voir. Que dis-je? Ce ne sont pas seulement les idées claires de *Descartes* qui sont anéanties. Mais il n'y a plus d'idées générales, ni de définitions, & la science consistera uniquement dans des connoissances expérimentales. Ainsi, quand je dis que l'Homme est un Animal raisonnable, que Dieu est un Esprit infini en tout genre de perfections, c'est un vain langage que je parle, parce que, si je ne connois point tous les attributs dont l'assemblage les forme, l'ignorance d'un seul me rend inutile la connoissance de tous les autres. Puis-je même assurer que la Matiere n'est pas capable de pensée & de sentiment? C'est aux Cartésiens & aux autres Philosophes à se démêler de ces embarras, ou à en revenir aux élémens qu'on leur enseigne. Pour moi, je me contenterai de proposer quelques difficultez contre la démonstration que Monsieur *Musschenbroek* prétend avoir donnée de l'existence d'un Espace, qui n'est, ni corps, ni même corporel. La voici.

Ce qu'il dit sur l'espace. P. 30.

On peut se former l'idée d'un Espace vuide. Il n'y a qu'à concevoir deux points qui ne se touchent pas. L'Espace qui sera entre ces deux points formera une

une ligne; que deux autres points forment une autre ligne: ces deux lignes formeront une superficie. Une de ces deux lignes, au dessous ou au dessus de laquelle on en formera une autre, donnera la profondeur. Ainsi on aura l'idée d'un Espace capable de contenir un Corps solide, c'est-à-dire avec ses trois demensions. Si les points qui forment la longueur, la largeur, la profondeur de l'espace qu'on a conçu, sont supposez s'éloigner à l'infini, n'aura-t-on pas l'idée d'un Espace immense? Et si on vient à bout d'effacer de cette idée les superficies qui le bornent, n'aura-t-on pas l'idée d'un Espace infini? Or l'Espace conçu de cette façon est vuide de tout Corps, il est capable de recevoir un Corps, il est par tout de même nature & semblable à lui même, il est continu & n'est point divisé en parties, il est immobile, puisqu'il est infini, & par là même il est immuable. On peut pourtant concevoir dans cet Espace différentes superficies qui le rendent en quelque sorte mesurable. On peut se représenter ces différentes superficies comme s'éloignant les unes des autres, quoique pourtant on ne puisse pas supposer que l'Espace même, dans lequel on se les représente, soit divisible de maniere qu'une partie se sépare & s'éloigne de l'autre.

Non seulement on peut se former l'idée de l'Espace sans Corps, mais il peut

être. Imaginons nous que Dieu ait renfermé toute la Matiere dans deux globes qui se touchent en un seul point: L'espace qui sera entre ces deux globes, par rapport à leurs autres parties qui ne se touchent point, sera assurément vuide, puisqu'on a supposé que tous les Corps & toute la Matiere y sont renfermez. Or Dieu ne peut-il pas le faire & cette supposition est elle chimérique?

Preuves de l'existence du Vuide.

Le Vuide est intelligible, il est possible, ce n'est pas assez, il existe & même, supposé qu'il y ait des corps, il existe nécessairement. Monsieur *Musschenbroek* le prouve par quantité de raisons. Qu'il y ait deux corps parfaitement solides, qui se touchent par leur superficie, & qu'on les sépare tout d'un coup & en un instant, dans cette séparation il y aura nécessairement du vuide, puisqu'il est impossible d'imaginer que le fluide qui environne ces deux solides, ne parcoure les bords de leurs superficies, avant que d'arriver au centre. Par conséquent il y aura un tems où il se sera trouve quelque espace vuide.

Autre preuve. Toutes les particules des corps sont figurées, &, si nous examinons un monceau de sable, nous trouverons que la pluspart des grains ont des figures différentes. Supposons qu'une matiere fluide remplisse exactement leurs pores & les intervalles que forment nécessairement leurs figures irrégulières. Est-

il

il possible qu'en agitant ce monceau de sable, de maniere qu'aucun grain ne reste dans la situation qu'il avoit auparavant, est-il possible dis-je, au milieu de tous ces mouvemens, que le fluide soit toûjours prêt à remplir exactement les pores & les intervalles? Et ce fluide lui même, étant agité, ne forme-t-il pas des espaces vuides, qu'il ne peut remplir?

Troisième preuve. Sans Vuide, c'est-à-dire, sans un Espace corporel, qui ne soit point Corps, le mouvement est impossible. La grandeur du Monde est immense. L'Astronomie démontre qu'il est des étoiles, dont la distance de la Terre est si grande qu'il faudroit, pour la parcourir, autant de coups de canon qu'on en pourroit tirer pendant le nombre prodigieux d'années exprimé par ces douze chiffres, 104166666636. Si ce grand espace est tout rempli de corps, il faudra pour remuer le doigt que ces corps soient tous en mouvement. La resistance qu'ils opposent au mouvement sera immense & ne pourra être surmontée que par une force infinie. Notre force ne l'est pas. Nous ne pourrons donc faire aucun mouvement. L'expérience montre le contraire. Il faut donc qu'il y ait du vuide & même qu'il y en ait une grande quantité.

Quatrième preuve. Un corps qui se remuë dans le vif-argent éprouve une très-grande résistance. Celle qu'il éprou-

ve dans l'eau est quatorze fois plus petite: Celle de l'air est dans la proportion de 14000 à 1. Si ces différens fluides n'avoient point d'intervalles vuides, le même corps y trouveroit la même résistance, puisqu'il auroit dans eux tous une égale quantité de matiere à mettre en mouvement.

Cinquième preuve. Supposez deux spheres qui se touchent & qui nagent dans un fluide. Supposez qu'une des deux parcoure un espace égal à son diametre. Le fluide ne peut pas parcourir un plus grand espace. Ces deux sphères se touchant & marchant d'un pas égal, ce qui arrive à l'une arrive nécessairement à l'autre, de manière que les deux fluides, ne parcourant qu'un espace égal à leurs diametres, ne se joignent point & laissent nécessairement entre eux un espace vuide, qui est le complément des deux diametres par rapport à la circonférence, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers, le diametre étant à la circonférence comme 7. à 21.

Jugement d. J. sur ces preuves.

C'est ainsi que Monsieur *Musschenbroek* réalise les espaces imaginaires. Il en a une idée claire; il ne voit point pourquoi Dieu ne les auroit pas créez, il voit même qu'il a été impossible qu'il ne les ait pas créez dans l'hypothese qu'il voulut créer des Corps. Ses preuves sont subtiles, elles paroissent solides, & si elles

ne

ne sont pas tout à fait convaincantes, elles sont infiniment embarrassantes & capables de produire le doute & l'incertitude sur ce qu'on croioit le mieux savoir.

Ne pourroit-on pas pourtant dire que l'Espace n'est pas plus distingué du Corps existant que sa durée, & que, comme il seroit absurde de dire que la durée d'un Corps a été créée, il ne l'est pas moins de dire que l'Espace l'a été? En effet l'existence d'un Corps & l'existence d'un Espace sont aussi absolument la même chose que l'existence & la durée. Et cette conséquence, *un Corps est : donc il y a de l'Espace*, est aussi necessaire & aussi identique que celle-ci, *Il est un Corps : donc il y a de la Durée*. De même donc que toutes les imaginations & abstractions qu'on pourroit former sur la Durée ne la réalisenoient point & ne la distingueroient en rien de l'existence, de même toutes les imaginations & abstractions qu'on peut former sur l'Espace ne le réalisent point & elles ne le distinguent pas de l'existence d'un Corps, puisque l'Espace est aussi réellement l'existence d'un Corps que sa Durée, & qu'il y a autant de contradiction à dire que l'Espace est sans le Corps ou le Corps sans l'Espace, qu'il y en auroit à dire que l'existence est sans durée ou la durée sans existence. Et certes les opérations que fait Monsieur *Musschenbroek* pour s'imaginer un Espace sans Corps, on pourroit les faire pour s'imaginer

ner une durée ſans aucun objet exiſtant. Il n'eſt donc pas vrai que l'imagination ſoit une vraie conception, ou, ſi on vouloit chicaner ſur cette expreſſion, il n'eſt pas vrai que tout ce qu'on conçoit ſoit poſſible.

Suite des reflexions d. J.

Ce que je dis n'ôte pas le ſpécieux des raiſonnemens que je combats, mais il en ôte le ſolide, &, quand il ſeroit vrai qu'on ne pourroit répondre clairement à quelque difficulté particulière, il ne ſuivroit pas qu'elle fût réelle. Par exemple, que Dieu anéantiſſe tout ce qui eſt dans une chambre, n'y aura-t-il pas de l'eſpace, & les murailles ne ſeront-elles pas dans la même diſtance qu'elles étoient auparavant? Il n'y aura rien dans cette chambre. Or le rien n'eſt capable d'aucune propriété, d'aucune attribution. Il n'y aura pas plus d'eſpace dans cette chambre qu'il y aura de durée, puiſque l'un & l'autre ſont également identifiez avec l'exiſtence des corps anéantis. Avant la création du Monde, il n'y avoit donc ni lieu ni tems. C'eſt ce que la Geneſe exprime d'une manière ſublime par ces paroles: *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre.* C'étoit véritablement au commencement, puiſqu'avant celà il n'y avoit rien. *In principio creavit Deus Cælum & Terram.* Il n'a pas eu beſoin d'une action particulière pour les produire, puiſqu'ils ne ſont rien autre choſe que les Etres qu'il a créez, qu'ils ne ſont point

point diſtinguez de leur exiſtence, & que ce qu'eſt le Tems par rapport à l'exiſtence de tout Etre, l'Eſpace l'eſt par rapport à l'exiſtence du Corps.

Il eſt ſans comparaiſon moins difficile de répondre aux autres argumens, qui ne ſont que ſubſidiaires, ſi je puis m'exprimer de la ſorte. Si l'action qui ſépare les deux plans eſt momentanée, pourquoi celle du fluide ne le ſera-t-elle pas? Eſt-il plus difficile ou plûtôt n'eſt-on pas auſſi libre d'admettre un Corps parfaitement ſolide que d'admettre une Matiere parfaitement fluide? Faut-il admettre du vuide pour la lumiere, ou une force invincible dans le corps lumineux? Pour le mouvement il n'eſt pas néceſſaire que tous les corps ſe remuent. Il ſuffit que quelques-uns cedent & ſe diviſent. Un globe en mouvement ſe meut ſelon toute ſa circonférence. Ainſi la meſure du mouvement du liquide qui l'environne n'eſt point ſon diametre, mais ſa circonférence, & le plus ou le moins de célérité de ce fluide ſe comprend auſſi aiſément, ou auſſi difficilement, que le plus ou le moins de célérité de l'extrémité des rayons d'une roue, qui dans le même tems parcourent un eſpace bien plus grand que celle qui eſt engagée dans le moyen & qui par une ſuite néceſſaire a un mouvement bien plus rapide.

Du reſte je ne comprend pas ce que c'eſt
que

que le *vis inertiæ*, que ce savant homme suppose & dont il fait un si grand usage. J'aimerois autant les qualitez occultes des *Peripateticiens*, ou les certaines particules des *Cartesiens*. Aussi ces mots *vis inertiæ* je les ai traduits par résistance au mouvement. Or je ne connois que la gravité des Corps qui les fasse résister au mouvement, sans laquelle, indifférents d'être dans telle ou telle situation, ils se laisseroient mettre là où on voudroit. L'inaction, le non-mouvement par lui même ne résiste pas à l'action & au mouvement.

Tout ceci fera comprendre qu'il est pour nous dans la Nature des mysteres incompréhensibles, que, souvent pour éviter une obscurité, on se jette dans d'autres, & que la signification de ce mot *Démonstration*, si souvent répété par les Philosophes, est rarement remplie, si ce n'est lorsqu'ils entreprennent de prouver que nous ne savons rien, du moins fort peu de chose, & que les sentimens de ceux qui les ont precedez ne sont point appuyez sur des argumens invincibles. Il en est en matiere de Connoissances comme en matiere de Moeurs. Celui-là est le plus habile qui s'éloigne le plus du faux, comme celui qui a le moins de vices est le plus parfait.

Eloge de l'Auteur. Quoique je prenne la liberté de proposer quelques objections & que je fasse ces réflexions, je ne puis qu'admirer Monsieur

sieur *Musschenbroek*. C'est un esprit solide, pénétrant, judicieux, qui d'un coup d'œil découvre le foible de chaque systême. Je suis même persuadé qu'il voit le foible du sien & qu'il l'attaqueroit lui-même mieux que personne ne pourroit le faire. Son Ouvrage mérite infiniment d'être lû & médité. Je n'en ai point trouvé en ce genre qui fût plus à mon gré. Ce qu'il prétend n'avoir écrit que pour les Commençans a dequoi exercer les plus grands génies. Ils y trouveront également à apprendre bien des choses qu'ils ignorent, & à en desapprendre beaucoup d'autres qu'ils croioient savoir.

Après avoir répondu à je ne sai combien de questions curieuses sur différens effets du feu & de la chaleur, Monsieur *Musschenbroek* examine ce que c'est que le feu & si c'est un corps d'une espece particulière. Il est pour l'affirmative, parce que le feu se répand également dans les autres corps & dans les lieux qui les environnent, parce que jusqu'à présent on n'a pû trouver d'autre cause de cette propriété, & qu'aucune expérience ne prouve que le feu ait changé en feu les autres corps, même ceux qu'il consume & qui lui servent de nourriture. C'est pourquoi si le feu lui-même ne peut produire du feu, il ne produit aucune autre matiere. Il n'y a pourtant que le feu qui puisse produire du feu. Que de préjugez détruits! On avoit cru jusqu'à

Son sentiment sur la Nature du feu.

Pag. 269.

Examiné par le J.

jusqu'à présent que le feu consistoit dans un mouvement violent & turbineux de parties dures & aigues, par conséquent pénétrantes & capables de diviser les autres corps, que le feu même croissoit à proportion que ce mouvement se communiquoit à un plus grand nombre de parties, en un mot qu'il croissoit à proportion qu'il avoit plus d'alimens. On s'est trompé. Le feu est un corps particulier, qui se nourrit sans changer en sa substance les alimens qu'il prend, qui produit quelque chose qui lui ressemble, mais qui n'a point la même nature, de manière que dans un incendie il n'y a de vrai feu que l'étincelle qui l'a commencé, & peutêtre ce qui étoit caché & enveloppé dans les différentes matiéres que l'incendie consume. D'où il suit que réellement le feu est un des élémens & qu'apparemment il a quelque part sa sphere. C'étoit le sentiment de quelques anciens Philosophes, que les Modernes avoient abandonné & qu'on remet aujourd'hui en honneur.

Ce que l'Auteur dit du froid, examiné. Pag. 270.

Le froid, selon le même Savant, n'est précisément que l'absence du feu, comme les ténébres ne sont précisément que l'absence de la lumière. L'absence de la lumière ne cause point de douleur. Le froid en cause & produit bien d'autres effets positifs. Il faut donc qu'il y ait autre chose dans le froid que l'absence du feu, puisque

que l'abſence d'une cauſe ne produit rien que la ceſſation des effets que cette cauſe produiſoit.

La lumière eſt auſſi un vrai corps d'une ſubtilité infinie, ſes raïons ſont preſqu'auſſi délicats qu'une ligne mathématique. Le trou, que fait une aiguille à un papier, au moïen duquel on peut voir la quatrième partie du Ciel & l'Horizon qui y répond, en eſt une preuve ſûre. *Ce qu'il dit de la lumiere.* *Pag. 272.*

La longueur des raïons, eſt preſque infinie. Elle s'étend depuis le Soleil, c'eſt peu, depuis les Étoiles fixes juſqu'à nos yeux. Si ces raïons pour venir à nous, ne paſſoient pas par de grands eſpaces vuides, il ſeroit impoſſible qu'ils conſervaſſent aſſez de force pour faire ſur nous quelque impreſſion. Il pourroit bien être que depuis l'air juſqu'à l'atmoſphere des Planetes & des Étoiles il n'y eût rien. La lumière n'eſt autre choſe que l'abondance du feu portée dans nos yeux par des lignes droites. Car le feu a certainement du mouvement & il en communique au corps à quoi il s'attache. Enfin tout ce qui eſt brûlant & luiſant ſe conſume, ce qui ne peut arriver que par l'émanation de la lumière & de la matière brulée. *Ibid.*

Par le moyen d'un miroir ardent concave, nous ôtons aux raïons du Soleil leur paralleliſme, ce qui ſeroit impoſſible, s'ils n'étoient en mouvement. Tous

les autres changemens que nous faisons souffrir à la lumiere par le moyen de divers instrumens prouvent la même chose.

Fig. 275. De là vient la ruine du systême de l'ingénieux *Descartes*, qui a crû que la matière lumineuse étoit répandue dans l'univers, que cette matière par une de ses extrémitez étoit pressée par le corps lucide, & que l'œil sentoit cette pression, qui faisoit dans lui la sensation de la vûe. Selon ce sentiment, il n'y auroit jamais de tenebres, parce que cette pression se feroit toujours, lors même que le Soleil seroit sous l'horizon, puisqu'un liquide enfermé dans un vase ne peut être pressé qu'il ne le soit en tout sens.

Reflexion d. J. Quoique je ne sois point *Cartesien* & que je ne me sois attaché à aucun systême, ayant compris de bonne heure qu'il étoit impossible d'en trouver un véritable, il me semble que les parties lumineuses peuvent être pressées par le Soleil vers la terre, quand il est sur notre horizon, & qu'elles ne le peuvent pas quand il est dessus, & je ne puis m'empêcher de dire que l'argument pris d'un liquide enfermé dans une bouteille me paroît bien foible. La matiére lumineuse, selon Monsieur *Musschenbroek*, est parfaitement fluide & il se peut faire qu'elle soit muë dans un sens, quoiqu'elle ne le soit pas dans un autre, elle n'a rien dans elle même qui exige que le mouvement communiqué à une

une de ses lignes, si je puis ainsi parler, se communique aux autres. L'endroit du systême de Monsieur *Musschenbrock* qui ruine absolument celui de *Descartes*, c'est les espaces absolument vuides qu'il admet entre nous & le Soleil & les autres corps lumineux.

Rien n'est plus ingénieux que l'opération que fait l'Auteur, pour prouver la subtilité, &, si je pouvois le dire, la *ténuité* des raïons du Soleil. Elle est infiniment au-dessus de celle d'une partie d'un grain que ces chiffres expriment $\frac{1}{34794121}$ d'où il suit peutêtre, ajoute-t-il, que le raïon entier ne pese pas un grain. C'est-là cequ'on appelle éplucher de près la Nature. pag. 276.

Ce Livre contient quantité d'autres calculs non moins curieux & plus utiles. La table des poids des différens corps, ou plûtôt de leur gravité spécifique, peut être d'une utilité infinie, aussi bien que celle des déclinaisons de l'aiman & des tems où certaines especes de vent ont accoutumé de régner sur différentes mers. Il en est de même de la description de l'œil & de la maniere dont la lumiere y passe & y peint les objets. En un mot tout ce qui regarde le détail de la Nature, fondé sur des expériences faites & réitérées avec soin, est excellent, & digne de l'attention & de l'étude de tous ceux qui s'appliquent à ces sortes de Scien-

Jugement sur ce Livre.

p. 208.

ces. Il est écrit avec justesse, avec précision, &, ce qui est infiniment estimable, avec toute la clarté possible. Je voudrois pouvoir dire le même des principes généraux. Mais, quoique je ne le dise pas & que je ne les croie point au dessus de toute contradiction, j'avoüe que peut-être ils sont vrais, qu'ils sont bien liez, qu'ils se suivent, qu'ils se soutiennent & qu'ils valent du moins ceux que les autres ont établis. Et ce seroit une injustice criante de blâmer un Auteur précisément parce qu'il ne passe point les bornes, que Dieu & la Nature semblent avoir prescrites à l'Esprit humain.

ARTICLE II.

Suite de l'Extrait de L'HISTOIRE CRITIQUE DE LA MONARCHIE FRANÇOISE.

NOus n'aurons aucune peine à tenir la parole que nous avons donnée dans le Journal précédent. Il n'est presque aucune page de ces trois volumes, qui ne fournisse à nos réflexions plus de matière que nous ne souhaiterions. Notre méthode sera de citer d'abord le passage de l'Auteur & d'y faire ensuite nos remarques (1). „ A la fin du quatrieme Siecle les „ Gau-

(1) T. I. pag. 2.

„ Gaulois qui depuis près de cinq cent „ ans vivoient sous la domination de Ro- „ me étoient devenus Romains, il n'y „ avoit plus alors aucune différence sen- „ sible entre les habitans des Gaules & „ les Habitans de l'Italie “.

Il n'y avoit que la *Gaule Narbonnoise* & que la *seconde Lionnoise* qui fussent Provinces *Romaines*. Les autres Peuples suivoient leurs loix, ils ne paioient aucun tribut aux *Romains*, ils ne frappoient point de médailles en l'honneur des Empereurs, ils n'étoient pas même leurs Alliez. *Pline* fait le détail de ceux qui étoient restez libres après que *César* eut parcouru les *Gaules*, & de ceux qui étoient leurs tributaires & leurs alliez. *In Belgica quidem Nervii liberi, Suessiones liberi, Ulmanetes liberi, Treviri liberi, in Lugdunensi Hedui fœderati, Remi fœderati, Meldi liberi, Secusiani liberi, in quorum agro Colonia Lugdunum. In Aquitania Santones liberi, Bituriges liberi cognomine Ubisci & qui Lubi appellantur, denique Arverni liberi.* (2) Si ce témoignage de *Pline* a lieu, toutes les conjectures, toutes les réflexions de Monsieur l'Abbé *du Bos*, tombent d'elles mêmes.

Liberté des Gaulois défendue contre Mr. l'Abbé du Bos.

„ Environ cent cinquante ans après, Caracalla donna le droit de Bourgeoisie à „ tous les citoiens des différens Etats dont

Qu'ils ne suivoient pas le droit Romain. Ib. p. 5.

(2) Lib. 4. Sect. 31. 32. & 33.

„ dont l'Empire étoit composé ". Le droit Romain devint par là dans toutes les *Gaules* le droit commun. Selon *Pline* (1), c'est *Vespasien* qui rendit commune cette prérogative autrefois si rare. Du droit de Bourgeoise accordé, il ne suit nullement l'assujetissement aux mêmes loix & aux mêmes coutumes.

pag. 10. „ On parloit dans toutes les Gaules la „ langue latine. Quand le latin cessa d'être „ une langue vivante dans les Gaules, „ les habitans s'en seront tenus à leur „ langue vulgaire, à celle de leurs „ Peres ".

Que le Latin n'étoit point chez eux la langue vulgaire.

Quelle différence y-a-t-il entre une langue vulgaire & une langue vivante? Si le *Latin* avoit été dans les *Gaules* une langue vivante, toutes les *Gaules* parleroient la même espéce de langue qui s'est formée, pour ainsi dire, du débris de la langue latine. L'exemple des *Bas-Bretons* montre combien il est difficile qu'un Peuple oublie sa langue naturelle. Ce qui a rendu le *Latin* commun, ce n'est pas l'Empire *Romain*. C'est le Christianisme dont les Ministres furent *Romains*, qui firent de la langue *Latine* la langue de la Religion. La *Grece* & l'*Asie* ont été plus longtems & plus constamment soumises à l'Empire *Romain*. On ne voit pourtant pas que la langue *Latine* y soit devenue vivante & dominante.

(1) Lib. 3. Sect. 4.

Il

„ Il est certain que les Empereurs Ro- pag. 39. 40.
„ mains étoient alors des Souverains des-
„ potiques & qu'ils étoient revêtus de
„ tout le pouvoir legislatif. . . . On pu-
„ blioit à chaque mutation de Souverain
„ la Loy Roiale, en vertu de laquelle le
„ Senat & le Peuple Romain prêtoient
„ le serment de fidélité à un Prince, qui
„ regnoit ensuite legitimement & cessoit
„ d'être un Tyran, de quelque manière
„ qu'il eût été proclamé Empereur. C'é-
„ toit dans l'Empire d'Occident la partie
„ du Peuple & du Sénat Romain qui é-
„ toit demeurée à Rome, & dans l'Em-
„ pire d'Orient la partie de ce Peuple &
„ du Senat qui avoit été transférée à
„ Constantinople. Il n'y avoit donc plus
„ que ces deux portions du même Corps
„ & de la même Compagnie qui eussent
„ part au pouvoir legislatif, & seulement
„ encore lorsque le Thrône étoit vacant.
„ Les Assemblées représentatives des
„ grandes Provinces n'avoient plus au-
„ cune part à l'exercice de ce pou-
„ voir ".

Quel étoit le pouvoir des Empereurs Romains.

La suite constante des médailles dément tout ceci. Si la Souveraineté étoit attachée à la personne des Empereurs, pourquoi cette translation d'une partie du Senat à *Constantinople*? Le fréquent changement d'Empereurs & leur multitude prouvent incontestablement que cette dignité dépendoit du Senat, & pour le tems, & pour

l'étendue du commandement & de la juris-diction. Il est étonnant que, depuis la prétendue division de l'Empire, on ne voie plus de médailles *Grecques* frappées en l'honneur des Princes, qu'on dit y avoir regné en particulier, & plus étonnant encore que l'inscription de toutes ces médailles soit *Latine*, & que ces lettres C. O. N. O. B. soient sur ces médailles l'unique fondement de l'Empire de *Constantinople*.

Que les Gaulois se gouvernoient en Peuple libre.

Pour ce qui regarde les Assemblées des Peuples, il est visible que ceux, qui n'étoient qu'alliez du Peuple *Romain*, se gouvernoient & se taxoient eux mêmes, quand il falloit remplir les conditions de l'Alliance. A plus forte raison les Peuples qui étoient resté libres avoient-ils les mêmes droits. Ainsi ce que dit Monsieur l'Abbé *du Bos* ne peut être vrai que de quelques parties des *Gaules* en particulier, & le plus qu'on puisse prétendre à cet égard, c'est qu'elles étoient à l'égard des *Romains*, ce que les Cercles d'*Allemagne* sont aujourd'hui par rapport à l'Empire.

pag. 52.

„ Nous voyons que dans ses trois Siecles écoulez depuis Auguste jusqu'à „ Constantin plus de cent Gouverneurs „ de Provinces se sont fait proclamer „ Empereurs. Parmi les cinquante Prin- „ ces, qui ont rempli le Thrône depuis „ Auguste jusqu'à Constantin, on comp-

„ te

„ te plus de vingt de ces Usurpateurs heu-
„ reux, qui avoient été reconnus par le
„ Peuple Romain. On ne trouve point,
„ dans la liste de ces Empereurs, qui aient
„ succédé à leurs prédécesseurs, comme
„ leurs Fils, soit adoptifs, soit natu-
„ rels ".

Ce n'est point sur les médailles que ce-là se voit, & on peut assurer que le contraire s'y voit avec quelque sorte d'évidence, de manière pourtant qu'il paroît, que ces médailles mal entendues ont donné occasion aux fables dont l'Histoire des Empereurs *Romains* est remplie. *Erreurs causées par les médailles des Empereurs Romains.*

„ Il n'y avoit que douze cent Soldats „ Romains dans l'intérieur du Païs. Josephe fait dire aux Juifs par le jeune „ Agrippa, lorsqu'il les harangua pour les „ dissuader de se revolter contre les Ro„ mains, " *les Gaules obéissent à douze cent Soldats seulement de cette Nation, aujourd'hui la Maitresse du Monde, qui est un nombre qui n'égale pas presque celui de leurs Villes.* (1)

Apparemment que *Josephe* a voulu dire douze cens Officiers *Romains*, & assurément l'étendue des *Gaules* depuis le *Rhin* jusqu'au grand Océan & aux *Alpes* & aux *Pyrenées* n'en demandoit gueres moins. Car comment croire que douze cent Soldats suffissent à contenir tant de Nations? *Passage de Josephe examiné.*

„ Les

(1) Guerre des Juifs liv. 2. ch. 8.

pag. 101. „ Les Sols d'or du bas Empire & ceux „ de nos premiers Rois, qui sont de la „ même valeur, passeroient aujourd'hui, „ s'ils étoient encore de mise, pour environ „ quinze livres tournois. Ainsi chaque „ Gepide touchoit par semaine tant qu'il „ étoit en route environ quarante cinq „ livres. *In auro tres solidos per hebdomadas eligimus destinare* ". (1)

Examen d'un passage de Cassiodore.

Plus l'argent est devenu commun, plus son prix a diminué par rapport à l'achat des choses nécessaires à la vie, de sorte que ce qui étoit autrefois une somme considérable ne l'est plus aujourd'hui. Il falloit donc que l'argent fût bien commun en ces tems-là, pour qu'un Prince aimât mieux donner à chaque Soldat quarante cinq livres par semaine, que de leur faire fournir l'étape en nature sur leur route.

pag. 493. „ Dès que l'affaire fut décidée (2), „ Aëtius dit à Thorismond: Je vous „ conseille de reprendre sur le champ le „ chemin de votre pays, dans la crainte „ que quelqu'un de vos Freres ne se cantonne dans une partie de vos quartiers „ & ne s'y fasse un petit Etat indépendant de vous. Thorismond déférant „ à cet avis, partit incontinent pour être „ le premier à s'asseoir sur le Trône de „ son Pere. Aëtius se défit aussi par une „ semblable ruse de la sujettion, où l'au-

(1) Cassiod. lib. 5. Epistola 2.
(2) Il s'agit de la defaite d'Attila.

„ l'auroit tenu le Roi des Francs qui
„ étoient dans son Camp. Ainsi Aëtius,
„ devenu entièrement le Maitre de sa
„ conduite, ne songea qu'à faire le plus
„ grand butin, qu'il lui fut possible de
„ ramasser sur le champ de bataille, &
„ à l'emporter avec lui. Pour Attila,
„ il reprit le chemin de ses Etats, où il
„ n'arriva qu'avec très-peu de monde ".

Qui pourra croire que le butin reste sur le champ de bataille, & que deux Alliez se retirent sans le partager? Quoi! Aussi-tôt après la bataille, deux Corps d'Armée se separent. D'ailleurs quel étoit donc ce butin resté sur le champ de bataille? Le camp d'*Attila* n'avoit point été forcé, il ne le fut point. C'étoit là pourtant où étoit le butin. Sur le champ de bataille il ne pouvoit y avoir que des morts, des mourans, des armes. Enfin quelle marche fait on faire à *Attila*! Des rives du *Pont Euxin* à *Orleans* il y a au-moins quatre ou cinq cent lieües. Il avoit à passer le *Danube*, le *Rhin*, la *Meuse*, la *Moselle*, la *Seine*. Une Armée de quatre ou cinq cent mille hommes au moins peut-elle en quatre ou cinq mois faire une pareille marche? Où prendre des vivres? Ce n'est pas tout, *Attila* est battu & extrêmement affoibli. Il retourne cependant dans ses Etats, sans que les Peuples, qu'il a pillez à son passage, s'y opposent, & dès l'année suivante,

Autres recits critiquez.

il est en état d'envahir l'*Italie*, qui ne doit son salut qu'à l'efficace miraculeuse du discours d'un Pape (1). On le dit hardiment, les Romans mêmes, quelque incroyables qu'ils soient, sont plus vraisemblables.

Tom. 2. pag. 3.

„ Constantin le grand fit entre ses en-
„ fans un partage permanent & durable.
„ Ce fut après lui qu'on vit la Monar-
„ chie Romaine divisée en autant d'Etats
„ qu'il y avoit d'Empereurs ".

Remarques d. 7. sur les Empires d'Orient & d'Occident.

On l'a déjà dit, tout ceci est imaginé d'après les médailles mal entendues. C. O. N. O. B. qu'on y voit sont le fondement de l'Empire de *Constantinople*. Quelle étoit la Capitale des autres Empires qu'on érige ici ? Si l'Empire étoit partagé, pourquoi chaque Empereur ne s'intituloit-il pas l'un Empereur d'*Orient*, l'autre Empereur d'*Occident*? Si l'Empire étoit héréditaire, comment les Empereurs souffroient-ils que des Etrangers y fussent élevez ? Dès qu'ils l'avoient souffert, ne perdoient-ils pas leur droit ? Cette supériorité de l'Empire d'*Orient* sur celui d'*Occident* n'a aucun fondement solide. Quand même les faits qu'on cite seroient vrais, ils ne prouveroient pas plus cette autorité imaginée, que certains faits prouvent l'autorité des Papes à établir ou à déposer les Rois.

pag. 5.

„ Tous les citoyens du partage d'O-
„ rient

(1) Saint Leon dit le Grand.

„ rient furent toujours réputez Regnico-
„ les & capables de toute ſorte d'emplois
„ dans le partage d'Occident, & ceux du
„ partage d'Occident, furent toujours
„ traitez auſſi favorablement dans le par-
„ tage d'Orient... On vivoit dans l'un
„ & dans l'autre Empire ſous les mêmes
„ loix civiles. L'Empereur d'Orient &
„ celui d'Occident étoient regardez, non
„ pas comme deux Souverains étrangers
„ l'un à l'égard de l'autre, mais comme
„ deux Collegues ".

Suite de ces Remarques.

On veut bien croire que cette union a duré quelque tems. Mais il eſt impoſſible qu'elle ait duré longtems, à moins que ces Empereurs ne fuſſent eux mêmes ſoumis à une puiſſance ſouveraine. Autrement la République de *Platon* n'eſt pas plus chimérique que cette prétendue union de deux Empires ſéparez. Cette identité de loix, ce concert à les rédiger, à les publier eſt également impoſſible. Dès qu'on ſuppoſe un Etat partagé, on ſuppoſe deux Souverains qui ont des intérêts différens. S'ils ſont unis, c'eſt parce qu'ils ſont de la même Maiſon. Mais ils ne le ſont jamais au point qu'on le marque ici, & cette union ceſſe, dès que l'une des deux branches vient à manquer, ou à être dépouillée. La Maiſon d'*Autriche*, la Maiſon de *Bourbon* ſont la preuve de ce que nous diſons.

„ Si

Que César etoit un nom de Famille. pag. 7.

„ Si quelques Empereurs ont déclaré „ leurs Meres, leurs Sœurs & leurs Nie- „ ces Augustes, ils n'ont point prétendu „ pour celà donner à ces Princesses au- „ cun droit de succéder à l'Empire “. *Auguste*, dit le Pere *Hardouin* (1) étoit un nom de Famille, comme *César*, comme *Scipion*, *Bourbon*, *Condé*, *Stuart*, & il est aussi plaisant de dire qu'un *Auguste*, qu'un *César*, ait déclaré sa Fille ou sa petite-Fille *Auguste*, qu'il le seroit au Roi de déclarer sa Fille *Bourbon*.

pag. 57. 58.

„ Childeric irrita tellement les Francs, „ ses sujets, en séduisant leurs Filles, „ qu'il fut obligé de s'évader, pour evi- „ ter d'être assassiné . . . D'un consente- „ ment unanime ils choisirent pour les „ gouverner ce même Egidius dont j'ay „ dit ci-dessus qu'il avoit été fait Maître „ de la Milice par l'Empereur . . . Les Sa- „ liens qui choisirent Egidius pour Roi „ ne lui obéïssoient-ils pas déja aupara- „ vant comme au Généralissime qui „ commandoit dans le Pays où ils é- „ toient cantonnez “.

Qu'Egidius n'a pas été Roi des Francs.

Le Pere *Daniel* prétend que ce choix des *Francs* seroit aussi absurde que l'auroit été en mille six cent quatre-vingt sept la conduite des *Turcs*, si, après qu'ils eurent déposé *Mahomet IV*, ils eussent placé sur le Trône des *Ottomans* le Prince *Charles de Lorraine*, qui commandoit alors

(1) Opera Selecta p. 684.

alors l'Armée de l'Empereur en *Hongrie*. Monsieur l'Abbé *du Bos* dit que cette preuve est *negative & que le Pere Daniel ne cite aucun Ecrivain qui se soit inscrit en faux contre la narration de Gregoire de Tours*. Aucun Ecrivain ne s'est inscrit en faux contre les *Contes des Fées*, contre le Roman de *Cleopatre*, contre celui de *Palmerin d'Olive*. Il est visible que cette narration est romanesque. Le Roiaume des *Francs* ne s'étendoit guères au delà de *Tournai*. Choisir ce *Romain* pour Roi, n'étoit-ce pas réünir ce Royaume à l'Empire? Si cette espece de Royaume augmentoit le pouvoir du Maître de la Milice, le successeur d'*Egidius* n'aura-t-il pas voulu l'avoir? Un Roi qui ne commande pas les Troupes est-il digne de ce nom? N'est-ce pas plûtôt un Seigneur de Fief? Apparemment qu'il en fera des Rois de ce tems-là, comme des *Choreveques* Evêques de Villages. Aussi Monsieur l'Abbé *du Bos* cite-t-il un beau passage d'*Ennodius*, qui dit, en parlant d'une Armée d'*Ostrogots*, qu'il y avoit dans cette Armée une si grande quantité de Rois que leur nombre étoit égal au nombre des Soldats.

Remarques sur un Anneau de Childeric. pag. 59.

Nous avons encore aujourd'hui l'anneau de *Childeric* où se voit, & c'est ce qui est important, la Tête de *Childeric* avec cette inscription *Childerici Regis*. Les pieces d'or & d'argent qui se sont trouvées,

vées, dit le Pere *Hardouin*, (1) cinq piez au dessus du squelete qu'on prétend être le Corps de *Childeric*, sont des marques d'un thrésor caché depuis. La plûpart des choses trouvées ont des marques de Christianisme, ce qui ne convenoit point à un Roi Payen. L'anneau est tröp gros & trop pesant, pour avoir pû être porté au doigt. C'est sans doute un de ces anneaux que la Dame la plus qualifiée donnoit au vainqueur dans les Tournois. Surquoi ce Critique cite un passage des Chroniques de *Savoie*. *Entre les Assaillans eurent le prix le Comte Pierre de Hocberg & Thibaut Seigneur de Neufchatel en Bourgogne: auxquels furent donnés* GROS ANNEAUX D'OR, *par les Dames qui délivroient le prix & salaire d'honneur.*

Si c'étoit l'anneau d'un Roi, pourquoi y est-il représenté sans diademe & sans bandeau royal? Quand *Childeric* mourut, il avoit au moins cinquante ans. Or cette tête paroît être d'un jeune homme de vingt ans. Pourquoi auroit-on enterré cet anneau, ce qui étoit contre la coutume? Pour ce qui regarde l'inscription, elle aura été ajoûtée, afin d'en augmenter le prix.

pag. 86. „ La Reine Basine abandonna le Roi son „ mari & s'en vint trouver le Roi des „ Francs, qui ne put s'empêcher de lui „ demander pourquoi elle avoit quitté une „ Couronne aussi considérable. On pré- „ tend qu'elle répondit: je connois ce

„ que

(1) Opera Varia pag. 553.

„ que vous valez & je sais que vous êtes „ brave. C'est pourquoi je suis venue afin „ d'habiter avec vous, & sachez que, si „ j'avois connu quelqu'un au delà des „ Mers qui eût eu plus de talent que „ vous, j'aurois fait pour m'unir à lui ce „ que je fais pour m'unir à vous. *Chilperic* plein de joie l'épousa, elle mit au „ monde Chlodovis qui fut un grand „ guerrier (1) ".

Histoire incroiable de la Reine Basine.

Voilà, dit Monsieur l'Abbé du Bos, *le recit de Gregoire de Tours, qui ne contient rien que de plausible*. Quoi! Il est plausible qu'une *Reine* quitte ses Etats & son Mari, qu'elle vienne dans les Etats d'un autre Prince sans l'en avoir averti, qu'elle lui déclare, avec indécence, disons mieux avec impudence, que c'est l'amour qui lui fait faire cette démarche? Il est plausible que ce Prince épouse la Femme de son Bienfacteur, de son Protecteur? Les fuites de Reines, de Princesses, si fréquentes dans les Romans, sont donc aussi plausibles. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur amour est plus modeste & moins criminel. Il faut être étrangement prévenu en faveur d'un Historien, pour trouver du plausible dans de pareilles narrations.

Si Clovis fut Consul. T. 3. p. 2.

Monsieur l'Abbé *du Bos*, sur l'autorité de *Gregoire de Tours*, qu'il lui plait d'appeller le *Pere de l'Histoire de France*, entreprend de faire revivre des opinions

(1) Greg. Tur. lib. 2. c. 12.

surannées & proscrites. Telle est en particulier celle du Consulat de *Clovis*, qui lui fut conferé par *Anastase*. Mais quel pouvoir avoit cet Empereur dans les *Gaules*, pour qu'on y respectât si fort un titre qu'il auroit donné? L'Empire d'*Occident* étoit alors détruit. Comment donc y respectoit-on les ordres de l'Empereur d'*Orient*? Les *Ostrogoths* étoient les Maitres de l'*Italie*, les *Visigoths* du *Languedoc*, de la *Provence*, de l'*Aquitaine*, les *Bourguignons* de la *Savoye*, du *Dauphiné*, du *Lionnois*, de la *Franche-Comté*, de ce que nous appellons aujourd'hui la *Bourgogne*, les *Francs*, les *Ripuaires*, les *Alains*, les *Sueves* possédoient le reste des *Gaules*. Qui étoient donc les *Romains*, sur qui la dignité de Consul fit tant d'impression qu'ils se soumirent à celui qui portoit ce titre? De plus, *Anastase*, selon les medailles, étoit mort. Son nom commence à y paroître dès quatre cent quinze, & on ne l'y voit plus après quatre cent cinquante deux. Or *Clovis* en ce tems-là n'étoit pas encore né, puisque, selon le prétendu Pere de l'Histoire, il n'avoit que quinze ans, quand il succeda à son Pere mort en quatre cent quatre-vingt-un.

Son mariage avec Clotilde. Il en est de même des circonstances du mariage de *Clovis* avec *Clotilde* On n'a qu'à les lire pour voir qu'elles ont été imaginées par des gens qui manquoient de génie. Monsieur l'Abbé *du Bos* lui mê-

même convient qu'elles sont incroïables. Il les croit pourtant, parce qu'elles sont rapportées par un Auteur qu'il entreprend de justifier en tout.

„ Clovis, dit Gregoire de Tours, en- pag. 31.
„ treprit ensuite de se faire raison de Ca-
„ raric ... Cararic & son Fils furent bien-
„ tôt livrez à Clovis, qui leur fit couper
„ les cheveux & qui les obligea de prendre
„ les ordres sacrez. Le Pere fut ordon-
„ né Prêtre & le Fils Diacre. Un jour
„ que Cararic déploroit les larmes aux
„ yeux sa destinée, son Fils lui dit, con-
„ solez vous. Quand on nous a ôté les
„ marques de nôtre dignité, on n'a fait
„ autre chose que de couper le feuillage
„ d'un arbre plein de seve. Bien-tôt il en
„ aura repoussé un nouveau. Que nous
„ serions heureux, si celui qui nous a
„ fait tondre pouvoit périr dans aussi peu
„ de tems qu'il en faut à nos cheveux
„ pour revenir! Clovis informé de tout
„ ce discours ne douta point que les
„ Princes dégradez ne fussent résolus à
„ laisser croître leurs cheveux & à l'assas-
„ siner. Il leur fit donc le même traite-
„ ment qu'ils vouloient lui faire. Après
„ leur mort, il s'empara de leur Thrésor
„ & de leur Royaume ".

Ne semble-t-il pas qu'on enleve un Prince au milieu de ses États, comme on prendroit un simple Gentilhomme dans son Village? Est-ce que le caractère de la *Absurdité de l'Histoire de Cararic.*

 Prêtrise

Prêtrise se donnoit par ordre du Roi? Etoient-ils encore Maitres de leurs Thrésors & de leurs Etats, après qu'on les avoit fait tondre? On ne peut s'abstenir de le dire, quand on ne sent point le faux de ces sortes de contes mal digérez, il n'est point d'absurditez qu'on ne puisse admettre.

ARTICLE III.

Suite de l'extrait des ESSAIS DE THEODICÉE *sur la bonté de Dieu, la liberté de l'Homme & l'origine du Mal, par Monsieur* LEIBNITZ.

Contenu de cette partie.

CEtte seconde partie est toute emploiée à répondre à Monsieur *Bayle*, excepté quelques endroits, qui peuvent être regardez comme ménagez pour délasser l'esprit de la grande contention, que demande nécessairement la comparaison des objections & des réponses, afin d'én découvrir le foible ou le solide. Il y a certainement du choix dans cet Adversaire. C'étoit le plus illustre que Monsieur *Leibnitz* pût se donner, & deux noms aussi fameux dans la République des Lettres que ceux de ces deux Savans ne pouvoient manquer de concilier beaucoup d'attention à leurs démêlez.

Mon-

Monsieur *Bayle* n'avoit point de systême particulier. C'étoit un de ces génies libres qui ne s'imposent point de loix, beaucoup plus propres à réfuter & à détruire qu'à établir, & ce ne fut que par hazard qu'il combatit Monsieur *Leibnitz*, Homme d'un genie aussi beau que le sien, mais qui vouloit être suivi & qui souhaitoit qu'on le crût autant qu'il se croioit lui même. Du reste, dans cette dispute vraie, ou simulée, Monsieur *Bayle* faisoit le personnage le plus brillant. Il attaquoit, & il devoit paroitre aux Spectateurs que son Adversaire ne lui échappoit, que parce qu'il s'enveloppoit de ténebres & qu'il se tenoit constamment enfermé dans le labyrinthe, qu'il s'étoit bâti & dont peut-être lui-même il ne connoissoit pas tous les détours.

Caractere de Mrs. Bayle & Leibnitz.

Leur rolle dans cette dispute.

Le point de la dispute étoit que de tous les mondes possibles le meilleur est celui que Dieu s'est librement déterminé de produire, & que la raison n'attaque invinciblement aucun des arrangemens établis dans ce monde, soit qu'on les connoisse par la lumiere naturelle, ou d'une manière extraordinaire. Avant que d'entrer dans le détail des attaques & des défenses, ne pourroit-on pas observer que cette hypothése de différens mondes possibles est une chimere, sur tout dans le systeme de Monsieur *Leibnitz* ? Pour qu'une chose soit possible, il ne suffit pas de

Difficultez d. J. contre le Systeme de Monsieur Leibnitz.

de la confidérer en elle même. Il faut l'envisager par rapport à son Auteur, parce qu'elle cesse d'être possible, si celui qui en doit être l'Auteur ne peut la produire, soit manque de puissance, ou que quelqu'autre de ses attributs s'oppose à cette production. Or, selon Monsieur *Leibnitz*, Dieu auroit agi contre sa sagesse, c'est-à-dire, contre sa nature & contre lui-même, s'il n'avoit pas produit le meilleur de ces mondes intelligibles. Donc les moins bons n'étoient pas possibles. Cet argument est invincible, dès que la seule production de ce monde est l'unique preuve qu'il est le meilleur de ceux qui, considérez seulement en eux mêmes, auroient pû être produits par une puissance non dirigée & mise en œuvre par une sagesse infinie, c'est-à-dire par une puissance chimerique. Ce même argument sous une autre tour prouveroit la nécessité de ce monde & par conséquent l'impossibilité des autres. Car, ou il étoit meilleur qu'il fût produit, ou il étoit meilleur qu'il ne le fût pas, ou il étoit indifférent qu'il le fût, ou qu'il ne le fût pas. Dieu n'agit point sans raison, car il implique contradiction que la Raison Souveraine agisse sans raison, & il n'est pas moins contradictoire que la Souveraine Sagesse & la Souveraine Bonté s'attachent au moins bon. Donc l'existence de ce monde est nécessaire & l'existence de tous les

les autres étoit impossible. La liberté de Dieu qui n'est rien autre chose que sa volonté & sa nature ne peut servir à répondre à cette objection. Au contraire, c'est cette liberté meme, c'est la nature de Dieu qui en fait toute la force. Nécessité au reste métaphysique & absoluë, nécessité d'essence & de nature, de sorte qu'il est aussi nécessaire, dans les principes de Monsieur *Leibnitz*, que le monde existe tel qu'il est, qu'il est nécessaire qu'un corps qui est rond ne soit pas quarré.

Il ne seroit pas difficile de pousser ce raisonnement plus loin & de faire voir que ce qui est vrai du monde en général est vrai de chaque partie du monde, de chacun des evénemens qui y arrivent, de chacune des circonstances qui concourent à les produire, par consequent que tout est d'une nécessité absolue & que la trahison de *Judas*, qui devoit être un de ces evenemens, puisqu'elle a été, avoit été aussi nécessaire que la rondeur le seroit dans un cercle. Car de même que Dieu auroit agi contre sa sagesse s'il n'avoit pas choisi le meilleurs des mondes, de même il auroit agi contre sa sagesse, si la trahison de *Judas* n'avoit pas été meilleure que sa non-trahison. Si elle est meilleure, son existence a été aussi nécessaire que celle du monde même. Il est étonnant que Monsieur *Bayle* n'ait point fait cette difficulté, & en-

core plus que Monsieur *Leibnitz* ne l'ait point apperçue, ou qu'elle ne l'ait point arrêté.

Objections de Monsieur Bayle. pag. 2. Quoiqu'il en soit de ce raisonnement, qu'on pourroit appeller une démonstration, voici les difficultez de Monsieur *Bayle*. (1) La gloire & le bonheur de Dieu, dit cet Auteur ingenieux, ne peuvent, ni croitre, ni diminuer. C'est librement qu'il a produit les Créatures, l'Homme est du nombre des Etres qu'il voulut produire, il lui accorda entre autres faveurs le libre arbitre, de sorte qu'il eut le pouvoir de lui obéïr, ou de lui désobéïr. *Adam* & *Eve* désobeïrent, & dès lors ils furent condamnez eux & toute leur postérité à la mort, à la damnation, & assujettis à l'inclination de pécher. Il lui a plû de délivrer un petit nombre d'Hommes de cette condamnation, de sorte pourtant qu'il les laisse exposez pendant cette vie à la corruption du péché & à la misere. Il a tout prévû, il a tout réglé, tellement que rien ne se fait sans sa permission, ou contre sa volonté. Il offre des graces à des gens, qu'il sait ne les devoir pas accepter, & il ne leur donne point les graces, qu'il sait qu'ils accepteroient.

pag. 8. Or la bonté de l'Etre infiniment parfait ne seroit pas infinie, si on pouvoit con-

(1) Bayle Oeuvres diverses, in Folio Tom. 3. pag. 802.

concevoir une bonté plus grande que la sienne, & il en est de même de son amour de la Vertu & de sa haine du Vice. Les bienfaits qu'il communique aux Créatures ne doivent tendre qu'à leur bonheur, & il ne doit pas permettre qu'ils servent à les rendre malheureuses. Autrement ce ne seroient pas de véritables biens & sa bonté seroit plus petite que celle que nous pouvons concevoir dans un autre Bienfacteur, qui ne permettroit pas que les présens qu'il fait devinssent funestes. Un Etre malfaisant est très-capable de combler de dons ses Ennemis, lorsqu'il sait qu'ils en feront un usage qui les perdra. Il ne peut donc pas convenir à l'Etre infiniment bon de donner aux Créatures un franc arbitre, dont il sauroit très-certainement qu'elles feroient un usage qui les rendroit malheureuses. Car c'est un moyen aussi sûr d'ôter la vie à un Homme de lui donner un cordon de soïe, dont on sait certainement qu'il se servira librement pour s'étrangler, que de le poignarder, ou par quelque tiers, ou par soi-même. On ne veut pas moins sa mort quand on se sert de la premiere maniere, que quand on employe l'une des deux autres. De plus, continue Monsieur *Bayle*, un véritable Bienfacteur donne promtement & n'attend pas à donner que ceux qu'il aime aient souffert de longues miseres, par la privation de ce qu'il pouvoit leur com-

muniquer d'abord & sans se faire aucune incommodité, à moins peut-être que la limitation de ses forces ne lui permette pas de faire du bien, sans faire sentir de la douleur, ou quelque autre incommodité. La plus grande & la plus solide gloire, que celui qui est le Maitre des autres puisse acquerir, est de maintenir parmi eux l'ordre & la paix, la vertu & le contentement d'esprit. La gloire qu'il tireroit de leur malheur ne sauroit être qu'une fausse gloire. Le plus grand amour que ce Maître-là puisse témoigner pour la vertu est de faire, s'il le peut, qu'elle soit toûjours pratiquée, sans aucun mêlange de vices. Permettre au vice de lever la tête, sauf à le punir, après l'avoir long tems toléré, ce n'est pas avoir pour la vertu la plus grande affection que l'on puisse concevoir. De même la plus grande haine qu'on puisse témoigner pour le vice, c'est de l'empêcher &, s'il le faut, de l'écraser dès sa naissance. Un Maitre attaché aux intérêts de la Vertu & au bien de ses Sujets donne tous ses soins pour qu'ils ne désobéïssent jamais à ses loix &, s'il faut qu'il les châtie, il fait ensorte que la peine les guérisse de l'inclination au mal, tant s'en faut qu'il veuille que la peine de la faute les incline de plus vers le mal. Ce seroit un grand défaut dans ceux qui gouvernent de ne point se soucier qu'il y eût ou qu'il n'y eût point

de

de désordre dans leurs Etats. Le défaut seroit bien plus grand, si, par des voies cachées & indirectes, mais infaillibles, ils y excitoient des séditions. La permission d'un mal n'est excusable que lorsque l'on n'y sauroit rémédier, sans introduire un plus grand mal. On est autant la cause d'un évenement, lorsqu'on le procure par des voies morales, que lorsqu'on le procure par des voies physiques. C'est toute la même chose d'emploier une cause nécessaire, ou d'employer une cause libre, quand on choisit les momens, où on la connoît déterminée. Si je suppose que la poudre à canon a le pouvoir de s'allumer, ou de ne s'allumer pas, quand le feu la touche, & que je sache certainement qu'elle sera d'humeur à s'allumer à huit heures du matin, je serai autant la cause de ses effets, en y appliquant le feu à cette heure-là, que je le serois dans la supposition véritable qu'elle est une cause nécessaire. Car à mon égard elle ne seroit plus une cause libre. Je la prendrois dans le moment où je la saurois nécessitée par son propre choix; puiqu'il est impossible qu'un Etre soit libre à l'égard de ce à quoi il est déja déterminé & quant au tems où il y est determiné. Quand tout un grand Peuple s'est rendu coupable de rebellion, ce n'est point assez de clémence que de pardonner à la cent millième partie & de faire mourir tout le reste, sans excep-

excepter les Enfans à la mammelle. Les Medecins qui, parmi beaucoup de remedes capables de guerir un Malade, & dont il il y en a plusieurs qu'ils seroient fort assurez qu'il prendroit avec plaisir, choisiroient précisément celui qu'ils sauroient qu'il refuseroit de prendre, auroient beau l'exhorter & le prier de ne le refuser pas, on auroit néanmoins un juste sujet de croire qu'ils n'auroient aucune envie de le guérir.

Jugement sur ces difficultez. On assure sans hésiter que la plûpart de ces objections sont insolubles pour ceux qui prétendent que les actions de l'Homme, comme les mouvemens des Corps, sont produites par des causes préétablies indépendantes de lui, & que sa liberté n'est rien autre chose que sa volonté. Car dans ces sentimens, non seulement Dieu connoît l'arrangement, mais lui-même en est l'Auteur, &, par une suite nécessaire, tout le mal qui s'y trouve & qui en résulte doit lui être attribué. Monsieur *Leibnitz* étoit dans ces sentimens. Il entreprend pourtant de répondre. Aussi comment le fait-il?

Réponses de Monsieur Leibnitz. Rien n'est plus singulier que ce qu'il dit à l'occasion du fruit défendu. „ Il y „ a sujet de juger que l'action défendue „ entraina par elle même ces mauvaises „ suites, en vertu d'une conséquence na- „ turelle, & que ce fut pour celà même, „ & non pas par un décret purement ar- „ bi-

„ bitraire que Dieu l'avoit défendüe: „ c'étoit à peu près comme on défend „ les couteaux aux Enfans ". Ainsi comme un couteau ne laisseroit pas de blesser un Enfant, quoiqu'on ne lui eût pas défendu de s'en servir, de même le fruit de l'Arbre de la science du bien & du mal auroit obscurci l'entendement, corrompu la volonté, affoibli la méchanique du Corps humain, quand même Dieu n'auroit pas défendu d'en manger. Cette Théologie est certes nouvelle, elle n'est ni des Papistes, ni des Protestans, & ne paroit gueres s'accorder avec Saint *Paul* qui assure dans l'Epitre aux Romains que la mort est entrée dans le monde par le péché. Au reste il ne sert de rien à Monsieur *Leibnitz* de dire que Dieu n'a pas mis exprès par une action extraordinaire la corruption dans l'ame & dans le corps de l'Homme, mais que celà est arrivé naturellement. Dans son systeme Dieu est tellement Auteur de la nature que tout ce qui y arrive ne doit pas moins lui être attribué, que s'il le produisoit exprès par une action extraordinaire. Les paroles par où il finit cet endroit sont très-remarquables. *Nous ne connoissons pas assez, ni la nature du fruit défendu, ni celle de l'action, ni ses effets, pour juger du détail de cette affaire. Cependant il faut rendre cette justice à Dieu de croire qu'elle renferme quelque autre chose que ce que les Peintres nous repré-*

Remarques de J. sur ce qu'il dit du fruit défendu.

Tom. 2. pag. 4.

représentans, Monsieur *Leibnitz* auroit pû dire, que ce que *Moyse vous en apprend*.

Autres Reproches.

„ Plusieurs Anciens, continue Monsieur *Leibnitz*, ont douté si le nombre des Damnez seroit aussi grand qu'on se l'imagine, & il paroît qu'ils ont crû qu'il y avoit quelque milieu entre la damnation éternelle & la parfaite béatitude ". Il dit ailleurs qu'il y a une multitude presque infinie d'esprits & de créatures raisonnables répandus dans l'univers, qu'il se peut faire que le plus grand nombre soit heureux, qu'ainsi on a tort de décider qu'il y aura plus de malheureux que d'heureux, que le bonheur ou le malheur & ce qui y conduit dépendent des arrangemens que la Sagesse a dû prendre, en conséquence de sa nature qui la détermine au meilleur, non par rapport à chaque Particulier, mais relativement au tout. Plaisante consolation pour les Malheureux!

Réflexions d. J. là-dessus.

Il ajoute que Dieu est assez justifié par la grace suffisante donnée à tous les Hommes & qui leur suffit véritablement, pourvû qu'ils ayent une bonne volonté. Mais dépend-il d'eux d'avoir cette bonne volonté? Non, Dieu seul la donne. Si un Prince donnoit à tous ses Soldats une épée capable de préserver de la mort ceux qui s'en serviroient, & que, maitre de leur donner à tous la force & l'adresse de s'en servir, il ne les donnât qu'à quelques

ques-uns; qu'auroit-on droit d'en penser? Mais à quoi pensons nous de parler de la sorte? Ces comparaisons déplaisent à Monsieur *Leibnitz* & l'ennuient. C'est un *Anthropomorphisme tout pur*. Le Prince dont nous parlons seroit condamnable, parce qu'il pourroit faire autrement, au lieu que Dieu déterminé par sa nature au meilleur ne peut faire que ce qu'il fait, parce que tout ce qu'il fait est le meilleur, & que le meilleur est ce qu'il fait, dès là qu'il le fait. De sorte que la these de Monsieur *Leibnitz* se prouve par sa these même, & tout ce qu'on lui objecte, quelque plausible, quelque raisonnable qu'il soit, doit être faux, parce que s'il ne l'étoit pas, sa these ne seroit pas vraie, non plus que son systeme des évenemens, non seulement prévus, mais préétablis.

Ce Savant, qui trouve mauvais qu'on le presse par des comparaisons, qu'il traite de chansons, en fait lui-même, à quoi il ne seroit pas difficile de donner un vrai nom. Celle des Enfans, à qui on défend de manier un couteau, avec nos premiers Parens, à qui Dieu avoit défendu de manger d'un certain fruit, est assez réjouissante. En voici du même gout. Monsieur *Bayle* objectoit que, permettre le mal qu'on pourroit empêcher, c'est ne se soucier point qu'il se commette, ou qu'il ne se commette pas.... „ Point du „ tout,

Suite des réponses de Monsieur Leibnitz. Ibid. Pag. 24.

Pag. 26. ibid.

„ tout, répond Monsieur *Leibnitz*, com„ bien de fois les hommes permettent-ils „ des maux qu'ils pourroient empêcher, „ s'ils tournoient tous leurs efforts de ce „ côté-là? Mais d'autres soins plus im„ portans les en empêchent. On prendra „ rarement la résolution de redresser les „ desordres de la Monnoye, pendant „ qu'on a une grande guerre sur les bras. „ Et ce que fit là-dessus un Parlement „ d'*Angleterre* un peu avant la Paix de „ *Ryswik* sera plus loüé qu'imité. Or „ peut-on conclure que l'Etat ne se soucie „ point de ce desordre, ou même qu'il „ le souhaite? Dieu a une raison bien „ plus forte & bien plus digne de lui de „ tolérer les maux. Non seulement il „ en tire de plus grands biens, mais en„ core il les trouve liez avec les plus „ grands de tous les biens possibles, de „ sorte que ce seroit un défaut de ne les „ point permettre. D'ailleurs ce n'est „ qu'une très-petite partie du Royaume „ de Dieu, dont on nous objecte les „ desordres... La permission des maux „ vient d'une espece de nécessité mora„ le. Dieu y est obligé par sa sagesse & „ par sa bonté. Cette nécessité est heu„ reuse. Le gouvernement de Dieu est „ le meilleur état qui soit possible. La „ suprême raison l'oblige de permettre le „ mal. Si Dieu choisissoit ce qui n'est pas „ le meilleur absolument en tout, ce se-

„ roit

„ roit un plus grand mal que tous les
„ maux particuliers... Ce mal si grand,
„ c'est que Dieu auroit mal choisi, s'il a-
„ voit choisi autrement qu'il n'a fait....
„ En Dieu tout défaut tiendroit lieu de
„ péché, il seroit même un mal plus grand
„ que le péché, car il détruiroit la divini-
„ té. Or ce seroit un grand défaut à lui
„ de ne point choisir le meilleur : je l'ai
„ déjà dit plusieurs fois ; il empêcheroit
„ donc le péché par quelque chose de
„ plus mauvais que tous les péchez ".

Continuation de ces réponses. Le reste de cet Ouvrage n'est qu'une répétition variée de ce que nous venons de rapporter. C'est toûjours la même chanson, mais chantée sur différens airs. Dieu a fait le meilleur. Le meilleur est ce que Dieu fait. Quoiqu'il fût possible qu'un monde eût tout le bien qu'a celui-ci sans le mal qui y est joint, il faut pourtant croire que ce monde, où le mal est si fort mêlé avec le bien, est meilleur que celui dont le mal seroit exclus. Ce qui détruiroit la divinité, s'il étoit, n'est exclus que par une nécessité morale. La même espece de liberté qui fait que les Damnez & les Bienheureux méritent la continuation de leur bonheur & de leurs supplices est aussi la source de notre mérite & de notre démérite. Les Damnez sortiroient de leur état de misere, s'ils avoient une bonne volonté, comme les Pécheurs sortiroient de l'état du péché, s'ils recevoient la gra-

ce de la converſion. Toutes les difficultez qu'on ſe forme à cet égard ne viennent que de l'*Anthropomorphiſme*, elles ne viennent que du peu de connoiſſance que nous avons de la Cité de Dieu, dont nous ne connoiſſons que la moindre partie. C'eſt à ces prétendües clartez qu'aboutiſſent les efforts de la Raiſon, & c'eſt ce qu'on appelle diſſiper le Regne des Ténebres.

Sentiment de l'Auteur ſur un état primitif de la terre. T. 2. p. 132.

On finira par deux morceaux curieux; l'un regarde la terre, l'autre les miracles. Le premier eſt une eſpece de commentaire ſur le premier Chapitre de la Geneſe. On doute fort qu'il puiſſe être du goût du commun des Chrêtiens, dont la doctrine n'eſt que formules, & la dévotion que cérémonies, peu propres à les éclairer & à les ſanctifier. On prie fort de ne s'y pas tromper; C'eſt Monſieur de *Leibnitz* qui s'exprime ainſi dans ſa Préface. „ Nous ne connoiſſons preſque que la ſuperficie de notre Globe, „ dit ce ſavant Auteur, nous ne pénétrons guères dans ſon intérieur au delà de quelques centaines de toiſes. Ce „ que nous trouvons dans cette écorce „ du Globe, paroît l'effet de quelque „ grand bouleverſement. Il ſemble que ce „ Globe a été un jour en feu & que les „ rochers qui font la baſe de cette écorce de la Terre ſont des ſcories reſtées „ d'une grande fuſion. On trouve dans leurs

„ leurs entrailles des productions de „ métaux & de minéraux, qui ressemblent „ à celles qui viennent de nos fourneaux. „ Et la Mer toute entière peut être une „ espece d'*oleum per deliquium*, comme „ l'huile de tartre se fait dans un lieu „ humide. Car lorsque la surface de la „ Terre s'étoit refroidie après le grand in- „ cendie, l'humidité que le feu avoit „ poussée dans l'air est retombée sur la „ Terre, en a lavé la surface, a dissout „ & imbibé le sel fixe resté dans les cen- „ dres, & a rempli enfin cette grande „ cavité de la surface de notre Globe, „ pour faire l'Océan plein d'une eau „ salée.

„ Mais après le feu, il faut juger que „ la terre & l'eau n'ont pas moins fait de „ ravages. Peutêtre que la croute „ formée par le refroidissement, qui a- „ voit sous elle de grandes cavitez, est „ tombée, de sorte que nous n'habitons „ que sur des ruines, comme entre autres „ Monsieur *Thomas Burnet*, Chapelain „ du feu Roi de la *Grande-Bretagne*, a „ fort bien remarqué, & plusieurs déluges „ & inondations ont laissé des sedimens, „ dont on trouve des traces & des „ restes, qui font voir que la Mer a „ été dans les lieux qui en sont „ les plus éloignez aujourd'hui. Mais „ ces bouleversemens ont enfin cessé, & „ le Globe a pris la forme que nous

„ voyons. *Moïse* insinue ces grands „ changemens en peu de mots. La sépa„ ration de la lumière & des ténébres in„ dique la fusion causée par le feu, & la „ séparation de l'humide & du sec mar„ que les effets des inondations. Mais „ qui ne voit que ces desordres ont servi „ à mener les choses au point, où elles se „ trouvent présentement, que nous leur „ devons nos richesses & nos commo„ ditez, & que c'est par leur moyen que ce „ Globe est devenu propre à être cultivé „ par nos soins? Ces desordres sont al„ lez dans l'ordre. Ces desordres vrais „ ou apparens, que nous voions de loin, „ sont les taches du soleil & les come„ tes. Mais nous ne savons pas les usa„ ges qu'elles apportent, ni ce qu'il y a „ de réglé. Il y a eu un tems que les „ Planetes passoient pour des étoiles er„ rantes. Maintenant leur mouvement „ se trouve régulier. Peutêtre qu'il en „ est de même des Cometes: la Posté„ rité le saura ".

Réflexion d. J. sur ce sentiment.

La Terre existoit donc, & la prétendue création, dont on croit communément que *Moïse* a voulu parler, n'étoit qu'un nouvel arrangement, produit sans doute par l'arrangement des causes. On demanderoit volontiers si la Terre étoit habitée avant cet incendie universel, si ceux qui l'habitoient n'y avoient, ni richesses, ni commoditez, & sur quoi fondé on dit si hardi-

hardiment que ces desordres ont produit l'ordre, & que c'est par leur moyen que ce Globe est devenu propre à être cultivé par nos soins ? Seroit-ce outrer la critique, que de dire que ces réflexions ressemblent fort aux chimères, que le délire produit ? Ce qui est de certain, c'est qu'elles ne sont pas même dignes qu'on les traite d'Héréfies.

Quant aux *Miracles*, ils ne sont pas tous peutêtre d'une même sorte. Il y en a beaucoup apparemment que Dieu procure par le ministére de quelques Substances invisibles telles que les Anges, comme Mallebranche le tient aussi. Et ces Anges ou ces Substances agissent selon les loix ordinaires de leur nature, étant jointes à des corps plus subtils & plus vigoureux que ceux que nous pouvons manier. Et de tels miracles ne le sont que comparativement & par rapport à nous ; comme nos ouvrages passeroient pour miraculeux auprès des Animaux, s'ils étoient capables de faire leurs remarques là-dessus. Le changement de l'eau en vin pourroit être un miracle de cette espece. Mais la création, l'incarnation & quelques autres actions de Dieu passent toute la force des Créatures & sont véritablement des miracles, ou même des mysteres. Cependant, si le changement de l'eau en vin à *Cana* étoit un miracle du premier rang, Dieu auroit chan-

Pensée de Monsieur Leibnitz sur les Miracles. T. 2. p. 134.

gé par-là tout le cours de l'univers, à cauſe de la connexion des corps, ou bien il auroit été obligé d'empêcher encore miraculeuſement cette connexion & de faire agir les corps non intéreſſez dans le miracle, comme s'il n'en étoit arrivé aucun, & après le mirade paſſé, il auroit fallu remettre toutes choſes dans les corps intéreſſez même dans l'état où elles ſeroient venues ſans le miracle: après quoi tout ſeroit retourné dans ſon premier canal. Ainſi ce miracle demandoit plus qu'il ne paroît.

Reſ. à. J. Qu'il eſt beau d'être ſavant & ſur tout ſavant à ſyſteme! On voit je ne ſai combien de choſes que les autres ne voient pas & qui peutêtre ſont inviſibles. Qui auroit crû que quelques pots d'eau ou de vin de plus ou de moins euſſent intéreſſé tout l'Univers & ſuſpendu la connexion des corps & leur action? Quel changement ne devroient donc pas y produire l'abbatis d'une foreſt par exemple, ou les terribles effets de la poudre à canon! Que de connexions, que d'actions de corps apparemment ſuſpendues, quand *Lycurgue* fit arracher toutes les vignes de la *Thrace*! Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'il ſemble qu'un miracle n'a tant de ſuites, que lorſque Dieu le fait luimême, & que toute la Nature ſeroit tranquille, ſi un Ange le faiſoit.

AR-

ARTICLE IV.

HISTOIRE D'ANGLETERRE *de Monsieur* DE RAPIN THOYRAS, *continuée jusqu'à l'avenement de* George I. *à la Couronne. Tome XI. pages* 570. *contenant le Regne de* Guillaume III. *& de* Marie *& les deux premieres années du Regne d'*Anne. *Tome XII. pag.* 628. *contenant les dix dernieres années du Regne d'Anne. A* la Haye *chez* Jean van Duren *&* P. de Hondt 1735.

Remarques d. J. sur la difficulté d'ecrire l'Histoire d'un Regne récent.

LE Continuateur de l'Histoire d'*Angleterre* marque, dès les premières lignes de sa Préface, qu'il a connu les difficultez attachées à son entreprise, & c'est un préjugé favorable qu'il se sera appliqué à les surmonter. La plus grande de toutes, c'est la nouveauté des deux Regnes, dont il décrit les évenemens. Plusieurs de ceux qui y ont eu part vivent encore, & la mémoire en est si récente que leur Histoire ne paroît pas devoir intéresser la curiosité du Public. Il sembleroit qu'une Histoire, pour avoir la grace de la nouveauté, devroit traiter un sujet inconnu, ou du moins à demi ou-

blié & dont il ne reſtât plus que des idées confuſes. D'ailleurs elle ſeroit plus libre. Il s'en faut bien que la réputation de quelcun de ſes premiers Ancêtres ſoit auſſi précieuſe que celle de ſon Pere & de ſes plus proches Parens.

Avantages d'une telle Hiſtoire.

Quelque ſpécieuſe que ſoit cette difficulté, il eſt pourtant vrai qu'elle n'eſt point du tout ſolide. La qualité la plus eſſentielle de l'Hiſtoire, c'eſt la vérité, qualité qu'elle ne peut avoir, & qu'on pourra du moins lui conteſter, ſi pour l'écrire on attend qu'elle ait été preſqu'oubliée. Au contraire, ſi elle paroît dans un tems, où elle ne puiſſe en impoſer ſans être contredite par des témoins irreprochables, & ſi je puis ainſi m'exprimer, par le cri public, alors elle acquiert un dégré d'autorité & de certitude, que rien dans la ſuite ne peut affoiblir. Ajoutez que par une longue ſuite d'années la notoriété des faits ſe perd. C'eſt pourtant cette notoriété qui ſert à diſtinguer les mémoires ſûrs d'avec ceux qui ne le ſont pas. Pour ce qui regarde la curioſité du Public, il eſt certain qu'elle eſt d'autant plus vive que le ſujet l'intéreſſe d'avantage. Or plus il eſt récent, plus on y a eu de part, plus il intéreſſe. Dans ces circonſtances on ſe fait un plaiſir délicat de pouvoir juger l'Hiſtorien. J'étois, dit-on, à tel ſiége, à telle bataille, j'ai eu part à telle intrigue, à tel-

telle négociation. Voions ce qu'il en aura dit & comment il s'en sera tiré ? J'ai connu les principaux Acteurs. Les aura-t-il bien dépeints ? Aura-t-il saisi leur caractère ? Du reste, comme l'Histoire de ces deux Regnes intéresse l'Europe entière, la curiosité sera générale. A l'égard de la liberté, l'Auteur assure que le voisinage des tems n'a point gêné la sienne, que ce qu'il a dit de bien ou de mal, il l'a dit sur des preuves sûres, & qu'il n'a donné de réputation aux personnes que celle qu'elles s'étoient donnée elles mêmes par leur conduite.

Ce volume contient la vie entière de *Guillaume III.* & une partie de celle de la Reine *Anne*. Quelque estime que mérite Monsieur de *Rapin* par la solidité de son jugement & par la sagesse de son stile, on peut assurer que le Continuateur ne lui fait point de déshonneur & que le Public ne perdra rien au change. Pureté de langage, netteté de stile, sincérité, exactitude, discernement, vivacité & beauté des images, enchainement des différens sujets, c'est en tout celà que consiste le mérite de l'Ecrivain de ces deux Regnes. *Contenu du premier volume de celle-ci.*

La Révolution est le premier morceau du Regne de *Guillaume III.* Sans entrer dans la discussion des différentes doctrines qui semblent l'appuyer & la combattre, l'Auteur, par la seule exposition des fautes sans nombre que fit *Jacques II*, la justifie *Conduite de Guillaume avant la Revolution.*

tifie & montre qu'elle fut plûtôt l'ouvrage de ce Prince que de celui qui prit sa place. *Guillaume* y est réprésenté tel qu'il étoit, c'est-à-dire, comme le Prince de son Siecle le plus sage & le plus clairvoiant, & sans dissimuler l'envie qu'il avoit d'obtenir une Couronne, on le montre ici ne la voulant qu'à des conditions honorables & aimant mieux s'en voir privé que de la mendier, ou de la devoir à d'autres titres qu'aux grands talens qu'il avoit pour la porter.

pag. 32. & 33. „ Ce Prince, renfermé dans le Palais „ de Saint James, sortoit peu, se laissoit „ aborder difficilement, écoutoit tout, ne „ parloit presque point. Nulle de ces „ manieres affables & populaires qui „ gagnent les cœurs. Il disoit gravement qu'il étoit venu délivrer la Nation, qui l'en avoit prié. Que libre à „ présent, c'étoit à elle à régler ses propres intérêts. Qu'il lui en abandonnoit le soin & qu'il n'attendoit que la „ fin de ces délibérations, pour reprendre „ avec joïe le chemin de la Hollande. „ Enfin il s'expliqua nettement & dit qu'il „ n'avoit jusqu'alors gardé le silence, que „ pour conserver aux Etats la liberté entière d'opiner. Mais que la diversité „ des sentimens qui les divisoient l'obligeoit de s'ouvrir. Que, quant à la Régence dont on parloit, il ne s'y opposeroit point, si on jugeoit que cet expé-

„ dient

„ dient fût le meilleur. Qu'il les aver-
„ tiſſoit ſeulement qu'il avoit des raiſons
„ pour ne vouloir point être Régent d'An-
„ gleterre. Que d'autres propoſoient de
„ mettre la Princeſſe ſon Epouſe ſur le
„ Thrône, dans la vuë qu'il regneroit
„ ſous elle. Mais qu'un Homme de
„ ſon caractère tenoit au-deſſous de lui
„ de regner, à moins que ce ne fût de
„ ſon chef & ſa vie durant. Que, ſi la
„ Nation ne le vouloit pas, il s'en con-
„ ſoleroit aiſément, & qu'il retourneroit
„ dans ſa patrie, bien réſolu de ne pren-
„ dre deſormais aucune part à leurs affai-
„ res ".

Ce Diſcours rapporté à propos peint auſſi bien qu'il eſt poſſible la générosité, ou, ſi on veut, la fierté héroïque de *Guillaume III.* & ſa profonde ſageſſe.

Le portrait de la conduite de *Jacques Second* à la Cour de *France* annonce le peu de ſuccès de la guerre qu'il fit en *Irlande*. „ Ce Prince trouva en *France* de „ grandes diſpoſitions à le ſervir ; mais „ bientôt il n'y trouva plus qu'un foible „ & inutile reſte de ces diſpoſitions. Sa „ propre conduite fut une des choſes qui „ lui attirèrent ce malheur. La Cour fut „ la première qu'il dégouta. Il y étoit à „ peine arrivé qu'on remarqua qu'il avoit „ un extérieur peu impoſant. On fut „ choqué de ne point voir dans ſes diſcours „ cette facilité d'expreſſion & cette gran-
„ deur

Mauvaiſe conduite de Jacques II. en France.
Pag. 40. & 41.

„ deur de ſentimens qu'on attendoit de
„ lui. Le goût & l'ardeur qu'il mar-
„ quoit pour le plaiſir de la Chaſſe le fit
„ conſidérer comme un Prince qui, par
„ un lâche déſeſpoir, cédoit à la Fortu-
„ ne & lui réſignoit une couronne, qu'il
„ ſe ſentoit trop foible pour reconquerir
„ & pour porter. De là vient que bien-
„ tôt on n'eut plus pour lui que cette pi-
„ tié, qui n'eſt pas éloignée du mépris
„ & qui y conduit. L'Archevêque de
„ *Rheims*, *Maurice le Tellier*, en le voyant
„ venir de la Meſſe, ne put s'empêcher de
„ dire d'un ton ironique, *Voilà un fort*
„ *bon Homme, il a quitté trois Royaumes*
„ *pour une Meſſe*. On regarda auſſi comme
„ une choſe de mauvais goût qu'il fût ſans
„ ceſſe obſédé de *Jéſuites* & qu'il affectât
„ de dire qu'il étoit de leur Société. On
„ alla juſqu'à lui faire ſécrettement un
„ crime de ſes malheurs, parce qu'ils al-
„ loient engager la *France* dans une guer-
„ re onéreuſe & dont on prévoioit l'inu-
„ tilité ".

Diviſions des Anglois après la Révolution.

Le commencement du Regne de *Guillaume* fut fort agité. Les *Anglois* n'avoient pas tellement pris leur parti, qu'ils ne fuſſent fort inquiets & de divers ſentimens. Les *Whigs* & les *Torys* nourriſſoient leurs anciennes inimitiez, & la faveur du nouveau Maitre étoit l'objet commun de leurs déſirs. On s'étoit à la vérité réüni pour exclure *Jacques II.* du Thrône & pour y placer

placer celui qui avoit aidé la Nation à s'en délivrer. Mais on ne s'accordoit pas sur tout le reste. Les *Whigs* vouloient saisir cette occasion de borner l'autorité des Rois, pour les mettre hors d'état de former jamais des entreprises pareilles à celles qui avoient mis dans la nécessité d'en venir aux dernières extrémitez. Ce n'étoient que débats dans le Parlement. Chaque jour enfantoit de nouvelles propositions & de nouveaux systêmes. Ces agitations sont décrites fort naturellement & donnent une connoissance parfaite des sentimens, des intérêts, de l'habileté de ces fameux Partis. L'adresse du nouveau Roi à les balancer sans les choquer acheve de former l'idée de ses talens pour le gouvernement le plus difficile qu'il y ait peutêtre au monde.

Conduite des Torys en ce tems-là.

La description de ces troubles donne occasion à l'Historien de dépeindre différentes personnes qui y avoient part, ou qui s'entremettoient pour les appaiser. Après avoir représenté jusqu'où alloit l'opposition de quelques ennemis de *Guillaume*, „ il y en avoit d'autres, ajoute-„ t-il, qui, sans aller jusqu'à ces crimi-„ nelles extrémitez, donnoient plus d'em-„ barras qu'eux au Parti du Roi, parce „ qu'ils se conduisoient avec des ména-„ gemens délicats, qui lui cachoient „ leurs mauvaises intentions, ou qui em-„ pêchoient qu'on ne pût les en convain-„ cre.

„ cre. Une partie de ceux-là étoient les „ mêmes qui avoient eu le plus de part „ aux affaires sous le dernier Regne. Il „ n'avoit point tenu à eux de détourner „ le Roi *Guillaume* de tout procédé, qui „ tendît à l'exclusion entiére de son pré- „ décesseur. Ils l'avoient dissuadé de „ disperser l'armée de ce dernier, sous „ prétexte de dangers imaginaires, dont „ ils l'entretenoient, & ils l'avoient enga- „ gé à rassembler les troupes qui s'é- „ toient séparées d'elles-mêmes, quoique „ leur affection pour le Roi *Jacques* dût „ les rendre suspectes. Ils lui avoient „ conseillé, pour l'endetter, de leur pro- „ mettre le payement des arrérages, qui „ leur étoient dûs. Ils l'avoient empê- „ ché d'accepter les offres sincères que „ plusieurs personnes lui firent de lever „ à leurs propres frais des Régimens de „ Cavalerie & d'Infanterie. C'étoient „ eux qui travailloient en même tems à „ laisser le Thrône vuide pour leur ancien „ Maitre, en faisant que la Convention „ réduisit *Guillaume* au titre subalterne „ de Régent. Mais lorsqu'ils eurent sen- „ ti que la Nation alloit malgré eux lui „ mettre la Couronne sur la tête, ils „ s'étoient empressez plus que personne „ à le faire proclamer. Ils ne parloient „ plus que de leur zèle pour les Préro- „ gatives de la Couronne. Seulement, „ chargez des fautes des deux Regnes

„ pré-

„ précédens, ils feignoient de n'oser dé-
„ fendre ces Prérogatives, comme ils
„ auroient fait, s'ils n'avoient redouté la
„ sévérité de la Chambre des Commu-
„ nes, disposée à les punir. Ils se pro-
„ posoient par là deux choses, de rendre
„ cette Chambre odieuse au nouveau Roi,
„ en la lui dépeignant comme l'ennemie
„ des Prérogatives Roiales, & de le por-
„ ter à les soutenir contre elle, si elle
„ les attaquoit “.

Cette peinture est celle des *Torys*, du moins des plus rigides. L'Auteur y joint celle des *Whigs*. „ A leur tour, „ dit-il, ils chagrinoient le Roi au der-
„ nier point. Mettant un trop haut prix
„ à ce qu'ils avoient fait pour lui, ils
„ trouvoient qu'il ne faisoit pas assez
„ pour eux. Les Princes, ajoute-t-il,
„ que la faveur d'une Nation place sur
„ le Thrône doivent s'attendre à ce mal-
„ heur. On ne mesure les demandes
„ dont on les importune que sur la
„ grandeur du présent qu'on leur a
„ fait, & on ne voit rien à quoi on ne
„ se croie en droit de prétendre. On
„ ne veut point songer que les Princes
„ n'ont qu'un certain nombre de gra-
„ ces à distribuer, & on rejette avec
„ mépris & avec colere des bienfaits
„ qui ne sont que médiocres “.

Celle des Whigs. Pag. 67.

Ce furent les inquiétudes de ces derniers qui soulevèrent la Chambre des Com-

Portrait de la Duchesse de Mazarin.

Pag. 71. & 72. Communes & qui lui firent impliquer la Duchesse de *Mazarin* dans les affaires d'*Angleterre*. L'Historien à cette occasion fait le Portrait de cette Dame si bien que je ne puis m'empêcher de le transcrire ,, La Duchesse de *Mazarin*, ,, dit-il, étoit venuë en *Angleterre*, dès le ,, Regne de *Charles* second, pour se dérober aux poursuites d'un Epoux, dont ,, la dévotion & la jalousie la gênoient ,, également. La naissance & la beauté sembloient être de trop chez cette ,, Dame. Elle avoit un esprit fin & délicat, un jugement sain & net, beaucoup de connoissances acquises, qui ,, ornoient moins son esprit qu'il ne les ,, ornoit lui même, un cœur tendre & ,, humain, des manières aisées & engageantes, une conduite raisonnée & suivie sans affectation, des mœurs régulières & pures par principe d'honneur. ,, Elle avoit abandonné en *France* un haut ,, rang & de grandes richesses ; mais il ,, n'en avoit rien couté à la tranquillité de ,, son ame. Egarée par son amour pour ,, la liberté, autant que par son tempérament, elle s'étoit jettée dans les bras ,, de cette Philosophie douce & molle, ,, que *Saint-Evremont* enseignoit alors en ,, *Angleterre* & qui a séduit beaucoup de ,, personnes, par l'air d'innocence qu'elle donne à la volupté, ou par les égards ,, qu'elle semble conserver pour la vertu.

,, C'étoit

„ C'étoit ainsi ; à ce qu'on prétend, „ qu'elle avoit perdu ce foible reste de „ Religion, qu'elle avoit apportée à Lon- „ dres, & dont il est étonnant qu'avec „ une raison aussi droite, elle n'eût pas „ meilleure opinion.

„ Du reste, on avoüe que jamais per- „ sonne n'a mieux sû que cette Duchesse „ trouver des ressources dans elle même „ pour se passer de la Fortune & pour „ être heureuse sans elle. Elle avoit l'art „ de se faire des plaisirs de tout ce qui „ l'occupoit. Les Sciences mêmes n'é- „ toient reçuës chez elle que sous le „ nom d'amusement. Un luxe savant „ & ingénieux donnoit du prix aux moin- „ dres choses qui venoient d'elle. Tout „ ce qu'il y avoit de spirituel & de poli „ en *Angleterre* se rassembloit dans son „ Hôtel. On y joüoit petit jeu. Des „ Amis choisis y trouvoient une table dé- „ licate. Des conversations tantôt pro- „ fondes & tantôt enjouées mettoient u- „ ne agréable variété dans ces divertisse- „ mens. On n'avoit garde d'y parler de „ complots contre l'Etat. Des intrigues „ aussi pénibles & aussi dangereuses l'é- „ toient trop pour ceux qui se rendoient „ dans ce réduit “.

La Campagne d'*Irlande*, qui est la seule, où *Guillaume* ait eu les succès, que sa valeur & son habileté lui devoient assurer dans toutes les autres, est écrite avec *Jugement sur divers endroits de cette Histoire.*

beaucoup de soin, & force de convenir que, si ce Prince n'avoit pas sur la Couronne d'*Angleterre* des droits aussi anciens que *Jacques Second*, il en étoit bien plus digne par ses qualitez personnelles.

Les négociations, dont cette Histoire est remplie, y sont développées, de manière à ne laisser rien ignorer de ce qui concerne les intérêts de l'*Europe* & les vûës rafinées des Négociateurs. Ce n'est pourtant pas une Histoire Universelle, comme celle de *le Vassor* par exemple. On n'y parle des autres Nations qu'autant qu'il est absolument nécessaire pour faire connoitre l'*Angleterre*, ses rapports, sa puissance & le grand rolle qu'elle peut jouer, pour user de ce terme, quand elle est bien conduite & qu'on sait mettre en œuvre la générosité de ses Habitans.

Pour ce qui est de cette Nation, aussi spirituelle que belliqueuse, on la fait connoître à fonds, & c'est toujours à son avantage. L'amour de la Patrie & de la Liberté fait son caractère. Ses divisions mêmes & ses contestations si fréquentes supposent presque toujours ces deux vertus. Ceux qui ne sont pas *Anglois* s'instruiront avec plaisir de tous ces détails d'un gouvernement, qui a pour son premier objèt le bonheur des Peuples, & ils ne pourront s'empêcher de donner leur estime à un Peuple, qui est presque le seul de l'*Europe*

pe

ce qui ait conservé en son entier le contract primitif que ses Ancêtres avoient fait avec leurs Souverains. Quant aux *Anglois*, ils s'y verront avec d'autant plus de plaisir dépeints sous ces traits si honorables, qu'ils sentiront qu'on n'a point cherché à les flatter & qu'on n'a fait que leur rendre justice. Une censure placée à propos est pour ainsi dire un certificat authentique de la vérité des louanges.

Mouvemens que produisit en Angleterre le Traité de Partage. Pag. 39. &c.

La description des mouvemens que produisit le Traité de Partage & des intrigues que *Guillaume* mit en œuvre pour amener les esprits au point qu'il souhaitoit me paroît un morceau accompli. En voici quelques endroits, „ Les *Torys*, depuis longtems éloignez des Charges, „ s'opposoient constamment à tout ce „ qu'on imaginoit pour trouver de l'argent, sans charger le Peuple, & on „ ne leur voioit approuver de projets que „ ceux qui devoient chagriner le Roi, ou „ incommoder la Nation & l'indisposer „ contre le gouvernement. Les *Whigs* „ au contraire étoient pour toute sorte „ de Bills pécuniaires. Par là ils avoient „ perdu autant de crédit parmi les Peuples „ qu'ils en avoient gagné à la Cour. On ne „ les regardoit plus en général que comme des Traitres, qui vendoient leur Patrie au Prince, & les *Torys* seuls étoient „ estimez bons Citoyens. Ceux-ci profitérent habilement de ces circonstances.

„ Ils firent entendre à *Guillaume* que les „ *Whigs* ainsi décréditez ne pouvoient „ plus lui être utiles, qu'il ne leur restoit „ d'autre ressource que de se rejetter dans „ le parti du Peuple, & que si divers pro„ jets du Ministère avoient échoué, c'é„ toit, ou parce que les *Whigs* n'étoient „ plus populaires, ou parce qu'ils tra„ vailloient à le devenir, en s'opposant „ aux vuës de la Cour. *Guillaume* se „ rendit à ces raisons & aux promesses „ des *Torys* “.

Qui ne croiroit sur ceci que les *Torys* ne dussent se livrer absolument aux volontez du Roi? Par tout ailleurs qu'en *Angleterre* la conséquence seroit juste. Les différens partis y cherchent bien à se supplanter. Mais l'amour de la patrie & de la liberté ne les abandonne jamais, &, s'ils s'en écartent, c'est qu'on les trompe & qu'on les séduit. *Guillaume* l'éprouva. Les *Torys*, qu'il venoit de rétablir & qui dominoient dans le nouveau Parlement, qu'il avoit convoqué, lui résistèrent en ce qu'ils crurent intéresser le bien public, & ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'il vint à bout de les déterminer à recommencer la guerre.

Suite de cette matière.

„ Le Roi, dit l'Historien, voyant „ qu'on n'avoit pas pris feu comme il „ l'auroit souhaité & que même on se „ tenoit en garde contre ses insinuations, „ s'appliqua à mettre les esprits en mou„ vement,

„ vement, en remerciant les Communes „ de leur Adresse, & après leur avoir dit „ qu'il ne proposeroit jamais rien, qui ne „ fût pour l'avantage & pour la sûreté „ de ses Royaumes, il ajouta, *je trouve* „ *à propos, puisque j'en ai l'occasion, de vous* „ *faire savoir que j'ai reçû un mémoire des* „ *Etats Généraux. Je vous en remets la* „ *traduction entre les mains & je serois bien* „ *aise d'avoir votre conseil sur le premier* „ *chef qui s'y trouve, comme je vous de-* „ *mande votre assistance sur le dernier.*

„ A cette espèce d'artifice on en joi- „ gnit un autre, souvent employé depuis la „ derniere Révolution & presque toujours „ efficace. On présenta aux Communes „ une lettre qui contenoit un projèt gé- „ néral pour le rétablissement du Roi „ *Jacques*. Ces nouvelles ne hâtèrent point „ la résolution du Parlement. Ce ne fut „ qu'après bien des lenteurs qu'il accor- „ da au Roi la modique somme de cinq- „ cent mille livres sterling. Quant à „ l'augmentation des troupes de terre, à „ peine en fut il question... Il régla que „ quiconque succéderoit à la Couronne „ ne pourroit sortir hors des trois Roïau- „ mes sans le consentement du Parle- „ ment & qu'il seroit obligé de se joindre „ à la communion de l'Église Anglica- „ ne. Que le Conseil régleroit avec le „ Roi tout ce qui regarde le Gouverne- „ ment du Royaume, & que les résolu-

„ tions qu'on y prendroit seroient tou-
„ jours signées du Conseil Privé. Qu'on
„ ne recevroit, ni dans le Conseil, ni dans
„ le Parlement, ni dans les Emplois pu-
„ blics, soit civils, ou militaires, aucune
„ personne qui ne fût née dans un des
„ trois Royaumes, ou du moins de Pa-
„ rens Anglois, & qu'enfin les Etrangers
„ ne pourroient jouïr en aucune maniere
„ d'aucunes concessions, biens, hérita-
„ ges, ou terres de la Couronne.

„ Quelques jours après, les Seigneurs
„ examinerent le Traité de partage. Ils
„ représentèrent qu'il avoit eu de funestes
„ suites pour la Paix de l'Europe & qu'il
„ auroit porté à un point excessif le pou-
„ voir de la France par l'accession de
„ tant d'Etats & de Places considérables.
„ Ils se plaignirent que ce Traité eût été
„ fait sans la participation du Conseil,
„ loin d'y avoir été approuvé ".

Il seroit inutile de rapporter d'autres endroits, tout est juste, tout est amené, & le Roi & la Nation y sont dépeints au naturel.

Portrait de *Jacques II.* Pag. 424.

Je ne puis mieux finir cet extrait du Regne de *Guillaume* que par le caractère de *Jacques Second.* Voici comme l'Auteur le dépeint. „ Elevé par la Reine sa Me-
„ re & par le Chevalier *Barkley* son Gou-
„ verneur dans les principes de la Reli-
„ gion Catholique & du Pouvoir Arbitrai-
„ re, il voulut tout à la fois faire recon-
„ noitre

„ noitre l'un & l'autre dans ses Royau-
„ mes & il se flatta que ces deux projèts
„ s'aideroient mutuellement. Mais son
„ humeur les fit échouër. Né haut &
„ violent, il regarda comme indignes
„ d'un Roi les ménagemens adroits &
„ les manières insinuantes, dont il auroit
„ eu besoin pour gagner les Peuples. Il
„ confondit la fierté avec la grandeur, &
„ l'opiniâtreté avec la constance. Il
„ n'eut jamais la patience d'attendre les
„ occasions, ni le courage de céder de
„ bonne grace aux difficultez. C'est ce
„ qui fit que, lorsqu'il fallut enfin plier,
„ on ne put se fier à ses offres, & qu'on
„ regarda uniquement comme des preu-
„ ves de sa foiblesse les mêmes choses,
„ dont on auroit fait honneur à sa bonne
„ volonté, s'il les avoit accordées à tems.

„ Ces fautes semblent justifier l'idée
„ peu avantageuse qu'on a prétendu don-
„ ner de ses lumieres, en disant qu'il au-
„ roit voulu tout voir, s'il avoit pû, &
„ que *Charles Second* auroit pû tout voir,
„ s'il avoit voulu. Quoiqu'il en soit,
„ il est sûr qu'il avoit étudié avec soin les
„ affaires du Royaume & qu'il auroit sin-
„ cèrement aspiré à rendre ses Sujets heu-
„ reux, s'il ne s'étoit pas crû obligé par
„ sa Religion à détruire la leur, ou au-
„ torisé par la Prérogative Royale à tout
„ entreprendre pour y réüssir. Il aimoit
„ beaucoup sa Nation. Je sai même de

„ bonne part que dans ſon éxil de *Saint*
„ *Germain*, il s'affligeoit des avantages
„ que les *François* remportoient ſur elle,
„ en combattant pour ſon ſervice. Le
„ Vicomte de *Turenne*, ſous qui il avoit
„ appris la guerre, ſe faiſoit honneur d'a-
„ voir été ſon Maitre, & déclaroit hau-
„ tement que ſon Diſciple ſeroit un jour le
„ meilleur Général de l'*Europe*. Il auroit
„ pû auſſi en devenir le meilleur Amiral, par
„ la profonde connoiſſance qu'il avoit de
„ la Marine & par ſa valeur. L'Hiſtoi-
„ re lui doit un autre éloge ſur une ver-
„ tu, qui, par malheur pour les Peuples,
„ eſt rarement celle des Rois, c'eſt l'art
„ de ménager ſes revenus, ſans en paroî-
„ tre moins magnifique.

„ En général les qualitez de ſon cœur
„ n'étoient pas moins eſtimables. Fils reſ-
„ pectueux, bon Frere, trop bon Epoux
„ malgré ſes infidélitez, aſſez bon Pere,
„ ſi ſes Enfans avoient voulu ſuivre ou
„ tolérer ſa Religion, Sujet fidèle, Ami
„ ardent, auſſi reconnoiſſant des ſervices
„ que ſenſible aux injures, ouvert & droit
„ dans le commerce de la vie, il y avoit
„ en lui à tout prendre dequoi faire un
„ Particulier aimable. Mais la plûpart
„ de ces qualitez-là ſe tournèrent en dé-
„ fauts, lorſqu'il fut ſur le Thrône. Il
„ ſe livra ſans reſerve aux conſeils im-
„ prudens de la Reine. Il écouta avec
„ une confiance abandonnée le zèle a-
„ veugle

„ veugle & les ſuggeſtions perfides de „ ceux qu'il aimoit, ou dont il ſe croioit „ aimé. Il tira une vengeance trop ri- „ goureuſe de ceux qui avoient ſervi le „ Duc de *Montmouth* contre lui. Il dé- „ daigna de cacher ſes vuës pour l'avan- „ cement de ſa Religion & de ſa Préro- „ gative. Ainſi fut renverſé du Thrône, „ couvert de honte & de chagrins, un „ Prince qui y étoit monté brillant de „ gloire & qui l'auroit longtems rempli „ avec autant d'honneur que de tranquil- „ lité, s'il avoit eu l'eſprit auſſi droit que „ le cœur & autant de jugement & de „ pénétration que de probité ".

Idée générale de l'Hiſtoire du Regne d'Anne.

L'Hiſtoire des deux ou trois premiéres années du Regne de la Reine *Anne* contenuës dans ce volume eſt écrite auſſi purement que celle de *Guillaume* & elle paroît encore plus détaillée, ſur tout par rapport aux affaires de la guerre. La pluspart des batailles & des ſiéges importans y ſont décrits, non ſeulement d'une maniére à faire plaiſir à ceux qui ont l'ame guerriére, mais encore à les inſtruire. Sans doute la victoire qui ſuivit preſque toujours les *Anglois* ſous ce Regne a déterminé l'Auteur à en donner des détails ſi exacts, au lieu que, ſous le Regne précédent, il n'avoit qu'à louër la ſageſſe de *Guillaume* & à le plaindre preſque toujours de ſon peu de ſuccès.

Suites de la Bataille d'Hochstet.

La description de la Bataille d'*Hochstet* suffiroit pour attirer à l'Historien une estime distinguée, & les réflexions qui l'accompagnent en rehaussent extrêmement le prix.

„ La plaine étant nettoiée & ne s'y „ trouvant pas un seul Escadron ennemi, „ *Marlborough* fit environner les vingt-„ huit Bataillons & les deux Regimens „ de Dragons, qu'on avoit mal à propos „ entassez dans ce village. On les som-„ ma de se rendre Prisonniers de guerre „ & ils eurent la lâcheté d'y consentir, „ quoiqu'ils n'eussent qu'un demi-quart „ d'heure de retraite pour se mettre en „ sûreté. Il est vrai qu'ils n'avoient point „ de Chef. Mais le plus ancien Officier „ devoit se mettre à leur tête; ils de-„ voient faire quelque effort; il eût toû-„ jours été tems de mettre bas les armes. „ Car enfin quinze ou seize mille hom-„ mes bien conduits & déterminez peu-„ vent s'ouvrir un passage au travers d'u-„ ne Armée non retranchée, quelque „ nombreuse qu'elle puisse être, à plus „ forte raison, si elle est dans l'espece de „ désordre que produit la victoire mê-„ me.

„ On a blâmé les Vainqueurs de n'a-„ voir pas poursuivi le Duc de *Baviere* „ & le Comte de *Marsin* pendant leur re-„ traite. Ceux qui ont parlé de la sorte „ ne savoient pas ce que c'est que la

„ guerre.

„ guerre. Une aile entière qui se retire
„ en bon ordre est elle donc si aisée à at-
„ taquer? Combien de fois ces poursui-
„ tes opiniâtres ont elles été funestes aux
„ victorieux? Pouvoit-on croire que ces
„ troupes victorieuses n'avoient point
„ souffert, qu'elles n'étoient point fati-
„ guées & qu'elles fussent en état de com-
„ battre de nouveau & de remporter une
„ seconde victoire? D'ailleurs dix ou
„ douze mille prisonniers à garder n'é-
„ toient-ils pas quelque chose d'embarras-
„ sant & de dangereux, au cas que pen-
„ dant l'attaque le hazard leur eût pré-
„ senté quelque occasion de se mettre en
„ liberté?

„ Peutêtre ne sera-t-on pas fâché de
„ connoître les causes de cette victoire.
„ La célérité du Duc de *Marlborough* à join-
„ dre l'Armée Impériale, aussi-bien que
„ celle du Prince *Eugene*; la confiance
„ que l'un & l'autre avoient sû inspirer
„ à leurs troupes, qui croioient en les
„ suivant marcher à une victoire assurée;
„ leur promptitude à profiter de l'occa-
„ sion de combattre, que l'imprudence
„ de l'Ennemi leur offrit, en voilà les
„ premières causes & les plus générales.
„ Les causes prochaines & immédiates
„ furent, la présence d'esprit, l'habile-
„ té, l'adresse de *Marlborough*, qui mit à
„ profit toutes les fautes & les mouve-
„ mens

„ mens peu reguliers des ennemis & les „ empêcha de se servir de leur avantage. „ Ce fut sa prudence à retenir l'ardeur de „ ses troupes, à pousser peu à peu l'en„ nemi, à le laisser s'épuiser en vains ef„ forts, à l'amuser du côté où il étoit le „ plus fort, à l'attaquer fortement, mais „ méthodiquement si je puis ainsi m'ex„ primer, du côté où il étoit le plus foi„ ble. Par cette conduite mesurée il „ s'assura des évenemens, il rendit sa „ victoire aussi complette qu'elle pouvoit „ l'être, & le hazard n'eut aucune part à „ sa gloire ".

Le détail des fautes des *François* me paroît très-curieux. On en jugera.

Fautes des François en cette journée.

„ Pour ce qui regarde les *François*, dit „ l'Historien, *Louis XIV.* & ses Géné„ raux firent presqu'autant de fautes que „ de démarches. L'Armée de *Villeroi* „ fut presque absolument inutile. Elle „ étoit de trente-huit Bataillons & de soi„ xante Escadrons; c'étoit l'élite des „ troupes *Françoises*. Après le départ du „ Prince *Eugene*, quinze Bataillons & „ vingt Escadrons qui étoient sous les or„ dres du Comte de *Coigny* suffisoient „ pour contenir les troupes qu'il avoit „ laissées dans les lignes de *Biel* & de „ *Stolhoffen*. Le bon sens dictoit qu'il „ falloit suivre ce Prince, ou du moins „ faire quelque diversion, qui le forçât

„ à

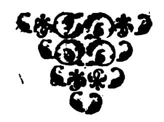
„ à revenir sur ses pas & assurât aux Armées de *Bavière* & de *France* une telle supériorité qu'on n'eut ôsé les combattre. Il falloit par exemple qu'il s'emparât de *Wilingen* & de *Rotweil*, pour assurer une communication, & qu'il entrât ensuite dans le *Wirtenberg*. On dit que ce Général avoit formé ces projèts & qu'ils ne furent point du gout de *Louis XIV*, qui croioit ses Armées beaucoup plus fortes qu'elles n'étoient. On faisoit sonner bien haut le nombre des Bataillons & des Escadrons, mais on ne lui disoit pas qu'ils étoient bien foibles. La Bataille d'*Hochstet* en fut une preuve assurée. Les vingt-sept Bataillons & les deux Regimens de Dragons qui se rendirent si honteusement devoient faire au moins quinze mille hommes, car ils avoient peu souffert & avoient été amusez plûtôt qu'attaquez. Cependant les Prisonniers en tout selon les listes publiées ne passoient pas dix mille hommes. La vénalité des charges militaires contribua encore beaucoup à la honte de cette défaite. La plûpart des Régimens, sur tout des Régimens nouveaux, avoient à leur tête de jeunes gens sans expérience, ou sans cœur. Aussi, le Duc écrivant à la Reine, pour lui aprendre le succès de ses armes, lui disoit spirituellement qu'il avoit pris une

„ bonne

„ bonne partie des Pensionnaires des *Jé-*
„ *suites*. Les Généraux mêmes, excep-
„ té le Comte de *Marsin*, qui n'étoit
„ pourtant pas grand homme de guer-
„ re, étoient mal choisis & peu esti-
„ mez des Troupes. Le Maréchal de
„ *Tallard* étoit de ce nombre. Quoi-
„ qu'il eût par devers lui la Bataille de
„ *Spire*, chacun, excepté *Louis XIV*,
„ savoit qu'il avoit fait tout ce qu'il fal-
„ loit pour la perdre ".

La beauté de l'Edition répond à celle de l'Ouvrage. Il paroît qu'on n'a rien épargné pour la rendre correcte. On y a joint des Cartes de tous les Etats & Possessions de la Couronne de la *Grande-Bretagne*, tant en *Europe* qu'en *Afrique* & en *Amérique*.

On auroit eu pourtant une espèce de défaut à reprendre. C'est la multitude de piéces rapportées & sur tout de harangues & d'adresses. Mais l'Auteur a prévenu la critique, en disant avec *Saint Evremont*, qu'écrire l'Histoire d'*Angleterre*, *c'est pour la plus grande partie écrire l'Histoire des Parlemens*.



AN-

ARTICLE V.

Lettre aux Auteurs de ce Journal.

MESSIEURS,

Je vous ſupplie de vouloir encore inſérer dans votre Journal l'extrait que je prends la liberté de vous adreſſer. Il vous épargnera la peine de parler de la nouvelle Edition que Monſieur *Barbeyrac* vient de donner de ſa traduction des DEVOIRS DE L'HOMME ET DU CITOYEN de *Puffendorf.* Je me flatte que celui que je vous ai envoyé, il y a quelques mois, ſur le grand Traité du DROIT DE LA NATURE ET DES GENS du même Auteur & du même Traducteur, vous aura prévenus en faveur de mon exactitude. Du reſte, c'eſt la derniere grace que je vous demanderai en ce genre. Je ne veux point abuſer de votre bonté, dont j'ai, je vous aſſure, la plus parfaite reconnoiſſance. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MESSIEURS,

De Paris le 3. Decembre 1734.

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,

L'A. D. B.

A.R-

ARTICLE VI.

LES DEVOIRS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, *tels qu'ils lui ſont preſcrits par la Loi naturelle, traduits du* Latin *du Baron de* PUFFENDORF, *par* JEAN BARBEYRAC, *Docteur & Profeſſeur en Droit à* GRONINGUE. *Cinquieme Edition, accompagnée comme la précédente de deux* DISCOURS *ſur la permiſſion & ſur les bénéfices des Loix; & du* JUGEMENT DE MONSIEUR DE LEIBNITZ *ſur cet Ouvrage, avec des réflexions du même Traducteur: mais revuë de nouveau & augmentée d'un grand nombre de Notes. A* Amſterdam *chez la Veuve de* P. de Coup *&* G. Kuyper 1735. *in* 8. *Tome I. pagg.* 252. *ſans compter deux Avertiſſemens, une Préface, une Table des Chapitres de* 52. *pages. Tome II. pag.* 124. *ſans des Diſſertations, des Diſcours & un Index qui en contiennent* 246. *Se trouve à* la Haie *chez* Jean van Duren.

LA groſſeur de ce volume ne doit pas faire peur. L'Ouvrage que Monſieur de

de *Barbeyrac* y donne au Public, n'en est guères que la moitié, & certes il n'en seroit pas le quart, sans la multitude de notes & de dissertations, dont il a cru devoir l'enrichir. Sans exagérer le moins du monde, elles surpassent le texte. Si elles sont nécessaires, c'est un préjugé violent contre la clarté de cet Abbrégé, que *Puffendorf* fit lui même à l'usage de la jeunesse, ainsi qu'il en parle dans sa Préface. *Tout le monde*, dit-il, *peut voir du premier coup d'œil que je ne me suis proposé autre chose que de donner à la jeunesse un abbrégé court, &, si je ne me trompe, clair & méthodique des principales matières du Droit naturel.* p. xxxv.

Eloge de cet Ouvrage.

Les *Devoirs de l'Homme & du Citoyen* ne sont donc rien autre chose que l'abbrégé du *Droit de la Nature & des Gens*, &, comme j'ai fait un extrait de ce gros & important Ouvrage, je ne parlerai que fort peu de l'Abbrégé, dont on nous donne une nouvelle édition. Je m'attacherai à ce que l'Editeur a jugé à propos d'y joindre, pour faire de ce petit Ouvrage un gros volume. L'Abbrégé est excellent. Dégagé de cette multitude de citations & de cette vaste érudition, il ne présente que des sentimens raisonnables, il délivre de la peine qu'on auroit à les démêler dans l'Ouvrage primitif, & je puis assurer que je l'ai lû avec beaucoup plus de plaisir que le *Droit de la Nature &*

des Gens. Sur tout il m'a paru fort clair, &, pour l'entendre, je n'ai eu aucun besoin des savantes notes de Monsieur *Barbeyrac*.

Notes dont on l'a inutilement grossi. P. 2.

Par exemple, quand *Puffendorf* dit que dans l'idée d'une action humaine il ne renferme pas toute sorte de mouvemens des facultez de l'Homme, mais seulement ceux qui ont pour principes les lumières de l'entendement & la détermination de la volonté, avois-je besoin que Monsieur *Barbeyrac* me dit d'un ton grave, „ L'Au-„ teur exclut ici, non seulement les opé-„ rations des facultez purement corpo-„ relles & absolument nécessaires, com-„ me la *digestion* des viandes, *la circula-„ tion du sang*, le mouvement des *es-„ prits animaux*, mais encore les opéra-„ tions des facultez, qui, quoiqu'elles „ se rapportent à l'ame uniquement, ou „ bien au corps & à l'ame tout ensem-„ ble, agissent néanmoins nécessaire-„ ment; comme *l'entendement*; *par la „ faculté sensitive*, *l'imagination*, *la me-„ moire*. Il exclut aussi les mouvemens „ de nos facultez, lesquels, quoiqu'ils „ dépendent ordinairement de nous, „ s'excitent quelques fois sans notre par-„ ticipation, comme celà se voit dans „ les *Sommambules*; ou dans les Person-„ nes qui tombent en *délire*, ou en fré-„ nésie". Pouvoit-il me venir à l'es-prit que *Puffendorf* mit au rang de mes

de-

devoirs, la digestion, la circulation du sang, & qu'il me défendit le délire ou la frénésie ? Qui doute que Monsieur *Barbeyrac* ne sût que ce n'étoit pas là la pensée de *Puffendorf* ? Pourquoi n'a-t-il pas rendu la même justice à tous ses lecteurs? Quel besoin avois-je encore qu'on m'avertît que *Puffendorf* entendoit, non seulement les mouvemens extérieurs qui produisent des actions sensibles, mais encore les mouvemens purement internes, & qu'à cette remarque importante on ajoutât que, selon l'usage, la considération des derniers appartient plûtôt à la Morale prise dans un sens particulier & distinguée du Droit naturel?

Ce que *Puffendorf* dit sur la conscience me paroissoit clair, & il a presque cessé de me le paroître, après avoir lû les huit grandes pages de notes, que Monsieur *Barbeyrac* a faites pour l'éclaircir. Il distingue je ne sai combien de sortes de consciences. Il en est de douteuses, de probables, de demonstratives, de décisives, de droites, de mauvaises, de bonnes, d'erronées, de scrupuleuses, de conséquentes, d'antécédentes. Il leur prescrit à toutes des regles. Ces divisions, ces subdivisions, ces regles différentes forment une espece de chaos, qui obscurcit & qui enveloppe le sentiment de *Puffendorf*, sentiment qui se réduit à dire qu'on peut a-

Autre exemple de ces Notes.

gir, quand on a de bonnes raiſons de croire que ce qu'on fait eſt permis, & qu'on ne le peut, quand on en doute.

Troiſieme exemple. Il en eſt de même de l'erreur vincible ou invincible. Il faut, ou avoir une extrême envie de faire des notes, ou ſuppoſer dans les lecteurs l'ignorance la plus craſ-
P. 8. ſe, pour en avoir fait ſur ce texte. „ Il „ y a une erreur vincible ou ſurmontable, „ qui eſt celle où l'on pouvoit s'empê- „ cher de tomber, ſi l'on eût pris tous „ les ſoins & apporté toute l'attention „ que l'on devoit avoir. Il y a auſſi une „ erreur invincible, c'eſt-à-dire, de la- „ quelle on ne ſauroit ſe garantir avec „ tous les ſoins moralement poſſibles, „ ſelon la conſtitution des choſes humai- „ nes & de la vie commune. Cette der- „ nière ſorte d'erreur, du moins parmi „ ceux qui s'attachent un peu à cultiver „ leur raiſon & à ſe conduire ſuivant les „ regles de l'Honnête, n'a pas lieu ordi- „ nairement en matière des préceptes gè- „ néraux, mais ſeulement par rapport „ aux affaires & aux cas particuliers. “

Troiſieme exemple. J'en prendrois volontiers l'univers à témoin, qu'y a-t-il d'obſcur dans ces définitions? Monſieur *Barbeyrac* y a pourtant fait une note de ſix grandes pages. „ L'Auteur, dit-il, ſemble borner l'er- „ reur invincible aux choſes de fait. Mais „ elle a lieu auſſi par rapport au droit en „ matière de certaines choſes & à l'é-

„ gard

„ gard de certaines perſonnes, du moins
„ en certains tems. Les maximes les
„ plus générales du Droit naturel & cel-
„ les qui en découlent immédiatement
„ par des conſéquences immédiates, ou
„ peu éloignées, ſont à la vérité telles
„ qu'une perſonne qui a le bon ſens ne
„ ſauroit être là-deſſus dans une erreur
„ invincible, du moins parmi les Nations
„ tant ſoit peu civiliſées. Car s'il y a
„ des Peuples ſauvages aſſez abbrutis par
„ le défaut d'éducation pour être hors
„ d'état de ſe former ou de comprendre
„ des principes ſi évidens, ils tiennent
„ plus de la Bête que de l'Homme, &
„ c'eſt à DIEU à voir en quel rang il
„ doit les mettre".

Je n'ai garde d'en tranſcrire davantage. Mais je ne puis m'empêcher de remarquer cette expreſſion, *c'eſt à Dieu à voir en quel rang il doit les mettre*. Dirai-je trop, ſi je dis qu'elle eſt un peu cavalière? Elle me fait ſouvenir d'un Gouverneur qui ordonnoit des feux de joie pour une victoire, qu'il diſoit avoir été obtenue par les ſecours de Dieu, *& avant que d'allumer le feu de joie*, continuoit-il, *ledit Dieu ſera remercié par le chant du Te Deum.*

Je ne finirois point, ſi je voulois rapporter la foule de notes inutiles qui enflent le petit Traité de *Puffendorf*. Toutes ne le ſont pas, il en eſt de néceſſaires, il en eſt même de curieuſes, mais je ne

crains point de dire qu'elles sont en fort petit nombre, & que celles-là même généralement parlant sont trop étendues. Je vais donc, comme je l'ai promis, examiner les pieces qui grossissent ce volume. Il y a trois avertissemens. Le premier seul mérite quelque attention.

Réponse à quelques reproches de Monsieur Barbeyrac.

Monsieur *Barbeyrac* s'y plaint vivement de l'extrait de son Grand *Puffendorf*, il traite l'Auteur de cet Extrait d'Avanturier, il l'accuse d'avoir en vue de „ décrier l'Auteur & le Traducteur & „ même la Science du Droit naturel, à „ quoi, dit-il, il n'entend rien. Il attri„ bue ce dessein à l'attachement qu'il a „ pour les Peres en qualité de Catholi„ que Romain". Les autres points de sa critique ne sont pas mieux fondez. „ C'est à moi personnellement qu'il en „ veut, dit Monsieur *Barbeyrac*, jusqu'à „ me rendre responsable des fautes de „ mon Auteur". Enfin l'Auteur de l'Extrait qui a blessé ce Professeur „ est *Pyr*„ *rhonien*, & cet Anonyme, qui attaque „ malhonnêtement & avec des airs fanfa„ rons, ne mérite pas qu'on perde son „ tems à mettre dans tout son jour son „ peu de lumières & d'équité".

Remarques générales sur le procedé de ce Savant.

Cette tirade d'injures prouve que Monsieur le Professeur est piqué & que la modération n'est pas sa vertu favorite. Ce langage est du moins équivoque, & ceux qui ont tort, & que leur profession a acou-

coutumez à certains airs de hauteur, s'en servent plus souvent que ceux qui ont raison, sur tout s'ils ont lû les Peres & qu'ils soient d'un tempérament bilieux. Cette manière de répondre est la plus aisée & épargne beaucoup de tems qu'on met à profit. Un Docteur, dont presque tous les momens sont comptez & payez, ne peut trop ménager le sien. Qu'en coute-t-il pour dire qu'il n'y a, ni équité, ni lumieres dans ce qu'on nous objecte, qu'il ne mérite pas d'être réfuté, & que, si on vouloit s'en donner la peine, rien ne seroit plus facile que d'atterrer & de confondre son adversaire? Après tout, quoiqu'on se serve du langage de la passion, il se peut faire qu'on ait raison, la colère n'est pas toûjours injuste. Ainsi je ne prétens rien conclure à mon avantage de la manière peu mesurée dont il s'exprime à mon égard, en quoi il a d'autant plus de tort qu'il ne me connoît point. Un homme masqué a de grands privileges, & il n'y a qu'une imprudence extrême qui puisse déterminer à en user avec lui comme si nous étions sûrs qu'il nous fût inférieur. Cette maxime est de Droit naturel & je ne conçois pas comment ce Docteur en Droit a oublié d'en faire usage. Mais passons des généralitez au détail.

Qu'on a prouvé tout ce qu'on a dit contre lui.

Un Avanturier en fait d'Ecrivain est un homme qui dit tout ce qui lui vient à l'esprit,

prit, qui assure sans rien prouver, qui loüe, qui blâme sans raison, dont les écrits par conséquent sont sans suite & remplis de contradictions & d'impertinences.

Celui qui a fait l'Extrait de la dernière édition du Droit de la Nature & des Gens n'avance rien sans preuve. Il est pour le moins aussi fondé dans ses critiques que dans ses éloges Il convient de l'érudition de l'Auteur & de celle du Traducteur. Mais il croit qu'elle n'est pas assez digérée, & que, sans nuire le moins du monde à la bonté du livre, on eût pû retrancher la plus grande partie des notes. Il rapporte quelques-unes de ces notes. Si elles sont en effet inutiles, il prouve ce qu'il avance. Il n'est donc point Avanturier.

On accuse la Préface d'être trop longue. On dit qu'elle contient cent-vingt & une grandes pages & qu'il n'y a que les dix ou douze dernières, qui ayent un rapport immédiat au Droit de la Nature & des Gens. Si tout celà est vrai, l'accusation est fondée, elle est même prouvée. En quoi donc celui qui l'a faite est-il Avanturier?

On prétend que la Science du Droit de la Nature & des Gens n'est pas à la portée des plus simples, comme le soutient Monsieur *Barbeyrac*. La multitude de ses savantes notes, qu'on apporte en preu-

preuve, n'eſt-elle pas une démonſtration, que cette Science demande autant de pénétration & d'application que les autres, & quand on l'oppoſe lui-même à lui-même, lui impoſe-t-on ? L'endroit qu'on cite de la cinquante-cinquième page de ſa Préface ne s'y trouve-t-il pas ? N'eſt-ce pas lui qui dit que les Dogmes ſpeculatifs ne coutent pas beaucoup à apprendre & que, pour la Morale, il faut méditer profondément & ſavoir plus que ſes lieux communs ? Où eſt donc là l'Avanturier ?

On prétend que la Raiſon ſeule ne ſuffit pas pour conduire l'Homme & que rien n'eſt plus équivoque que ce mot de *Raiſon*. On en apporte des preuves, à quoi on defie ce Docteur de répondre. Eſt-ce là être Avanturier ?

On trouve mauvais que le Traducteur ſe déchaine avec indécence contre ce qu'on appelle les Peres, qu'il les traite de Corrupteurs des eſprits, qu'il aſſure qu'il ſuffit de les lire pour apprendre à dire des injures. Ces expreſſions ne portent-elles pas leur condamnation avec elles ? Eſt-ce à celui qui les blâme ou à celui qui s'en ſert que convient le nom d'Avanturier ? Il en eſt de même de la manière dont ce Profeſſeur parle des Eccléſiaſtiques en général, c'eſt-à-dire de tous les Miniſtres de toutes les Religions. Devoit-on l'approuver ? N'eſt-il

pas vrai que ces condamnations générales, qui enveloppent toute une Nation, toute une espece d'hommes, sont ordinairement fausses & injustes? Pour moi, quelque Avanturier que je sois, je me donnerois bien de garde de dire que tous les Professeurs sont des Pédans. En un mot, dans l'Extrait qu'il plait à ce Docteur de traiter si mal, on n'a rien dit sans preuve, on le défie même d'y répondre, & jusqu'à ce qu'il le fasse, on aura droit de regarder ses injures comme l'aveu de son impuissance. Au reste, supposé qu'il s'y déterminât, ce qu'on ne croit pas, on le supplie de ne faire usage de sa grande érudition, qu'autant qu'il sera nécessaire pour donner à ses réponses autant de précision & de netteté qu'en ont les difficultez qu'on lui a proposées.

Réponses à d'autres reproches de Monsieur Barbeyrac.

Monsieur *Barbeyrac* voudra bien souffrir qu'on prenne la liberté de répondre à ses conjectures & aux autres injures qu'il a dites. On ne critique point pour critiquer, puisque la critique est solide. Monsieur *Barbeyrac* a tort de conclure que l'Auteur de l'Extrait qui le blesse est Catholique Romain, de ce qu'il n'approuve pas ses invectives atroces contre les Peres. Ignore-t il que grand nombre de Protestans en ont été choquez & scandalisez? Peut-être que cet Avanturier a plus lû les Peres, que lui; il n'est pas impossible qu'il les entende mieux, &

c'est

c'est pourquoi, sans en faire sa regle, il ne les méprise pas.

On n'en veut point à Monsieur *Barbeyrac*, on l'a déjà dit, on estime son érudition peu commune, on voudroit seulement qu'il n'en eût pas été si prodigue. On ne le croit pas non plus infaillible, donc on lui en veut: Conséquence fausse, du moins non nécessaire! Dirai-je ce que je pense? Il faut être bien plein de son mérite, pour s'imaginer qu'on ne puisse être contredit, sans que la haine soit le principe de ces contradictions, comme si la vérité ne pouvoit pas l'être. On pardonneroit ces idées à des Ames vulgaires. Mais du moins les Philosophes devroient en être exempts. Un Livre imprimé est de droit public, chacun peut en dire son sentiment, &, si Monsieur *Barbeyrac* a cru pouvoir attaquer tous les Peres, comment a-t-il cru que personne ne l'attaqueroit? Est-ce la haine qui l'a fait parler contre eux? Surquoi fondé croit-il donc qu'il n'y ait que la haine qui puisse faire parler contre lui? Si l'Evêque d'*Hippone* ou quelcun de ceux que ce Docteur a le plus maltraitez revenoit au monde, & qu'au lieu de répondre, il dît que celui qui a trouvé des défauts dans ses ouvrages est un Avanturier, qu'il est Protestant, qu'il est son ennemi, & qu'il n'a garde de troubler son repos, & de perdre son tems pour répon-

dre

dre à un homme qui l'a attaqué malhonnêtement & avec des airs fanfarons, ce Docteur dis-je se croiroit-il suffisamment réfuté?

Suite de ses Réponses.

On n'est point Pyrrhonien. Cette conclusion ou cette imputation est aussi fausse & n'est pas plus équitable que les précédentes. On prouve que la Raison seule ne suffit pas pour régler & pour conduire l'Homme; donc on ne croit point qu'il y ait de régle qu'il doive suivre! C'est comme si quelcun disoit, ce Philosophe combat la démonstration de *Descartes* sur l'existence de Dieu; donc il est Athée. En bonne Logique la première conclusion n'est pas plus légitime que la seconde.

On ne croit pas non plus avoir attaqué malhonnêtement. S'il étoit échappé quelque terme peu mesuré, on le désavoüe, on en est fâché, on prie Monsieur *Barbeyrac* de le pardonner. Mais après avoir relû attentivement ce qu'on a écrit, on n'en a point trouvé qui approchât de ceux dont ce Monsieur a jugé à propos de se servir. Pour des airs fanfarons, ou gascons, car c'est à peu près la même chose, ils consistent je croi à se vanter, à dire qu'on feroit telle & telle chose, si on vouloit s'en donner la peine, qu'on n'auroit qu'à se montrer pour mettre en fuite ses ennemis, qu'on n'auroit qu'à parler pour confondre ses adversaires, pour mettre dans tout son jour leur peu

de

de lumières & leur peu d'équité, mais qu'ils ne le méritent pas. On n'a point ces sentimens & on ne croit pas s'être servi d'expressions qui autorisent à les attribuer.

Enfin on s'embarrasse peu de ce que pense ou ne pense pas Monsieur *Barbeyrac*. Des injures en l'air & non prouvées retombent sur celui qui les dit. Qu'il parle ou qu'il se taise, on sera également content. L'amour de la vérité a fait écrire. On n'a point cherché à diminuer la réputation de cet illustre Professeur, bien moins encore à s'en faire à ses dépens, on est content de celle qu'on a, & peut-être est-on assez Philosophe pour n'en vouloir point du tout en ce genre.

Le second avertissement, l'avis postérieur & la préface qui le suivent, contiennent une espece d'histoire de cette édition & de celles qui l'ont précédée. Celle-ci est sans doute la plus correcte, la plus abondante en notes, & parmi tous les livres de Morale qui ont été publiez depuis le siecle passé, Monsieur *Barbeyrac* n'en connoît point qui renferme dans un si petit espace un Systême si net, si solide, si plein & si méthodique de la Science des mœurs que cet Abbrége des DEVOIRS DE L'HOMME ET DU CITOIEN, sur tout dans l'état où il paroît présentement en François

Pref. p. xxix.

çois. Il est bon que le Public sache que l'Editeur y a fait pour le moins autant de grosses & menuës réparations qu'il en avoit fait au gros *Puffendorf*.

Le fameux *Leibnitz* n'en jugea pas si favorablement. Sans se nommer, il l'attaqua assez vivement, l'Editeur le devina, ou plûtôt il connut distinctement son adversaire. Comme il étoit digne de lui, il voulut bien prendre la peine de lui répondre, quoique pourtant cet adversaire ne fut guères au fait des principes qu'il combattoit. Cet Ecrit de *Leibnitz* & la Réponse de Monsieur *Barbeyrac* sont renfermez dans la Brochure de cinquante sept pages, qui a pour titre *Jugement d'un Anonyme sur l'Original de cet Abbregé*.

Objections de Leibnitz contre Puffendorf.

Leibnitz s'éleve fortement contre *Puffendorf*, qui prétend que la fin de la Science du Droit naturel est renfermée dans les bornes de cette vie & que les maximes de ce Droit s'appliquent uniquement au tribunal humain, qui ne s'étend pas au delà de cette vie & qui même ne se met pas fort en peine des actes internes. C'est, disoit *Leibnitz*, ravaler au plus bas dégré le Droit naturel, c'est priver cette Science de la plus belle de ses parties & détruire en même tems plusieurs devoirs de la vie. En effet pourquoi est-ce qu'on s'exposeroit à perdre ses biens, ses honneurs, sa vie même, pour le bien de la Pa-

Patrie, ou de l'Etat; quand on peut s'accommoder aux dépens de la prospérité d'autrui? Et si le Droit naturel se termine à cette vie, peut-il exiger de si grands sacrifices?

Monsieur *Barbeyrac* répond que l'Anonyme n'a pas des idées justes ni bien liées sur la nature & la force du *Devoir*, au lieu que la petite omission de *Puffendorf* peut être excusée, en ce qu'il y est tombé par la haute idée des impressions, que la vuë seule du Droit doit faire sur le cœur de toute personne raisonnable. L'Anonyme, ajoute-t-il, confond manifestement le *Devoir* avec les effets ou les motifs de son observation; & la force qu'a le Devoir par lui même, avec celle qu'il a sur les esprits des Hommes, de la maniere dont ils sont faits...... Selon lui, sans l'espérance d'une immortalité bienheureuse, on ne pourroit se porter à son devoir.... Selon notre Auteur au contraire, on est obligé, non seulement de ne faire du mal à personne, mais encore de se sacrifier quelquefois soi & ce qu'on a de plus cher, par cette seule raison que ce sont des devoirs. Quelle de ces deux Morales est la plus pure, la plus noble, la plus conforme aux idées des sages Anciens, qui ont si bien distingué entre l'honnête & l'utile? *Réponse de M. Barbeyrac.*

Ainsi l'Anonyme, en voulant relever une *Réflexion de l'Auteur de l'Extrait sur ce sujet.*

une simple omission de notre Auteur, s'est jetté lui-même dans des embarras fâcheux. Ce sont certainement deux questions différentes. *Pourquoi on est obligé de faire ou de ne pas faire certaines choses?* Et *Quel est le motif le plus capable de porter les Hommes à s'acquiter de leur devoir?* Tout celà ne résout pas la difficulté. Si le Droit naturel est renfermé dans la vie présente, le Droit naturel ne m'oblige point à y renoncer & à sacrifier ce qui peut me la rendre commode & agréable. Car le Droit naturel, c'est la Raison que Dieu veut que je suive, de sorte que cette Raison & la Volonté de Dieu sont une même chose. Or la Raison qui borne les obligations qu'elle impose à la vie presente ne peut m'obliger à sacrifier cette vie. Du moins si je crois qu'elle m'y oblige, d'autres pourront penser le contraire. Ainsi ce Droit naturel deviendra équivoque & arbitraire & se réduira à ce que chacun fasse ce qu'il croit devoir faire. C'est là en effet le grand défaut de la doctrine de *Puffendorf*. Le Droit naturel oblige, parce que Dieu le veut & que les différentes maximes qui le composent ne sont rien autre chose que la volonté de Dieu. Comment m'est-elle connue cette volonté? Par la Raison. Ma Raison & la Volonté de Dieu sont donc une même chose. Ma Raison est donc ma loi. Donc tout Homme est obli-

obligé de faire ce que sa Raison lui dicte: Or la Raison ne parle pas à tous le même langage. Le Droit naturel considéré en lui-même n'est donc point uniforme, & il pourra se faire que deux personnes, en croiant le suivre, feront des actions tout opposées, par exemple que l'un égorgera son père infirme & que l'autre tâchera par toutes sortes de moyens de lui prolonger la vie. De ces Raisons opposées naît naturellement le Pyrrhonisme, car, si la plûpart des Hommes prennent pour Raison ce qui ne l'est pas, surquoi fondé m'attribuerois-je le privilege de ne point m'égarer?

Le reste des objections & des réponses sont du même goût. *L'Anonyme n'entend pas la matiere, il n'est point au fait, il est étonnant que dans un si petit écrit il perde tant de paroles, il en veut à l'Auteur, ce qu'il dit est commun & mal appliqué.* Il est pourtant vrai que les objections sont le plus bel endroit de cette Brochure & qu'elles marquent un Esprit supérieur.

Jugement sur deux Discours de Monsieur Barbeyrac.

Ce Volume contient encore deux Discours Académiques, que Monsieur *Barbeyrac* a prononcez, il y a dixneuf ou vingt ans, lorsqu'il étoit Recteur de l'Université de *Lauzanne*. Le premier prouve que tout ce que les Loix permettent, ou ne défendent pas, n'est pas pour celà réellement permis. Le second montre qu'un Honnête homme ne peut pas toûjours se

prévaloir des droits & des privileges que les Loix lui donnent. Tous deux sont beaux, pleins d'érudition, & c'est avec justice qu'on les a imprimez si souvent & qu'on a attaché leur durée à celle du Grand & du Petit *Puffendorf.* Outre quelques principes dont on pourroit abuser, quelques décisions un peu hardies, quelques qualifications outrées qu'on pourroit y trouver, on croit être fondé à dire qu'ils ne sont guères dans le gout François, ni pour les choses, ni pour le tour, ni même pour l'expression.

On ne veut rien dans un Discours Académique qui sente l'école & le cahier. On veut plus d'esprit que d'érudition, plus de raisons que de citations. On s'embarrasse peu de ce que les *Perses* & les *Babyloniens* ont pensé. On traite tout celà de fatras. Les noms seuls d'*Epaminondas* & de *Taprobane* suffiroient pour décrier le Discours le plus judicieux. Un pour ainsi dire ne pourroit engager à faire grace au *Non plus ultra* d'un Jurisconsulte, ni à l'*Ostracisme* des *Athéniens.* Que diroient les Dames *Françoises*, si elles entendoient dire que *les Dames Romaines se faisoient avorter tout publiquement*? Que le métier de *Courtisanne* & celui de *Brelandier* ne sont rien moins qu'honnêtes? Ces termes de *Vaurien*, *détrousser les Passans*, *ratrapper son argent*, *Honnêtes gens au gros grain*, *Cabaretiers*, *Mai-*

Maîtres des Brelans & des Lieux publics, ne sont assurément point du beau stile, & je ne crois pas m'aventurer, en disant que depuis le tems de *Jean de Wert* ils ne se sont trouvez dans aucun Discours Académique. Que diroit-on de cet épiphoneme? *Triste preuve des inconvéniens funestes qu'entraîne quelquesfois une méprise grammaticale!* Que diroit-on de cette apostrophe? *Gens de tout âge, de tout ordre & de tout sexe.* Il en est de même de ces tours usez? *Par où commencerai-je? A qui parlerai-je?* Il faut quelque chose de plus que du solide & du bon sens pour un Discours de parade. Le stile & le langage n'en doivent point être bourgeois.

ARTICLE VII.

MEMOIRES DE MADEMOISELLE DE MONTPENSIER, *fille de* Gaston d'Orleans, *frère de* Louis XIII. *Roi de* France. *Nouvelle édition, où l'on a rempli les lacunes, qui étoient dans les éditions précédentes, corrigé un très-grand nombre de fautes, & ajouté divers Ouvrages de* Mademoiselle *très-curieux. A* Amsterdam *chez* J. Wetstein *&* G. Smith. 1735. *Tome I.*

pag. 246. & pour la Préface 19. Tome II. pag. 307. Tome III. pag. 247. Tome IV. pag. 251. Tome V. pag. 264. Tome VI. pag. 285. Tome VII. pag. 229. Tome VIII. pag. 348. sans la table des matières qui en a 65. Ce livre se trouve aussi à la Haye *chez* Jean van Duren.

CE qu'on a dit des Mémoires de *Mademoiselle* dans un des Volumes précédens de ce Journal (1), nous dispense d'en donner ici un Extrait. Il suffit de marquer en quoi cette édition-ci est préférable à celles, qui avoient paru ci-devant. La Préface, qui est agréablement écrite, est la première chose, qu'elle a de plus. On y lira avec plaisir le fait suivant.

Anecdote curieuse.

„ En mille six cent cinquante trois, le „ Gouverneur, le Prévôt des Marchands, „ & les Echevins de Paris firent faire par „ des ordres supérieurs une statue de „ marbre de la grandeur de cinq pieds & „ demi, représentant *Louis* XIV. habillé „ à l'antique, avec un manteau à la Ro- „ maine semé de fleurs de Lys, la tête „ couronnée de lauriers, tenant en sa „ main un sceptre, avec lequel il mon- „ troit la Rebellion qu'il avoit étouffée. „ On

(1) Tome XIII. Part. I. pag. 66.

„ On la voioit ſous la figure d'un Sol-
„ dat que le Monarque fouloit aux
„ pieds. Ce Soldat étoit armé d'un cor-
„ ſelet & d'un javelot, & ſur ſon cimier,
„ on voioit un Chat, qui tenoit dans ſes
„ griffes un jonc rompu. Il y avoit au-
„ deſſous de la ſtatue l'Inſcription ſui-
„ vante.

„ *Ludovico XIV.*
„ *Regi Chriſtianiſſimo,*
„ *Perduellium debellatori,*
„ *Urbis pacatori*
„ *Præſentia, autoritate, clementia,*
„ *Exemplo Patris Avique*
„ *Regum invictiſſimorum,*
„ *Æternum reverentiæ*
„ *Fideique Monumentum*
„ *Devoverunt*
„ *Franciſcus de l'Hoſpital*
„ *Franciæ Polemarchus,*
„ *Urbis Moderator:*
„ *Antonius le Febvre*
„ *Urbi Præpoſitus:*
„ *Michael Guillois,*
„ *Nicolaus Philippes,*
„ *Andreas le Vieux,*
„ *Petrus Deniſon,*
„ *Æediles:*
„ *Germanus Pietre*
„ *Regis Urbanuſque*
„ *Procurator:*
„ *Martinus le Maire*

„ *Scriba:*
„ *Nicolaus Boucot*
„ *Quæstor.*
„ *Anno MDCLIII.*

„ Cette Statue fût placée à l'Hotel de „ Ville en mille six cent cinquante quatre „ & elle y demeura jusqu'en quatrevingt- „ sept, auquel tems le Roi vint y diner, „ & s'étant tourné en décendant du cô- „ té de la Statue, il dit, *celà n'est plus de* „ *saison*. Dès la nuit on travailla à l'ô- „ ter, & elle fut portée dans une mai- „ son de campagne du Président de Four- „ ci alors Prévôt des Marchands. Deux „ ans après, on plaça à l'Hôtel de Ville „ la statue de Louis XIV. qu'on y voit „ encore aujourd'hui".

Réflexion d. J. Cette particularité est d'autant plus curieuse qu'aucun Historien n'en avoit encore fait mention. Du reste, en voiant avec quelle joie tous les *Parisiens* enlevèrent ce monument de leur rebellion, dès qu'ils le purent, je ne puis qu'admirer combien notre manière de penser dépend des évenemens. Dans le feu de la haine contre *le Mazarin*, ils s'applaudissoient de la guerre qu'ils lui faisoient & chacun d'eux croioit bien servir la *France* & le Roi. Ce Prince & son Ministre triomphent. Dès ce moment, leur prise d'armes est pour eux un crime dont ils voudroient effacer le souvenir.

La

La ſeconde addition faite à cette édition-ci eſt celle de quatre Lettres de MADEMOISELLE & de Madame de *Motteville*. On les a tirées d'un *Recueil de quelques Pieces nouvelles & galantes*, imprimé chez le fameux *Pierre Marteau*. Elles roulent ſur le plan que MADEMOISELLE s'étoit fait d'une Solitude délicieuſe. Cette Princeſſe vouloit que ceux qui s'y rangeroient avec elle renonçaſſent au mariage, & elle comptoit que ſon exemple pourroit obtenir d'eux cet effort. Elle raconte à ce ſujet que „ dans „ le Village de *Randan* en *Auvergne* jamais une Veuve ne s'eſt remariée, ni „ n'en avoit témoigné la moindre envie, „ à quelque âge qu'elle eût perdu ſon „ mari, parce que feu la Comteſſe de „ *Randan* en avoit uſé ainſi ". Voilà un nouvel exemple de l'impérieuſe influence des choſes les plus étrangères ſur nos jugemens. Quand eſt-ce que les Hommes ne ſuivront que les principes lumineux de la Raiſon? Mais je reviens à ces lettres.

Fait ſingulier rapporté par Mademoiſelle.

MADEMOISELLE y ſoutient que l'eſprit galant n'eſt point oppoſé à la véritable piété, & en donne pour preuve le beau tour qui paroît en tout ce que faiſoit Sainte *Thérèſe*. L'Editeur rapporte à cette occaſion un paſſage du célebre Don *Juan de Palafox y Mendoça* Evêque d'*Oſma*. Il eſt en *Eſpagnol* & je

La Reine Iſabelle & Ste. Thereſe comparées.

dirai par parentheſe qu'il eſt plein de fautes (1). Le ſens en eſt que les écrits d'*Iſabelle de Caſtille* & ceux de Sainte *Thereſe* ſont marquez au même coin, & qu'en un mot, ſi la Sainte avoit été Reine, on auroit vû en ſa perſonne une autre *Iſabelle*, & ſi *Iſabelle* avoit été Religieuſe, elle auroit été une autre *Thereſe*. Cette note d'ailleurs curieuſe ne prouve peut-être point ce que MADEMOISELLE avançoit, puiſque probablement cette Princeſſe entendoit autre choſe par le mot *galant*. Mais ce qu'elle prouve vaut bien autant. C'eſt que le même Homme avec les mêmes talens peut, ſelon que la Providence le place, être, ou un grand Prince, ou un Magiſtrat integre, ou un excellent Aſcette, ou même un petit Particulier, dont les vertus auſſi obſcures que ſa condition ſont auſſi peu connues que lui & ſont bientôt oubliées. Les grands Eſprits ſont comme les belles Statues. Il leur faut, pour paroitre ce qu'ils ſont, un piedeſtal aſſez elevé & un emplacement favorable.

Jugement d. J. ſur les Amours de Mademoiſelle.

La troiſieme Piece, qu'on a ajoutée ici, a pour titre, *les amours de* MADEMOISELLE & *de Monſieur de Lauzun*. Elle n'eſt pas commune, & c'eſt peut-être ce qui en fait le ſeul mérite. Du moins

(1) On y lit *dexat* pour *dexar*, *Denna* pour *Dona*, *temar*, pour *tomar*, *boluera* pour *bolver a*, *de la lino* pour *del alino*, *hunuera fido* pour *huviera fido*.

moins n'eſt elle pas aſſez bien écrite pour plaire par là, & quant à la vérité des faits, aſſurément, on n'ira pas l'y chercher, lorſqu'on a les Mémoires de MADEMOISELLE elle même, où elle décrit ces amours avec l'ingénuité d'une fille de quinze ans.

On trouve enſuite la *Deſcription de l'Iſle Invisible* & *l'Hiſtoire de la Reine de Paphlagonie*. Ce ſont deux Romans Satiriques compoſez par MADEMOISELLE, qu'on avoit déjà imprimez dans le *Segraisiana*. Ils ſont deſormais trop connus pour que je doive en parler.

La dernière addition conſiſte en cinquante neuf portraits, dont il y en a ſeize compoſez par MADEMOISELLE & que Monſieur *Huet* avoit fait imprimer ſecrettement par ſes ordres avec quarante trois autres. C'étoient la Princeſſe de *Tarente* & Mademoiſelle de *la Tremouille*, qui avoient apporté de *Hollande* la mode de ſe peindre. L'envie prit là-deſſus à MADEMOISELLE de faire auſſi ſon Portrait. On dit dans la Préface qu'il fut penſé & écrit en un quart d'heure. C'eſt bien peu de tems pour une Princeſſe, qui juſques-là n'avoit ſans doute guères penſé à s'examiner fort ſérieuſement. Contente de ſon travail, elle ne laiſſa pas de vouloir peindre d'autres perſonnes. Son exemple fut bientôt ſuivi. Le Public fut inondé de portraits. Qui- *Et ſur la mode des Portraits.*

 con-

conque ſavoit tant ſoit peu écrire faiſoit le ſien. Il falloit bien s'avouer quelques défauts, car qui n'en a point? Mais on ne reconnoiſſoit que ceux dont le principe eſt honorable. Peut-être n'y eut-il jamais de mode ſi ridicule. Il y a de la ſottiſe à médire de ſoi même. Il y a de la fatuité à ſe louer. Cependant le gout des Portraits fut aſſez durable, parce qu'il étoit ſoutenu par la vanité. Ceux ci étoient devenus extrêmement rares, & pluſieurs d'entre eux méritoient fort qu'on prît la peine de les chercher.

ARTICLE VIII.

LETTRES ECRITES DE LONDRES *ſur les* Anglois *& autres ſujets. Par* M. DE VOLTAIRE. *Suivant la copie imprimée à* Londres. *Se vend à* Amſterdam *chez* Jaques des Bordes. 1735. 8. *pagg.* 216. *Sans la table des Lettres, & celle des Matieres.*

LETTRES PHILOSOPHIQUES *par M.* de V. . . . *A* Rouen *chez* Jore *Libraire.* 1734. 8. *pag.* 190. *Ces deux editions ſe trouvent auſſi à* la Haye *chez* J. van Duren.

LEs *Lettres Philoſophiques* & les *Lettres écrites de Londres* ſont un ſeul & même

Ou-

Ouvrage, dont il s'eſt fait deux éditions, qui ne différent l'une de l'autre, qu'en ce qu'il y a dans celle de *Rouen* une aſſez longue critique de *Paſcal*, qui ne ſe trouve point dans l'édition d'*Amſterdam*.

Monſieur de *Voltaire* décrit dans les quatre premières Lettres la Doctrine & l'Hiſtoire des *Quakers*. Il parle dans les trois ſuivantes des Anglicans, des Presbytériens & des Antitrinitaires. Les Lettres huit, neuf & dixième ont pour ſujet le Parlement de la *Grande Bretagne*, le Gouvernement de ce Roiaume, ſon Commerce. La onzième renferme l'hiſtoire & l'éloge de l'Inſertion de la petite verole. Les ſix Lettres qui ſuivent regardent la Philoſophie & les Philoſophes d'*Angleterre*, les *Bacons*, les *Lockes*, les *Newtons*. Dans la dixhuit & dixneuvième Monſieur *de Voltaire* prononce ſur la Tragédie & la Comédie telles qu'elles ſont chez les *Anglois*. Les Lettres ſuivantes roulent ſur l'eſtime que les perſonnes diſtinguées parmi eux font des Belles Lettres, ſur le Comte de *Rocheſter*, ſur *Waller*, ſur Meſſieurs *Swift* & *Pope*, ſur la conſidération qu'on doit aux Gens de Lettres, ſur la Société Roiale de *Londres* & ſur les Académies. Dans la vingt-cinquième Monſieur *de Voltaire* fait des remarques critiques ſur les *Penſées de Paſcal*. Il juſtifie dans la der-

Sujets traitez dans ces Lettres.

dernière ce q'il avoit ecrit dans son Histoire de *Charles XII.* touchant l'incendie d'*Altena*, & il reconnoît que les *Hambourgeois* n'avoient point acheté la ruine de cette Ville.

Jugement d. J. sur ses Ouvrage. Dire de ces lettres qu'elles abondent en pensées hardies, exprimées vivement & heureusement, ou, pour mieux dire, peintes avec autant de force que de grace, & que l'agrément y est répandu sur les matières les plus arides & les plus obscures, ce seroit ne rien apprendre au Public. On ne sauroit attendre autre chose d'un Ecrivain tel que celui dont nous parlons. On juge d'abord qu'entretenant son Ami des *Quakers* & des *Ariens*, il n'aura pas manqué de les traiter favorablement. Qu'*Anglicans* & *Presbytériens* n'auront pas aussi aisément trouvé grace devant ses yeux. Que *Locke* & *Clarke* doivent lui avoir fait abandonner la Philosophie & la Théologie des Anciens. Qu'il aura mis le Chevalier *Newton* fort au-dessus de *Descartes*. Qu'il n'aura laissé échapper aucune occasion de s'égaier par des traits ingénieux & malins contre les usages, ou les abus, qui l'auront choqué en *France*, soit dans la Religion, ou dans le Gouvernement, ou dans la manière de penser. Que sur tout sa chère Mademoiselle *le Couvreur*, jettée à la voirie, ne lui aura pas permis d'oublier, ni qu'il

semble

ſemble injuſte aujourd'hui d'excommunier les Comédiens, ſi différens de ceux que l'ancienne Egliſe abhorroit avec raiſon, ni qu'il y a une contradiction palpable entre eſtimer la Comédie un ſpectacle également agréable & utile, & déshonorer ceux qui nous donnent ce ſpectacle. Ceux qui ont lû *l'Eſſai ſur le Poeme Epique* devinent à peu près auſſi ce que Monſieur *de Voltaire* aura dit touchant les Poemes & les Poetes *Anglois*. Il n'eſt pas moins naturel de penſer que, jugeant de *Shakespear*, du Comte de *Rocheſter*, de *Waller*, de *Pope*, il aura rendu en vers *François* quelques-uns des endroits brillans de leurs Poéſies, & qu'il s'en ſera parfaitement acquité.

Il ne nous reſte donc que d'extraire quelques endroits de ſes Lettres & d'en dire notre ſentiment.

Les *Quakers* ſont les premiers qui l'ont frappé, & on n'en ſera pas ſurpris. Quel ſpectacle en effet pour un *François* nouvellement arrivé à *Londres* qu'un Chretien, qui n'eſt point baptiſé, qui ne communie point, qui rejette les Prêtres! Qu'un *Anglois* autrement habillé que ſes Concitoiens & qui de cette ſingularité ſe fait un devoir de Religion! Qu'un Citoien, qui a en horreur les ſermens! Qu'un Homme d'ailleurs poli, qui ne ſalue perſonne & qui tutoie un chacun! Qu'un Homme né & élevé en *Europe*, qui

Portrait des Quakers.

qui déteste la guerre comme contraire à l'Humanité & par conséquent au Christianisme! Voilà pourtant ce qui paroît d'abord des *Quakers*, & Monsieur *de Voltaire* a été bien fondé à croire *que la Doctrine & l'Histoire d'un Peuple si extraordinaire méritoient la curiosité d'un homme raisonnable*. Mais cette curiosité même sembloit ne devoir pas s'arrêter à cette mince écorce, & voici par exemple ce qu'il auroit pû nous apprendre de leur Théologie.

Addition d. J. touchant leur Theologie.

Ils soutiennent que *Jesus-Christ* est la lumiére intérieure qui sauve les Hommes, en leur découvrant quelles sont les causes de la damnation & quelle est la route à la félicité éternelle. Que cette lumiere luit dans les ames de chacun d'entre eux. Qu'elle les a éclairez dès le commencement du monde, & que les Gentils y ont eu une part moindre à la verité que celle des Juifs & des Chretiens, mais cependant suffisante pour les sauver. Que ceux qui suivent cette lumière évitent tout ce qu'elle leur montre comme mauvais, & sont inclinez à faire tout ce qu'elle leur dépeint comme bon. Que c'est improprement qu'on attribue la rédemption & le salut des Hommes aux souffrances & à la mort de l'Humanité Sainte de *Jesus Christ*. Que c'est entant que Verbe-Dieu que *Jesus-Christ* est le Sauveur & le Rédemteur du Genre Humain, que c'est en cette qualité seule

ſeule qu'il les délivre du joug du péché, qu'il les dérobe à la vengeance divine, & que l'Humanité n'y a contribué que comme inſtrument. Que l'Ecriture Sainte n'eſt point la regle générale de la foi ni des devoirs des Hommes. Que cependant il faut la lire avec révérence, en croire les maximes, en accomplir les préceptes, non qu'elle ſoit par elle même notre regle, mais parce que nous la trouvons conforme à ce que la lumière intérieure nous revele. Que c'eſt donc cette lumière qui eſt la regle générale dont il s'agit. En un mot, que l'Ecriture n'eſt pour nous une regle, qu'entant que l'eſprit de vérité nous en découvre le vrai ſens, & que la croiance à ce qu'elle contient d'Hiſtorique n'eſt néceſſaire à ſalut, que pour ceux qui connoiſſent ces faits & que l'Eſprit divin a convaincus de leur vérité. Que l'Ecriture Sainte n'eſt pas non plus le Juge des controverſes. Que c'eſt à la lumière qui habite en nous que cette autorité appartient.

La vérité eſt que ces détails n'auroient pas eu le même agrément que l'Hiſtoire de *George Fox* & de *Guillaume Pen*, ni que la deſcription des mœurs & des aſſemblées des *Quakers*. La même ardeur de plaire eſt apparemment ce qui a fait de ſes Lettres ſur les *Anglicans*, les *Presbytériens* & les *Ariens* moder-

dernes, moins une histoire sérieuse & utile de leurs dogmes, qu'une satire enjouée & hardie de leur conduite & de leur politique. Nous ne laisserons pas d'en copier divers endroits, aussi bien que des trois suivantes.

Portrait du Docteur Clarke.

Après avoir dit de l'illustre Docteur *Clarke*, que c'est un „ Homme d'une „ vertu rigide, & d'un caractere doux, „ plus amateur de ses opinions que passionné pour faire des Prosélytes, uniquement occupé de calculs & de démonstrations, une vraie machine à „ raisonnement, Monsieur *de Voltaire* ajoute, *C'est lui qui est l'Auteur d'un livre assez peu entendu & fort estimé sur l'existence de Dieu, & d'un autre plus intelligible, mais assez méprisé sur la vérité de la Religion Chrêtienne.* Il dit ailleurs, *s'il n'y avoit en Angleterre qu'une Religion, le despotisme seroit à craindre; s'il n'y en avoit que deux, elles se couperoient la gorge; mais il y en a trente, & elles vivent en paix & heureuses.*

Pensée de l'Auteur sur la multiplicité des Religions.

Remarque critique d. J. sur ce sujet.

Nous avons évité toute remarque sur la première proposition. Mais peutêtre sera-t-on bien-aise que nous disions notre pensée de celle-ci. Premièrement, on ne voit point, ni qu'en général l'unité de Religion dans un Roiaume doive donner lieu au pouvoir arbitraire de s'y introduire, ni qu'en particulier elle doive le faire en *Angleterre*. En second lieu, il

il n'y a eu pendant plusieurs siecles qu'une Religion dans cette Isle, & cette Religion, bien loin d'y ouvrir l'entrée au Despotisme, le combattit souvent avec beaucoup de courage. Il ne se pouvoit même que la chose n'arrivât point, vû que les Evêques & les Abbez de ces temps-là possédant de grands Fiefs, aiant de nombreux Vassaux, en un mot étant Barons effectifs du Roiaume & aiant les mêmes intérêts que les Seigneurs Temporels, il étoit impossible qu'ils ne conspirassent pas tous ensemble pour réprimer les entreprises ambitieuses des Rois (1). En troisieme lieu, il ne nous paroît nullement évident que l'unité de Religion pût faire aujourd'hui aux *Anglois* le mal qu'elle ne leur a pas fait avant la Réforme. Car enfin, laquelle est-ce des Religions qui partagent le Roiaume, laquelle est-ce dis-je, qui, si elle y étoit seule, favoriseroit le Despotisme? Personne au monde n'en soupçonnera les *Presbytériens* ni les *Quakers*. Seroient-ce donc les

(1) Ajoutons en passant que Monsieur *de Voltaire* ne s'est pas exprimé, avec assez d'exactitude, lorsqu'il dit des Evêques d'Angleterre, „ ils ont séance dans „ la Chambre Haute, parce que *le vieil abus de les re-* „ *garder comme Barons subsiste encore.* On vient de voir qu'anciennement ce n'étoit rien moins qu'un abus de les regarder comme Barons, & il n'y en a pas d'avantage aujourd'hui à leur conserver ce titre, puisqu'ils l'ont, ainsi que les autres Pairs, par Patente du Roi, & que de plus il est attaché à leur Bénéfice.

les *Anglicans* ? Oui, leur Doctrine est moins favorable aux Droits du Peuple qu'à la Prérogative du Souverain, & on sait que, depuis *Jacques I.* jusqu'à *George I*, ils ne se sont piquez de rien tant que d'être fideles à leurs Rois & attachez à leur Droit héréditaire. Mais qui ne sait combien contribuoit à cette fidélité & à cet attachement leur haine pour les Nonconformistes, qu'ils ne pouvoient opprimer qu'en se rendant agréables à leurs Rois, & peut-on douter qu'une fois devenus les Maitres, ils n'eussent insensiblement adouci ce qu'il y avoit d'excessif dans leurs maximes touchant l'obéïssance aux Souverains ?

Ce que dit l'Auteur sur le meurtre de Charles I.

Nous n'extrairons que ceci de la Lettre sur le Parlement. „ Il en a couté „ sans doute pour établir la Liberté en „ *Angleterre*. C'est dans des mers de „ sang qu'on a noié l'Idole du Pouvoir „ despotique. Mais les *Anglois* ne „ croient point avoir acheté trop cher de „ bonnes Loix. Les autres Nations „ n'ont pas eu moins de troubles, ni „ versé moins de sang qu'eux. Mais „ ce sang qu'elles ont répandu pour la „ cause de leur Liberté n'a fait que ci- „ menter leur servitude. . . . Ce qu'on „ reproche le plus en *France* aux *Anglois*, „ c'est le supplice de *Charles I*, qui fut „ traité par ses Vainqueurs, comme il „ les eût traitez, s'il eût été heureux.

Après

„ Après tout, regardez, d'un côté, „ *Charles I* vaincu en bataille rangée, „ prisonnier, jugé, condamné dans „ *Westminster*, décapité, & de l'autre „ *Henry III* assassiné par un Moine, „ trente assassinats méditez contre *Henry IV*, plusieurs exécutez, & le dernier privant enfin la *France* de ce grand „ Roi. Pesez ces attentats & jugez ".

Si c'étoit à nous que ces derniers mots s'adressassent, nous répondrions autrement que Monsieur *de Voltaire* ne sembloit s'y attendre. Le parricide de *Jacques Clement*, celui de *Jean Chastel*, celui de *Ravaillac*, ce furent les crimes de ces détestables Assassins & d'un petit nombre de Particuliers ambitieux, ou fanatiques: On auroit tort de les imputer à la Nation *Françoise*. Elle n'y trempa en aucune sorte. Mais le supplice de *Charles I.* est le crime des *Anglois*, en ce que ce fut l'Autorité publique, que le corps de la Nation reconnoissoit alors, qui condamna ce Prince infortuné à perdre la tête. On pourroit ajouter qu'il y a cent & cent exemples dans l'Histoire de Souverains assassinez par quelques-uns de leurs Sujets ; mais que les *Anglois* sont les premiers qui se soient attribué le droit de juger leurs Rois & de les condamner solemnellement au dernier supplice.

Remarque critique de J.

Il faudroit transcrire entièrement les deux Lettres sur le Commerce & sur l'ino-

Bon mot sur le Chancelier Bacon.

l'inoculation de la petite Verole. Toutes deux le méritent à bien des égards. Mais passons à la douzième, qui roule sur le fameux *Bacon*, Lord *Verulam* (1), Grand Chancelier d'*Angleterre*. Un seul trait rapporté dans cet Ouvrage suffit pour montrer combien les Etrangers admiroient cet Homme illustre. „ Lorsque „ le Marquis d'*Effiat* amena en *Angleterre* „ la Princesse *Marie*, Fille d'*Henry le* „ *Grand*, qui devoit épouser le Roi „ *Charles*, ce Ministre alla visiter *Bacon* „ (2), qui, alors étant malade au lit, „ le reçut les rideaux fermez. *Vous res-* „ *semblez aux Anges*, lui dit d'*Effiat*. On „ *entend toûjours parler d'eux, on les croit* „ *bien supérieurs aux Hommes, & on n'a* „ *jamais la consolation de les voir*". Ce même *Bacon* fut pourtant flêtri en *Angleterre* par une Sentence infamante. Monsieur *de Voltaire* prétend même qu'on lui imposa une amende d'environ quatre cent mille (3) Livres monnoie de France

(1) Monsieur *de Voltaire* le traite de Comte de *Verulam*. C'est une faute. Le titre de *François Bacon* étoit celui de Lord *Verulam* Vicomte de *S. Alban*.

(2) C'est là une autre preuve de la considération des Etrangers pour *Bacon*, puis qu'alors en 1624. il n'étoit plus Chancelier & que les Pairs l'avoient exclus de leur Chambre en 1621.

(3) Je ne sai où Monsieur *de Voltaire* a puisé ce fait. Pour moi, je trouve dans les Ecrivains *Anglois* qu'on ne sait pas bien à quoi se montoit cette amende, & je conjecture qu'elle fut des plus médiocres, puisqu'un des Lords proposa de la reduire à quarante chelins, disant que le Chancelier ne pouvoit paier d'avantage.

ce ſur le pied qu'elle eſt préſentement, & qu'on le priva de la dignité de Pair (4). „ Qui le croiroit, continue-t-il ! Au„ jourd'hui les *Anglois* révèrent ſa mé„ moire, au point qu'à peine avouent-ils „ qu'il ait été coupable. Ses vertus „ ont fait oublier ſes vices".

Additions d. J. ſur ce Grand Homme.

Ce ſentiment des *Anglois* eſt fort naturel. Le crime dont on accuſoit *Bacon* étoit d'avoir mis le ſçeau à des patentes injuſtes. Mais premièrement ce crime ne fut jamais que ſoupçonné, & on en eut pour toute preuve les aveux volontaires de l'Accuſé, aveux que probablement ſon humeur douce & paiſible lui arracha, pour appaiſer ſes ennemis & pour achever ſa vie en repos parmi les livres. Secondement, ceux mêmes des Hiſtoriens *Anglois*, qui ont voulu le noircir, confeſſent qu'il penſoit ce qu'il avoit dit, que l'*argent ſemblable au fumier n'eſt bon que quand on le répand*, & ils reconnoiſſent que plein de mépris pour les richeſſes, il abandonnoit les ſiennes avec l'indifférence la plus philoſophique à ceux qui étoient à ſon ſervice. Troiſiemement, on reconnoît que jamais il ne prononça de ſentence injuſte & qu'il donna toûjours à ſon Maitre les conſeils les plus

(4) Il conſerva la dignité & le titre de Lord *Verulam* Vicomte de *S. Alban*. Mais on lui ôta le droit de ſéance dans la Chambre Haute.

plus sages & les plus propres à lui concilier les coeurs de ses Peuples. En dernier lieu, c'est une chose connue, que l'amende si médiocre à laquelle on le condamna, étoit tout ce qu'il pouvoit païer, & qu'il ne vécut dans la suite que du leger revenu de ses études. Après ces remarques, on ne doit pas s'étonner que les *Anglois* avouent à peine qu'il fut coupable.

Abrégé des Lettres suivantes. Nous ne donnerons des huit ou neuf lettres suivantes que cet abrégé tracé par Monsieur de *Voltaire* lui-même „ Il me „ paroît que les *Anglois* n'ont point de „ si bons Historiens que nous ; qu'ils „ n'ont point de véritables Tragédies ; „ qu'ils ont des Comédies charmantes, „ des morceaux de Poésie admirables, „ & des Philosophes qui devoient être les „ Précepteurs du genre humain (1)": En récompense nous nous étendrons davantage sur la vingt-trois & vingt-quatrième Lettre. Il y remarque d'abord qu'on ne trouve qu'en *France* d'utiles encouragemens pour l'Astronomie, pour les diverses parties des Mathématiques, pour celles de la Médecine, pour les recherches

(1) Ce jugement, qui nous paroît fort sensé, est le même qu'avoient porté il y a long-tems les premiers Auteurs de ce Journal ci dans un grand nombre d'Extraits, & particulierement dans leur spirituelle & savante Dissertation sur la Poësie Angloise, Tome IX. pag. 157. C'est en partie ce qui nous a empêchez d'en rien extraire.

ches de l'Antiquité, pour les beaux Arts. „ *Louis* XIV s'est immortalisé par ces „ fondations, & cette immortalité ne „ lui a pas couté deux cent mille francs „ par an. Mais, si le Parlement d'*Angleterre* n'a jamais pensé à imiter la magnificence de ce Prince envers les Arts, „ ils trouvent parmi les *Anglois* d'autres „ récompenses plus honorables pour la „ Nation. Tel est le respect que ce Peuple a pour les talens; qu'un Homme „ de mérite y fait toûjours fortune: Monsieur *Addison* en *France* eût été de quelque Académie, & auroit pû obtenir „ par le crédit de quelques femmes une „ pension de douze cent livres, ou bien „ on l'auroit mis à la *Bastille*, sous prétexte qu'on auroit apperçu dans sa Tragédie de *Caton* quelques traits contre „ le Portier d'un Homme en place. En „ *Angleterre* il a été Secretaire d'Etat. „ Monsieur *Newton* étoit Intendant des „ Monnoies du Roiaume. Monsieur „ *Congreve* avoit une charge importante. „ Monsieur *Prior* a été Plénipotentiaire. „ Le Docteur *Swift* est Doien de *Saint Patrice* à *Dublin*, & y est beaucoup plus „ consideré que le Primat. Si la Religion de Monsieur *Pope* ne lui permet „ pas d'avoir une place, elle n'empêche „ pas au moins que sa belle traduction „ d'*Homere* ne lui ait valu deux cent mille livres. J'ai vû long-tems en *France*

Considération où les Gens de Lettres sont en Angleterre.

„ l'Auteur de *Rhadamiste* près de mourir
„ de faim, & le fils d'un des plus grands
„ Hommes que la *France* ait eu, & qui
„ commençoit à marcher sur les traces
„ de son Pere, étoit réduit à la misère
„ sans Monsieur *Fagon*".

Académie des Sciences de Paris supérieure à la Société *Roiale de* Londres.

Le même avantage, que Monsieur de *Voltaire* attribue à l'*Angleterre* sur la *France*, par rapport à la considération qu'on y a pour les Gens de lettres, il le rend à la *France*, par rapport aux Académies. Il dit que la Société Roiale de *Londres* manque des deux choses les plus nécessaires aux Hommes, des récompenses & des regles, & qu'elle a trop embrassé, en mêlant indifféremment la Littérature à la Physique. Que l'Académie Roiale des Sciences au contraire procede avec beaucoup d'ordre, & a de grands encouragemens. Qu'elle fait un excellent choix entre ceux qui se disputent l'honneur de lui être associez. Qu'elle a montré beaucoup de sagesse, en se bornant à l'étude de la Nature. Enfin que ses Mémoires sont fort supérieurs à ceux de la Société Roiale.

Projèt d'une Académie de la Langue Angloise.

Il parle ensuite d'une Académie pour la Langue, dont le Docteur *Swift* forma le dessein dans les dernières années du Reine d'*Anne*. „Ce projèt étoit appuié par
„ le Comte d'*Oxford* Grand Thrésorier,
„ & encore plus par le Vicomte *Bolingbroke* Sécretaire d'Etat, qui avoit le

„ don

„ don de parler sur le champ dans le Par-
„ lement avec autant de pureté que *Swift*
„ écrivoit dans son cabinet, & qui auroit
„ été le Protecteur & l'ornement de cet-
„ te Académie. Les membres qui la de-
„ voient composer étoient des Hommes,
„ dont les Ouvrages dureront autant que
„ la Langue *Angloise*. C'étoient ce Doc-
„ teur *Swift*, Monsieur *Prior*... qui en
„ *Angleterre* a la même réputation que
„ *la Fontaine* a parmi nous, Monsieur
„ *Pope* le *Boileau d'Angleterre*, Monsieur
„ *Congreve* qu'on peut en appeller le *Mo-*
„ *liere*, plusieurs autres dont les noms
„ m'échappent, auroient tous fait fleu-
„ rir cette Compagnie dans sa naissance.
„ Mais la Reine mourut subitement, &
„ les *Whigs* se mirent dans la tête de per-
„ dre les Protecteurs de l'Académie, ce
„ qui fut mortel aux Belles Lettres. Les
„ membres de ce corps auroient eu un
„ grand avantage sur les premiers qui
„ composèrent l'Académie *Françoise*.
„ *Swift*, *Prior*, *Congreve*, *Dryden*, *Pope*,
„ *Addison*, avoient fixé la Langue *An-*
„ *gloise* par leurs Ecrits, au lieu que *Cha-*
„ *pelain*, *Colletet*, *Cassaigne*, *Faret*, *Co-*
„ *tin*, nos premiers Académiciens,
„ étoient l'opprobre de notre Nation &
„ que leurs noms sont devenus ridicu-
„ les".

Ce sujet conduit Monsieur de *Voltaire* à des réflexions sur les travaux de l'Acadé- *Idée que M. d. V. donne de l'Académie Françoise.*

 mie

mise *Françoise*. Il réduit à ceci soixante à quatrevingt volumes de compliment qu'elle a fait imprimer. „ C'est „ que le Récipiendaire aiant assûré que „ son Prédécesseur étoit un grand Hom„ me, que le Cardinal de *Richelieu* étoit „ un très-grand Homme, le Chancelier „ *Seguier* un assez grand Homme, *Louis* „ XIV un plus que grand homme, le „ Directeur lui répond la même chose & „ ajoute que le Récipiendaire pourroit „ bien être aussi une espece de grand Hom„ me, & que pour lui Directeur il n'en „ quitte pas sa part ". Il voudroit qu'au lieu de ces ennuieux éloges, elle publiât les bons Ouvrages du Siecle de *Louis* XIV. qu'elle les épurât des fautes de langage qui s'y sont glissées, qu'on marquât au moins celles qu'on ne pourroit pas corriger, qu'ils fussent imprimez avec soin aux dépens du Roi. Il ajoute que *Boileau* avoit fait cette proposition, & qu'elle a été inutilement renouvellée par un Homme, que nous croions, à l'idée avantageuse qu'il donne de lui, être Monsieur l'Abbé de *Saint Pierre*, célebre par tant de projets ingénieux, utiles, approuvez, louez & négligez.

Et de celles des Sciences & des Inscriptions. Il témoigne plus d'estime pour l'Académie des Belles Lettres. Il souhaiteroit seulement que, dans les curieux Mémoires, qu'elle présente au Public, les matières fussent plus approfondies & qu'on

n'en

n'en eût point traité d'autres. Il donne des louanges plus pures à l'Académie des Sciences. Il croit „ que des études si „ profondes & si suivies, des calculs si „ exacts, des découvertes si fines, des „ vûes si grandes, produiront enfin quel- „ que chose qui servira au bien de l'Uni- „ vers".

Nous finirons par quelques-unes des remarques, que Monsieur de *Voltaire* a faites sur les fameuses pensées de *Pascal*. Ce profond Philosophe, plein de la lecture de Saint *Augustin*, semble avoir voulu faire, comme *Esprit* & comme le Duc de la *Rochefoucaut*, la satire de l'Humanité; &, si on trouve mauvais que Monsieur de *Voltaire* le traite de *sublime Misanthrope, qui sur ce plan-là auroit rempli un livre de paralogismes éloquens & de faussetez admirablement déduites*, du moins ne doit-on pas s'en étonner. Quoi qu'il en soit, nous transcrirons quelques-unes de ces pensées qu'on critique. *Ne point parier que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. Lequel prendrez vous donc? Pesons le gain & la perte. En prenant le parti de croire que Dieu est, si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien: pariez donc qu'il est sans hésiter. Oüi, il faut gager; mais je gage peut-être trop. Voyons. Puisqu'il y a pareil hazard de gain & de perte, quand*

vous n'auriez que deux vies à gagner pour une, vous pourriez encore gager.

„ Il est évidemment faux de dire. Ne „ point parier que Dieu est, c'est parier „ qu'il n'est pas. Car celui qui doute „ & demande à s'éclaircir, ne parie assû„ rément ni pour ni contre.

„ D'ailleurs cet article paroît un peu „ indécent & puerile, cette idée de jeu, „ de perte & de gain ne convient point „ à la gravité du sujet.

„ De plus l'intérêt que j'ai à croire „ une chose, n'est pas une preuve de „ l'existence de cette chose. Je vous „ donnerai, me dites-vous, l'Empire du „ monde, si je crois que vous ayez rai„ son. Je souhaite alors de tout mon „ cœur que vous ayez raison, mais jus„ qu'à ce que vous me l'ayez prouvé, je „ ne puis vous croire “.

Voici deux ou trois autres de ces pensées avec la critique. *En voyant l'aveuglement & la misére de l'homme & ces contrariétez étonnantes qui se découvrent dans sa nature, & regardant tout l'univers muet, & l'homme sans lumiere, abandonné à lui même & comme égaré dans ce recoin de l'univers, sans sçavoir qui l'y a mis, ce qu'il y est venu faire, ce qu'il deviendra en mourant, j'entre en effroy comme un homme qu'on auroit porté endormi dans une isle déserte & effroyable & qui s'éveilleroit sans connoître où il est, & sans avoir aucun*

moyen

moyen d'en sortir ; & sur cela j'admire comment on n'entre pas en désespoir d'un si misérable état.

„ Pourquoi nous faire horreur de no„ tre être ? Notre existence n'est point „ si malheureuse qu'on veut nous le fai„ re accroire. Regarder l'Univers com„ me un cachot, & tous les hommes „ comme des criminels qu'on va exécu„ ter, est l'idée d'un fanatique. Croire „ que le monde est un lieu de délices, où „ l'on ne doit avoir que du plaisir, c'est „ la rêverie d'un Sibarite. Penser que la „ terre, les hommes & les animaux „ sont ce qu'ils doivent être dans l'or„ dre de la Providence, est, je crois, d'un „ homme sage.

Les hommes ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement & l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leur misere continuelle ; & ils ont un autre instinct qui reste de la grandeur de leur premiere nature, qui leur fait connoître que le bonheur n'est en effet que dans le repos.

„ Cet instinct secret étant le premier „ principe & le fondement nécessaire de „ la société, il vient plutôt de la bonté „ de Dieu, & il est plutôt l'instrument „ de notre bonheur, qu'il n'est le ressen„ timent de notre misere. Je ne sçai „ pas ce que nos premiers Peres faisoient „ dans le paradis terrestre ; mais si cha„ cun d'eux n'avoit pensé qu'à soi, l'exis-

ten-

„ tence du genre humain étoit bien ha-
„ zardée. N'est-il pas absurde de pen-
„ ser qu'il avoient des sens parfaits, c'est-
„ à-dire, des instrumens d'action par-
„ faits, uniquement pour la contempla-
„ tion ? Et n'est-il pas plaisant que des
„ têtes pensantes puissent imaginer que
„ la paresse est un titre de grandeur, &
„ l'action un rabaissement de notre na-
„ ture ?

On doit donc reconnoître que l'homme est si malheureux, qu'il s'ennuyeroit même, sans aucune cause étrangere d'ennui, par le propre état de sa condition.

„ Au contraire, l'homme est si heu-
„ reux en ce point, & nous avons tant
„ d'obligation à l'Auteur de la nature,
„ qu'il a attaché l'ennui à l'inaction, afin
„ de nous forcer par-là à être utiles au
„ Prochain & à nous-mêmes.

Les grands & les petits ont mêmes accidens, mêmes fâcheries & mêmes passions. Mais les uns sont au haut de la roüe & les autres près du centre, & ainsi moins agitez par les mêmes mouvemens.

„ Il est faux que les petits soient moins
„ agitez que les grands. Au contraire
„ leurs désespoirs sont plus vifs, parce
„ qu'ils ont moins de ressource. De
„ cent personnes qui se tuent à Lon-
„ dres, il y en a quatre-vingt dix-neuf
„ du bas peuple & à peine une d'une
„ condition relevée. La comparaison
„ de

„ de la roüe est ingénieuse & fausse.

On n'apprend pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur apprend tout le reste. Cependant ils ne se piquent de rien tant que de cela; ainsi ils ne se piquent de sçavoir que la seule chose qu'ils n'apprennent point.

„ On apprend aux hommes à être „ honnêtes gens, & sans celà peu parvien- „ droient à l'être. Laissez votre fils „ dans son enfance prendre tout ce qu'il „ trouvera sous sa main, à quinze ans „ il volera sur le grand chemin. Louez- „ le d'avoir dit un mensonge, il devien- „ dra faux témoin. Flattez sa concupiscen- „ ce, il sera sûrement débauché. On „ apprend tout aux hommes, la vertu, „ la religion ".

C'est au Public à juger de ces Critiques.

ARTICLE IX.

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS *depuis son origine jusqu'à présent. Avec la Vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, des Extraits exacts & un Catalogue raisonné de leurs Pieces, accompagnez de Notes Historiques & Critiques. A* Amsterdam *aux dépens de la Compagnie 1735. In 8. Tome I. pag. 437. sans la Préface qui en a 20.*

La

Plan de cet Ouvrage. LA Préface de cet Ouvrage nous a fait comprendre qu'il renfermera deux parties. On remontera dans la première à

En 1402. l'origine du Theâtre *François*, & on en conduira l'Histoire jusques vers la moitié du

En 1547. seizième Siecle, c'est-à-dire, qu'outre l'Histoire des Confrères de la Passion, des Clercs de la Basoche, des Enfans sans souci, elle comprendra celle des Poëtes qui ont travaillé pour ces différentes Societez, & des pieces qu'ils donnèrent. La seconde composée dans le même goût commencera à ce tems, où *Jodelle*, *la Peruse*, *Grevin*, *Garnier*, guidez par la lecture des Poëtes *Grecs & Latins*, donnèrent au Théâtre *François* une forme plus raisonnable, & ira jusqu'en mille sept cent.

Histoire des Poëtes Provençaux. Ce volume-ci est le premier de la premiere partie. Un discours sur l'origine des spectàcles en *France* est ce qui s'y présente d'abord. Les *Troubadours* ne pouvoient qu'entrer dans le plan de nos Historiens, puisqu'ils furent les premiers qui composèrent des Comédies. On explique à leur occasion ce qu'étoient que les Syrventes, les Tensons, les Jeux mipartis, la Cour d'Amour, Jeux spirituels inventez par ces Poëtes. Les Conteurs, Chanteurs, Jongleurs, Joueurs, viennent ensuite. On a touchant ces derniers une ordonnance de Saint *Louis*,

por-

portant que les Jongleurs seroient quittes de tout péage, en récitant un couplet de chanson devant le Péager, & que les Joueurs auroient les mêmes franchises, en faisant jouer leur Singe pour lui. De là le Proverbe *paier en monnoie de Singe, en gambades*. Ce morceau est suivi de l'Histoire des plus célebres Troubadours, *Arnaud Daniel*, *Ancelme Faydel*, *Hugues Brunet*, *Guy d'Usez*, *Perdigon*, *Rivard de Noves*, *Giraud de Bournheil*, *Lucé ou Lucas*, *Pierre Roger*, *B. de Parasols*, *Bertrand de Pezars*. Il est remarquable que presque tous étoient nobles & que tous furent extrêmement considérez des plus grands Princes de leur tems. Ils s'assembloient à la Cour des Comtes de *Provence*.

Les *Picards* furent les premiers qui apprirent des *Troubadours* à faire des Chansons, des Tensons, & des Syrventes. *Thibaud* Comte de *Champagne* se signala dans ce genre de Poësie. Son amour pour la Reine *Blanche* mere de Saint *Louis* vit encore dans les Chansons, qu'il fit pour elle. Il avoit à sa Cour quantité de Poëtes, parmi lesquels on distinguoit *Gaces Brulé* Seigneur du premier rang. Ils s'assembloient souvent pour examiner leurs Ouvrages, & *Thibaud* ne dédaignoit pas de présider à cette assemblée, qu'on peut regarder comme la premiére Académie Françoise. Le reste de la *France* touchée de la douceur des divertissemens

Et des Poëtes François.

ingénieux & polis, que ces Poëtes & ces Musiciens pouvoient lui procurer, voulut aussi y avoir part, & bientôt les Princes & les Grands ne purent plus s'en passer dans les fêtes qu'ils donnoient.

Origine de notre Théâtre. Cependant il paroît que notre Théâtre ne leur doit point sa naissance & qu'il faut la rapporter à ces spectacles de dévotion, que les Pélerins introduisirent. Ils alloient par troupes & s'arrêtoient dans les places publiques. Là le bourdon à la main, ils chantoient des cantiques sur leur voiage, sur la vie & la mort de *Jesus-Christ*, sur le jugement dernier, sur les miracles des Saints, sur leur martyre. Ce spectacle plut. Quelques Bourgeois de *Paris* en prirent occasion d'élever un Théâtre & d'y représenter des Mystéres les jours de fête pour l'instruction & le divertissement du Peuple.

Charles VI. leur accorda des lettres patentes & ils s'établirent dans l'Hôpital de la Trinité sous le titre de Confreres de la Passion. Voilà le premier Théâtre

En 1539. *François*. De là ils passérent à l'Hôtel

En 1548. de *Flandres* & ensuite à celui de *Bourgogne*. Ce fut alors qu'il leur fut défendu par le Parlement de représenter d'avantage des sujets sacrez. Cette défense obligea les Confreres de louer l'Hôtel à une Troupe de Comédiens, qui se forma pour jouer des sujets profanes.

Ce détail curieux est suivi d'un long

ex-

extrait du mystere de la Passion, de celui de sa Conception de *Marie*, de sa Nativité, de celle de *Jesus-Christ*, de sa Résurrection, de son Ascension & de la Pentecôte.

Tout ce qu'on peut dire de ces pieces, c'est qu'elles soutiennent merveilleusement bien l'idée qu'en a donnée *Boileau* dans ces vers de l'Art Poëtique. *Jugement sur les Mysteres contenus dans ce volume.*

Chez nos dévots Ayeux le Théatre abhorré
Fut long-tems dans la France un spectacle ignoré.
De Pelerins, dit-on, une Troupe grossière
En public à Paris y monta la première,
Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

ARTICLE X.

OUVRAJES POLITIQUES DE MR. L'ABBÉ DE SAINT PIERRE, Charles Irénée Castel, *de l'Académie* Franceze. *A* Rotterdam *chez* Jean Daniel Beman. 1734. *In* 8. *Tome VI. pag.* 416. *Tome VII. pag.* 279. *Tome VIII. pag.* 345. *Tome IX. pag.* 478. *Le tout sans compter quatre Tables des matières.*

Pour éviter la famine, Oter en remboursant la servitude des Fiefs, Pour rendre l'Académie des Sciences plus utile, Pour perfectionner le plan du Clergé, Supplément au Traité de l'éducation des Colleges, Pour soulager les Pauvres des Paroisses de Paris, Pour perfectionner les Mémoires des Intendans des Provinces.

Tome huitième. *Sur le Ministère des Finances & sur le Ministère des affaires avec les Etrangers, Utilité des Subsides, Revenus & Dépenses de l'Etat de mille sept cent trente, Sur la nature des Fermes du Roi, Causes du crédit & inconvéniens du discrédit, Trois sortes d'Exercez dans les Subsides, Pour perfectionner la Capitation, Sur la nécessité & l'importance des Négociations, La sûreté & le salut de l'Etat, premiere Loi dans les Négociations, Négocier avec Rome un Indult pour des pensions perpétuelles sur les Bénéfices, Inconvéniens du Système de l'Equilibre & Avantages du Système de la Diéte Européenne, Utilité de l'établissement d'une Académie Militaire & d'une Académie de Marine, Inconvéniens de la vénalité des Emplois militaires, Avantages de la méthode du Scrutin, Exemple d'un point d'honneur mal entendu par des Officiers Généraux, Pro et pour faire la Paix.*

Tome neuvième. *Observations Politiques sur les Regnes des Rois de France, Comparaison des Ministères du Cardinal de Richelieu & du Cardinal de Mazarin, Observations*

vations politiques sur le Regne de Charles XII. Roi de Suede & de Pierre I. Empereur de Moscovie, *Observations sur la forme des Conseils de Louis XIV.*

Les personnes qui ont lû d'autres Ouvrages de Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* savent combien sa manière de traiter les sujets est serrée. Il ne se permet pas le moindre écart, pas le moindre mot dont il puisse absolument se passer. La méthode brieve & pressante des Géometres est la sienne. Il cherche moins à persuader & à toucher qu'à démontrer & à convaincre. Comment abréger des Traitez, où l'Auteur lui-même s'est condamné à une si rigoureuse & si sevère précision ? Je me borne donc à en extraire quelques endroits & à y ajouter mes remarques. *Leur éloge.*

Je commence dès l'Avertissement du premier des Volumes que j'annonce. Voici comme l'Auteur s'y exprime. „ On „ trouvera plusieurs observations qui ne „ sont pas assez bien digérées, & d'autres „ déplacées; mais si elles sont importan„ tes, on aimera encore mieux les trou„ ver-là que de ne les trouver nulle part. „ On en trouvera quelques-unes de très„ petite importance en comparaison des „ autres, & je les aurois retranchées, si „ je n'avois eu en vue que ma réputation. „ Mais tout ce qui peut être un peu uti„ le au Public m'est plus précieux que *Beau sentiment de l'Auteur.* P. 5.

 quel-

„ quelques dégrez de réputation de plus „ ou de moins “. Des sentimens si modestes & si nobles m'ont paru dignes d'être lus en plus d'un Livre.

Particularité concernant M. Pascal. P. 110.

Je trouve ailleurs deux faits qui concernent l'Histoire Littéraire & qui par là même conviennent à un Ouvrage comme le nôtre. Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* avoit observé qu'on ne se forme guères un stile clair & juste qu'à force d'écrire souvent & de corriger souvent ce qu'on a écrit. Il rapporte à ce sujet que „ feu Monsieur *Pascal* a refait jusqu'à „ dix ou douze fois quelques-unes de ses „ *Lettres Provinciales*, qui ont si bien „ réüssi “. On ne sauroit sans beaucoup de tems & de travail faire des Ouvrages immortels.

Et M. Varignon. P. 111.

Il parle ainsi à la page suivante. „ Je „ dois à des disputes presque continuel- „ les durant quatre ou cinq ans ce que „ je puis avoir de justesse & de péné- „ tration d'esprit. Je n'avois qu'un Va- „ let, mais j'avois un Disputeur de pro- „ fession à mes gages. C'étoit Monsieur „ *Varignon*, que je regrette fort & qui de- „ vint depuis célebre Géometre “.

Jugement sur Grotius, Puffendorf, Hobbes, Machiavel, *& le C.* de Richelieu. P. 127.

Ce qui suit est encore plus curieux & paroitra paradoxe à bien des personnes. „ *Hugo Grotius*, *Hollandois*, *Samuel Puf-* „ *fendorf*, *Suédois* (1), *Doria*, *Italien*.... „ à proprement parler, n'ont rien ou „ pres-

(1) Il étoit *Allemand*.

„ presque rien démontré. *Thomas Hobbes*, *Anglois*, a plus approché de la bonne méthode de démontrer. Mais faute d'embrasser tous les principes, au lieu de véritables démonstrations, il nous a donné, comme *Machiavel*, *Italien*, beaucoup de paralogismes en matières très-importantes. Le Cardinal *de Richelieu*, dans son *Testament Politique*, traite fort superficiellement la plûpart des matières particulières, faute d'avoir rapproché les conclusions de leurs principes.... Ce qu'il dit sur les appels comme d'abus n'est pas fondé sur de bons principes. En général la plûpart de nos Politiques ne sont que des Discoureurs. . . . . Les propositions démontrables dans *Machiavel*, dans *Grotius*, dans *Puffendorf*, dans *Doria*, dans *Hobbes*, dans le Cardinal *de Richelieu*, se peuvent démontrer sur le principe de l'intérêt mutuel, du bonheur mutuel, & ne se peuvent démontrer que par ce principe. Or s'ils ne le connoissoient pas comme premier principe, comment eussent-ils pû rien démontrer “ ?

Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* avoit déjà dit dans un autre endroit „ *Grotius* & *Puffendorf* ont enseigné la Science du Gouvernement plûtôt en Jurisconsultes qu'en Politiques. Il faut montrer non seulement ce qui est juste ou

Suite de cette matière.

P. 3, 4.

„ injuste dans les choses contestées, mais
„ encore ce qu'il y a de plus utile & de
„ plus nuisible à la Société dans les cho-
„ ses non contestées. La Justice ne fait
„ qu'une partie de ce qui est utile à la
„ Société & au Gouvernement des E-
„ tats, au lieu que la Science du Gou-
„ vernement embrasse toutes les Scien-
„ ces, tous les Arts, tous les Com-
„ merces, toutes les Loix, & géné-
„ ralement tout ce qui peut être utile
„ à la Société.

Moiens de prévenir le luxe.

Grecs, *Romains*, Ecrivains des tems postérieurs, Ecrivains modernes ont déclamé contre le luxe & ont prétendu qu'il est funeste aux Etats. Mais aucun d'eux n'a montré clairement par où il cause tant de dommages, ni ce qu'il falloit faire pour les prévenir. Monsieur l'Abbé de *Saint Pierre*, se bornant au dernier article, fait voir qu'on regleroit utilement l'emploi du superflu des Riches, si on les engageoit par des récompenses honorables à sacrifier ce superflu au bien public, si on augmentoit ce même superflu par des Loix somptuaires, si on attachoit des honneurs publics à l'observation de ces Loix, si le mépris & la honte étoient la peine de leur violation. Malheureusement ces Loix manquent, continue-t-il.

Tome VII. pag. 34. & suiv.

„ La République même de *Hollande*
„ commence à se gâter par les dépenses
„ vaines & frivoles de plusieurs de ses
„ Ci-

„ Citoiens. C'est pis encore en *France*. „ Dès le commencement du Regne de „ *Louis XIV*. feu Monsieur de.... disoit „ à feu MONSIEUR, à l'égard des „ dépenses qu'il faisoit à M.., *je suis sur* „ *le seizième million* ". Quel horrible & pernicieux abus des richesses ! Il est vrai que ces quinze millions étoient à lui & que cent sortes de Marchands & d'Ouvriers les ont gagnez durant une vingtaine d'années. Mais ces sommes immenses, qui ne servirent qu'à augmenter un peu le plaisir d'un Particulier, ou de quelques Particuliers en petit nombre, n'auroient-elles pas été mille fois mieux emploiées pour la commodité & pour l'utilité du Public, & des Ouvrages également durables & avantageux aux Concitoiens de cet opulent Ministre n'auroient-ils pas plus servi à sa réputation?

Pensée sur les Journaux Littéraires. P. 132.

Il seroit ridicule d'oublier dans un Journal l'article suivant „ Il me semble que „ jusqu'ici ceux qui gouvernent n'ont „ point assez compris de quelle utilité „ pourroit être à la Société un Journal „ Littéraire..... Si ces sortes d'Ou„ vrages étoient toûjours faits, dans des „ vûes d'utilité & d'agrément, par des „ Sociétez immortelles, composées des „ plus sages & des meilleurs Ecrivains de „ chaque Etat & en nombre suffisant, ils „ seroient toûjours très-curieux & in„ comparablement plus utiles qu'ils ne

„ sont

„ sont présentement.... Il faut pour cet
„ effet une Compagnie immortelle, par-
„ ce que c'est un Ouvrage immortel.
„ Il faut que le nombre des Ouvriers
„ soit suffisant pour bien remplir tout
„ l'Ouvrage, par exemple douze. Il
„ faut que les places se donnent avec
„ choix. Il faut que chaque Membre
„ du Journal mette son nom à son Ou-
„ vrage, pour se donner les uns aux
„ autres plus d'émulation...... Que les
„ Journalistes emploient ce qu'il y a de
„ bon dans les Journaux étrangers,
„ avec quelques réflexions, afin qu'on
„ puisse se passer des Journaux étrangers.
„ Que les Auteurs du Journal de chaque
„ Nation donnent des vues aux bons
„ Auteurs pour perfectionner leurs Ou-
„ vrages à la seconde édition. Qu'ils les
„ louent suffisamment sur les endroits
„ louables, pour leur donner courage
„ de continuer leurs travaux. Qu'ils mar-
„ quent ce qu'il y a de plus nouveau &
„ de plus utile dans cet Ouvrage..... Un
„ tel Journal mériteroit que l'Etat y
„ sacrifiât dix ou douze mille écus par
„ an de pensions.

Décision d'un point d'honneur. P. 280. & s.

Je ne prendrai du huitième volume qu'un précis des réflexions que j'y trouve sur un point d'honneur mal-entendu. Voici en deux mots le fait. Un Lieutenant Général de nouvelle création devant donner les ordres à des Garnisons com-

man-

mandées par deux Lieutenans Généraux ses anciens, ceux-ci ont mieux aimé se démettre de leurs Gouvernemens que de lui obéïr. On demande s'ils n'auroient pas mieux observé les regles de l'honneur, en se soumettant à ce que le Roi leur prescrivoit par rapport à leur Confrère & en continuant à servir l'Etat chacun dans son Gouvernement. Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* prouve l'affirmative par le raisonnement qui suit. Le parti le plus honorable pour un bon Citoien, c'est celui où il rendra le plus de services au Roi & à la Patrie. Or en obéïssant à la volonté du Roi, en recevant les ordres du Commandant leur cadet, en se tenant dans leurs Gouvernemens, ils auroient rendu plus de services au Roi & à la Patrie qu'en quittant le service actuel. Donc l'obéïssance auroit été pour eux le parti le plus honorable. Car quel honneur mérite celui qui abandonne le service?

Il rapporte ensuite les objections qu'on lui fit. On lui soutint en premier lieu qu'il étoit plus utile à l'Etat que la Cour respectât toûjours les prérogatives de l'ancienneté, qu'il ne l'auroit été que ces Officiers eussent gardé leurs places, & qu'ainsi il étoit beau à eux d'avoir sacrifié des revenus considérables & de grandes espérances, pour assujettir la Cour à ne s'écarter jamais de cet ancien usage. Il répond que la prérogative *Objections & réponses.*

tive

tive de l'ancienneté entre Lieutenans Généraux est uniquement fondée sur un usage, qui n'a d'autorité que par la volonté du Roi, tellement que si le Roi donne un ordre nouveau, par où il témoigne une nouvelle volonté particulière qui déroge à la volonté générale, on doit en cette occasion-là suivre la volonté particulière, & abandonner la regle générale.

Que le Roi peut & doit même donner la supériorité au moins ancien, dans les cas où l'intérêt public le demande, & que si c'est à lui à juger de ces cas, loin qu'il soit honorable à l'ancien de refuser alors, d'obéir à son cadet, ce refus devient blâmable, parce qu'il est nuisible au service de la Patrie. Qu'aussi a-t-on vû de grands Généraux s'offrir pour le bien public à servir sous leurs inférieurs, un *Scipion l'Africain* qui alla volontairement servir sous son frere cadet, un Maréchal de *Vauban* qui offrit à *Louis* XIV. d'aller faire le siége de *Turin* sous les ordres du Duc *de la Feuillade*, qui n'étoit que Lieutenant Général, un Maréchal de *Boufflers*, qui voulut bien servir en *Flandre* (1) sous le Maréchal de *Villars*, qui étoit son Cadet, & qu'on a loué avec raison ces Généraux d'avoir ainsi préféré le bien public aux prérogatives de leur dignité & de leur ancienneté.

On

(1) Dans la Campagne de *Malplaquet*.

On objecta en second lieu que le commun des Officiers approuvoit l'action des deux Lieutenans Généraux & les en estimoit d'avantage. Le fonds de la réponse est que *le plus louable, c'est ce qui est le plus utile au plus grand nombre de familles, sur tout, lorsque l'entreprise est difficile.* Or ces deux qualitez se réünissent-elles dans la conduite de ces Généraux ? Non. La grande difficulté s'y rencontre; mais la grande utilité publique ne s'y trouve point. Au contraire la perte de deux bons & braves Officiers est une perte évidente pour la Patrie. Donc c'est une action difficile, sans être vertueuse ni honorable. *Suite de ce sujet.*

La troisiéme objection fut qu'ils auroient obéi sans peine à leur cadet, si le Roi l'avoit fait Maréchal de *France*. Voici le précis de la réponse. Parler ainsi, c'est avouer que le Roi a droit d'accorder à un Lieutenant Général de nouvelle création une supériorité permanente sur ses anciens. Or qui peut le plus ne pourroit-il pas le moins ? En un mot, le Roi, qui peut accorder une supériorité permanente, n'en pourroit-il accorder une passagère ?

Enfin on prétendit justifier ces Officiers en disant que, bien loin d'avoir abandonné le service, ils avoient au contraire signifié qu'ils étoient prêts à servir, mais dans leur rang d'ancienneté. Monsieur *Conclusion de cette matière.*

de

de Saint Pierre répond, premièrement, que ce n'est pas à de bons Citoiens à restraindre leur manière de servir la Patrie. Qu'il appartient au Roi d'ordonner sur cette matière. Qu'il n'y a rien d'honorable que les actions d'un bon Citoien. Secondement, que les Lieutenans Généraux, qui seroient prêts à servir leur Patrie en trois manières, savoir, en commandant à leur cadet, en obéïssant à leur ancien, en obéïssant même à leur cadet autorisé d'un brevet de commandement passager, seroient meilleurs Citoiens & par conséquent plus estimables que ceux qui ne sont disposez à servir leur Patrie qu'en deux manières. Troisièmement, que, s'ils n'ont pas absolument renoncé à servir le Roi, toûjours ont-ils abandonné le service actuel, ce qui n'est nullement honorable. Enfin, que, s'ils ont été remplacez par d'autres, c'est toûjours une perte pour l'Etat que d'être privé du service actuel de deux bons Officiers, & qu'il n'y a rien d'honorable à abandonner son poste sans ordre du Roi. Ces sortes de délicatesses sont trop fréquentes à la guerre & trop préjudiciables aux Etats, pour qu'on ne soit pas bien-aise d'avoir vû quel jugement en porte un aussi judicieux Ecrivain que Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre*.

Maximes de l'Auteur concernant

Les Ouvrages qui composent le neuvième volume feront plaisir à encore plus de

de personnes, parce qu'ils sont historiques & que les observations qui les accompagnent sont plus à la portée & dans le goût du grand nombre de ceux qui lisent. Quelques-unes des principales maximes qu'il y soutient, sont, qu'il faut poser pour Loi fondamentale des Roiautez, que le fils ainé du Roi soit toûjours son Successeur & que ses frères n'aient que de petits apanages réversibles à défaut de mâles. Qu'il est pernicieux de laisser aux Gouverneurs des Provinces le commandement des Troupes. Qu'on doit éviter que le Premier Ministre soit trop considérable par sa naissance, par ses richesses, par ses alliances, & qu'enfin l'Homme propre à ce sublime emploi, c'est celui qui aiant assez de lumières, de vertu, de vigueur pour faire beaucoup de bien, est d'ailleurs d'une naissance trop médiocre & d'une trop mince considération pour n'être pas dans une dépendance absoluë de son Maitre. Qu'il importe au repos public que la Noblesse ne soit pas trop puissante. Que la vraie grandeur d'un Roi consiste à tirer de sa condition & de ses talens beaucoup plus que ses pareils, pour diminuer les maux & pour augmenter les biens du plus grand nombre d'hommes qu'il lui est possible, & que le seul Roi vraiment saint, c'est celui qui en agissant comme le grand Roi, se propose de plaire à Dieu.

les Gouvernemens Monarchiques.

L'Histoire dépose que l'inobservation de

Application de ces maximes.

de ces maximes a souvent ébranlé le Thro-ne des Rois de *France*. Les partages que plusieurs d'entre eux firent de leur succession, affoiblirent la Monarchie en la divisant, & allumèrent des guerres d'autant plus fâcheuses & plus durables, qu'elles se faisoient entre Princes égaux en puissance. Les Gouverneurs des Provinces abusèrent de l'autorité qu'ils avoient sur leurs Troupes, pour secouer le joug de leurs Rois & pour changer leurs commissions en Souverainetez héréditaires. Les Maires du Palais firent servir à leur grandeur particulière la confiance imprudente & l'inapplication honteuse de leurs Souverains, & ils prirent enfin le titre de Roi dont ils avoient eu longtems la puissance. La multiplicité & l'ambition des Seigneurs de Fiefs, peu unis entre eux, encore moins unis avec le Roi, désolèrent pendant plusieurs siècles la *France* par des guerres civiles & l'exposèrent à devenir la proie des Etrangers. La fausse idée que quelques Rois conçurent de la grandeur les rendit injustes envers leurs Sujets & leurs Voisins. Vexer les Peuples par de violentes exactions, consumer par un vain luxe, ou par d'imprudentes largesses les revenus de la Couronne, attaquer & envahir les Etats des autres Princes, voilà ce que firent plusieurs Rois de *France*. D'autres, par une piété mal réglée, oublièrent les devoirs imposez à

la

la Roiauté, pour vaquer à des dévotions, qui auroient mieux convenu à des Moines. Ils dépouillèrent leurs Roiaumes d'hommes & de richesses, pour aller faire pieusement aux *Sarrazins* des guerres également injustes, inutiles & funestes. D'autres prodiguèrent en bâtimens & en donations à des Moines des sommes immenses, qui auroient été mieux emploiées à récompenser les services, à favoriser la vertu, à encourager les talens, à former la jeunesse, à soulager l'indigence, à rendre leurs Etats respectables à leurs voisins & à s'assurer par là d'une paix ferme & solide.

Autre maxime notable.

Une autre maxime, que Monsieur *de Saint Pierre* a fort à cœur, c'est qu'un Peuple ne sauroit jouir d'un repos tranquille & durable, si le Roi n'est pas revêtu d'une Puissance arbitraire. Par une suite de ce principe, il désapprouve ces remontrances impérieuses, que les Parlemens ont souvent faites aux Rois de *France*. Il traite de rebellions criminelles ces ligues, auxquelles le bien public a donné lieu, ou fourni un prétexte. Il loue la conduite vigoureuse du Cardinal *de Richelieu*, envers ceux qui avoient attaqué son Ministère. Il félicite la *France* de l'abaissement de sa Noblesse, commencé par ce Ministre & continué sous le dernier Regne.

Si ce systême révolte plusieurs person-

nes par l'air de paradoxe qu'il a, le même air excitera la curiosité de beaucoup d'autres. Le sujet des deux Pieces qui suivent leur rendra le même service. *Pierre le Grand*, *Charles XII*. quels Princes! Peu s'en faut que leurs qualitez sublimes & leurs grandes actions ne fassent oublier les choses que l'Histoire leur reproche. Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* les releve avec beaucoup de liberté. J'en donnerai quelques exemples.

Belle action de Charles XII.

„ Le Comte *Piper*, voiant *Charles* maî„ tre de la *Pologne*, lui proposa de la gar„ der pour lui à droit de conquête, &, à „ l'exemple de *Gustave Vasa*, de la ren„ dre *Luthérienne*. L'idée de se dédom„ mager de ses frais, d'augmenter son „ Roiaume, d'étendre sa Religion, & „ de se vanger du Pape dont il haïssoit la „ domination, le fit balancer un mo„ ment. Mais, quand il vint à consi„ dérer qu'il avoit déclaré aux *Polonois* „ qu'il n'en vouloit point à leur Nation, „ & qu'il leur avoit seulement demandé „ de chasser *Auguste* & d'élire un autre „ Roi, *Je ne veux point d'un Roiaume*, „ lui dit-il, *que je ne saurois garder pour* „ *moi*, *sans manquer à mes promesses*, *&* „ *dans cette occasion il est plus honorable de* „ *donner une Couronne que de la garder*. „ Une belle Couronne est offerte à *Char-* „ *les*, pour l'engager à leur faire injusti„ ce & à leur manquer de parole. Il „ re-

„ refuse la Couronne & demeure ferme „ dans la justice. Voilà du difficile, „ voilà du grand, voilà de ces justices „ dignes des plus grandes louanges. Je „ doute que le *Czar* eût jamais pensé „ assez noblement, pour avoir l'honneur „ de tenir sa parole à ce prix. Mais *Char-* „ *les* ne fut pas toûjours constant dans la „ justice, ou du moins il ne connut pas „ toûjours la justice ".

Jugement sur une action du Prince Alexandre Sobieski.

La critique de Monsieur *de Saint Pierre* n'épargne pas même des actions qui ont paru louables à d'autres. Le Roi *Sobieski* avoit laissé trois fils, les Princes *Jacques*, *Constantin*, & *Alexandre*. Les deux premiers étoient prisonniers en *Saxe*, & par conséquent ni l'un ni l'autre ne pouvoit être proposé dans la Diéte de l'Election. Le Prince *Alexandre*, leur frère, vint dans ce tems-là trouver le Roi de *Suede*, pour le prier de les délivrer. *Charles* le lui promit & lui offrit même son crédit tout-puissant pour le faire Roi. *Alexandre* refusa cette offre. Il dit qu'il ne se résoudroit jamais à devenir supérieur de son frère ainé. Voici la réflexion de Monsieur l'Abbé. „ Cette réponse „ qui est pleine de sentimens d'amitié & „ de générosité, manque de raison. En „ acceptant la Couronne, il n'en eût „ été que plus en pouvoir de poursuivre „ lui-même la liberté de ses frères & de „ leur faire beaucoup de bien, & même P. 356.

 „ Il

„ il eût pû se démettre bientôt après de la
„ Couronne, si la République & son
„ frere ainé l'eût desiré. Il pouvoit donc
„ & il devoit même par une amitié &
„ une générosité mieux entendue pour
„ ses freres accepter la Couronne. De
„ là il suit que ce refus, qui au premier
„ aspect paroît louable, parce qu'il est
„ difficile, n'est pourtant dans le fonds
„ qu'une action très-imprudente, très-
„ déraisonnable, très-préjudiciable à ses
„ freres mêmes, & que ce n'est par con-
„ séquent qu'une sottise faite à bonne
„ intention".

Visite hardie de Charles XII.

A une censure si sevère d'une action si brillante ajoûtons la défense d'une action que mille personnes ont blâmée. *Charles* venoit de contraindre *Auguste* à abdiquer la Couronne & à écrire une lettre de félicitation au nouveau Roi de *Pologne* son Rival. Il emportoit de *Saxe* des contributions immenses. Il lui avoit imposé la loi avec la dureté d'un vainqueur impitoiable. Pouvoit-il douter qu'*Auguste* ne fût irrité au dernier point contre lui & qu'il ne brûlât de se vanger? Cependant dans ces circonstances, il s'éloigne lui quatrième de son camp, entre dans *Dresde*, place fortifiée, & tout botté, il va demander à déjeuner au Roi *Auguste* environné de ses Gardes. Il déjeune légèrement, visite partie des fortifications en présence d'*Auguste*, refuse la grace d'un

d'un *Livonien* que lui demandoit ce Prince, l'embrasse, & sort de *Dresde*, après y avoir été une heure. „ Il trouva ses „ Généraux assemblez chez *Renschild*, „ qui délibéroient déjà d'investir *Dresde*, „ & de l'assiéger, s'il y avoit été arrêté „ prisonnier. *Charles* leur dit en levant la „ main, *ils eussent été fous de l'entreprendre* “. Monsieur *de Saint Pierre* trouve ce mot juste, & la conduite de *Charles* moins téméraire qu'elle ne paroît. Son armée victorieuse étoit composée de quarante trois mille hommes, qui se trouvoient aux portes de *Dresde*, tellement que le Roi *Auguste* alors étoit réellement autant au pouvoir du Roi de *Suede*, que le Roi de *Suede* étoit lui-même au pouvoir des *Saxons*. „ De là il suit que „ le Roi *Charles* ne fit qu'une démarche „ hardie d'entrer dans *Dresde*. Je dis hardie, „ parce que la pensée n'en pouvoit „ venir qu'à un homme très-hardi, très-courageux, „ & qui se croit très-supérieur “. P. 361. 362.

Fautes reprochées à Pierre le Grand.

Il est tems de faire connoitre en détail les observations de Monsieur l'Abbé *de Saint Pierre* sur la vie de *Pierre le Grand*. Il le blâme d'avoir imposé des taxes excessives & disproportionnées sur les Grands Seigneurs & les Prélats pour faire bâtir des Vaisseaux & pour soutenir une guerre injuste contre les *Turcs*. „ Il est vrai P. 389.

 „ qu'il

„ qu'il vouloit avoir un Port sur la Mer
„ Noire, pour y établir son Commer-
„ ce. Mais la guerre devoit couter dix
„ fois plus à ses Sujets, que le Port
„ & le Commerce ne leur pouvoient va-
„ loir ". Il le blâme d'avoir obligé les Grands Seigneurs à faire voiager leurs Enfans, & de les avoir jettez par là dans de grands frais. C'étoit assez de leur déclarer que ceux qui auroient voiagé plus long-tems & qui lui rapporteroient plus d'observations utiles, seroient préférez pour les grandes charges. Il le blâme d'avoir abandonné le soin de ses Etats pour voiager, d'avoir emploié ses voiages à des études indignes d'un Prince, d'avoir risqué imprudemment sa vie dans ses déguisemens en Matelot & en Charpentier, d'avoir entrepris ces courses, dans un tems où le feu d'une conspiration découverte & punie n'étoit pas bien éteint, d'avoir encouragé par là les séditieux à le rallumer. „ S'il n'eût point
„ voiagé, il eût empêché ainsi douze
„ ou quinze mille personnes de devenir
„ coupables & de périr ". Il le blâme d'injustice & d'imprudence dans sa déclaration de guerre contre la *Suede*. Il le blâme de n'avoir pas donné pour Gouverneurs & pour Précepteurs à son fils des Etrangers habiles & vertueux, de ne lui avoir pas appris de bonne heure par de longs voiages à connoître & à esti-

estimer les divers avantages, que les autres Gouvernemens ont sur l'ancien Gouvernement de *Russie*, de l'avoir fait accompagner dans ses voiages par des *Moscovites*. Il le blâme de ce que, sachant son fils prisonnier à *Naples*, il ne pria pas l'Empereur de l'y garder assez longtems, pour l'obliger, par l'ennui de la prison & par l'espérance d'appaiser son père, à s'instruire des choses que le *Czar* estimoit le plus. Il l'accuse d'avoir sur une imputation fausse de crime de leze majesté fait mourir ce malheureux Prince. Du reste il avoue que *Pierre le Grand* a eu des qualitez & fait des choses dignes de ce titre-là.

Je ne dis rien de la piece qui termine ce volume. On ne sauroit tout dire, & il est tems de finir.

ARTICLE XI.

HISTOIRE ANCIENNE *des* Egyptiens, *des* Carthaginois, *des* Assyriens, *des* Babyloniens, *des* Medes *&* *des* Perses, *des* Macédoniens, *des* Grecs, *Par M.* ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de* Paris, *Professeur d'Eloquence au College Royal, & associé à l'Academie Royale des Inscriptions & belles Lettres. A* Amster-

sterdam *chez* J. Wetstein & G. Smith. *Tome VI.* 1734. *Pag.* 591. & *Tome VII.* 1735. *Pag.* 496. *Cette Histoire se trouve aussi à la* Haye *chez* Jean van Duren.

Contenu du sixiéme Tome.

LEs Regnes de *Philippe de Macédoine* & *d'Alexandre* son Fils, qui font la matière du premier des volumes que nous annonçons, contiennent un espace de trente six-ans, savoir le premier vingt-quatre, le second douze, & s'étendent depuis la première année de la cent-cinquième Olympiade jusqu'à la première année de la cent quatorzieme (1) Il nous paroît superflu d'indiquer ce que Monsieur *Rollin* a recueilli sur l'Histoire de ces deux Princes. A qui apprendrions nous quelque chose de nouveau ? Les Gens de lettres n'ignorent aucun des faits rapportez ici, & les personnes mêmes qui n'ont qu'une lecture bornée en savent du moins autant que nous en pourrions dire dans cet article. Mais voici ce dont sans doute les uns & les autres nous sauront gré d'avoir donné un précis.

Portrait d'Alexandre.

Les jugemens qu'on a portez d'*Alexandre* sont tout à fait opposez entre eux. Les uns l'ont loué & admiré comme le mo-

(1) C'est à dire depuis l'an 3644. jusqu'à l'an 3680. ou depuis l'an 393. de Rome jusqu'à l'an 429.

modelé d'un Héros parfait. D'autres au contraire l'ont peint avec des couleurs qui ternissent l'éclat de ses exploits. Monsieur *Rollin* prend un sage milieu & nous montre pour ainsi dire un double *Alexandre*; l'un sage, tempérant, judicieux, brave, intrépide, circonspect; l'autre vain, fier, arrogant, emporté, amolli par les délices, aveuglé par la prospérité, corrompu par la flatterie: le premier depuis ses commencemens jusqu'à la journée d'*Issus*, & le second depuis cette bataille jusqu'à sa mort. P. 555.

On doit d'abord reconnoître dans *Alexandre* un naturel heureux cultivé & perfectionné par une excellente éducation. Dès sa première jeunesse, on vit en lui cette grandeur d'ame, cette noblesse, cette génerosité, qui se plaît à répandre des graces & à faire du bien. Comme si dès-lors il eût senti à quoi il étoit destiné, il vouloit primer en tout. Rien ne coutoit à son ardeur pour la gloire. On l'accoutuma de bonne heure à une vie sobre, dure, simple, éloignée de tout luxe & de toute délicatesse. Eloquence, Poésie, Belles Lettres, Arts de toutes sortes, Sciences les plus abstraites & les plus sublimes, tout lui devint familier. Quel bonheur aussi de trouver un Maître comme il en eut un!

Belle jeunesse de ce Prince.

On vit bientôt les effets des soins d'*Aristote*. Peut-on trop admirer la solidité d'es-

d'esprit du jeune *Alexandre* dans les conversations qu'il eut avec les Ambassadeurs *Perses*? Sa prudence prématurée, lors qu'en qualité de Régent, pendant l'absence de son Pere, tout jeune encore il contint & pacifia la *Macedoine*? Sa valeur & sa piété dans la bataille de *Cheronée*, où il sauva la vie à son Pere & le paia ainsi des leçons & des exemples qu'il avoit reçus de lui.

Gloire des premières années de son Regne.

Les premières années de son Regne sont peut-être ce que l'Histoire offre de plus beau. A l'âge de vingt ans appaiser les troubles intérieurs de son Roiaume. Abattre ou soumettre les Ennemis du dehors, & quels Ennemis! Désarmer les *Grecs* liguez presque tous contre lui & se vanger de leurs mépris par leur humiliation. Achever tant d'exploits en trois ans & s'être mis en état d'exécuter sûrement ce que son Prédécesseur avoit sagement projetté. „ Ces actions supposent une étendue d'esprit, une fermeté d'ame, un courage, une intrépidité, & plus que tout encore, une prudence consommée, qualitez qui font le vrai caractère d'un Heros. Il soutint merveilleusement ce caractère dans son expédition contre la *Perse* jusqu'à l'époque que nous avons marquée. Le projet seul de cette expédition est ce qu'il y eut jamais de plus héroïque. „ Il le forma dès qu'il fut monté sur le „ thrône, regardant ce dessein comme fai-

„ faiſant partie en quelque ſorte de la
„ ſucceſſion de ſon Pere. A peine alors
„ âgé de vingt ans ; environné de perils
„ extrêmes au dedans & au dehors de
„ ſon Roiaume ; trouvant l'Epargne é-
„ puiſée & chargée même de deux cens
„ talens de dettes ; avec un corps de
„ Troupes beaucoup inférieures par le
„ nombre à celles des *Perſes* : dans cet
„ état *Alexandre* tourne déjà ſes vues du
„ côté de *Babylone* & de *Suſe* & ne ſe pro-
„ poſe rien moins que la conquête d'un
„ ſi vaſte Empire.

„ Etoit-ce ſuffiſance & témérité de
„ jeune homme ? Non. ...... Selon
„ toutes les regles de la guerre, l'en-
„ trepriſe d'*Alexandre* devoit avoir un
„ heureux ſuccès. Une armée comme
„ la ſienne, quoique peu nombreuſe,
„ compoſée de *Macédoniens* & de *Grecs*,
„ c'eſt à dire de ce qu'il y avoit alors
„ de plus excellentes Troupes, aguerrie
„ de longue main, endurcie à la fatigue
„ & aux dangers, formée par une heu-
„ reuſe experience à tous les exercices
„ des ſiéges & des combats, animée par
„ le ſouvenir de ſes anciennes victoires,
„ par l'eſpérance d'un butin immenſe,
„ & plus encore, par une haine héréditaire
„ & irréconciliable contre les *Perſes*,
„ une telle armée conduite par *Alexan-*
„ *dre* étoit comme ſûre de remporter la
„ victoire ſur des Troupes, où il y avoit

Sa prudence dans le projet de la guerre de Perſe.

„ à la

„ à la vérité des hommes sans nombre, „ mais peu de soldats.

Et dans l'exécution de ce projet.

„ La promptitude de l'exécution ré„ pondit à la sagesse du projet ..... Il „ s'agissoit d'étonner les Ennemis par „ des coups hardis, de les effraier par des „ exemples de sévérité, & de les gag„ ner enfin par des actes d'humanité & „ de clémence". C'est à quoi il réüssit merveilleusement. Le passage du *Granique* & les siéges de *Milet* & d'*Halicarnasse* remplirent l'Ennemi d'étonnement. *Halicarnasse* rasée jusques dans ses fondemens jetta par tout la terreur. La liberté renduë aux Villes qui se soumirent de bonne grace fit croire que le Vainqueur ne songeoit qu'à rendre les Peuples heureux & à leur procurer une Paix tranquille & assurée. Les Batailles d'*Issus* & d'*Arbelles* & le Siége de *Tyr* achevèrent de prouver qu'il ne lui manquoit aucune des qualitez d'un grand Capitaine.

Sa manière noble de faire la guerre.

Sa manière même de faire la guerre étoit noble. „ *Philippe* cheminoit sourde„ ment & par des souterreins. *Alexandre* „ agissoit de meilleure foi & marchoit la „ tête levée. L'un cherchoit à tromper „ les Ennemis par la finesse, l'autre à les „ abattre par la force. Le premier „ montroit plus d'adresse, le second plus „ de grandeur d'ame. Nul moien de vaincre „ ne paroissoit honteux à *Philippe*, jamais

„ *Alexan-*

„ *Alexandre* ne songea à emploier la tra-
„ hison. “

Ce qui met *Alexandre* au dessus de lui même, c'est l'usage qu'il fit de la victoire d'*Issus*. Elle l'avoit rendu maitre de *Darius*. „ Il avoit entre les mains, outre
„ *Sysigambis* mère de ce Prince, sa fem-
„ me & ses filles, Princesses d'une beau-
„ té qui n'avoit rien de pareil dans toute
„ l'*Asie*. *Alexandre* étoit jeune, il étoit
„ vainqueur, il étoit libre & non enco-
„ re engagé dans les liens du mariage.
„ .... Cependant son camp devint pour
„ les Princesses un asyle sacré, ou plu-
„ tôt un Temple, où leur pudeur fut
„ mise en sureté comme sous la garde
„ de la Vertu même, & où elle fut res-
„ pectée à un tel point, que *Darius* près
„ de rendre le dernier soupir, apprenant
„ la manière dont elles avoient été trai-
„ tées, ne put s'empêcher de lever ses
„ mains mourantes vers le ciel & de
„ faire des vœux pour un Vainqueur si
„ généreux, si sage, si maitre de ses pas-
„ sions. “

Sa conduite généreuse envers la famille de Darius.

Chose rare dans une si haute fortune, qui d'ordinaire s'accommode mieux d'ames serviles que d'amis libres & sincères, il étoit capable d'une amitié tendre, ouverte, effective, constante, sans dédain, sans faste. Il chérissoit ses Officiers & ses Soldats; se communiquoit familièrement à eux; les admettoit à sa table, à ses exer-

Son humanité & sa bonté.

exercices, à ses entretiens ; s'intéressoit véritablement & de cœur à leurs différentes situations ; s'inquiétoit sur leurs maladies, se réjouissoit de leur guérison & prenoit part à tout ce qui leur arrivoit.
„ Un Prince qui a un vrai mérite ne perd
„ rien de sa dignité, en s'abaissant & se
„ familiarisant de la sorte ; il n'en devient
„ que plus respectable & plus aimable.
„ Tout homme d'une grande taille ne
„ craint pas de se mettre de niveau avec
„ les autres ; il est bien sûr qu'il les pas-
„ sera de la tête.... *Alexandre* étoit aimé,
„ parce qu'on sentoit qu'il aimoit le pre-
„ mier. Cette conviction remplissoit les
„ Troupes d'ardeur pour lui plaire & pour
„ réüssir, de docilité & de promptitude
„ pour l'exécution des ordres les plus
„ difficiles, de constance dans les situa-
„ tions les plus rebutantes, d'un dé-
„ plaisir sensible & profond de l'avoir mé-
„ contenté en quelque chose ".

Démarche qui auroit mis le comble à sa gloire.

Rien ne manque jusqu'ici à sa gloire. Les vertus guerrières ont brillé en sa personne. La bonté, la clemence, la modération, la sagesse y ont mis le comble & en ont relevé le lustre. Supposons que dans cet état *Alexandre*, pour mettre sa gloire en sûreté, borne lui-même ses exploits, & que de la même main, dont il a terrassé *Darius*, il le rétablisse sur le Throne ; qu'il rende la *Grece Asiatique* indépendante des *Perses* ; qu'il se déclare le

le Protecteur de la Liberté & des Loix des *Grecs* ; qu'il rentre ensuite dans la *Macédoine* & que là, content des bornes légitimes de son Empire, il s'applique à rendre ses Sujets heureux & vertueux ; qu'enfin devenu par la terreur de ses armes, & encore plus par la renommée de ses vertus & par la grandeur de ses bienfaits, l'admiration de l'Univers, il se voie en quelque sorte l'Arbitre des Peuples : y auroit-il eu jamais un Prince plus grand, plus glorieux, plus respectable qu'*Alexandre* ? Il ne sut pas faire des réflexions si vraies & si utiles, &, enivré de son bonheur, il changea à un point qu'on ne le reconnut plus. C'est ce que Monsieur *Rollin* expose dans ce qu'il appelle la seconde partie de son Discours, & qu'on pourroit appeller la seconde époque de la Vie d'*Alexandre*.

Il ne se contente pas de lui reprocher *ses défauts.* une estime présomptueuse de lui-même ; un mépris dédaigneux des autres & même de son Pere ; une soif ardente des louanges & de la flatterie ; la folle pensée de se faire croire fils de *Jupiter*, de s'attribuer les honneurs divins, d'exiger d'un Peuple libre & vainqueur des hommages serviles & de honteux prosternemens ; l'excès indigne des débauches & du vin ; une colère qui va jusqu'à une brutale férocité ; le supplice injuste & cruel de ses plus braves & plus fidéles Officiers, le meurtre de ses meilleurs amis au milieu de la

joie des festins. Il ne lui laisse pas même le premier rang, que l'Antiquité lui avoit assigné parmi les Guerriers, & il met *Philippe*, son Pere, au-dessus de lui.

Supériorité de Philippe sur Alexandre.

„ *Philippe* en montant sur le Thrône, „ trouva tout à faire. Il lui fallut jetter „ lui-même les fondemens de sa fortu- „ ne, sans attendre d'ailleurs ni facilité „ ni secours... Il se trouva obligé de „ former lui-même ses Troupes, aussi „ bien que ses Officiers, de les discipli- „ ner, de les aguerrir, & c'est unique- „ ment à ses soins & à son habileté que „ la *Macedoine* dut l'établissement de la „ fameuse Phalange, c'est-à-dire, des „ meilleures Troupes qui fussent alors & „ auxquelles *Alexandre* fut redevable de „ ses conquêtes. Que d'obstacles *Phi-* „ *lippe* n'eut-il point à surmonter pour se „ saisir de la domination de la *Grece*! Ce „ ne fut qu'à force de batailles & de vic- „ toires.... Voilà donc les voies prépa- „ rées à *Alexandre* pour l'exécution du „ grand dessein, dont son Pere lui avoit „ laissé le plan & sur lequel il lui avoit „ tracé d'excellentes instructions. Or „ qui peut douter qu'il ne fût beaucoup „ moins difficile de soumettre l'*Asie* avec „ le secours des *Grecs*, que de soumet- „ tre les *Grecs* si souvent vainqueurs de „ l'*Asie*"?

Injustice des guerres que fit ce dernier.

Monsieur *Rollin* fait encore plus. Le fondement de la solide gloire d'un Hé-

ros,

ros; c'eſt la juſtice de la guerre qu'il entreprend. Sur ce principe *Alexandre* n'eſt pour notre Hiſtorien qu'un Uſurpateur. Il eſt vrai que la dignité de Général des *Grecs* & l'obligation de vanger leurs injures juſtifia ſa priſe d'armes contre les *Perſes*. Mais quel titre avoit-il contre une infinité de Peuples, à qui le nom même de la *Grece* étoit inconnu & chez qui il porta la guerre? L'ambition la plus vaſte & la plus furieuſe qui fut jamais, & cette ambition ſeule.

Sa témérité ne fut pas moins grande ni moins condamnable. Un Prince eſt reſponſable de ſa vie à ſon Armée & à ſon Roiaume, &, hors quelques occaſions fort rares, où il eſt obligé de partager le péril avec ſes Troupes pour les ſauver, il doit ſe ſouvenir qu'il y a une extrême différence entre un Général & un Soldat. *Sa témérité.*

„ La véritable valeur n'eſt point occupée „ du ſoin de ſa réputation, mais du ſa„ lut de l'Armée. Elle s'écarte égale„ ment, & d'une ſageſſe timide, qui pré„ voit & craint tous les inconvéniens, & „ d'une ardeur brutale, qui cherche & „ affronte gratuitement les perils. En un „ mot, pour former un Général accom„ pli, il faut que la prudence tempère „ & regle ce que la valeur a de féroce, „ & que la valeur à ſon tour anime & „ échauffe ce que la prudence a de froid „ & de lent.

„ Reconnoît-on *Alexandre* à ces traits?

„ Quand on lit ſon hiſtoire & qu'on le
„ ſuit dans ſes ſiéges & dans ſes com-
„ bats, on eſt dans des allarmes conti-
„ nuelles pour lui & pour ſon armée,
„ & on croit à chaque moment qu'il va
„ périr. Ici c'eſt un fleuve rapide qui eſt
„ près de l'entrainer & de l'engloutir. Là
„ c'eſt un roc eſcarpé, où il grimpe &
„ où il voit autour de lui des Soldats, ou
„ percez par les traits des Ennemis, ou
„ renverſez par des pierres énormes dans
„ des précipices. On tremble, quand
„ on voit dans une bataille la hache prête
„ à lui fendre la tête, & encore plus,
„ quand on le voit ſeul dans une Place,
„ où ſa témérité l'a engagé, expoſé à
„ tous les traits des Ennemis".

Foibleſſe des Peuples qu'il attaqua.

Une dernière obſervation, ſur laquelle Monſieur *Rollin* après *Tite Live* diminue beaucoup de l'éclat des exploits d'*Alexandre*, c'eſt le caractère des Peuples, contre qui il eut à combattre. En un mot il prétend que ce Prince dut en partie ſa gloire à la foibleſſe de ſes Ennemis, & que, s'il eût rencontré des Nations belliqueuſes & aguerries & des Généraux habiles & expérimentez, le cours de ſes victoires n'eut été ni ſi rapide, ni ſi continu. Cependant voilà par où il faut juger du mérite d'un Conquerant.

Contenu & idée du ſeptieme Tome.

La matière du ſeptième volume eſt l'Hiſtoire des Succeſſeurs d'*Alexandre* & renferme l'eſpace d'environ ſix vingts ans.

Voici

Voici l'idée qu'en donne Monsieur *Rollin* lui-même dans l'Avantpropos. „ Cette Hiſtoire va préſenter à nos yeux tous „ les crimes qu'une ambition effrénée entraine ordinairement après elle, jalouſie, mauvaiſe foi, trahiſon, ingratitude, abus criant du ſouverain pouvoir, cruauté, impiété, en un mot, „ l'oubli de tous les ſentimens naturels „ de probité & d'honneur, & le violement de toutes les Loix tant humaines „ que divines. Ce ne ſeront plus que „ diſcordes funeſtes, que batailles ſanglantes, que révolutions affreuſes. „ Des hommes autrefois amis, élevez „ enſemble, d'une même nation, compagnons des mêmes perils, inſtrumens „ des mêmes exploits & des mêmes conquêtes, conſpireront à mettre en pieces l'Empire qu'ils avoient tous concouru à former aux dépens de leur ſang. „ On verra les Capitaines d'*Alexandre* „ immoler à leur ambition la famille de „ ce Prince, ſon Frere, ſa Mere, ſes „ Femmes, ſes Enfans, ſes Sœurs, & „ n'épargner point eux-mêmes ceux à „ qui ils devoient ou à qui ils avoient „ donné la vie. Ce ne ſont plus ces „ beaux ſiecles de la *Grece* féconds en „ grands hommes & en grands exemples. „ Si on en trouve encore quelques traces & quelques reſtes, ce ſont comme „ des éclairs qui paſſent rapidement, &

 „ qui

„ qui ne se font remarquer que par la „ profonde nuit qui les précede & les „ suit".

Difficultez que l'Historien y a surmontées.

Monsieur *Rollin* avoue ici qu'il se trouve à plaindre de n'avoir plus à montrer la Nature Humaine que par des endroits qui la déshonorent. Que l'Histoire perd ce qu'elle a de plus propre à plaire & à instruire, quand elle est réduite à ne le faire que par l'horreur du crime & par les malheurs qui le suivent ordinairement. Qu'il est difficile d'arrêter longtems le Lecteur sur des objets, qui n'excitent que son indignation, & que ce seroit lui faire injure, que de paroitre vouloir le porter à éviter des excès, dont il ne se croit point capable. Que d'ailleurs il est difficile de répandre de l'agrément dans une narration, qui n'offre qu'une uniformité de vices & de forfaits. Qu'on pourra même penser qu'il est dangereux de familiariser le commun des Hommes avec le spectacle assidu de Criminels, dont la longue prospérité, accompagnée souvent des priviléges & des récompenses de la vertu, semble aux personnes foibles accuser la Providence. Il ajoute que cette Histoire-ci a un désagrément particulier par l'obscurité & la confusion qui y regne. Dix ou douze Capitaines d'*Alexandre* se font la guerre pour partager entre eux son Empire. Tantôt Amis feints, tantôt Ennemis déclarez, ils forment différentes ligues, qui ne durent

rent qu'autant que l'intérêt de chaque Particulier le souffre. La *Macedoine* change de Maitre cinq ou six fois en peu de tems. Comment mettre de l'ordre & de la clarté dans une si grande multitude & une si prodigieuse diversité d'évenemens, qui se croisent les uns les autres & dont le fil se rompt à chaque instant ? Pour comble de malheur, on ne trouve plus ici d'Anciens, qui nous conduisent dans ces ténebres. Il faut aller chercher ça & là des faits dispersez. Mais nulle part rien de suivi. Ainsi on ne peut donner, ni les liaisons des évenemens, ni les circonstances des faits essentiels, ni les motifs des résolutions, ni le caractère des principaux Acteurs.

Ces difficultez n'ont point rebuté Monsieur *Rollin*, & il a eu d'autant plus raison de s'apliquer à les vaincre, ou de les négliger, que son Histoire ne sauroit manquer de plaire, par la nouveauté dont elle sera pour le grand nombre. En effet, parmi les Savans mêmes, combien y en a-t-il qui aient un idée bien nette & bien exacte de ces monarchies qui se formèrent après la mort d'*Alexandre*, des Roiaumes d'*Egypte*, de *Syrie*, de *Macédoine*, de *Thrace*, de ceux de *Bithynie*, de *Pergame*, de *Pont*, de *Cappadoce*, d'*Armenie*, d'*Epire*, des *Tyrans* d'*Heraclée*, de tant d'autres démembremens de la vaste puissance d'*Alexandre* ? C'est ce cahos

Combien son Ouvrage est curieux.

étrange que Monsieur *Rollin* s'efforce ici de débrouiller, à l'aide des savans Ouvrages de Messieurs *Prideaux* & *Vaillant*. Il décrit d'abord les troubles qui suivirent la mort d'*Alexandre*, l'election que ses Généraux firent d'*Aridée* son frere & d'*Alexandre* son fils pour porter le nom de Rois, le partage qu'ils firent entre eux de la puissance réelle sous le titre de Gouverneurs des Provinces, la révolte & le massacre des *Grecs* dans la *Haute Asie*, le soulevement de la *Grece* contre les *Macédoniens*, la prise d'*Athenes* par *Antipater*, la mort de *Démosthene*, & la pompe funebre d'*Alexandre*.

Pompe funebre d'Alexandre. On avoit emploié deux ans à disposer cette pompe, & il avoit fallu un grand nombre d'Ouvriers pour applanir les chemins depuis *Babylone* jusqu'en *Egypte*. Lorsque tout fut prêt, on vit partir le char qui portoit le corps d'*Alexandre*. Cette magnifique & ingénieuse machine portoit sur deux essieux, qui entroient dans quatre roues, dont les moieux & les raions étoient dorez & les jantes revêtues de fer. Les extrémitez des essieux étoient d'or, représentant des muffles de Lions qui mordent un dard. Le char avoit quatre timons, à chacun desquels étoient attachez quatre rangs de Mulets. Ils avoient des couronnes d'or & des colliers enrichis de pierres précieuses avec des sonnettes d'or. Sur ce char s'élévoit un pa-

villon

villon tout d'or, qui avoit douze pieds de large sur dix-huit de long, soutenu par des colomnes d'Ordre Ionique, embellies de feuilles d'acanthe. Il étoit orné en dedans de pierres précieuses disposées en forme d'écailles. Tout autour regnoit une frange d'or en rezeau, dont les filets avoient un doit d'épaisseur & où étoient attachées de grosses sonnettes. Quatre bas-reliefs ornoient le dehors. A l'entrée de ce pavillon étoient des Lions d'or qui sembloient la garder. Aux quatre coins étoient posées des statues d'or massif, représentant des Victoires avec des trophées d'armes à la main. Sous le pavillon on avoit placé un Thrône d'or, d'une figure quarrée, orné de têtes d'animaux, qui avoient sur leurs cols des cercles d'or d'un pied & demi de largeur, d'où pendoient des Couronnes brillantes des plus vives couleurs. Au pied de ce Thrône étoit posé le cercueil d'*Alexandre*, tout d'or & travaillé au marteau. Il étoit couvert d'une étoffe de pourpre brochée d'or. Entre le thrône & le cercueil étoient les armes de ce Prince. Le pavillon en dehors étoit aussi couvert d'une étoffe de pourpre à fleurs d'or. Le haut étoit terminé par une grande Couronne d'or, que les raïons du Soleil, joints au mouvement du char, faisoient briller d'une lumière étincelante.

Suite du contenu de ce Volume.

Des funérailles si superbes furent la dernière chose que les Capitaines d'*Alexander* firent de concert, & la dernière marque de reconnoissance qu'ils paièrent à un Maitre si bienfaisant. Ils exterminèrent ensuite sa famille par l'ingratitude & la barbarie la plus atroce. Ils firent indignement périr *Eumene*, le plus grand Capitaine & la meilleure tête qu'il y eût entre eux, parceque, trop honnête homme à leur gré, il s'étoit ligué avec *Perdiccas*, Régent de l'Empire *Macédonien*, pour le conserver au sang d'*Alexandre*. Ils se firent les uns aux autres des guerres aussi barbares que perfides. Enfin, au bout de vingt-trois ans, la bataille d'*Ipsus* en *Phrygie* décida entre eux, & il ne demeura plus de tant de rivaux que *Ptolemée Soter* fils de *Lagus*, *Cassandre*, *Lysimaque* & *Seleucus*. *Ptolemée* eut l'*Egypte*, la *Libye*, *Cyrene*, l'*Arabie*, la *Celesyrie* & la *Palestine*; *Cassandre* fils d'*Antipater* la *Macédoine* & la *Grece*; *Lysimaque* la *Thrace*, la *Bithynie* & quelques autres Provinces par delà l'*Hellespont* & le *Bosphore*: *Seleucus* le reste de l'*Asie* jusqu'au delà de l'*Euphrate* & jusqu'au fleuve *Indus*. Le Roiaume de ce dernier s'appelle ordinairement le Roiaume de *Syrie*, parce que *Seleucus*, qui y bâtit *Antioche*, y fit son séjour ordinaire, aussibien que ses Successeurs. Mais il comprenoit, outre la *Syrie*, ces riches & vastes Provinces

vinces de l'*Asie*, qui composoient l'Empire des *Perses*,

Monsieur *Rollin* s'attache à nous représenter distinctement les destinées de ces quatre Empires. Les Rois d'*Egypte*, dont il décrit l'histoire dans ce volume, sont *Ptolemée Soter*, *Ptolemée Philadelphe*, *Ptolemée Evergete*, *Ptolemée Philopator*. Les Rois de *Syrie*, qui regnoient alors & dont il parle, sont *Seleucus Nicator*, *Antiochus Soter*, *Antiochus le Dieu*, *Seleucus Callinicus*, *Seleucus Ceraunus* & *Antiochus le Grand*. Les Rois de *Macédoine* contemporains sont *Cassandre*, *Demetrius Poliorcete*, *Pyrrhus*, *Lysimaque*, qui s'en emparèrent en tout, ou en partie, tantôt ensemble, tantôt séparément, & auxquels succédèrent *Seleucus Nicator*, *Ptolemée Ceraunus*, *Sosthene*, *Antigone Gonatas*, *Démétrius*, *Antigone Doson*. A ce dernier finit ce qu'il y a dans ce volume de l'Histoire de *Macédoine*. La Monarchie de *Thrace* & de *Bythynie* au contraire ne fournit presque rien, parce qu'elle fut démembrée immédiatement après la mort de *Lysimaque*. Mais en récompense on trouve ici l'histoire des Royaumes qui furent formez des débris de celui-là.

S'il étoit possible que de si grands évenemens n'excitassent point par eux mêmes la curiosité du Public, le nom d'un aussi élégant & aussi judicieux Ecrivain que Monsieur *Rollin* le feroit pour eux. *Eloge de l'Auteur.*

eux,

eux. On fait avec quel soin il a lû tout ce que l'Antiquité *Grecque* &. *Romaine* nous a laissé de Livres, & avec quel goût il incorpore dans les siens ce que les Modernes ont écrit sur les mêmes matières. Peut-on ne pas s'attendre qu'il aura rassemblé ici tout ce qu'il y a trouvé de plus curieux & de mieux prouvé? On lira sur tout avec plaisir dans ce volume l'histoire de *Demosthene*, de *Phocion*, d'*Eumene*, de *Démétrius Poliorce*, de *Demetrius de Phalere*, d'*Aratus de Sicyone*, d'*Agis* & de *Cleomene*, de *Pyrrhus*, des deux premiers *Ptolemées*, celle de l'Académie & de la Bibliotheque d'*Alexandrie*, de la Ligue *Achéenne*, du Colosse de *Rhodes*, & enfin l'application des prophéties de *Daniel* aux quatre Monarchies qui s'élevèrent sur les ruines de celui d'*Alexandre*.

ARTICLE XII.

OEUVRES DIVERSES DE MR. ROUSSEAU. *Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée par lui-même. A* Amsterdam *chez* François Changuion. 1734. *In* 12. *Tome I. pag.* 342. *sans la Preface & l'Avertissement qui en ont* 30. *&* le Café, *qui en a* 56.

Tome

Tome II. pag. 360. *sans la* Ceinture Magique, *Comédie, qui en a* 51. *Tome III. pag.* 428. *Tome IV. pag.* 370. *sans un Supplément de* 190. *Ces Oeuvres se trouvent aussi à* la Haye, *chez* J. van Duren.

Contenu de cette Edition.

LEs Oeuvres de Monsieur *Rousseau* ont été tant de fois imprimées en peu de tems, que tout ce qui me reste à faire, par rapport à cette édition-ci, c'est de marquer ce qu'elle a de plus que les précédentes, & de faire connoitre ces additions un peu en détail. Celles du premier volume sont en petit nombre, mais elles font honneur à la piété du Poëte. Ce sont trois Odes tirées des Pseaumes XLIX, LXXII. & XCIII. Celles du second se réduisent à deux épigrammes contre *le Temple du Gout* & à un sonnet satyrique sur ces beaux Esprits de *France*, qui ont pris parti contre les Anciens sans trop les connoître. Une Comédie en cinq Actes intitulée, *les Ayeux chimeriques*, ou *la Comtesse de Critognac*, fait une augmentation assez considérable dans le troisième volume, pour qu'on ne soit pas surpris de l'y trouver seule. Quant au quatrième, il consiste en quatre pieces de Théâtre revues & corrigées par Monsieur *Rousseau*, savoir, *le Cid* de *Corneille*, *la Mariane* de *Tristan*, *Don Japhet d'Armenie* de *Scarron*,

&

& *le Florentin* de *Champmeslé*. On a mis à la suite un Supplément qui contient les pieces que Monsieur *Rousseau* a rejettées de son Edition & qu'il a refusé de reconnoître. De ce nombre est *la Mandragore*, Comédie tirée de l'*Italien* de *Machiavel* & dont les *Contes de la Fontaine* avoient déjà fait connoitre le sujet en *France*. Ensuite viennent diverses pieces de Poésie, & trente six ou trente sept épigrammes licentieuses, qui avoient parû dans d'autres éditions. J'ignore ce qui lui a fait mettre quelques Cantates, l'Epitaphe d'un Chien, un Rondeau, parmi les morceaux qu'il désavoue.

Remarques critiques de J. sur quelques-uns des nouveaux Pseaumes.

Les Odes Sacrées, dont il a augmenté cette édition-ci, font regretter aux Connoisseurs, qui aiment la Religion, qu'il n'en ait pas fait encore d'autres. Il est seulement fâcheux que la contrainte de la rime, ou, pour mieux dire, l'amour outré des rimes riches y ait fait entrer quelques vers, qui auroient pu être autrement. Tels sont ceux-ci.

> .... *ton cœur pétri d'artifice*,
> Contre ton frère encouragé,
> *S'applaudissoit du précipice*
> *Où ta fraude l'avoit plongé*....
> *Contre une Impiété si noire*
> *Mes foudres* furent sans emploi...
> *Sans une ame* légitimée
> *Par la pratique* confirmée
> *De mes préceptes immortels.*

Il

Il est inutile de marquer en quoi pechent les vers distinguez par un autre caractère. On ne sait à quoi se rapporte le mot *encouragé*, ni le vers que ce mot termine. Des foudres *sans emploi* sont une expression peu digne de la majesté de l'Ode. Sans une ame *légitimée* par la pratique *confirmée* est mis pour, *sans une ame purifiée par la pratique constante*.

Tout ce que j'ai à dire sur les deux Odes tirées, l'une du Pseaume LXXII. & l'autre du Pseaume XCIII., c'est qu'elles m'ont paru admirables d'un bout à l'autre, & que je n'y ai pas même apperçu de ces légers défauts que j'ai relevez dans la précédente, excepté pourtant le mot de *Rois Sublimes*, que le besoin d'une rime a fourré dans la dernière.

La dernière augmentation consiste en une version en vers *Italiens* de l'Ode de Monsieur *Rousseau* au Comte *du Luc*. Le Traducteur est Monsieur *Guinigi*, Ambassadeur de *Luques* à la Cour Impériale. Ceux qui savent sentir les délicatesses de l'*Italien*, féliciteront le Poëte *François* d'avoir eu un Interprete, qui emploie si habilement la flexibilité & la mollesse de cette langue, que sa Traduction a l'air d'un Original.

Idée de la Comédie intitulée les Ayeux chimériques.

Je ne fais point mention des petites pièces ajoutées au second volume. Ce silence me paroît obligeant pour Monsieur *Rousseau*. Lui & Monsieur de *Voltaire* peuvent

vent avoir lieu de se haïr. Mais ils ont tort de se mépriser, & je doute qu'ils le fassent autant qu'ils veulent se le persuader. La Comédie intitulée *les Ayeux chimériques* ne m'arrêtera pas d'avantage. Ce n'est point qu'elle ne m'ait beaucoup plû. La Comtesse amoureuse de ses antiques & illustres Ayeux est parfaitement bien peinte, & cet Original m'a rappellé plus d'une copie que j'en'ai vue. L'Intendant de cette Dame est d'après nature. Il en est de même du fripon de Procureur, qui sert cet infidele Domestique & qui l'aide à ruiner leur Maitresse. Le Généalogiste est un autre Original, qui est & agit comme la plûpart de ses semblables, c'est à dire qu'on le représente pauvre, glorieux, flatteur, prêt à illustrer & à dénigrer l'origine des familles pourvû qu'on le paie. Ces personnages sont bien contrastez. L'action est dans les regles. Il y regne ce qu'on appelle *vis comica*. Mais il faut finir, & c'est ce qui m'empêche de m'arrêter sur les détails.

Jugement sur le quatriéme volume.

Je passe au quatrième volume. On a déjà vu quelles pièces il renferme. *Boileau*, Monsieur l'Abbé de *Saint Pierre* (1), Monsieur *Rollin*, Monsieur *de Vol-*

(1) „ Il faut recommander les bonnes pièces des Au„ teurs morts. Les anciennes pieces changées produi„ roient du nouveau & d'excellent nouveau. Qu'on ajoute

Voltaire, bien d'autres peut-être ont eu la même idée que Monsieur *Rousseau*. Nous avons nombre d'Ouvrages auxquels les années nuisent, & qui, rajeunis un peu par rapport au stile, nous feroient encore le même plaisir qu'ils faisoient à nos Peres. Il y en a que de légères corrections dans le fonds rendroient incomparablement meilleurs. Monsieur *Rousseau* nous donne ici des exemples de ces deux sortes d'améliorations. Dans *le Cid*, en retranchant le personnage de l'Infante, qui étoit inutile, il a déchargé cette Pièce d'un rolle qui rallentissoit l'action, & dans les autres pieces il a substitué des expressions modernes aux expressions surannées qu'il y trouvoit. *La Marianne* auroit eu besoin qu'il se fût donné plus de liberté à cet égard.

A R-

„ ajoute du nouveau aux pièces anciennes; c'est le „ moien de faire vivre toûjours les anciennes belles „ pièces. Sans ce secours les anciennes belles pièces „ périssent pour toûjours avec la langue ancienne. On „ ne joue plus des pièces de cent-vingt ans, on ne jouera plus *Racine* dans deux cens ans. C'est l'état de la „ Nature humaine, dont la raison va toûjours en „ croissant. Le bon goût se perfectionne trés-sensiblement tous les cinquante ans.... Nous aurions les „ nouvelles pièces meilleures. Car qui voudroit donner une pièce de moindre valeur que les bonnes pièces de *Corneille*, de *Racine*, de *Moliere*, qui auroient „ reçu en cinquante ans plusieurs perfectionnemens? *Ouvrages Politiques de S. Pierre Tom. VII. pag.* 12. 13.

ARTICLE XIII.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES DE PLUTARQUE *traduites en* François *avec des Remarques Historiques & Critiques par Monsieur* DACIER, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. Nouvelle Edition augmentée de plusieurs Notes & d'un dixieme Tome.* A Amsterdam *chez* Zacharie Châtelain 1735. *Tome I. pag.* 632. *Tome II. pag.* 568. *Tome III. pag.* 594. *Tome IV. pag.* 558. *Tome V. pag.* 564. *Tome VI. pag.* 564 *Tome VII. pag.* 603. *Tome VIII. pag.* 478. *Tome IX. pag.* 519. *Tome X. pag.* 582. Et se trouve à la Haye *chez* J. van Duren.

Avis sur cette edition MOnsieur *Dacier* avoit laissé parmi ses livres un exemplaire de la première Edition de cet Ouvrage, qu'il avoit relu avec beaucoup d'exactitude & sur lequel il avoit transcrit de sa propre main plusieurs Remarques savantes, dont les unes rectifioient ce qui a échappé à sa vigilance, & les autres rectifioient certains endroits du texte de *Plutarque*, qu'il ne croioit point assez développez. Il avoit joint

T. I. p. 79.

oint à ces Remarques une judicieuſe critique des fautes fréquentes qu'il avoit apperçues dans *Amyot*. Il avoit auſſi achevé une vie d'*Annibal*, qui, comme ſortie des autres Vies auxquelles elle eſt jointe, ſemble former avec elles un tout parfaitement aſſorti. On a cru avec raiſon devoir préſerver de l'oubli des morceaux auſſi précieux par leur utilité que recommandables par la réputation de celui qui nous les donne, & c'eſt ainſi que s'eſt formée cette Edition. Nous ne dirons rien des neuf premiers volumes qui la compoſent. Le dixieme nous prépare aſſez de matière.

Fautes de la nouvelle traduction de Pauſanias.

Outre la Vie d'*Annibal* par Monſieur *Dacier*, il contient les pieces ſuivantes, *Enée*, *Tullus Hoſtilius*, *Ariſtomene*, *Tarquin l'Ancien*, *Junius Brutus*, *Gelon*, *Cyrus*, & *Jaſon*, traduits de l'*Anglois* de *Thomas Rowe* par Monſieur l'Abbé *Bellenger*. La Préface de ce Savant eſt curieuſe. Après avoir obſervé que les huit dernières Vies ſont des Oeuvres poſthumes (1) auxquelles Monſieur *Rowe* ſemble n'avoir pas mis la dernière main, il fait voir par quelques exemples que, quoi qu'écrites avec goût, il y a trouvé des fautes qu'il a corrigées, & il ajoûte qu'il a vérifié la pluſpart des faits, en y joignant

(1) Elles furent publiées pour la premiere fois en Anglois à Londres en 1728.

nant ceux qui avoient été omis. Il examine ensuite la traduction que Monsieur l'Abbé *Gedoyn* a faite dans son *Pausanias* de la vie d'*Aristomene*. La première faute qu'il y releve n'est pas fort considérable. Monsieur l'Abbé *Gédoyn* avoit rendu le Νέδης ὕδωρ de *Pausanias* & le *Latin* d'*Amasée* NEDES *alta fluenta* par ces mots *l'eau du Nedès*, au lieu qu'il auroit dû dire *l'eau de la rivière de Nédé* ou *de Neda*, *puisque* Νέδης est un Génitif de Νέδη ou de Νέδα. On ne laisse pas de le traiter là-dessus assez rudement. „ Peut-être, dit on, quelque „ Tribunal a-t-il décidé que dans la „ suite on nommera en *François* les an- „ ciens Fleuves suivant leur Génitif *Grec*. „ Si *Amasée*, dont la version *Latine* est „ à côté du *Grec* de *Pausanias*, eût tra- „ duit *Nedæ* au lieu de *Nedes*, on ne „ connoitroit point aujourd'hui de Ri- „ vière appellée *Nedès* “.

La seconde faute est plus importante. *Pausanias*, voulant exprimer qu'*Aristomene* fut surpris par un gros détachement, qui faisoit plus de la moitié de l'Armée de *Lacédémone*, avoit dit Λακεδαιμονίων λόχοις πλέον ἢ τοῖς ἡμίσεσι... συμβαλὼν, ce que son Interprete *François*, trompé peut-être par le *Latin* ambigu d'*Amasée*, a traduit, *un détachement de moitié plus grand que le sien*. Monsieur l'Abbé *Bellenger* prend pied sur ces deux méprises & sur quelques

ques autres qu'il releve enſuite, pour faire entendre de Monſieur l'Abbé *Gédoyn* quelque choſe de parallele à ce que *Boileau* dit de l'Abbé *Tallemant*, qui avoit donné une Traduction des Vies de *Plutarque*, lors qu'il l'appelle *traducteur du François* d'*Amyot*. Il va juſqu'à ſe permettre cette ironie. „ C'eſt un malheur que „ les Traducteurs *Latins* des Auteurs „ *Grecs* aient été quelques fois un peu „ négligens dans le choix & l'arrangement des termes, & qu'ils n'aient pas „ prévû que pluſieurs Traducteurs en „ Langue vulgaire ſuivroient leurs Ver- „ ſions *Latines*." On ſouhaiteroit pour l'amour de Monſieur l'Abbé *Bellenger* que, content d'avoir raiſon, il eût triomphé avec moins d'éclat, & ſans inſulter à Monſieur l'Abbé *Gédoyn*.

Venons à la Vie d'*Annibal*. Monſieur *Dacier* y avoit rapporté que dans la premiére Guerre *Punique*, ſous le Conſulat de *Duillius*, les *Romains* conſtruiſirent une flotte de cent ſoixante vaiſſeaux, qui ſe trouva prête à faire voile en ſoixante jours, à compter du jour que les arbres eurent été coupez, & que trois ans après ſous le Conſulat de *Regulus*, ils en bâtirent une autre de deux cent vaiſſeaux en trois mois. „ *Homere* ne s'éloigne „ donc pas de la vraiſemblance, quand il „ écrit qu'*Ulyſſe* abbatit vingt arbres, les „ tailla, les dreſſa, en bâtit ſa nacelle, *Armemens prodigieux par mer. p. 2.*

 qu'il

„ qu'il y fit un bon mât & des antennes, la munit d'un bon gouvernail, & que tout l'ouvrage fut achevé en quatre jours". C'eſt ainſi que raiſonne l'Hiſtorien. Voici peut-être ce qu'on pourroit lui répondre.

Remarques d. J. ſur ce ſujet.

Homere n'a point bleſſé la vraiſemblance poétique, en faiſant dépêcher tant d'ouvrage à *Ulyſſe* en ſi peu de tems. Dans le ſiecle où il a écrit & pluſieurs ſiecles après, on étoit perſuadé que les premiers hommes étoient des eſpèces de Géans pour la taille & pour la force, & que les Héros avoient à ces égards le même avantage ſur leurs contemporains, que ceux-ci ont eu ſur les hommes des âges ſuivans. C'eſt ainſi que, dans l'*Iliade*, *Diomede* & *Ajax* lancent ſur les *Troiens* des pierres d'un poids énorme, & que *Turnus* dans le douzième livre de l'*Eneide*, eſt près d'accabler *Enée* ſous la peſanteur d'une borne, qu'à peine douze hommes robuſtes tels qu'ils ſont aujourd'hui auroient pû porter. *Pline l'ancien* étoit du même ſentiment, &, pour mieux dire, qui eſt-ce alors qui n'en étoit pas ? On en concluoit même que la nature alloit de jour en jour s'affoibliſſant. Il ne faut que lire la quinzième ſatyre où *Juvenal* décrit le combat de ceux d'*Ombes* & de *Tentyre* en *Egypte*. Il dit qu'ils s'armèrent de pierres, non telles que *Diomede*, *Ajax*, *Turnus* en lançoient, mais de celles que

des

des hommes moins vigoureux & nez de notre temps peuvent jetter. *En effet*, continue-t-il, *cette race d'hommes déchéoit dès le siecle d'Homère. La Terre ne porte plus que des hommes petits & pervers. Tout Dieu qui les voit s'en rit & les hait. Homere* a donc pu dans cette supposition feindre qu'*Ulysse* né dans le siecle des Héros, Héros lui même, d'ailleurs aussi industrieux que fort, avoit fait en quatre jours une assez grande chaloupe. Mais supposons le même *Ulysse* aussi fort seulement que l'étoient les *Romains*, qui eurent sitôt bâti de si grandes flottes, est-il probable qu'il eût fait ce qu'*Homère* lui attribue ? Aussi peu qu'il l'est que les *Romains* eux mêmes aient ainsi construit & equippé presque tout à coup des armemens aussi formidables.

Passage des Alpes *par* Annibal.

Il faut l'avouer, les anciens Historiens en ont bien fait accroire aux plus sages d'entre ceux qui les ont suivis. La même Vie d'*Annibal* nous en fournit un autre exemple. Il n'est personne qui n'ait entendu parler du fameux passage des *Alpes* par ce Général, & peut-être y a-t-il bien des gens qui, sur la foi de *Tite Live* & de *Juvenal* qu'ils ont lûs jeunes au College, se sont accoutumez à croire sans autre examen que les *Carthaginois* firent brûler sur ces montagnes une quantité prodigieuse de bois, & que quand elles furent bien embrasées, on les amollit & les

les fondit à force de vinaigre qu'on y versa. *Pline l'ancien* lui-même a crû cette fable. Monsieur *Dacier* ne se contente pas d'en faire voir l'absurdité. Il ajoute que „ c'étoit une tradition, que „ le penchant de ces Historiens pour le „ merveilleux avoit fait mal expliquer. „ On disoit simplement qu'*Annibal* étoit „ venu à bout avec du vinaigre de s'ou- „ vrir un chemin dans des rochers im- „ pratiquables, &, sans approfondir d'a- „ vantage le fait, ces Historiens ont ima- „ giné cette prétendue vertu du vinai- „ gre, au lieu d'avoir recours à la dis- „ cipline des *Carthaginois*, qui leur en „ auroit fait découvrir le sens. Nous sa- „ vons par le témoignage de *Platon* & „ d'*Aristote* que les *Carthaginois* avoient „ une Loi, qui défendoit de boire du „ vin à l'Armée. Les Soldats ne bu- „ voient que de l'eau. Mais dans les „ occasions extraordinaires, lorsqu'on „ exigeoit d'eux des travaux pénibles, „ on leur donnoit un peu de vinaigre, „ car le vinaigre est rafraîchissant. C'est „ pourquoi dans la suite le vinaigre de- „ vint une des provisions ordinaires pour „ les Armées ..... *Annibal* donc, pour „ soutenir ses Soldats dans ce travail si „ pénible de fendre des roches, leur don- „ na du vinaigre, & c'est ainsi, à mon „ avis, que devoit être expliquée cette „ tradition.

Le

Le mauvais goût des anciens Historiens éclatte encore d'avantage dans les Vies, que Monsieur l'Abbé *Bellenger* a traduites de l'*Anglois* de Monsieur *Rowe*. La première est celle d'*Enée*. Il n'est guères apparent que l'Historien *Anglois* l'eût traitée aussi sérieusement qu'il l'a fait, s'il avoit lû la savante lettre de *Bochart* à *Segrais* sur la question si *Enée* a jamais été en *Italie*. Il auroit du moins commencé par la refuter, s'il est possible. Mais passons là-dessus & voions cette vie en détail. Monsieur *Rowe* y avance entre autres choses qu'*Enée* eut *Chiron* pour Gouverneur. Il est vrai qu'il a pris ce fait de *Xenophon*. Mais *Chiron*, *Thessalien*, *Grec*, fort éloigné de la *Phrygie*, devant selon les préjugez de sa Patrie regarder cette contrée comme barbare, occupé de plus par l'éducation de tant de Princes *Grecs*, dont on lui confia la jeunesse, semble n'avoir pû, ni être appellé, ni consentir à élever *Enée*.

Autres remarques d. J. sur l'éducation d'Enée.

Monsieur *Rowe* raconte ensuite l'enlevement d'*Helene* & la guerre de *Troie*, comme l'ont fait communément les Anciens. Quelques remarques là-dessus n'auroient pas gâté son livre. Quelle apparence en effet qu'un Prince, aussi cruellement offensé par son Epouse que *Ménélas* le fut par la sienne, ne fit la guerre au Ravisseur, que pour faire rentrer cette indigne Femme dans le lit nuptial, & que

Et sur la guerre de Troie.

plusieurs Nations s'armassent pour lui procurer cette honteuse satisfaction ? *Hérodote* rapporte dans le premier livre de son Histoire que les *Perses* insultoient là-dessus aux *Grecs*. Avoient-ils grand tort? Voilà ce qu'il est naturel que chacun demande, & on admirera malicieusement avec *Erasme* (1) la grande bénignité de *Menelas*, prêt à laisser les *Troiens* en paix, pourvû qu'on lui rende cette *Helene*, toute souillée qu'elle est des caresses de *Paris*. Voici ce que Monsieur *Rowe* auroit pû observer pour prévenir ces doutes critiques. *Tantale* bisayeul de *Menelas* avoit enlevé *Ganymede* grand oncle de *Paris* & indignement abusé de sa jeunesse. Ainsi *Paris* ne fit que rendre aux *Tantalides* l'injure, que sa maison avoit reçue d'eux, & *Menelas* ne se faisoit que justice, en bornant ses demandes à ravoir *Helene*. D'ailleurs il paroît que dans ce tems-là les *Grecs* ne poussoient pas fort loin leur délicatesse sur la vertu de leurs Epouses. Le même *Menelas* avoit bien voulu épouser *Helene*, quoiqu'il n'ignorât pas que *Thesée* l'avoit ravie & long-tems gardée. Il n'est donc pas étrange qu'il souhaitât la reprendre, quoiqu'elle eût passé par les mains de *Paris*.

Je

(1) *Quis autem non miretur Graecorum humanitatem, quibus sat erat futurum, si tantum redderetur quacum Adultero tamdiu dormierat?* Apophthegm. Lib. V. in voce POLTYS.

Je reviens à l'amour des premiers Historiens pour les fables ; on ne finit point sur cette matière-là. Monsieur *Rowe* fait sur ce sujet cette réflexion qui nous paroît extrémement juste. „ On a remarqué „ avec raison que ceux qui ont écrit l'hi- „ stoire de quelques-uns des grands Hom- „ mes de l'Antiquité leur ont souvent fait „ un tort qui ne se peut exprimer, en les „ représentant beaucoup plus grands „ qu'ils n'étoient. En effet, loin de „ s'en laisser imposer à l'avantage du Hé- „ ros, la postérité a refusé toute créan- „ ce aux véritez mêmes, à cause des „ faussetez avec lesquelles elles étoient „ mêlées, & sur la moindre difficulté „ qu'il y avoit à discerner le vrai du „ faux, on a plûtôt pris le parti de dou- „ ter de tout que de se donner les pei- „ nes nécessaires pour faire un jugement „ plus exact. Cette façon de penser est „ plus commune & plus aisée que rai- „ sonnable. Nous supposons comme „ une chose connue, que les grands „ Hommes, dont nous ne nous sentons „ point portez à imiter les vertus, é- „ toient beaucoup moins éminens qu'ils „ ne l'étoient réellement; &, pour flat- „ ter cette injuste disposition, nous som- „ mes ravis que leurs exploits fabuleux, „ qui sont en effet inimitables, nous aient „ donné un prétexte de révoquer en dou- „ te ces glorieuses actions que nous pour- „ rions

Tort que les fables des Grecs ont fait à la vertu.

p. 271.

„ rions imiter & qui devroient nous ser-
„ vir d'exemples". Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les *Messeniens*, qui n'ont jamais été fort fameux dans la *Grece* par leurs Savans, sont les seuls *Grecs* qui semblent avoir fait cette réflexion, ou du moins qui l'aient montré par leur conduite. Leur unique Héros étoit *Aristomene*, né dans un siecle peu éloigné des tems héroiques ou fabuleux. Ils devoient être tentez de le faire naître de quelque Dieu, pour illustrer son origine. L'éloignement des tems auroit favorisé ce mensonge. L'exemple des autres Villes de la *Grece* l'auroit excusé & même rendu probable. Que dis-je? On avoit déjà inventé une fable pour eux, ils n'avoient qu'à la laisser s'établir paisiblement & la recevoir pour bonne. Point du tout. On débitoit qu'*Aristomene* étoit né de *Nicotelée* & d'un Dieu qui l'avoit honorée de ses faveurs sous la figure d'un Dragon. Ils s'opposèrent expressément à cette fable & ne le qualifièrent jamais que fils de *Nicomede* & de *Nicotelée*, qui étoient tous deux *Messéniens*. Cette humilité au bout du compte étoit sensée. Dire qu'il étoit fils de deux *Messéniens*, c'étoit faire honneur à leur Patrie sans le déshonorer lui-même.

Action de deux Messeniens.

Apparemment-ils n'étendoient pas à tout cet amour si louable pour la vérité. Du moins il ne paroît pas dans un fait que nous allons rapporter. Les *Messéniens* gé-

gémissoient sous la pesante & dure domination des *Lacédémoniens*, lorsqu'*Aristomene*, issu d'*Hercule*, Chef de l'ancienne maison Roiale de *Messénie*, résolut de secouer un joug aussi fâcheux qu'ignominieux. Durant la guerre qu'il fit aux *Spartiates*, deux de ses Concitoiens nommez *Panorme* & *Gonippus*, tous deux jeunes, robustes, hardis, bienfaits & d'une beauté plus qu'ordinaire, alloient souvent à la petite guerre sur les terres de *Sparte* & en revenoient chargez de butin. Un jour que l'Armée *Lacédémonienne* célébroit dans le camp la fête de *Castor* & de *Pollux*, les deux *Messéniens*, vêtus de blanc, un manteau de pourpre sur les épaules, une pique à la main & superbement montez, allèrent se présenter au milieu des *Spartiates*. On ne douta point qu'ils ne fussent les *Dioscures* eux-mêmes, & on les reçut comme tels. C'est ce que souhaitoient les faux *Castor* & *Pollux*. Ils se jettèrent sur les bonnes gens qui les adoroient, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent plusieurs, & se sauvèrent, avant que les *Lacédémoniens* fussent revenus de leur surprise. De bonne foi cet évenement est-il probable ? Que l'Armée de *Sparte* prît les beaux & magnifiques Guerriers de *Messene* pour les *Dioscures*, à la bonne heure. Les Anciens croioient que les Dieux se communiquoient de tems en tems aux Hommes d'une manière visible,

&

& sans citer divers exemples que l'Histoire Profane a conservez de cette opinion, il suffit de l'erreur, où tombèrent les *Lycaoniens* par rapport à Saint *Barnabé* & à Saint *Paul*, qu'ils prirent pour *Jupiter* & pour *Mercure*. Mais quelle apparence y a-t-il que nos deux Guerriers, engagez au milieu d'un camp ennemi, y fassent ce qu'on dit qu'ils y firent, & qu'on leur laisse le loisir de se sauver?

Avanture merveilleuse d'Aristomene. p. 289. 290.

L'Histoire suivante est encore moins croiable. *Aristomene* avoit été pris par les *Lacédémoniens* & précipité dans une fosse profonde nommée *Ceada*. Quelques Anciens rapportent qu'un Aigle recevant son corps le décendit doucement sur ses ailes éploiées. Peutêtre-a-t-on voulu donner par là un air de merveille à la manière dont ce Héros fut soutenu dans sa chute par son bouclier, sur lequel étoit gravé un Aigle. Quoiqu'il en soit de cet evenement, qui même avec l'adoucissement que j'ai marqué, est assez difficile à croire, on y ajoute les circonstances suivantes. „*Aristomene* arriva au fond „ du précipice, sans être estropié ni même „ blessé dangereusement. Il y resta „ deux jours étendu parmi les corps de „ ses Compagnons, enveloppé de ses habits & attendant la mort avec une constance héroïque. Le troisième jour il entendit du bruit, il découvrit son visage, „ & regardant de tous côtez, à la faveur „ d'un

„ d'un peu de jour, il entrevit un Re-
„ nard qui cherchoit les cadavres. Il at-
„ tend patiemment que cet Animal s'a-
„ proche de lui. Dès qu'il le voit à ſa
„ portée, il le ſaiſit d'une main, & de l'au-
„ tre, toutes les fois que cet Animal ſe
„ tourne pour le mordre, il lui préſente
„ ſon habit à la gueule, pour ſe garantir
„ lui même. Il le ſuit ſans lâcher pri-
„ ſe, il ſe laiſſe conduire par tout où il
„ trouve un chemin large & facile, &,
„ dans les endroits où le paſſage eſt plus
„ étroit, il ſe laiſſe trainer. Il arrive
„ enfin à une ouverture qui donnoit un
„ peu de lumière, mais qui n'avoit de
„ largeur qu'autant qu'il en falloit pour
„ que le Renard y paſſât. La lumière
„ qu'il apperçoit lui inſpire un nouveau
„ courage. Il lâche ſon Guide & le
„ laiſſe en liberté. Le Renard grimpe &
„ ſe ſauve par l'ouverture. *Ariſtomene*
„ profite de ſon exemple, il rappelle ſes
„ forces, il élargit le trou avec ſes
„ mains, & s'ouvre enfin un paſſage
„ pour ſortir du précipice". J'ai lû une hiſtoire parallele dans *les mille & une Nuits*, & il m'a ſemblé qu'elle faiſoit à merveille parmi ces Contes. Auroit elle par hazard été renouvellée des *Grecs*?

Reflexion de J. ſur la folie ſimulée de Brutus.

On a déja vu que la gravité *Romaine* n'avoit pas empêché que l'Hiſtoire de *Rome* ne fût altérée par des fables. Je ne ſais ſi la Vie de *Brutus* n'en fournit pas un nou-

nouvel exemple. On y raconte que ce grand homme, craignant que *Tarquin* ne le sacrifiât à sa jalousie, cacha ses lumières & ses talens sous les apparences de la folie, & que ce Roi défiant fit de lui le jouet de sa Cour. Ce fait n'est déja pas trop probable. *Brutus* étoit fils de *Tarquinia*, petit fils de *Tarquin* l'*Ancien*, cousin germain de *Tarquin le superbe*. Est-il vraisemblable qu'un Roi expose à la risée publique un Prince de son sang? Cependant ce n'est pas tout. On ajoute que ce même Roi donne à son Parent insensé la dignité de Capitaine de ses Gardes, c'est-à-dire qu'il confie à la vigilance & à la fidélité d'un Imbecille une vie qu'il savoit être odieuse aux *Romains*. Que ne disoit-on tout de suite que *Tarquin* étoit aussi troublé que *Brutus* le paroissoit?

Examen d'un passage de sa Vie. p. 414.

Je ne releverai plus qu'une chose dans la Vie de *Brutus*. Monsieur *Rowe* s'y exprime en ces termes. „ On prétend „ que *Brutus* ne laissa point d'enfans, „ ni garçons ni filles. Les meilleurs „ Historiens conviennent en effet qu'il „ n'en eut jamais d'autres que ceux qu'il „ fit décoller. Il est vrai qu'il y avoit à „ *Rome* une famille qu'on appelloit les „ *Junius*, qui se disoient décendus de ce „ *Brutus*. Mais ce qui prouve la vanité „ de leurs prétentions, c'est qu'ils étoi- „ ent de famille Plébéienne & qu'ils n'eu-

„ n'eurent point d'autre charge que celles d'Edile & de Tribun, les seules que les Loix permissent au Peuple d'éxercer, le Consulat n'étant que pour les Patriciens".

En premier lieu, Monsieur *Rowe* décide que *Brutus*, celui qui chassa les Rois de *Rome*, ne laissa aucune postérité. Le contraire n'est pourtant pas sans vraisemblance. Il en a même tant que *Plutarque*, qui avoit examiné les deux sentimens, semble pencher pour celui qui fait décendre de ce *Brutus* le *Brutus* qui tua *Jules César*. *Fautes qu'il contient.*

En second lieu, c'est parler improprement, que de dire *qu'il y avoit à Rome une famille appellée les Junius, qui se disoient décendus de ce Brutus*. Il falloit dire qu'il y avoit à *Rome* une *famille* appellée *Junia*, dont une *branche* distinguée par le surnom de *Brutus* rapportoit son origine à celui qui chassa les *Tarquins*. En effet, on ne lit point que les *Silanus*, les *Bubulcus*, les *Callaicus*, les *Scæva*, les *Pera*, autres branches de la famille *Junia*, s'attribuassent le même honneur.

En troisieme lieu, de ce que les *Brutus* étoient Plébéiens il ne s'ensuit nullement, comme l'a crû Monsieur *Rowe*, qu'ils ne décendissent point de l'ancien *Brutus*, qui étoit *Patricien*. Ils pouvoient être devenus Plébéiens, ou pour être passez par adoption dans une famille Plé- *Suite de ces fautes.*

béïenne, ou pour être tombez dans une certaine indigence, ou pour avoir été réduits à cet ordre par les Cenſeurs. Ceux qui ont lu avec attention l'Hiſtoire *Romaine* y ont trouvé pluſieurs exemples de Patriciens devenus Plébéiens par les voies que j'ai indiquées.

Continuation de cette critique. En quatrième lieu, il n'eſt pas vrai que les *Junius* en général & les *Brutus* en particulier n'aient pas eu d'autres charges que celles d'Edile & de Tribun. Dès avant les guerres Puniques, cette maiſon avoit donné des Conſuls à *Rome*. *Junius Scæva* fut le premier, &, peu d'années après, *Caius Junius Bubulcus* fut honoré trois fois du Conſulat. Je compte de plus dans les faſtes Conſulaires douze autres Conſuls de la Famille *Junia*, dont trois étoient de la branche des *Brutus*. Comment donc Monſieur *Rowe* s'eſt-il laiſſé échapper que cette famille n'étoit parvenue à aucune Dignité curule? C'eſt apparemment une inadvertance, dont il ſe ſeroit apperçu, s'il avoit eu le loiſir de revoir ſon Ouvrage, & qu'il eſt étonnant que Monſieur l'Abbé *Bellanger* ait laiſſé paſſer.

En cinquième lieu, il y a une faute viſible dans ce qui ſuit, que l'Edilité & le Tribunat étoient les ſeules dignitez où les Plébéiens puſſent parvenir, & que le Conſulat étoit reſervé aux Patriciens. Il eſt bien vrai que le Tribunat & l'Edilité, celle

celle du Peuple s'entend, étoient des charges, que les Plébéiens seuls pouvoient exercer, Mais il est vrai aussi qu'elles n'étoient pas les seules qu'ils pussent gérer. Les dignitez curules, c'est à dire la grande Édilité, la Préture, le Consulat, la Censure, la Dictature, furent rendues communes aux Patriciens & aux Plébéiens par la Loi *Sextia*, l'an de *Rome* CCC. XXCVI.

Monsieur *Rowe* a témoigné la même inattention dans la Vie de *Gelon*, Tyran de *Syracuse*, lorsqu'il dit que „ c'étoit „ l'usage que les Conquerans se fissent „ connoître par le nom de la Ville où „ ils étoient nez". Cet usage n'étoit point affecté aux Conquerans. C'étoit celui de tous les *Grecs* quels qu'ils fussent. J'ajoute que cette prétendue anecdote de Monsieur *Rowe* ou de son Interprete vient ici à propos de rien, puisqu'il y est question, non de conquêtes, mais de prix remportez aux Jeux Olympiques. *Critique d'un autre passage. p. 425.*

Au reste ces observations ne doivent pas prévenir contre ces nouvelles Vies. On ne les auroit pas critiquées, si on les avoit crû mauvaises.



ARTICLE XIV.

CATALOGUE DE LIVRES NOUVEAUX, ACCOMPAGNE' DE QUELQUES REMARQUES.

I.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Grande-Bretagne, *sous les Regnes de* Guillaume III. & Marie, & *d'*Anne I. *Traduits de l'*Anglois *de* GILBERT BURNET, *Evêque de* Salisbury. *A* la Haye *chez* Jean Neaulme. 1735. *Tome IV. pag.* 514. *Tome V. pag.* 519. *Tome VI. En tout pag.* 585.

Remarques d. J. sur deux Catalogues des Ouvrages de G. Burnet.

APrès les Extraits, que nous avons publiez (1) de ces mémoires, il ne nous resteroit rien à dire par rapport à cette traduction-cy, si ce n'est qu'elle est de la même main qui nous a ordonné les trois premiers volumes. Mais peut-être

(1) Tome XXI Part. II. pag. 434. & Tome XXII. Part. I. pag. 191.

être, faisant une histoire littéraire, devons nous rapporter encore les différences, que nous avons remarquées entre le catalogue qu'on donne ici des Oeuvres de *Burnet*, & le Catalogue qui parut il y a vingt ans dans un tome de ce Journal (1). On y avoit attribué le Traité sur *la verité de la Religion* à un Jesuite nommé *Kerr*, & on le rend ici au Pere *Ken*. On y avoit oublié *Mystere de l'iniquité dévoilé*. La traduction de *Lactance de mortibus Persecutorum* y avoit été aussi omise, de même qu'un *Recueil de Sermons & de Brochures en trois volumes in quarto*. L'*Histoire de son Tems* avoit eu le même sort, & on conçoit aisément que cet oubli avoit été volontaire. En récompense, on a oublié ici les *Réflexions sur Varillas en deux volumes in douze*; qu'on avoit bien indiquées dans ce Journal & qui effectivement sont de feu Monsieur *Burnet*.

II.

Etat abrégé de la Cour de Saxe *sous le Regne d'*Auguste III. *Roi de* Pologne *& Electeur de* Saxe. *Par Monsieur le Baron de* PÖLLNITZ. 1734. *In* 8. *pag.* 96. *Cet ouvrage se trouve à* la Haye *chez* J. van Duren.

Monsieur le Baron de *Pöllnitz* nous assu- *Utilité de cet Ouvrage.*

(1) Tome VI. pag. 218. & suivant.

aſſurè dans la préface de cet ouvrage *que la matière en eſt intéreſſante pour tout Saxon.* Nous en avons jugé comme lui. Nous croions même que, ſi les Portraits qui le compoſent ne ſont point flattez, autant que le Roi *Auguſte* eſt heureux d'avoir des Miniſtres & des Officiers ſi eſtimables, autant le ſeront ceux qui écriront un jour ſon Hiſtoire de trouver un Recueil comme celui-ci tout fait.

III.

Le Cuiſinier Roial & Bourgeois, qui apprend à ordonner toutes ſortes de repas en gras & en maigre, & la meilleure manière des ragouts les plus délicats & les plus à la mode, & toutes ſortes de pâtiſſeries, avec de nouveaux deſſeins de tables. Ouvrage très-utile dans les familles aux Maîtres d'Hôtel & Officiers de Cuiſine. Nouvelle Edition revue & corrigée. A Amſterdam *aux dépens de la Compagnie.* 1734. *In* 12. *Tome I. pag.* 444. *Tome II. pag.* 408. *Tome III. pag.* 362. *Et ſe trouve* à la Haye *chez* J. van Duren.

Le Titre ci deſſus n'indique pas tout ce que renferment les trois volumes de cette édition-ci. Elle contient de plus des inſtructions pour les confitures, les liqueurs, les fruits, le ſucre, & on y ap-

apprend à ceux dont c'eſt le fait à confire toute ſorte de fruits; tant ſecs que liquides, auſſi bien qu'à compoſer divers ouvrages de ſucre & à bien ordonner un fruit. Nous avouons que ces matières ſont trop au deſſus de notre portée pour en juger.

IV.

Memoires ſecrets de la Cour de Charles VII. *Roi de* France. *Contenant pluſieurs Anecdotes curieuſes ſur l'Hiſtoire & les Galanteries de cette Cour. Par Madame* D***. 8. *Tome. I. pag.* 144. *Tome II. pag.* 152. *A* Amſterdam *chez* J. Wetſtein & G. Smith. 1735. & *ſe trouve à* la Haye *chez* J. van Duren.

On a crû ſans doute attirer quelque conſidération, ou du moins quelque indulgence, à ces prétendus mémoires-cy, en les faiſant paſſer ſous le nom d'une Dame. La verité eſt qu'ils ont beſoin de cette fiction. Le ſtile en eſt aſſez médiocre, il eſt peu correct, il ne feroit point deviner que l'Auteur écrivoit au milieu de Paris. Quant à l'invention, elle reſſemble à tout ce qu'on a vu depuis long-temps dans ces Romans qu'on nous donne hardiment pour des Hiſtoires. A peine y a-t-on conſervé un *Jugement ſur ces mémoires.*

un seul caractère qui soit conforme à la vérité. Comment après tant de critiques si justes ose-t-on encore déguiser ainsi des faits & des personnages connus?

V.

Le Phenix Conjugal. Nouvelle du tems. A Amsterdam *chez* J. Wetstein & G. Smith. 1735. *In* 12. *pag*. 94. *Et se trouve à la* Haye *chez* J. van Duren.

Ce que c'est que cette Nouvelle.

Cette Nouvelle pourroit passer pour une histoire. Du moins on n'y voit rien qui n'ait pu aisément arriver. Un jeune homme de qualité deserte sa maison paternelle, devient Soldat, se marie à une personne fort estimable, quoique de basse condition, est séparé d'elle par son Pere, qui tâche inutilement de casser ce mariage, & jetté dans une prison, où il demeure plusieurs années, sans que personne sache ce qu'il est devenu. Cependant sa femme & une fille qu'il avoit d'elle tombent dans la dernière misère. Le père injuste & violent meurt & institue son second fils héritier & chef de sa maison. Ce dernier est tué. On découvre où est son ainé, on obtient sa liberté, il rentre dans ses biens, il reconnoît sa femme & sa fille, & il les ramene chez lui. Voilà en peu de mots ce que c'est que le *Phénix Conjugal*. Etoit-ce la peine de faire un Livre, ou

ou de donner à celui qui en est le Héros le nom de Phénix?

V I.

Le Cabinet des Fées, contenant tous leurs Ouvrages, Tome IX., ou les Voyages de Zulma, *dans le Pais des Fées, écrits par deux Dames de condition. A* Amsterdam *chez* Michel Charles le Cene 1735. *In* 12. *En deux parties, qui font en tout* 331. *pages. Ce Livre se trouve aussi, chez* J. van Duren.

Ce volume-ci commence par un Avertissement qui a l'air aussi fabuleux que les Contes qui le suivent. On y insinue que ce sont des Dames qui ont écrit les Voiages de *Zulma*. Cependant le stile en est d'un homme, &, si on pouvoit en douter, il seroit aisé de s'en convaincre par les vers que l'Auteur a répandus dans cet Ouvrage & où il indique clairement, qu'on se tromperoit fort à le prendre pour une femme. Quelque soit la fortune de ces Contes, elle ne nous surprendra point. Ils sont assez inférieurs aux premiers Contes des Fées, pour que ceux qui sentiront cette différence négligent ceux-ci & les décrient. Mais aussi il y a assez de personnes qui ne la sentiront point, pour qu'ils soient bien vendus.

Jugement sur ce Volume.

VII.

Les petits soupers de l'été, ou Avantures galantes, avec l'origine des Fées, par Madame DURAND. *A* Amsterdam *chez* J. Wetstein *&* G. Smith. 1734. *In* 12. *Partie I. pag.* 164, *& Partie II. pag.* 163. *Ce Livre se trouve à la* Haye *chez* J. van Duren.

Utilité de certains Romans.

Ce petit Roman a ceci de bon, en premier lieu, qu'il est agréablement écrit, & de plus qu'il est dans nos mœurs & qu'il les peint bien. On n'en auroit cependant point parlé, parce que ce n'est qu'une réimpression (1), si on n'avoit été bien aise de faire faire réflexion à certaine sorte de Savans un peu trop graves & trop attachez à leur cabinet, qui trouveront mauvais qu'on fasse mention dans ce Journal de Livres semblables à celui-ci. J'avoue que je pense autrement & que je regarde même ces sortes de Nouvelles comme fort utiles aux Savans dont je parle. Outre qu'ils ont besoin de lectures divertissantes, ce sont des gens qui connoissent à merveille *Rome*, *Carthage*, *Athenes*, *Memphis*, ils y sont Citoiens, ils ne sont étrangers que dans leur Patrie. Des Romans comme *les Petits Soupers* les met-troient

(1) Cet Ouvrage a été la premiere fois imprimé à *Paris* chez *Musiers* & *Rollin* en 1702.

troient au fait de leurs Concitoiens & de leur Siecle, & cette connoissance les rendroit plus agréables & plus heureux. *Le Prodige d'amour*, ou *Brutalis*, Conte, qu'on y a inséré, n'est autre chose que l'Histoire de *Cimon* empruntée de *Boccace* & embellie.

VIII.

Histoire d'un Voyage Littéraire fait en MDCCXXXIII. *en* France, *en* Angleterre, *&* *en* Hollande, *avec une lettre fort curieuse, contenant les prétendus miracles de l'Abbé* Paris *&* *les convulsions risibles du Chevalier* Folard. *A* la Haye *chez* Adrien Moetjens. 1735. *In* 12. *pag.* 204. *sans la Préface & la Table. Ce Livre se trouve aussi chez* J. van Duren.

Quoique ce Voiage semble avoir été principalement fait pour ceux qui sont Gens de lettres par profession, il y a grande apparence qu'il ne sera guères moins agréable à tous ceux qui ont du goût pour la lecture. Entre ces derniers-ci, aussi bien qu'entre les premiers, il n'y a personne, qui ne soit bien aise de connoitre ceux dont il a lû les livres. On souhaite de savoir leurs avantures. On veut être informé des ouvrages qu'ils ont faits, ou qu'ils préparent. Leur physionomie même *Idée de ce Voiage.*

me

me n'est nullement indifférente pour notre curiosité. On trouvera ici abondamment dequoi se satisfaire à ces égards-là. On y verra aussi des jugemens sur quelques livres, l'histoire de certaines éditions rares, des découvertes touchant divers ouvrages anonymes, & des remarques assez approfondies sur des faits curieux. On ne citera que celles qui regardent les miracles de l'Abbé *Paris* & la foi du Chevalier *Folard* à ces miracles. Voici comme on les représente.

Miracles de l'Abbé Paris.

„ Ne vous imaginez pas que la vertu „ émanée du corps du Bienheureux *Paris* „ ait la force de ressusciter des morts, „ de rendre l'ouie à un sourd, de donner „ la vue à un aveugle de naissance, de „ faire marcher un cul-de-jatte. Jamais „ elle ne s'est avisée de pareils prodiges. „ Non. C'est un Abbé *Becheran*, qui, „ couché sur le tombeau, saute à se bri- „ ser les os, &, dans des accès convul- „ sifs, fait le saut de carpe, sans se faire „ mal. Ce sont des Fols qui avalent „ des charbons allumez, qui gobent „ comme pêches cailloux gros comme „ le poing, qu'on frappe des demi-heu- „ res, sans qu'ils paroissent le sentir, „ qui souffrent dix hommes marchant sur „ leur ventre. Enfin, ce qu'il y a de „ plus surprenant, c'est que plusieurs de „ ces Dévots Convulsionnaires revelent „ les secrets du cœur, prédisent l'ave-

„ nir,

„ nir, parlent le *Grec*, l'*Hébreu*, le *La-*
„ *tin* & autres Langues, quoiqu'ils n'en
„ aient jamais eu aucune teinture. Plu-
„ sieurs, sans être lettrez, font des dis-
„ cours profonds".

On remarque ici avec raison que ces miracles n'ont aucun caractère de la vérité, qu'ils déshonorent les Appellans, qu'il s'en faisoit de tout pareils dans les *Cevennes* pour les Réformez, qu'enfin le tout gît, ou en mensonges, ou en tours de passepasse où mille Charlatans réüssissent mieux. Mais voici ce qui paroît tenir un peu du prodige. C'est que Monsieur le Chevalier *de Folard* ait donné dans ce piége, qui n'étoit tendu que pour le vulgaire aussi crédule qu'ignorant. On en rapporte les faits suivans, *Réflexion sur ce sujet.*

„ On sait qu'il étoit autrefois de ces
„ Esprits forts & incrédules, & qu'au-
„ jourd'hui il a la soumission & la do-
„ cilité d'un Enfant: qu'il passe sa vie
„ dans la priére, & dans la retraite; en un
„ mot, que sa conversion est un vrai
„ miracle. Il faut remarquer que sa
„ conversion n'a été opérée qu'à l'occa-
„ sion des prodiges qu'il a vûs. Voici
„ comme il est attaqué. *Convulsions du Chevalier de Folard.*

„ Le Chevalier Folard, qui prie sans
„ cesse, récite par consequent les Vêpres,
„ chaque jour. Quand il est au Can-
„ tique de Vêpres, c'est-à dire au *Mag-*
„ *nificat*, il ne peut jamais le commen-

cer.

„ cer. Les convulſions le prennent auſ-
„ ſi-tôt.

„ Tout d'un coup, il ſe laiſſe tomber
„ & étend ſes bras en croix ſur le car-
„ reau. Là il reſte comme immobile.
„ Enſuite il chante ; & c'eſt ce qu'il fait
„ fort fréquemment. C'eſt une pſal-
„ modie, qu'il n'eſt point aiſé de définir.
„ S'il prie, c'eſt en chantant : ſi l'on ſe
„ recommande à ſes priéres, auſſi-tôt
„ il ſe met à chanter. Dans d'autres
„ momens, il pleure. Après avoir pleu-
„ ré, il ſe met tout à coup à parler par
„ monoſyllabes : c'eſt un vrai baragouin,
„ où perſonne n'entend goute. Quel-
„ ques-uns diſent qu'il parle la Langue
„ Eſclavonne dans ces momens : mais
„ je crois que perſonne n'y entend
„ rien.

„ Il ſort quelques fois de ſon oreille
„ un ſon, qui ſe fait entendre des quatre
„ coins de la chambre. Ce Fait pa-
„ roît tout à fait ſingulier. Une autre
„ fois, on le verra placé ſur un fauteuil,
„ ſes pieds ſimplement accrochez par
„ un des bras du fauteuil, pendant que
„ tout le reſte du corps eſt dans un
„ mouvement fort rapide. Il fait aller
„ ſon corps comme une Carpe qui ſau-
„ te. Cela paroît bien fort & bien ſur-
„ prenant dans un Homme âgé, in-
„ firme, & couvert de bleſſures. Il bat
„ beaucoup des mains. Quand il ou-
vre

„ vre les yeux, il déclare qu'il ne voit „ pas, qu'il eſt dans les ténébres : „ mais, quand il les ferme, il dit qu'il „ ſe trouve dans une lumiére éclatan„ te ; & on le voit treſſaillir de joie, „ tant il eſt content. Quand les Da„ mes ſe recommandent à ſes priéres, il „ prend le bout de leur róbbe & s'en „ frotte par deſſus ſon habit le tour du „ cœur. Qnand ce ſont des Eccléſia„ ſtiques, il prend le bout de leur ſou„ tane, & il s'en frotte le cœur pareil„ lement, mais par deſſous la veſte. Il „ s'en frotte auſſi les oreilles, & d'au„ tres endroits du corps.

„ Il faut remarquer que tout celà ſe „ paſſe ſans connoiſſance de ſa part, „ ſans voir, ni ſans entendre. Il s'at„ tache comme une corde au cou, &, „ après avoir fait ſemblant de ſe ſecouër, „ il devient comme immobile. Il chan„ te beaucoup : il arrive même ſouvent „ qu'il chante une grande partie de la „ nuit. Sur la fin de ſa convulſion, „ il chante, & dit en finiſſant, *il me* „ *ſemble que je chante.* C'eſt alors qu'il „ revient à lui-même, & que ſes con„ vulſions finiſſent. On dit de lui, „ (mais c'eſt ce que je n'ai point vû,) „ qu'il ne peut pas entrer dans l'Egliſe „ de la Magdelaine ſa Paroiſſe. Sitôt „ qu'il approche de la porte, il ſe ſent „ repouſſé par une main inviſible : d'au-

„ tres

„ tres m'ont dit, qu'il s'imagine voir un
„ Spectre, qui se présente à lui & qui
„ le fait reculer.

Qui croiroit que le spirituel & savant Commentateur de *Polybe* eût pû tomber dans un dérangement d'esprit aussi étrange ? Personne assurément, si Monsieur *Jurieu* & Monsieur *Fatio* n'étoient des exemples récens & connus de ce que peut l'enthousiasme sur les têtes les mieux faites.

IX.

DIDON. *Tragédie réprésentée pour la première fois sur le Theâtre de la Comédie* Françoise *le 21. du mois de Juin* 1734. *A* Amsterdam *chez* Henri du Sauzet. 1735. 8. *pag.* 54.

Idée de cette Tragédie. Le fonds de cette Tragédie est pris de *Virgile*. On y voit, comme dans le quatrieme livre de l'*Eneïde*, *Iarbas* amoureux de *Didon*, *Didon* amante d'*Enée*, *Enée* sacrifiant son amour pour elle à la volonté des Dieux qui l'appellent en Italie, & cette Princesse se donnant la mort pour ne pas survivre à la perte de son amant. Les caractéres sont aussi les mêmes. *Iarbas* Roi de *Numidie* est fier, impatient, impétueux, violent, féroce, enfin une espèce d'*Achille*, mais un *Achille Africain* com-

comme il le falloit. *Didon* parle en amante qui eſt Reine & Héroïne, Je ne dis rien d'*Enée*, non plus que d'*Eliſe*. On ſait quels doivent être leurs caractères. *Achate & Madherbal* ſont deux Sujets fidelles & ſinceres juſqu'à la hardieſſe.

Quant à l'action, voici en quoi elle conſiſte. *Iarbas* vient à *Carthage*, où, ſe faiſant paſſer pour Ambaſſadeur, il s'efforce par ſes offres & par ſes menaces de vaincre les refus de *Didon* & de la porter à donner ſa main au Roi de *Numidie*. Cette Princeſſe n'en a que plus d'éloignement pour ce mariage. Elle déclare qu'elle épouſe *Enée*. *Iarbas* éclatte à cette Nouvelle & ſe découvre pour ce qu'il eſt par ſa hauteur & par ſes emportemens. Les *Troiens* pendant ce temps-là murmurent de ce qu'*Enée*, ſe livrant à ſa tendreſſe, oublie les hautes deſtinées, qui l'attendent en *Italie*, & *Achate* eſt dans cette occaſion l'Interprete hardi de ces murmures auprès de ſon Maître. Les Dieux par des prodiges & par un oracle déclarent de nouveau leur volonté. *Enée* incertain entre le Ciel & *Didon* balance encore. *Didon* à ſon tour eſt dans une agitation, qui ne lui laiſſe pas long-tems les mêmes ſentimens & qui ne ſauroit que beaucoup attacher les Spectateurs. Tout à coup on apprend que *Iarbas* & *Pygmalion* ſont devant *Carthage* avec de nombreuſes forces.

Enée à la tête des *Troiens* & des *Carthaginois*, fond sur les *Tyriens* & sur les *Numides* & les met en fuite, après quoi il part. *Didon* se tue.

Les sentimens qui regnent dans cette Tragédie sont nobles & naturels. La versification en est belle & coulante. La catastrophe révolte moins contre *Enée* que celle de *Virgile*. On ne devineroit jamais que cette Piece est l'essai d'un jeune Poëte.

X.

Le Nouveau Théâtre François. Tome sixiéme. A Utrecht *chez* Etienne Neaulme 1735. 12 *En tout pag.* 477. *Et se trouve à* la Haye *chez* J. van Duren.

Contenu de ce Volume. Les Pièces contenues dans ce nouveau Volume sont *Jonathas* & *Absalon*, Tragédies, par Monsieur *Duché*, de l'Académie des Inscriptions; *l'Isle de la Raison* & *l'heureux Stratagême*, Comédies, par Monsieur *de Marivaux*; *le Rendez-vous* & la *Pupille*, Comédies, par Monsieur *Fagan*; *les Billets doux*, Comédie, par Monsieur *de Boissy*, & *les Enfans trouvez*, Parodie de *Zaire*.

Plan & sujet de la Tragédie de Jonathas. *Jonathas* nous paroît une des meilleures choses qu'on ait jamais mises sur le Théâtre. En voici le sujet & l'action. Les *Philistins* étoient entrez avec une armée formidable dans la *Judée*, & les *Juifs*,

Juifs, saisis de fraieur, avoient abandonné *Saül*, auprès de qui il n'étoit resté que six cens hommes. L'Ecriture rapporte qu'au milieu de cette consternation *Jonathas* & son Ecuier entrèrent dans le camp des Ennemis, qu'ils surprirent la Garde, & l'égorgèrent; que le désordre se mit dans les troupes des *Philistins*, qu'ils prirent tous la fuite en tumulte, & qu'il parut visiblement que leur terreur & leur déroute étoient l'effet de la vengeance de Dieu. A cette Nouvelle, *Saül* consulta Dieu, qui lui ordonna de marcher contre ces Nations infideles. Il courut. Environ dix mille *Israëlites* revinrent se ranger sous leurs enseignes. Ce fut alors que, ou par vanité, ou par imprudence, il dévoua à la mort avec serment quiconque durant le cours de cette journée prendroit la moindre nourriture, jusqu'à ce qu'il se fût vengé entièrement de ses Ennemis. Le Peuple se soumit à cet anathème. On alla aux *Philistins* & ils furent presque tous défaits. Cependant les *Israëlites* arrivèrent dans une forêt, où il y avoit quantité de raions de miel. *Jonathas* qui ignoroit la malédiction prononcée par son Père en porta un peu à sa bouche. Un Soldat l'en reprit, & l'instruisit du serment qu'avoit fait le Roi. *Jonathas* murmura contre ce Prince. Ces deux fautes ne furent pas long-tems impunies. Dieu consulté le

même jour pour la seconde fois ne répond point. On soupçonne que quelcun a péché dans *Israël*. On cherche le coupable par la voie du sort, & le sort désigne *Jonathas*. *Saül* lié par son serment ne pouvoit que condamner son Fils à mourir. Il le fit. Mais le Peuple protesta que celui qui avoit sauvé les *Hébreux* ne périroit point, & on le déroba ainsi à la mort.

Monsieur *Duché* a changé quelques circonstances de cette Histoire. Il y fait agir *Samuel*, qui ne paroît pas avoir été présent : Il a sagement jugé que ce Prophete jetteroit dans sa Tragédie plus de noblesse & de passion qu'un simple Sacrificateur, qui ne seroit que foiblement intéressé aux malheurs de *Saül* & de *Jonathas*, au lieu que *Samuel* regarde le premier comme son fils, & est pour ainsi dire médiateur entre Dieu & lui. La même raison lui a fait supprimer l'Ecuïer de *Jonathas* & mettre *Abner* en sa place. Dans la même vue, il a mis cet *Abner*, Cousin de *Saül*, à la tête de l'Armée qui se révoltoit pour sauver *Jonathas*. Deux autres changemens, dont il paroît qu'on doit le louer, c'est que, sur l'autorité de *Josephe*, il répréfente *Jonathas* s'offrant généreusement à la mort & qu'il le fait délivrer du supplice, non par des Rebelles, mais par *Samuel* même, qui déclare que Dieu a pardonné à ce Prince.

Mais

Mais ce dont nous le félicitons le plus, c'est, & d'avoir fait une Tragédie intéressante au dernier point, sans y avoir mêlé d'amour, & d'y avoir placé des Chœurs qui y viennent si naturellement & qui y font un si bel effet.

Si nous n'avions pas l'*Athalie* & l'*Esther* de *Racine*, nous ne verrions rien de comparable à cette pièce que l'*Absalon*. Le sujet en est la révolte & la mort de ce Prince, dont Monsieur *Duché* diminue adroitement le crime & adoucit le caractère, en rejettant ses fautes sur *Achitophel* & en tournant l'indignation des Spectateurs contre ce perfide Ministre. Dans cette Tragédie, ainsi que dans la précédente, le trouble est continuel, les caractères grands, le stile sublime, la poésie magnifique, les loix du Dialogue bien observées. Une des plus belles Scenes à notre gré que personne ait mises sur le Théâtre est celle de *David* avec *Absalon*, à qui il reproche sa révolte & avec qui il se réconcilie. Nous ne pouvons que nous étonner que nos Tragiques aillent chercher des sujets hors de l'Ecriture Sainte. La Fable ni l'Histoire n'ont rien selon nous d'aussi propre pour la Tragédie que ce que les Livres Sacrez nous fournissent. *Et de celle d'Absalon.*

L'Isle de la Raison est une Comédie fort divertissante & dont la morale est fine. Un Païsan y dit grossièrement des cho- *Idée de l'Isle de la Raison.*

ses aussi spirituelles que sensées. La folie orgueilleuse & incurable du Philosophe est joliment imaginée. C'est dommage seulement que cette Pièce manque d'intrigue & d'action, qu'elle n'ait point d'intérêt, que les yeux démentent à chaque instant ce que les Acteurs disent de leur prétendue petitesse & de leur croissance prétendue, & enfin qu'on ait, sans bien marquer pourquoi, mis les Medecins au nombre des fous.

Nous passons sous silence les Comédies qui suivent. Ce n'est pas qu'elles ne méritent qu'on en parle. Mais la place nous manqueroit pour d'autres Livres.

XI.

Description de l'Isle de Sicile *& de ses Côtes Maritimes, avec les plans de toutes ses Forteresses, nouvellement tirez, comme elles se trouvent présentement. Suivant l'édition qu'en a fait l'Imprimeur de Sa* M. I. & C. *à* Vienne. *Par* PIERRE DEL CALLEJO Y ANGULO. *On y a ajouté un Mémoire de l'état politique de la* Sicile, *présenté au Roi* Victor Amédée, *par le Baron* ACATIN APARY *de la Ville de* Catanea. *D'après un Manuscrit authentique. A* Amsterdam *chez* J. Wetstein *&* G. Smith. 1734. *Grand* 8.

En

En tout pag. 90. *Et se trouve à* la Haye *chez* J. van Duren.

Les plans & descriptions des Villes, Citadelles, Châteaux & Ports de *Sicile*, qui font la premiere partie de cet Ouvrage, avoient besoin, pour se soutenir dans le Public, du mémoire qu'on leur a joint. Rien en effet de moins exact que la plufpart de ces plans, rien de plus mal écrit que ces descriptions, rien de plus inintelligible, ni de moins intéressant. Le mémoire du Baron *Apary* au contraire renferme des choses fort curieuses & on l'a un peu moins mal mis en *François*. Nous n'en extrairons que le fait suivant.

Jugement sur cet Ouvrage.

„ Les *Espagnols* .... ne voulant pas „ qu'on pénétrât dans leur conduite, ont „ toûjours fait négliger, ou, pour mieux „ dire, empêché que les bons esprits de „ *Sicile* ne fussent cultivez dans les Arts „ & les Sciences, jusques-là que les Vice-„ rois ont plusieurs fois puni les Maîtres, „ qui enseignoient les Mathématiques à „ de jeunes Seigneurs. Ils ont même „ corrompu les Loix & les Constitutions „ de l'Université de *Catane*, faisant donner „ le bonnet de Docteur à des Ignorans „ qui n'avoient point fait le cours ordi-„ naire des études.... Le mauvais trai-„ tement que les *Espagnols* ont fait aux „ Gens de qualité a obligé ceux-ci de

Les Sciences négligées en Sicile.

 „ pren-

„ prendre le parti d'étudier en Droit „ pour se faire Avocats ...... de sorte „ que la Noblesse est demeurée dans u- „ ne ignorance générale, qui lui est de- „ venu héréditaire. De là vient qu'on „ ne sait pas distinguer les bonnes acti- „ ons des mauvaises, non plus qu'un „ homme de cœur d'avec un lâche: „ que les scélérats trouvent des asyles „ dans ce Roiaume & de fortes protecti- „ ons; qu'on se moque de ses Créanci- „ ers, par le moien des présens qu'on „ fait aux Vicerois, qui s'enrichissent ain- „ si aux dépens des Peuples que l'on „ maltraite, & de la Justice que l'on „ vend publiquement au plus offrant; „ & qu'enfin les vols, les assassinats, „ les autres crimes demeurent impu- „ nis".

Si ce recit est aussi vrai qu'il nous paroît probable, il fait beaucoup d'honneur aux Sciences. Il prouve qu'elles sont les Gardiennes de la liberté & de la vertu, & il justifie en même temps ce que le Pere *Labat* rapporte en ces termes dans ses *Voiages d'Espagne & d'Italie* (1).

Histoire singulière de deux Savetiers.

Un Savetier de Messine s'étoit convaincu par une longue suite d'expériences que c'étoit l'impunité qui étoit la source de tous les desordres qu'on voyoit dans le pays, & qui fai-

(1) Tome V. de l'edition d'*Amsterdam* pag. 130. & suiv.

faisoient gémir les gens de bien. Il avoit remarqué des assassinats impunis, quoique les auteurs fussent connus, & qu'ils ne prissent pas même la peine de se cacher. Il avoit vû des vierges enlevées, déshonorées, & puis abandonnées, sans qu'on eût seulemant songé à couvrir un peu leur honneur, en les mettant en état de trouver un parti. Il avoit gémi une infinité de fois sur des concussions, des monopoles, des faux témoignages, des vols publics & particuliers que l'on ne punissoit point, ou parce qu'on rachetoit ses crimes à prix d'argent, ou parce que ces mauvais acteurs étoient d'une sphere trop élevée pour qu'on y pût atteindre. Ces désordres lui avoient mille fois percé le cœur, & mille fois il avoit pensé aux moiens d'y remédier. Il prit à la fin le plus mauvais de tous les partis, ce fut de faire justice lui-même; & comme il vit bien qu'il ne seroit pas avoüé par le Vice-Roi, ni par ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement, il résolut de châtier les coupables sans l'appareil ordinaire, & d'une maniere qui les empêchât de recidiver. Il se munit pour cet effet d'une arquebuse courte qu'on peut porter sans scandale sous le manteau, & quand ces malfaiteurs s'avisoient de s'aller promener dans des lieux écartez, ou de faire des promenades nocturnes, en cherchant des avantures, ou en revenant, il leur déchargeoit prudemment cinq ou six balles ramées dans le corps, qui faisoient une ouverture

si grande que leur ame prenoit le chemin de l'autre monde avec tant de promptitude qu'elle ne disoit seulement pas adieu à celui-ci... Il passoit son chemin après son expédition, ne touchoit jamais au corps, & s'en retournoit chez lui avec la satisfaction d'un homme qui croyoit avoir fait une action loüable, puisqu'il avoit vengé le Public offensé & les loix outragées. On comptoit plus de cinquante exécutions, lorsque le Vice-Roi, désespérant de pouvoir jamais rien découvrir, s'avisa de faire publier par toute la Ville qu'il donneroit deux mille écus à ceux qui découvriroient l'auteur de ces assassinats, qu'il donneroit la même somme, la liberté, la vie, & exemption de toutes sortes de peines de quelque nature qu'elles pussent être à celui, ou à ceux qui seroient auteurs de ces meurtres, s'ils prenoient le parti de se venir dénoncer eux mêmes. Il confirma ces promesses par un jurement solemnel qu'il en fit dans l'Eglise, en sorte que les coupables ne pouvoient point douter que le Vice-Roi ne leur tînt parole exactement.

Le Savetier, qui étoit peut-être au bout de la liste des châtimens qu'il vouloit faire, ou qui craignit à la fin d'être découvert & châtié, s'en alla trouver le Vice-Roi. Il fut admis à l'Audience secrette qu'il lui demanda, parce qu'il déclara qu'il avoit des secrets de la dernière importance à réveler. Quand il se vit seul avec le Vice-Roi, il lui demanda s'il étoit résolu de tenir exactement

la parole qu'il avoit donnée ? Le Vice-Roi lui répondit qu'il la tiendroit exactement, & il le jura de nouveau. Alors le Savetier lui dit ; c'est moi, Monseigneur, qui ai fait toutes ces exécutions. J'ai fait en ces occasions ce que vous deviez faire. Vous etes coupable de tous les maux que ces misérables ont commis, parce-que vous ne les avez pas châtiez, & vous méritez le même châtiment que je leur ai fait, & j'en ai trouvé plus d'une fois l'occasion. Mais j'ai respecté la personne du Roi que vous représentez, qui n'est responsable qu'à Dieu seul de toutes ses actions ; & là-dessus il lui fit un détail bien circonstancié des crimes de ceux qu'il avoit exécutez. Le Vice-Roi fut convaincu par des circonstances qu'il lui découvrit, qu'il n'avoit en effet tenu qu'au Savetier de l'assassiner. Il le remercia fort affectueusement de ce qu'il ne l'avoit pas fait, & lui dit qu'il étoit prêt de lui faire compter la somme qu'il avoit promise. Mais le Savetier lui dit qu'après la démarche qu'il venoit de faire, il ne pouvoit pas demeurer en Sicile sans un danger évident de sa vie, & qu'il le prioit de le faire transporter sûrement dans quelque Etat d'Italie, qui ne fût pas sujet à la Couronne d'Espagne. Le Vice-Roi y consentit avec joie. Il fit préparer sur le champ une tartane, qui le porta avec sa famille, ses meubles & les deux mille écus dans les terres de la Republique de Genes, & on vit cesser à Messine les cor-

rections

rections un peu plus que fraternelles qui s'y faisoient.

J'ai encore appris qu'un homme de même métier, établi à Torres près de Naples, avoit en mourant avoüé qu'il avoit expédié trente-six personnes coupables de crimes, que la Justice avoit negligé de châtier, & qu'il l'avoit fait par un zéle de justice.

XII.

LE PAÏSAN PARVENU. *Troisieme & quatrieme Partie. A la* Haye *chez* C. Rogissart *&* *Sœurs* 1734. *In* 8. *En tout pag.* 205.

Eloge de cet Ouvrage. Ce que nous avons déjà dit (1) de ce Roman ne nous dispense pas d'en faire connoitre les deux parties qu'on a imprimées depuis ce tems-là. Celui qui en est le Héros y croît peu à peu. Ses avantures sont plus relevées, sa gaiété plus spirituelle, sa cordialité plus réfléchie, son bon sens plus fin, ses manières plus polies. Monsieur de *Marivaux* à son tour y enchérit sur lui-même. Il ne raconte pas, il peint, il met sous les yeux les faits qu'il rapporte, il y joint des réflexions aussi fines que sensées, ou pour mieux dire, elles y viennent d'elles-mêmes, & la manière imperceptible dont elles se placent

(1) Tome XXII. part. I. pag. 220. & suiv.

cent leur ôte l'air ſevère qu'a ordinairement la Morale. Citons en pour exemple ce portrait d'une fauſſe Dévote qui eſt coquette & amoureuſe. „ Elle étoit bien „ faite, & ce n'eſt pas aſſez dire, j'ai „ vû peu de femmes d'une taille auſſi „ noble & d'un auſſi grand air. Celle-ci „ ſe mettoit toûjours d'une manière mo-„ deſte, d'une manière pourtant qui n'ô-„ toit rien à ce qui lui reſtoit d'agrémens „ naturels. Une femme auroit pû ſe „ mettre comme celà pour plaire, ſans „ être accuſée de ſonger à plaire; je dis „ une femme intérieurement coquette; „ car il falloit l'être pour tirer parti de „ cette parure-là; il y avoit de petits reſ-„ ſorts ſecrets à y faire jouer pour la ren-„ dre auſſi gracieuſe que décente, & „ peut-être plus piquante que l'ajuſte-„ ment le plus déclaré. C'étoient de „ belles mains & de beaux bras ſous du „ linge uni; on les en remarquoit mieux „ là-deſſous: celà les rend plus ſenſi-„ bles. C'étoit un viſage un peu ancien, „ mais encore beau, qui auroit paru vieux „ avec une cornette de prix, qui ne pa-„ roiſſoit qu'aimable avec une cornette „ toute ſimple. C'eſt le négliger trop „ que de l'orner ſi peu, avoit-on envie „ de dire. C'étoit une gorge bien faite, „ fort blanche, fort enveloppée, mais „ dont l'enveloppe ſe dérangeoit quel-„ ques fois par un geſte qui en faiſoit ap-

Caractère & Portrait d'une Dévote amoureuſe.

„ pa-

„ paroître la blancheur ; & le peu qu'on
„ en voioit alors en donnoit la meilleure
„ idée du monde. C'étoient de grands
„ yeux noirs, qu'on rendoit sages & sé-
„ rieux malgré qu'ils en eussent, car
„ foncièrement ils étoient vifs, tendres
„ & amoureux....... Venons à la physio-
„ nomie que composoit le tout ensem-
„ ble. Au premier coup d'œil, on eût
„ dit de la personne qui la portoit ; voilà
„ une personne bien grave & bien posée.
„ Au second coup d'œil, voilà une per-
„ sonne qui a acquis cet air de sagesse
„ & de probité, elle ne l'avoit pas.....
„ On la soupçonnoit d'avoir beaucoup
„ d'esprit ; & on soupçonnoit juste....
„ A l'égard du caractère, ce que je vais
„ en rapporter va en donner une idée
„ assez singulière. C'est qu'elle n'aimoit
„ personne, qu'elle vouloit pourtant plus
„ de mal à son prochain qu'elle ne lui
„ en faisoit directement. L'honneur de
„ passer pour bonne l'empêchoit de se
„ montrer méchante. Mais elle avoit
„ l'adresse d'exciter la malignité des au-
„ tres, & celà tenoit lieu d'exercice à la
„ sienne. Par tout où elle se trouvoit la
„ conversation n'étoit que médisance, &
„ c'étoit elle qui mettoit les autres dans
„ cette humeur-là, soit en louant, soit
„ en défendant quelcun mal à propos,
„ enfin par une infinité de rubriques, en
„ apparence toutes obligeantes pour ceux
„ qu'el-

„ qu'elle vous donnoit à déchirer. Et „ puis pendant qu'on les mettoit en pie- „ ces ; c'étoient des exclamations chari- „ tables & en même tems encourageant- „ tes. *Mais que me dites-vous-là? Ne vous* „ *trompez-vous point? Celà est-il possible?* „ De façon qu'elle se retiroit toûjours „ innocente des crimes, qu'elle faisoit „ commettre, & toûjours protectrice des „ gens qu'elle perdoit de réputation par la „ bouche des autres. Ce qu'il y a de „ plaisant, c'est que cette femme ne sa- „ voit pas qu'elle avoit l'ame si méchan- „ te. Le fonds de son cœur lui échap- „ poit, son adresse la trompoit, elle s'y „ attrapoit elle-même, & parce qu'elle „ feignoit d'être bonne, elle croioit l'ê- „ tre en effet.“ Il faut une grande con- noissance du monde pour avoir appro- fondi un caractère aussi impénétra- ble, & beaucoup d'art pour l'avoir dé- veloppé & peint si agréablement.

XIII.

Geschiedenis der Hertogin van Hanover, *behelzende de merkwaerdige en droevige lotgevallen dezer ongelukkige Princes van haar geboorte af tot haer gevangenis en dood toe*, c'est-à-dire, *Avantures de la Duchesse d'*Hanover. *A* Anvers *chez* Pierre de Graef. 1734. 8. *pag.* 144.

Ceux qui auront lû les Mémoires de Mon-

Monsieur le Baron *de Pölnitz* jusqu'au second tome page quarante six & suivantes de la première édition ne demanderont point le nom de l'Historien de l'infortunée Duchesse d'*Hanover*. On demandera peut-être si cette Histoire est véritable. Nous avouons qu'elle est conforme aux bruits publics, qui couroient alors dans le monde. C'est tout ce que nous en pouvons dire.

X I V.

LA SAXE GALANTE. *A* Amsterdam *aux dépens de la Compagnie*. 1734. 8. *pag*. 416.

Soit Histoire, soit Roman, ce livre-ci est de la même espece que celui dont nous venons de parler, c'est à dire qu'il contient les Anecdotes amoureuses d'une Cour & que de plus il est aussi bien & aussi agréablement écrit que curieux.

X V.

Memoires de CHARLES LOUIS BARON DE PÖLNITZ, *contenant les Observations qu'il a faites dans ses Voiages, & les Caractères des Personnes qui composent les principales Cours de l'*Europe. *A* Liege *chez* Joseph Demen. 1734. 12. *Tome I. pag*. 438. *sans la* *Ta-*

Préface. Tom. II. pag. 460. *Tom. III, pag.* 429.

Ces Mémoires montrent une connoissance curieuse de l'intérieur des principales Cours de *l'Erope* & sont écrits purement & simplement. Il s'en est fait cette année une nouvelle édition à *Amsterdam* corrigée & considérablement augmentée. Monsieur le Baron *de Pöllnitz* aiant fait un assez long séjour en *Hollande*, où il auroit aisément pû apprendre qui est l'Auteur de la *lettre d'un Gentilhomme retiré du monde*, qu'il a insérée dans ses Voiages, je m'étonne qu'il ait continué de la donner pour nouvelle & faite par une personne établie à *Paris*. Elle est de Monsieur *Bruzen de la Martiniere* demeurant aujourd'hui à *la Haye* Il la fit en mille sept cent vingt-quatre, lorsqu'il se retira à *Buyksloot*, village voisin d'*Amsterdam*. Son âge qui est de cinquante & un ans convient à celui de quarante, qu'il avoit quand il fit ces vers. On en a fait honneur à *la Haye* à Monsieur *Prevôt* d'*Exiles*. La vérité du fait est ce que nous en avons dit, à quoi nous ajoutons qu'il n'y eut jamais que deux copies autographes de cette pièce, l'une entre les mains de feu Monsieur *du Breuil*, Auteur de la Gazette d'*Amsterdam*, & l'autre dans la Bibliotheque du *Louvre*, où elle fut placée par Monsieur l'Abbé *Sallier*

lier, qui l'avoit reçue de feu Monsieur *Camusat*.

XVI.

AMUSEMENS DES EAUX DE SPA. *Ouvrage utile à ceux qui vont boire ces eaux minérales sur les lieux. Enrichi de tailles douces qui représentent les vues & perspectives du Bourg de* Spa, *des Fontaines, des Promenades & des Environs. A* Amsterdam *chez* Pierre Mortier 1734. 8. *Tome I. pag.* 420. *Tom. II. pag.* 515. *Ce Livre se trouve aussi à* la Haye *chez* J. van Duren.

Ce Livre contient une description historique & physique des Eaux de *Spa*, aussi bien que des plaisirs que les Bûveurs y peuvent goûter, interrompue, ou, pour mieux dire, égaiée par des avantures intéressantes, racontées naturellement & poliment.

XVII.

TEMPLUM TRAGŒDIÆ. *Carmen in Scholarum instauratione recitatum à* FRANCISCO MARIA MARSY *e Societate* Jesu, c'est à dire, *Temple de la Tragédie, Poëme, par le Pere* MARSY *de la Compagnie de* Jesus. *A* Paris *chez* Marc Bordelet 1734. 8. *pag.* 18.

Nous

Nous ne ferons point l'éloge de ce Poëme. Ceux qui l'ont entendu prononcer, ou qui l'ont lu, ont prévenu nos applaudissemens, & on peut juger par les vers suivans s'ils ont eu tort. Le Pere *Marsy* y peint *Sophocle*, *Euripide*, *Corneille* & *Racine*.

Ille tonanti aquilæ similis se præpete pennâ Sophocles.
Tollit, & impavido ferit arduus astra volatu,
Fulmineis medius nimbis, luditque procellas
Inter, & ultrices sparsura tonitrua flammas,
Terrificis latè complens clamoribus auras.
Alter inexperto metuens se credere cœlo, Euripides.
Sydereos linquit tractus, timidisque procellæ
Radit humum pennis, nec vocis fulmine terret
Pectora; sed liquidos tollens ad sydera cantus,
Conscia flebilibus latè loca questibus implet.
Qualis olor noto positurus littore vitam
Ingemit, & mœstis mulcens concentibus auras,
Præsago queritur venientia funera cantu.
Illum nobilibus Majestas evehit alis,
Vertice tangentem nubes, stant ordine longo Cornelius.
Magnanimi circum Heroes, fulgentibus omnes
Induti trabeis. Polyeuctus, Cinna, Seleucus,
Et Cidus, *& rugis signatus* Horatius *ora,*
Et magnum attollens grandis Cornelia *vultum,*
Qualis erat Pharios portus cùm scanderet audax,
Et cùm Cæsareos dedignaretur honores.
Hunc circumvolitat pennâ alludente Cupido Racinius.

Vincla triumphatis insternens florea scenis.
Colligit hæc mollis Genius, levibusque catenis
Heroas stringit dociles, Pyrrhosque, Titosque,
Pelidasque *ac* Hyppolitos, *qui sponte sequuntur*
Servitium, facilesque ferunt in vincula palmas.
Ingentes nimirùm animos Cornelius *ingens*
Et quales habet ipse suis Heroibus afflat
Sublimes sensus. Vox olli mascula, magnum os,
Nec mortale sonans, rapido fluit impete vena,
Vena Sophocleis non inficianda fluentis.
Mollior ingenio teneros induxit amores
Racinius, *Gallis haud visos ante theatris.*
Magnanimos quamvis sensus sub pectore verset
Agrippina, *licet romano robore* Burrhus
Polleat, & magni generosa superbia Pori
Non semel eniteat, tamen esse ad mollia natum
Credideris Vatem; vox olli mellea, lenis
Spiritus est, non ille animis vim concitus infert.
At cæcos animorum aditus rimatur, & imis
Mentibus occultos, Syren penetrabilis, ictus
Insinuans palpando ferit, læditque placendo.
Vena fluit facili non intermissa nitore,
Nec rapidos semper volvit cum murmure fluctus,
Agmine sed leni fluitat, ceu gramina lambit
Rivulus, & cæco per prata virentia lapsu
Aufugiens, tacitâ fluit indeprensus arenâ.
Flore micant ripæ illimes: huc vulgus amantum,
Convolat, & lacbrymis auget rivalibus undas.

Sin-

Singultus undæ referunt, gemitusque sonoros
Ingeminant molli gemitus imitante susurro.

XVIII.

BIBLIOTHEQUE JANSENISTE, *ou Catalogue alphabétique des principaux Livres Jansenistes, ou suspects de Jansenisme, qui ont paru depuis la naissance de cette Hérésie, Avec des notes critiques sur les veritables Auteurs de ces Livres, sur les erreurs qui y sont contenues, & sur les condamnations qui en ont été faites par le Saint Siege, ou par l'Eglise Gallicane, ou par les Evêques Diocesains.* 1735. 8. *En tout pag.* 530.

Ce Livre-ci est une espèce d'Histoire Littéraire du *Jansenisme* & du *Quiétisme*, écrite par un homme du parti contraire. Le titre annonce la passion qui regne dans le livre. Ajoutons qu'on s'y est trompé sur divers faits.

XIX.

L'ECUMOIRE, *Histoire Japonoise. Par Monsieur de* CREBILLON le *Fils. A* Londres *aux dépens de la Compagnie.* 1735. *In* 12. *Tome I. En tout pag.* 320. *Tome II. pag.* 328.

Ce que *Juste Lipse* a écrit (1) de *Petrone* convient à Monsieur de *Crebillon* par rapport à cet Ouvrage-ci, *Purissimæ impuritatis Auctor est.*

(1) *Comment. in Tacit. Anal. Lib. XVI.*

NOUVELLES LITTERAIRES

FRANCE.

Il paroît icy (à Paris) un livre fort curieux, intitulé : *l'Origine antienne de la Physique nouvelle, où l'on voit dans des entretiens par lettres ce que la Physique nouvelle a de commun avec l'ancienne, le degré de perfection de la Physique nouvelle sur l'ancienne, & comment la Physique est parvenuë à ce point de perfection.* Cet ouvrage est en trois volumes in douze & se vend *à Paris* chez *Jacques Clousier*, ruë saint Jacques. L'Auteur est le R. *P. Regnault* Jesuite, qui s'est acquis à juste titre la réputation d'excellent Philosophe & d'ingénieux Écrivain. Le public luy étoit déjà redevable des *Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, ou de la Physique Nouvelle en dialogues.*

Un de nos Savans á fait un Traité en trois parties pour prouver le naturalisme des convulsions, en l'attribuant à l'imagination échauffée qui dérange les organes du Corps & produit une Epidemie convulsive qui se communique. Cet ouvrage est, dit-on, d'une bonne main, & il renverse le ridicule Merveilleux des convulsions, pour mieux mettre à l'abri la réalité des prétendus miracles opérez par l'intercession du Bienheureux *Paris*,

dont

dont l'Auteur est Partisan moderé & des plus fins.

L'Oraison funebre de feu Monsieur le Maréchal de *Villars* prononcée par l'Abbé de *Segui* a été généralement goutée. Elle est aussi bien composée pour le fond que bien écrite, sans basses flatteries. Elle va paroître imprimée.

J'ai lû un volume in douze intitulé Poësies de Mademoiselle *de Malcroix de la Vigne*. Cette Demoiselle prétendue n'est autre chose qu'un Poëte du tiers Ordre, qui a crû qu'un nom de Fille feroit mieux passer ses vers.

Le Roman de *Zelmi & d'Almansine* paroît en deux volumes in douze.

Le premier volume des *Anecdotes de Paris* se vend sous le manteau dès cette semaine. Il est fort difficile de l'avoir par les défenses & recherches qu'on en fait.

La Vie de Neron va aussi paroître.

Crebillon le Fils, Auteur du *Conte de l'Ecumoire* sous le titre de *Tanzai & Neadarné*, *Histoire Japonoise*, a été mis à la Bastille par rapport à cet Ouvrage. Outre qu'il y regne une sorte d'obscénité, d'autant plus séduisante qu'elle est un peu voilée, on y maltraite les Prêtres & on y désigne plusieurs Dames de la Cour sous des noms de Fées. Entre autres on croit y trouver deux Duchesses

ses de *Bouillon* & une de nos Princesses. Il doit être condamné au feu aujourd'hui ou demain par arrêt du Parlement avec le Livre des *Princesses Malabares*, qui dans un autre genre est encore plus pernicieux, puisqu'on y prêche le Déïsme & l'indifférence en fait de Religion. Ces deux livres sont extrêmement courus & renchéris, à cause que le débit en est rigoureusement défendu. On les vend depuis deux jours un Louïs d'or en cachette. Plusieurs de nos Dames de Cour & autres Galantes sont folles du Conte de l'Ecumoire. Elles ne prennent pas garde que le fond de leur cœur est peint à merveille dans cet ouvrage.

Nous aurons dans peu le quatriéme & dernier volume de *Gil Blas* par Monsieur le *Sage*.

Dom *Pr*... qui a été deux fois Jesuite, Soldat, Bandit, Bénédictin, passe dans l'Ordre de *Cluny*, pour paroître en Abbé dans le monde, où il est fort recherché. C'est lui qui continue *Le Pour & Contre* & qui a fait *Manon Lescot*.

On a imprimé la petite Comédie *des Mécontens*.

Quelcun a répliqué à la *Réponse d'un Pere à son fils sur les Avocats* : Cette réplique ne vaut pas la réponse. On y prétend élever l'ordre des Avocats aux dépens de la Magistrature, qui est fort choquée de cette entreprise.

Les *Avantures de Flore & de Blanche-*

fleur

fleur paroissent en deux volumes in douze.

Il paroît un in quarto assez épais qu'on vend six francs sous le manteau. Il contient les discours de plusieurs Convulsionnaires dans l'état de leurs convulsions. Ces discours soi-disans prononcez par des filles, ou femmes, sont remplis d'un enthousiasme & d'un figurisme capables de faire frémir les esprits foibles. Le stile en est fort élevé & fort sublime, & c'est ce qu'on prétend donner pour un miracle de la part de filles simples & ignorantes, qui disent les choses les plus belles & les plus savantes. Au reste ces Discours nous annoncent toute sorte de malheurs. Ils nous prédisent la conversion des Juifs, la fin du Monde & le terrible jugement de Dieu. On y déclame sans ménagement contre le Pape, les Evêques & les Jesuites. En un mot c'est un tissu extravagant & séduisant des excès du fanatisme nouveau, dont le progrès est bien dangereux.

Les Députez de l'Académie Roiale des Sciences, qui doivent aller à la mer du *Sud* mesurer les dégrez de l'Equateur aussi près de la Ligne qu'il est possible, sont Messieurs *Godin*, *de Condamine*, *Jussieu* le Cadet, & le Neveu de Monsieur *Coplet*. Le Roi leur donne deux Dessinateurs, un Chirurgien, un Cuisinier & six Domestiques. Ils se préparent à se rendre à *Brest*, où ils s'embarqueront pour *Saint Domingue*, & là ils trouveront une

 Belan-

Bélandre *Espagnole*, qui doit les conduire à *Quito*, avec ordre aux Gouverneurs & Commandans des Provinces de leur fournir les choses nécessaires & de les faire conduire & escorter par tout où ils voudront aller.

ANGLETERRE.

L'Auteur d'un Dialogue *Anglois* à la manière de *Platon* sur la Beauté en a publié un nouveau dans le même goût touchant la supériorité des plaisirs de l'esprit sur ceux des sens. C'est *Wilkins* qui débite ces deux pieces.

Le Docteur *Thomas Burnet* Chanoine de *Salisbury* a publié chez *Betteswortb* une réfutation du livre de *Tindal* intitulé *the Christianity as old as the Creation.*

Tonson & *Watts* ont imprimé un neuvième & dernier volume du *Spectateur*.

On traduit actuellement en *Anglois* le Traité de l'Auteur des *Lettres Persannes* sur la grandeur & la décadence des *Romains*.

On propose d'imprimer par souscription *A compleat history of the Civil War in England*, c'est-à-dire, Histoire complette de la guerre civile d'*Angleterre* depuis son origine jusqu'au rétablissement de *Charles* II. Par *J. Rio* Maître ès Arts ci-devant Recteur de *Rodney-Stocke* & Chanoine de *Wells*.

Nous

Nous en sommes à la seconde édition des *Contes Peruviens* traduits en *Anglois* & dédiez à la Princesse *Amelie*, & on en annonce incessamment le troisième volume. Je ne sache pourtant pas que ce volume ait encore paru en *François*. Monsieur *Humphreys*, qui a traduit ces Contes, en a aussi publié depuis peu douze de ceux de la *Fontaine*, traduits en vers *Anglois* par plusieurs personnes.

Dodd, *Nutt*, *Cook* & *Charlton* ont imprimé *Moral Reflexions*, &c. ou Réflexions morales sur le Ministere du Cardinal *Alberoni*, traduites de l'*Espagnol*.

W. Mears a donné une seconde édition augmentée, corrigée & continuée jusqu'à la mort de *George* I. de l'Histoire Chronologique d'*Angleterre* par Monsieur *Salmon*. Cet Abrégé entre dans des détails fort curieux, il paroît exact, & il ne coute que six chelins.

Hitch & *Davis* débitent un Dictionnaire des Arts en deux volumes *in Octavo* enrichi de beaucoup de planches. Il a pour titre *Dictionarium Polygraphicum, or the whole body of Arts regularly digested.*

Il paroît chez *Wilcox* deux Dissertations Chronologiques sur les véritables années de la naissance & de la mort de *Jesus-Christ* par Monsieur *Nicolas Man*.

Il faut que les Papistes multiplient beaucoup parmi nous, puisque nos Ecclésiastiques *Anglicans* & autres paroissent les crain-

craindre. Conférences, controverses, prédications, on emploie tout pour arrêter leurs progrès, & la plûpart de ces Ouvrages s'impriment. On a été jusqu'à réimprimer dans les mêmes vues une fort médiocre Brochure, intitulée, *A Conference between his Grace George Duke of Buckingham and Father Fitzgerald.*

Les divers sentimens sur la promotion du Docteur *Rundle* à l'Evêché de *Glocester* ne donnent guères moins d'occupation aux Imprimeurs & aux Curieux.

Mais rien ne produit plus d'Ecrits que l'animosité des Partis qui divisent l'*Angleterre*. De ce nombre est *A key of times*, qui contient l'examen de la question si la *Grande Bretagne* doit par justice & par prudence se rendre partie dans la querelle de l'Empereur & de la *France*; les caractères de ceux qui jouent aujourd'hui les principaux rolles sur le théatre de l'Europe; un Songe; & *Stanislas*, Poeme *Anglois* & *Latin*. Je vous annoncerois bien d'autres Ouvrages du même genre, si je croioiois vous faire plaisir.

Vous devriez bien parler de *A natural History of English Insects* d'*Eleazar Albin*, enrichie de cent planches enluminées par l'Auteur & de plusieurs notes & observations par le célebre Docteur *Derham*.

Le Docteur *Edmond Stone* a fait imprimer chez *Austen Geometrical Lectures*, par le Docteur *Isaac Barrow*, revues & corrigées

rigées par le Chevalier *Newton*, c'eſt-à-dire génération, nature & propriété des lignes courbes.

Monſieur *Thompſon*, le même qui a fait les Saiſons Hymne, l'Angleterre Poeme, la Tragédie de *Sophonisbe* & celle d'*Eurydice*, a publié un Poeme intitulé la Liberté.

Wilcon débite *Columbarium*, ou Introduction à l'Hiſtoire Naturelle des Pigeons domeſtiques. Par Monſieur *Jean Moore*.

Le Docteur *Jean Catherwood* a donné au Public en *Anglois* une nouvelle méthode de guérir l'Apoplexie, où il a joint une lettre ſur le *Bezoar*.

Il paroît un Livre intitulé *Hiſtorial, Critical and Explanatory Remark*, c'eſt à dire, Remarques Hiſtoriques & Critiques avec des Commentaires ſur la Reine des Fées de *Spenſer* & ſur le Paradis regagné (1) de *Milton*.

Ce Livre me rappelle un Poëme *Anglois*, dont le tître en *François* ſeroit la Beauté, ou l'Art de charmer. C'eſt *Gilliver* qui le débite. Je n'en ſai pas d'avantage

Meſſieurs *Richardſon* pere & fils ont donné au Public des Commentaires ſur le Paradis perdu de *Milton* avec la Vie du Poëte & un Diſcours ſur ſon Poëme.

Il

(1) Ce ſont deux Poëmes intitulez l'un *Fairy Queen* & l'autre *Paradiſe regained*.

Il paroît chez *Gilliver* une Lettre de Monsieur *Pope* au Docteur *Arbuthnot*, où il fait l'apologie de sa personne & de ses ouvrages.

On a traduit en *Anglois* le *Nicocles* d'*Isocrate* & son Discours à *Nicocles*.

On propose de publier par souscription la continuation de l'Histoire d'*Angleterre*, de *Rapin* Thoyras, Tomes XI. & XII, traduite en *Anglois* par Monsieur *Tindal*, qui y joindra des notes, ainsi qu'il a fait aux dix premiers volumes en les traduisant.

TABLE DES MATIERES

DU TOME XXII.

A.

B.

Cas-

D.

E.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

CATALOGUE

des Livres imprimez, par Jean van Duren.

ACtes, Memoires & Négociations de la Paix de Ryswik. Nouvelle Edition augmentée de Mémoires Historiques & Politiques concernant ces Négociations, 12. 5 vol. 1725.

Bayle. (Pierre) Ses Oeuvres diverses, folio, 4 vol. 1727-1731.

- - - idem le Quatrieme Tome séparé.

Bion. Traité de la construction & des usages des Instrumens de Mathématique. 4. 1723. avec fig.

Cabinet Satyrique, 12. 2 vol.

Crebillon. Oeuvres; contenant, les Tragédies d'*Idomenée*, *Atrée & Thyeste*, *Electre*, *Rhadamiste & Zenobie*, *Semiramis*, *& Pyrrhus.* 12. 1729.

Clarendon. (Mylord) Histoire de la Rebellion & des Guerres civiles d'Angleterre, 12. 6 vol.

Dacier. (Madame) Des Causes de la Corruption du Gout. 12.

Furetiere. Dictionaire Universel de la Langue Françoise, & des Sciences & des Arts; augmenté par Mrs. *Basnage de Beauval & de la Riviere*, folio, 4 vol. 1727.

Gracian l'Homme détrompé, ou le Criticon, 12. 3 vol. 1734.

Grange. (Monsr. *de la*) *Cassius & Victorinus* Tragédie Chrêtienne, avec un Examen de cette Tragédie, 12. 1734.

Hipotiposes, ou Institutions Pirrhoniennes de *Sextus Empiricus*; Traduites du Grec avec des Notes & le Portrait de Sextus, 12. 1725.

Histoire des Négociations de la Paix de Nimegue, par M. *de St. Disdier*, 12. 1716.

- - - des Quatre Cicerons, 12. 1725.

Janiçon. (Monsieur) Etat présent des Provinces-Unies, 12. 2 vol. 1730.

Joncourt. Entretiens sur l'Etat présent de la Religion en France, 12. 1725.

Journal Litéraire, contenant l'Histoire Litéraire de l'Europe, depuis la Paix d'Utrecht, jusqu'à présent, 8. 22. Tomes, en 44. parties, 1713-1735.

Jurieu. Traité de la Dévotion, 12. 1726.

Labat (Le Pere) Ses Voyages en Amérique, 4. 2 vol. 1724. avec fig.

Larrey. Histoire des VII. Sages, avec des Remarques, par Mr. de la Barre de Beaumarchais, 12. 4 vol. 1734.

Lettres Sérieuses & Badines sur les Ouvrages des Savans & sur d'autres Matieres, 8. 8 Tomes en 16. parties, 1729-1733.

- - - Mémoires & Négociations de Mrs. de *Bellievre* & de *Silleri*, 12. 2 vol. 1725.

Menc-

Mencken. De la Charlatanerie des Savans ; avec des Remarques, 8. 1721.

Motraye. (la) Ses Voyages en Europe, en Asie & en Afrique, folio, 2 vol. 1727. avec fig.

Méré. (Le Chevalier de) Ses Oeuvres Mêlées & Posthumes, 12, 3 vol.

Parthenay. (L'Abbé de) Histoire de Pologne sous le Regne d'Auguste II. 8. 4 vol. 1734.

Pomey. (le Pere) Particules réformées, revûes & corrigées par M. *le Feure*. 8 1716.

Rapin Thoyras. Histoire d'Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à l'avenement de George I. au Throne, 4. 12 vol. 1733-1735.

- - - idem les Tomes IX. X. XI. & XII. séparément. 4. 4 vol.

- - - idem les Tomes XI. & XII. séparément.

Roy. (Le) Grand Théatre de Brabant ; ouvrage orné d'environ 200. figures en taille douce. folio, 2 vol. 1730.

Sentimens d'un Homme de Guerre sur le nouveau Systême du Chevalier de *Folard*, ainsi qu'il l'expose dans son Commentaire sur *Polybe*. 4. 1733. avec fig.

Souverains du Monde ; 8. 4 vol. 1722. fig.

Swift. (Le Docteur) L'Art de méditer sur la Garderobe. 8. 1729.

Temple, (le Chevalier) Ses Lettres d'Etat, 12. 2 vol.

- - - Ses Lettres au Comte d'*Arlington*, 12.

- - - Ses Mémoires. 8.

- - - Ses Nouveaux Mémoires, avec sa Vie. 8. 1729.

Voyage Historique d'Italie, 12. 2 vol. 1729.

